

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

LA MARTYRE

(Suite et fin.)

Après avoir fait connaître cette légende, nous croyons devoir donner une autre version du martyre de saint Salomon. D'après plusieurs historiens, entre autres de la Borderie que nous allons citer (1), c'est Salomon III, le saint pénitent du IX^e siècle, qui fut mis à mort à La Martyre. Ce roi, après avoir porté la Bretagne à son apogée, en annexant l'Avranchin, le Cotentin, et en faisant la paix avec Charles le Chauve, se retira dans un monastère qu'il avait bâti à Plélan (diocèse de Rennes). Il laissait le trône à son fils Albigeon, en lui associant un conseil de régence. Mais les parents et partisans d'Erispoé, qui ne lui avaient pas pardonné le meurtre de ce prince, jugèrent l'occasion propice de prendre une revanche.

« Ils vinrent attaquer Salomon dans le monastère de Plélan. Le roi se sauvant, courant droit devant lui vers l'Ouest jusqu'au Poher (pays de Carhaix), traversa même tout ce pays et ne s'arrêta que sur la limite occidentale, dans une petite église voisine de

(1) *Histoire de Bretagne*, II, p. 115.

BDHA 1933

l'Elorn, qui s'appelle aujourd'hui en français La Martyre, et en breton : Merzer-Salaün.

« La meute acharnée qui le poursuivait le découvrit là, la veille de la saint Jean (874) (1) et le bloqua aussitôt dans ce dernier refuge. Selon la légende, les ennemis auraient essayé deux fois d'y pénétrer de vive force, d'abord dans la nuit du 23 au 24 Juin, puis le jour de Saint-Jean, sans pouvoir forcer l'entrée ; probablement ils se bornèrent à des démonstrations plus ou moins menaçantes, sans oser braver l'excommunication portée contre les violateurs de l'asile religieux. Si Salomon s'était tenu bien clos dans ce sanctuaire, il aurait probablement, du moins pour cette fois, sauvé sa vie. Mais le vieux roi était las de cette lutte, dans laquelle il voyait se dresser contre lui ses meilleurs amis comblés de bienfaits par lui pendant tout son règne, comme Pascweten et Wigon ; il était las aussi de sa maladie, las de ses remords, las de sa vie, accablé de repentir, affamé de pénitence et d'expiation. Aussi se livra-t-il vraiment de son plein gré à la mort.

« Les conjurés lui députèrent un évêque pour lui proposer la paix, à condition qu'il sortirait de son église pour venir en discuter les clauses avec eux. L'évêque jura qu'aucun de ceux qui l'accompagnaient, c'est-à-dire aucun Breton, ne ferait au roi le moindre mal. Le prince accepta cette proposition, convaincu qu'il marchait au supplice, — au terme de ses maux — et le sachant si bien qu'avant de quitter son asile il se fit administrer la communion par l'évêque. Celui-ci l'amena ensuite devant les Bretons, qui, en effet, ne lui firent aucun mal, mais le livrèrent aux bourreaux franks qui lui crevèrent les yeux. Le lendemain, on le trouva mort. Des mains charitables, après

(1) Les historiens ne s'accordent pas sur la date de la mort de Salomon III. D'après la chronique de Nantes, rédigée vers l'an 1055, c'est en 856 que ce roi de Bretagne fut assassiné, *apud oppidum qui dicitur Bresta.*

sa mort, eurent la pitié de transporter son corps en son monastère de Plélan ou Maxent, et de l'inhumer là tout près de sa chère Wenbrit » (1).

D'Argentré, copié par Albert le Grand, confondant Salomon I avec Salomon III, donne une autre légende du roi mis à mort à La Martyre. Cette version, amalgame de deux vies, entre lesquelles se sont écoulés plus de quatre siècles, contient, outre des erreurs de noms, des anachronismes inconcevables.

Parmi les *prophéties* de Merlin ou les malheurs qui, d'après l'enchanteur, menaçaient la Bretagne, on en trouve une concernant La Martyre. La voici : « Après succédera Salomon qui par félonie sera occis, et illec sera un mont de tertre qu'on nommera Merzer-Salaün. »

VIEUX MANOIRS ET FAMILLES NOBLES

LILYVON

Le château de Lilyvon (l'isle-Yvon) (2), fief seigneurial, démembrement de la principauté de Léon, était habité à la fin du xv^e siècle par un seigneur de Kerhoënt, époux de Béatrix de la Palue qui lui avait apporté en dot ce domaine. Celle-ci descendait de Morvan comte de Léon et roi des Bretons ; elle portait elle-même dans ses armes : *d'or au lion morné de sable.*

Au xvii^e siècle, Lilyvon passe successivement, par alliances, aux de Cornouailles, aux de Gouzillon et aux Parscau du Plessis, famille qui, depuis, en est restée propriétaire.

Le château de Lilyvon devait être habité jusqu'à la Révolution. Marie-Jacquette de Parscau, dans le

(1) Femme de Salomon III.

(2) « La résidence des vieux rois et celle des anciens comtes de la Bretagne-armorique était qualifiée, dans les anciens actes du temps, de aula en latin. Ile, lez, en breton, c'est-à-dire cour du prince. » De la Borderie. *Histoire de la Bretagne.*

journal qu'elle a écrit en 1792-97 et en 1800, journal en cours de publication dans le *Bulletin diocésain...*, fait mention de ce manoir où elle paraît avoir séjourné plusieurs fois.

Le château de Lilyvon a été démoli, mais longtemps après la chapelle attenante à l'église, propriété de la seigneurie. Voici quelques actes relevés sur les registres concernant les seigneurs de Lilyvon :

Mariage de Marie-Gabrielle de Gouzillon, veuve de Jean Parscau, sieur du Plexix de Boteguiry, avec Jacques d'Hervé, seigneur de Beauvoir, capitaine des vaisseaux du roi, le 26 Décembre 1693.

Décès d'Anne de Quélen, dame de Kerulaouen, épouse de Guillaume de Cornouailles, le 14 Septembre 1694.

Décès d'écuyer messire de Cornouailles, seigneur de Lilyvon, le 3 Décembre 1698.

Décès de Guillaume-François du Plessix Parscau de Boteguiry de Lilyvon, enterré, comme les précédents, dans la chapelle nobiliaire de Lilyvon.

Un ami de la famille de Parscau « Monsieur Jacques de Longueville, capitaine en Brigattier des armées navales, âgé de soixante-deux ans, mourut au manoir de Lilyvon, le dix Septembre mil sept cent quatre-vingt-cinq et le lendemain son corps fut enterré en l'église de La Martyre, en présence des soussignés : Boulainvilliers de Croye, Desflottes, Goesbriand, du Plessix Parscau. »

POULBROC'H

La seigneurie de Poulbroc'h, relevant de la principauté de Léon, possédait en fiefs plusieurs villages environnant le château. Les premiers seigneurs connus de Poulbroc'h s'appelaient de Gestin. Cette famille se fonda vers 1500 en les de Keroudault.

Deux prêtres, François de Keroudault, seigneur de Poulbroc'h et Jérôme de Keroudault font du minis-

tère dans la trêve, le premier de 1639 à 1675, date de sa mort, le second de 1640 à 1655.

Aux de Keroudault succèdent, par alliances, les de Penteunteniou, Saisi de Kerampuil, le Forestier de Quillien, de Coattarel.

Voici quelques actes concernant ces familles relevés sur les registres :

Le 17 Novembre 1681, écuyer Ronan de Penfeunteniou, de la paroisse de Plouédern, épouse Françoise de Keroudault, fille de Louis et de Marie de Trédern, dame de Kerbernard, héritière principale de Poulbroc'h. Guillaume Cren, vicaire général de Léon, bénit le mariage et signe.

Le 6 Décembre 1763, noble écuyer Jean-François-Paul-Henri de la Cour de Bellevoy, lieutenant de vaisseau et capitaine d'artillerie, épouse dame Véronique de l'Isle de Penfeunteniou, avec la permission du roi, signée par le duc de Choiseul.

En 1767, on note les bans d'écuyer François-Louis de Penfeunteniou, seigneur de Poulbroc'h, officier d'infanterie, bataillon de Carhaix, et de Céleste Cabon de Kerandraon ; en 1808, les bans de Pierre-Marie Saisi de Kerampuil, ancien capitaine des Chasseurs de Flandre, chevalier de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Véronique de Penfeunteniou de Poulbroc'h.

Le 7 Août 1832, mariage d'Augustin-Marie-Marc de Guengo Tonguédec, de Morlaix, avec Marie-Agathe-François Saisi de Kerampuil. L'abbé de Lansalut, chanoine de Quimper et de Léon, recteur de Garlan, bénit le mariage.

Le 6 Juin 1838, mariage de M. Armand-Joseph-Marie Le Forestier de Quillien, fils de sieur François-Marie-René Le Forestier de Quillien, capitaine au régiment d'Aunis, et de dame Marie-Claude-Thérèse Jouan de Kervénoël, né à Daoulas, et domicilié à Saint-Pol de Léon, avec Marie-Pauline-Henriette Saisi de Kerampuil, le 6 Juin 1838.

IRZIRI

Le Prieur commendataire, recteur de Ploudiry, avait son prieuré à Irziri, et, à côté de son manoir, une chapelle dédiée à Saint Evertin.

On trouve encore des vestiges d'anciens manoirs dans plusieurs villages, comme au Kan, à Kérestrec, à Trompérénez, à Kervern et à Verveur. Mais ces demeures seigneuriales, délaissées par leurs propriétaires, ont dû être converties en fermes, dès le début du xvii^e siècle. A Verveur, particulièrement, on peut voir un beau colombier du xvi^e siècle parfaitement conservé.

CLERGÉ DE LA MARTYRE

CURÉS

- 1613-1620. François Messenger.
- 1620-1625. P. Goret.
- 1625-1629. Yves Poumin.
- 1629-1639. Yves Traonvouez.
- 1639- ? . Yves Kerriou.
- ? -1655. Thomas Men.
- 1655-1660. Jérôme Pappé.
- 1660-1667. Yves Maubian.
- 1667-1679. Guillaume Nédélec.
- 1679-1692. Olivier Goff.
- 1692-1724. François Lan.
- 1724-1735. Louis Fily.
- 1735-1743. Jacques Pouliquen.
- 1743-1746. J. Kerbiriou.
- 1746-1770. François Cren.
- 1770-1773. Paul Tanné.
- 1773-1777. A. Pouliquen.
- 1774-1780. Bizien Rognant.
- 1777-1780. G. Vaillant.
- 1780-1783. F.-G. Causeur.
- 1783-1792. F. Ouroual.

PRÊTRES AUXILIAIRES

- 1617-1625. Yves Poumin. Devient curé de La Martyre.
- 1617-1640. François Madec.
- 1617-1657. Alain Baron.
- 1620-1663. Mathieu Baron.
- 1621-1629. Yves Traonvouez. Est nommé curé de La Martyre ; y redevient auxiliaire de 1639 à 1640.
- 1639-1663. Jean Stum.
- 1639-1675. François de Keroudault, seigneur de Poulbroc'h, mort le 16 Septembre 1675.
- 1640-1655. Jérôme de Keroudault.
- 1650-1651. François Lardic.
- 1652-1700. Yves Sanquer. Son corps fut inhumé, le 5 Janvier 1700, auprès du maître-autel de l'église, du côté de l'épître.
- 1656-1660. Yves Maubian, né à La Martyre, prêtre en 1656, curé de La Martyre en 1660, y redevient auxiliaire de 1667 à 1710.
- 1655-1663. François Potart.
- 1661-1667. Guillaume Nédélec, né à La Martyre, diacre en 1660, prêtre en 1661. Devient curé de La Martyre en 1667. « Le mardi, seizième jour du mois de Mai de l'an de grâce mil six cent soixante et dix-neuf, du soir, environ une heure de nuit, décéda en sa maison du village de Kergoffou, vénérable et discrète personne messire Guillaume Nédélec, prêtre et curé de l'église et trêve de La Martyre... Le jeudi suivant, dix-huitième du mois, son corps fut enterré au dedans des balustres contre les gradins du grand autel du costé de l'épître... »
- 1663-1673. Alain Bodénes.
- 1669-1679. Olivier Le Goff, né à La Martyre, diacre en 1669, prêtre la même année, est nommé curé de La Martyre en 1679, y redevient auxiliaire en 1692 et meurt en 1705, âgé de 40 ans.

- 1703-1741. Yves Nicolas.
1735-1742. Louis Fily, né à La Martyre, curé de La Martyre en 1724, y demeure auxiliaire.
1735. François Cren, né à La Martyre, y exerce du ministère quelque temps, devient curé de Pen-cran, puis de La Martyre en 1746.
1743-1752. Guillaume Salaün, né à La Martyre, prêtre en 1743, est nommé curé de Saint-Servais en 1752, redevient auxiliaire à La Martyre en 1773, meurt en 1775, âgé de 58 ans.
1753-1760. Jean Le Mobien.
1761-1763. F. Buet.
1763-1769. Eguiner Madec ; meurt âgé de 31 ans.
1768-1773. Paul Tanné, est nommé curé en 1773 à La Martyre, meurt la même année, âgé de 35 ans.
1769-1772. François Pouliquen.
1772-1773. A. Pouliquen, devient curé de La Martyre en 1773.
1778-1780. F. Perrot. Est nommé curé de Loc-Eguiner.
1780. F. Causeur, devient curé de La Martyre.
1783-1788. Jean-Marie Branellec. Né à Saint-Frégant le 12 Novembre 1759, est ordonné prêtre le 22 Septembre 1787, passe un an comme auxiliaire à La Martyre, est nommé curé du Minihiy (paroisse de Saint-Pol), refuse de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, en Janvier 1791, est arrêté à Saint-Pol le 30 Décembre 1793, et guillotiné à Brest le 28 Germinal, an II (17 Avril 1794).
1789-1792. J.-M. Bézard.

RECTEURS DE LA MARTYRE

- 1801-1803. Pierre Colin.
1803-1804. Thomas.
1804-1809. H. Roquinarc'h.
1813-1818. Paul-Augustin Mingan.

- 1822-1824. Ténénan Le Gallou.
1824-1852. Nicolas Hamon.
1852-1859. Jean-Marie Cabioc'h.
1859-1875. Jean Delaunoy.
1875-1881. Jean-Marie Boustouler.
1881-1894. Joseph Roualec.
1894-1897. Jean-Marie Floc'h.
1897-1902. Jean-René Celton.
1902-1908. Louis Maguet.
1908-1914. Corentin Thomas.
1914. François Kerouanton.

VICAIRES

- 1802-1804. Hervé Roquinarc'h.
1841-1846. Jean-Mathieu Brisson.
1846-1850. J.-G. Poucin.
1850-1852. Cabioc'h. Est nommé recteur de La Martyre.
1852-1858. Jean-François Bohec.
1858-1858. Jean-Pierre Trividic.
1858-1864. Guillaume Le Breton.
1864-1867. Hippolyte Orven.
1867-1877. Vincent Rideller.
1877-1878. Yves Salaün.
1878-1882. Jean-Noël Péron.
1882-1891. Hervé Salaün.
1891-1895. Jean Kervella.
1895-1899. Jean Loaëc.
1899-1900. Jean Moal.
1900-1906. François Bernard.
1906-1910. Emmanuel Talec.
1910-1920. Louis Corre.

MEILARS ⁽¹⁾

Meilars-Confort est une des treize paroisses du canton de Pont-Croix. Son territoire, d'une superficie de 1468 hectares, est limité au Sud par le Goyen, à l'Est par une ligne qui part de cette rivière et va droit au Nord, traverse le ruisseau de Kérinec, monte à la hauteur du bourg de Poullan et rejoint la route de ce bourg à Beuzec. Au Nord, la frontière est constituée par cette route. A l'Ouest, elle se confond avec le cours du ruisseau qui traverse la paroisse de part en part et qui va grossir le Goyen au bas de Lochrist, tout près de Pont-Croix.

Le patron de Meilars c'est Saint Mélar, le jeune prince martyr, fils de Saint Miliou, roi de la Domnonée. Son oncle Rivold, après avoir tué le père pour lui ravir sa couronne, fit mutiler l'enfant pour l'empêcher de reconquérir jamais le trône de Domnonée. Il lui coupa la main droite et le pied gauche. Mais, selon la tradition, la main d'argent et le pied d'airain qu'on lui donna à la place de ses membres de chair s'assouplirent par miracle. Et Rivold voyant que l'enfant serait à même de manier l'épée et de chevaucher lui fit subir le même sort qu'à Saint Miliou : il le tua.

Le culte du petit prince est répandu dans les deux Bretagnes : patron de Meilars, de Lanmeur et de Locmélard, il l'est aussi de deux paroisses de Cornwall, Mylor et Linkinhorne, et d'Amesbury dans le Wiltshire (2).

(1) Nous devons cette Notice à l'obligeance de M. l'abbé Parcheminou que nous remercions bien vivement.

(2) R. Doble, *Saint Melor*.

ÉGLISE DE MEILARS

Dans son vieux bourg, au milieu des tombes du cimetière, l'église de Meilars se dresse encore, malgré son grand âge, au-dessus de la vallée du Goyen. Elle a toute la douceur de nos chapelles de campagne, et toute la tristesse des choses qui ont eu une âme et gisent désormais sans vie. Délaissée en 1910 pour sa rivale de Confort, elle n'a plus qu'un pardon annuel, le troisième dimanche de Septembre. Elle redevient alors, pendant un jour, ce qu'elle fut pendant des siècles : l'église paroissiale, puis retombe dans le silence pendant une année entière.

Elle se compose de trois parties différentes remontant respectivement aux XII^e, XIII^e et XVII^e siècles.

Le clocher, très modeste, a été bâti en 1837, d'après les plans de l'architecte Bigot, pour remplacer celui qui fut renversé un jour de tempête, en Mars 1836. On y lit :

« M^r J. Bernard, recteur. Gloria in excelsis Deo. 1837
Jesus et Marie. »

La façade Sud est flanquée d'un porche voûté en arcs d'ogive se terminant à un écusson central et précédé d'une arcade ajourée d'un bel effet. La porte d'entrée de l'église, aux vigoureuses moulures et en arc en anse de panier, est surmontée d'une *Piéta* en bois.

La porte basse du fond de l'église est très ancienne. D'un beau style, fortement moulurée, elle appartient vraisemblablement au XIII^e siècle. Au-dessus de la porte se lit cette inscription :

CASTREC F. LAN 1588
LOVIS EMERI RECTOR 1588

L'intérieur conserve encore six arcades de l'ancienne église construite au début du XII^e siècle. L'église de Meilars fut, à cette époque, comme le premier effort d'un art encore à ses essais mais qui allait, expression

nouvelle d'une admirable conception du roman ancien, s'amplifier, s'enhardir, s'affiner avec les maîtres d'œuvre qui construisirent les nefs de Mahalon, de Pluguffan, de Languidou, de Kerinec, etc., et qui devait enfin, vers la fin du XII^e siècle, épuisé par ces réalisations successives, disparaître en nous léguant Pont-Croix (1). Et parce qu'elle garde, dans les six arcades de sa nef, la première pensée du maître anonyme qui fut le père de cet art nouveau — le roman dit de l'école de Pont-Croix —, l'église de Meilars, sans être un bijou d'architecture, est intéressante.

Les piles du haut sont rectangulaires avec de petits chanfreins sur les arêtes et flanquées de deux colonnes engagées à leurs extrémités et dans le milieu de leur épaisseur. Les deux piliers du bas, plus grêles, sont formés du faisceau de plusieurs colonnes cantonnées en étoile. Toutes ces piles sont un peu fortes pour la hauteur et l'ouverture des arcades, mais il faut dire que les bases des colonnes, couvertes d'une ornementation variée, ont été enterrées quand le dallage fut relevé de plus de 60 centimètres. Malgré tout, l'ensemble possède une noble et simple élégance, rehaussée par quelques sculptures ciselées sur les tailloirs des chapiteaux. Déjà, la disposition du tailloir, indépendant du chapiteau, largement évasé pour recevoir les sommiers des arcs, est bien accusée, et on remarque, dans les piles en faisceaux du bas de la nef, la forme peu précise encore du chapiteau cubique si souvent employé dans la suite. Un cordon en pierre qui court au-dessus des cintres ajoute encore à la grâce de cet ensemble (2).

(1) Abgrall, *Architecture Bretonne*, p. 24 ss.

(2) Ces travées sont les mieux conservées grâce à l'habile restauration de M. l'abbé Rolland. — Pendant qu'il était recteur de Meilars, M. l'abbé Rolland avait réuni un grand nombre de documents concernant l'histoire de cette paroisse. Nous y avons puisé beaucoup de renseignements que nous utilisons dans cette notice. Nous prions M. le Recteur du Bourg-Blanc de trouver ici l'expression de notre vive gratitude.

Autrefois, du côté du chœur, il existait d'autres arcades datant de la même époque : on en aperçoit les traces dans les constructions remaniées au XVII^e et au XVIII^e siècle.

MOBILIER

A cette dernière époque, appartient aussi la plus grande partie du mobilier de l'église. Le tabernacle et la niche du maître-autel sont finement sculptés. Dans le chœur, se dresse la statue de saint Mélar, patron de la paroisse. Il est représenté en surplis et camail que recouvre un manteau vert. Ses mains ne sont pas mutilées. L'une d'elle tient le sceptre. La couronne royale repose sur ses longs cheveux.

Une statue de Notre Dame des Grâces lui fait vis-à-vis. Elle porte l'Enfant Jésus qui lève la tête vers elle dans un mouvement d'une grâce exquise.

Au-dessus du maître-autel, on voit un grand tableau représentant l'adoration des Bergers, offert en 1842 par Louis-Philippe au sanctuaire du petit roi martyr, et provenant du musée du Louvre. C'est la reproduction partielle de l'œuvre de Velasquez.

Dans le transept Nord se trouve une remarquable figure de Sainte, œuvre du peintre Massé (1884).

L'autre latéral du côté de l'Évangile est surmonté de trois statues :

Sainte Catherine d'Alexandrie, une épée dans la main droite, un livre dans la main gauche, écrase un docteur minuscule coiffé du turban et armé d'une pique qui s'appuie sur la roue qui servit à martyriser la Sainte.

Notre Dame de Bonnes-Nouvelles portant l'Enfant-Jésus.

A côté d'elle, saint Guinal, crossé et mitré, a une belle physionomie triste.

L'autel latéral Sud nous offre deux autres statues :
A gauche, Notre Dame de Bon-Secours, aux longs

cheveux dénoués, porte l'Enfant-Jésus d'une main et, de l'autre, lui présente une figue. Les trois statues de la Vierge de l'église de Meilars, sans grande expression d'ailleurs, rappellent l'école flamande.

A droite, saint Michel, cuirassé, armé d'une pique, tient une balance et terrasse un diable très laid qui essaie de l'agripper.

Entre ces statues, des restes de peinture recouvrent encore le mur.

Dans la nef, côté de l'Évangile, saint Sébastien, nu, lié à un arbre, est percé de flèches dont l'une est fixée dans le côté ; d'autres gisent à ses pieds. Du côté de l'Épître, saint François-Xavier, en surplis et étole, montre un crucifix.

Le baptistère, au fond de l'église, est peu ordinaire. La cuve baptismale est couverte d'une ornementation du XVII^e siècle, un peu barbare peut-être, mais très originale. Sur la base et la piscine courent des boudins taillés en torsade. Le fond de la cuve est formé de godrons, et sur la paroi cylindrique on voit d'étranges sculptures parmi lesquelles le soleil, la lune, des étoiles, des rosaces, des bouquets de fleurs.



Au fond du transept Sud, existe encore un enfeu. C'était la tombe de la famille de Rospiec. Au-dessus de l'autel Saint-Michel, sur la sablière, un écusson encadré par des monstres semble porter *trois gants d'épervier en pal*.

La famille de Rospiec, en vertu de ses droits sur le manoir de Kernouen, possédait certaines prééminences dans l'église de Meilars. Les voici, d'après une déclaration de 1703 :

« ... En la chapelle de Saint Michel, côté de l'Épître, deux vitres, l'une au pignon de ladite église, et l'autre sur le côté méridional de ladite chapelle, armoiriées des armes de ladite maison de Kernouen qui sont d'or

à une croix d'azur chargée de cinq quintefeuilles d'argent dont une au milieu de ladite croix, et les quatre autres aux extrémités d'icelle.

» Une tombe eslevée de deux pieds et demi, étant sous la proéminence ou cadre de ladite église dans ladite chapelle de Saint Michel... cinq écussons en alliance...

» Et au pilier sousain de ladite tombe, il y a un bénitier en pierre portant un écusson de pareilles armes en relief, et au-dedans du chœur de ladite église une pierre tombale du côté de l'Évangile au raz du premier marchepied du grand autel.

» Plus au chœur, du côté de l'Évangile, deux autres tombes de pierre ayant en relief un écusson de pareilles armes ;

» Et sur la croix de pierre étant au-devant de ladite église, il y a d'un côté au haut d'icelle deux écussons de pareilles armes... »

Les sieurs de Kervénargant possédaient dans l'église de Meilars « une tombe eslevée faisant le côté méridional du chœur de ladite église armoyée de divers armes avec un escabeau et deux tombes basses aussi armoyées, l'une sous ledit escabeau et l'autre au costé » (1).

Enfin le manoir noble de Trévien possédait droit de prééminence, d'armoiries et d'enfeu dans l'église de Meilars, ainsi que le seigneur Gourcuff de Trémédec.



La croix du cimetière, dont seul le socle est ancien, date de 1867. Sur le soubassement on lit cette inscription :

MOALIC FAIT 1655.

L'ancien calvaire, en granit, fut transporté, à l'occasion d'une mission, entre Meilars et Confort, à l'em-

(1) Arch. départ. du Finistère, E. 229,427.

branchement de la route de Kerscao. On l'appelle *Ar Groaz vat*. D'un côté il porte le Christ crucifié, de l'autre la Vierge avec l'Enfant-Jésus dans les bras.

Au chevet de l'église, se trouvait un *peulven*, ou pierre levée. On s'en est servi pour faire le monument commémoratif des morts de la guerre.

ÉGLISE DE CONFORT

C'est aujourd'hui l'église paroissiale. Elle fut construite par Alain de Rosmadec, Baron de Molac. L'édifice appartient donc à la première moitié du *xvi^e* siècle et présente tous les caractères de la dernière période du style ogival.

Les murs sont en pierres de taille, dont plusieurs mesurent jusqu'à 2 mètres de longueur.

La façade occidentale, accotée de contreforts garnis de statues et couronnés de pinacles feuillagés, est très belle avec sa porte ornée de moulures et de colonnettes, surmontée d'un gable aigu sur lequel se dresse une statue de saint Michel, d'attitude très mouvementée, armé en chevalier et terrassant le Dragon.

Dans le champ du fronton sont sculptés des bateaux et des poissons, genre de représentation que l'on trouve sur la plupart des églises du littoral, depuis la Pointe du Raz jusqu'à Penmarc'h. Sur la même surface il y a une longue inscription gothique devenue malheureusement trop fruste pour être déchiffrable.

Le joli clocher ajouré, haut de 32 mètres, qui couronne dignement cette façade a bien les apparences des clochers du Moyen-Age, mais ses galeries saillantes formées de balustres, ses baies à plein cintre, ses pilastres indiqueraient plutôt le *xviii^e* siècle, ainsi que semble d'ailleurs le prouver l'inscription placée au côté Sud, sur le croisillon de la chambre des cloches :

M^r JOSEPH LE DOURGUY. R^r. 1736.

Dans la flèche, élégante et fine, nous trouvons pourtant encore les crossettes garnissant les arêtes et les quatre petits pinacles d'angles et qui sont bien dans la donnée gothique.

Une tourelle cylindrique, terminée par un dôme, flanque le clocher et sert de cage à l'escalier dont toutes les marches sont sculptées.

**

Ce qui frappe le plus, dans l'extérieur de cette église, c'est le grand nombre de fenêtres. Toutes possèdent des frontons triangulaires dont les chevrons, hérissés de crosses végétales, ont pour couronnements, d'un côté, des croix, de l'autre, des bouquets trilobés.

Du côté Sud, on peut admirer, à la base de chaque fronton, des cariatides aux figures grimaçantes, réalistes à l'excès, qui semblent représenter les principaux vices de l'humanité, particulièrement les péchés capitaux.

L'abside à pans coupés est remarquable par ses gables élancés, ses contreforts à la fois gracieux et solides, ses pinacles assemblés par des trèfles à quatre feuilles au bas desquels se tordent des gargouilles grotesques, et aussi par ses trois fenêtres flamboyantes dont l'une possède un tympan à fleur de lis, d'un galbe admirable : c'est, entre tous les modèles, le plus pur qui existe dans le pays.

Sur la paroi Nord de l'abside se déroule cette inscription en lettres gothiques :

EN LAN MVCXXVIII (1)

LE SECOND DIMANCHE DAVST (2).

A la première fenêtre Nord, cette autre inscription :

1651. — M : RECTEVR. A. BRONELOC.

JEAN DONAR. F.

(1) 1528.

(2) Août.



L'intérieur de l'église comprend une nef et deux bas-côtés, séparés par des piliers cylindriques et octogonaux, sans chapiteaux, supportant des arcades à moulures prismatiques et gorges largement creusées.

Les principales statues qu'on y vénère sont :

Celle de la Patronne, Notre Dame de Confort, à l'entrée du chœur, du côté de l'Évangile. Elle porte l'Enfant-Jésus dans les bras et le présente aux fidèles. Au côté opposé, la statue de saint Joseph.

Adossés aux deux piliers du haut : saint Servais, évêque de Maestricht, en chape, mitre et crosse, avec un oiseau sur l'épaule. — Saint Tujen, patron de la chapelle monumentale de Primelin. Il est représenté en évêque. Le chien qui est à ses pieds rappelle que le Saint est invoqué contre les morsures des chiens enragés. Ces deux statues reposent sur des culs-de-lampe originaux qui ont malheureusement été mutilés.

Dans les bas-côtés : sainte Anne, assise, apprenant à lire à la Sainte Vierge.

Saint Coréentin, premier évêque et Patron du diocèse ; à ses pieds, son poisson.

Saint Laurent, diacre et martyr, avec son gril.

Notre-Dame de Bonne Nouvelle (l'Annonciation), écoutant, émue, les paroles de l'Ange.

Saint Eloi, patron des orfèvres et des maréchaux, protecteur de la race chevaline.

Saint Herbot, ermite, protecteur des vaches et des bœufs.

Au-dessous de l'autel latéral Nord, le Christ mort est couché. Au-dessus de l'autel, se dresse Notre Seigneur ressuscité.

L'autel latéral Sud est dominé par Notre Dame de Lourdes, tandis qu'au-dessous se voit la statue couchée de saint Vincent Ferrier qui prêcha dans notre Bretagne.



Au bas du lambris, on aperçoit des sablières élégamment sculptées courant le long de la nef. Elles représentent, parmi des animaux fantastiques, la salamandre de François I^{er}. D'immenses gueules de monstres mordent les poutres transversales.



Les trois fenêtres de l'abside renferment des vitraux intéressants de la fin du xvi^e siècle. Dans la fenêtre centrale, c'est un bel arbre de Jessé où les rois de Juda sont vêtus de costumes somptueux, comme coloris et broderies. L'arbre se termine par Notre Seigneur en croix.

« Un roi chantait en bas, en haut mourait un Dieu. »

Dans les côtés, on voit la Sainte Vierge et le Christ ressuscité.

Sous prétexte de restauration, les deux autres vitraux ont été fort maltraités. On reconnaît pourtant : l'Enfant-Jésus au milieu des Docteurs ; la Sainte Famille à Nazareth ; la Sainte Vierge filant sa quenouille, Jésus à ses côtés, saint Joseph travaillant à son établi ; des Anges les assistent. Tout au bas, se trouve cette inscription :

IOHAN. FLOCH. FAB. 15...



LA ROUE DE CONFORT.

On trouve, dans l'église de Confort, une particularité qui est rare désormais dans le pays, une *roue à carillon* appelée *Rod ar Fortun*, roue de la Fortune. Ces roues étaient jadis assez nombreuses en Bretagne. Il y en avait à côté de Quéven (Morbihan), à Laniscat, Locarn (Côtes-du-Nord), à Pouldavid, à Quilinen en

Briec. Il est curieux de remarquer que Confort des Côtes-du-Nord en possédait aussi une. Aujourd'hui, on n'en rencontre plus guère qu'en Espagne, en Italie et en Sicile.

Celle de Confort est suspendue verticalement au sommet de l'arcade Nord précédant le chœur. C'est une roue en bois de près de deux mètres de diamètre, garnie sur son pourtour de douze clochettes de dimensions variées et de notes différentes. On la fait tourner au moyen d'une corde commandant une manivelle. Elle fait entendre alors une musique singulière, une suite de gammes bizarres qui ne manquent pas de charme et qui chante à sa manière les louanges de la Patronne vénérée de ce dévot sanctuaire. Pas de fête sans carillon. Les jours de pardon, surtout, bien longtemps après que tous les offices sont finis, on entend encore résonner les notes étranges de cette musique primitive, toutes les mamans ayant à cœur de faire tourner la Roue à leurs enfants.

Mais ce n'est pas seulement un chant de fête. C'est aussi une imploration. Une pratique populaire consiste à sonner le carillon pour obtenir la parole aux enfants lents à parler. Bien des mères y recourent avec dévotion et souvent sont exaucées.

L'OSSUAIRE

Au bas de l'église, sous le contrefort Sud de la tour, il y a un ancien ossuaire ajouré de deux baies donnant sur l'intérieur.

Au collatéral opposé se trouve une petite chapelle avec arcade en plein cintre qui a été aménagée pour recevoir les fonts baptismaux. A l'intérieur de l'arcade, cloisonnée au tiers, on voyait naguère les traces d'une peinture murale représentant l'apothéose de la Sainte Vierge : Marie, couronnée d'étoiles, debout sur les nuées. Au-dessus d'elle, un arc de triomphe de style

ogival. Cet arc était orné de moulures et de colonnettes et surmonté d'un gable aigu qui portait une inscription en caractères gothiques. Tout au haut, le Père éternel portait le globe terrestre couronné d'une croix. A chacun des angles du tableau, un ange, à genoux, tenait une banderole flottante garnie d'une inscription gothique.

LE CALVAIRE

Le calvaire monumental qui se dresse devant la façade principale peut être classé au nombre des calvaires de second ordre. Il est constitué par un massif de maçonnerie de forme triangulaire dont les angles sont armés d'éperons. Sur chacune des faces, légèrement concaves, sont percées trois niches. Chaque éperon en a une autre. Soit un total de douze. Autrefois ces niches abritaient les statues des douze Apôtres. Pendant la Révolution, elles furent décapitées et mutilées puis enterrées auprès de l'église. Ce n'est qu'en 1849 qu'elles furent retrouvées. Plus tard, elles furent restaurées et placées dans les niches de la façade Ouest de l'église, où elles sont d'un bel effet.

Vers 1870, Yann Larc'hantec, de Plougonven, dont l'atelier se trouvait d'abord à Morlaix, ensuite à Landerneau, fut chargé de sculpter de nouvelles statues pour le calvaire. Il s'en acquitta soigneusement. Au lieu de loger les Apôtres dans les niches, il les campa tout autour de la plate-forme, au-dessus de la corniche, et il faut convenir qu'ils offrent ainsi une silhouette imposante, dominés par une grande croix fort artistique, taillée par le ciseau du même ouvrier breton.

L'église et le calvaire (sans les statues modernes) sont classés comme monuments historiques.

Mentionnons enfin la « *Maison du Prieur* », qui se trouvait auprès de l'église et qui a été démolie il y a quelques années. Elle était construite sur le modèle des nombreuses gentilhommières de la contrée. On n'en a gardé qu'une seule fenêtre et deux belles cariatides. De la porte d'arcade qui donnait accès dans la cour, il ne subsiste que quelques assises moulurées.

En 1737, Corentin Ansquer, de Lesvoalc'h, en Plouhinec, était prieur de Confort.

HISTORIQUE DE L'ÉGLISE DE CONFORT (1)

A titre de fondateur de l'église de Confort, le marquis de Pont-Croix s'était réservé le droit de déléguer chaque année un groupe peu ordinaire de pèlerins pour le représenter au grand pardon de Notre-Dame, le premier dimanche de Juillet, avant l'ouverture de la récolte : on y voyait venir les membres de la Cour royale de la juridiction du marquisat de Pont-Croix, avec la procession de Beuzec et celle de Pont-Croix, sa trève, porter en offrande à Notre Dame une faucille, un fléau, des courroies et un crible.

Grâce aux offrandes et aux nombreuses fondations dues à la piété des fidèles, le sanctuaire de Confort s'enrichit rapidement. Un inventaire des objets composant le mobilier de l'église, dressé en 1660, nous en donne une idée. Entre autres choses, Confort possédait à cette époque :

4 calices d'argent, avec leurs étuis, dont 3 dorés, — 5 aubes, avec leurs amicts et leurs étoles, — 10 chasubles, avec leurs manipules et leurs étoles, — 6 chapes, avec leurs tuniques blanches, — 14 nappes, plus 2 autres nappes brodées de bleu et rouge, des devants d'autels, le tout en toile.

(1) Abbé Rolland : *La Chapelle de N.-D. de Confort*, 1916.

Dès l'année 1623, « nobles gents » Nicolas Autret et Louise Le Provost, son épouse, offraient généreusement à l'église de Confort leur manoir de Gouletquer, en Poullan, avec toutes ses dépendances.

D'année en année, d'autres fondations s'y ajoutèrent. En 1640, elles sont si nombreuses et si importantes qu'il est décidé d'établir, en faveur des fondateurs de rentes et des bienfaiteurs de l'église, trois messes par semaine, les mardi, jeudi et samedi. Peu de temps après, Hervé Le Dir et Mauricette Le Dauphin faisaient aussi instituer la fondation d'une messe suivie d'un nocturne, d'une procession pour les Trépassés et d'un *Libera* le lendemain du grand pardon annuel.

Pour favoriser la piété grandissante des fidèles, on inaugura l'adoration nocturne. Elle avait lieu d'abord la veille du pardon, et, plus tard, lors des quarante heures.

Vers 1617, le Vénérable Dom Michel Le Nobletz avait été placé par l'administration diocésaine à la tête de la paroisse de Meilars. Un jour, « il se dirigeait sur Quimper pour y visiter ses disciples et pour en recruter d'autres ; le long du chemin, il pria la Sainte Vierge de lui indiquer le pays où il pourrait rendre le plus de services à la cause de Dieu. Notre Dame lui apparut toute rayonnante de gloire et, à travers les brumes de l'horizon, elle lui montra du doigt le clocher de Ploaré dominant la terre et la mer : plus bas, la vaste baie de Douarnenez, les villages qui longent la côte occidentale de Cornouaille, et elle lui déclara que Dieu le destinait à cultiver cette partie de l'héritage du grand Saint Corentin... » (1).

Un autre fait miraculeux est rapporté par le P. Séjourné : « Le récit, dit-il, est de M. Bagotais, gen-

(1) Le Gouvello de la Porte, *Vie de Michel Le Nobletz*, 1898, p. 151.

tilhomme de mérite habitant Kerguennaou, en Plozévet, longtemps homme de guerre et, partant, peu crédule. Il se plaisait à le dire souvent de vive voix, et l'écrit qui renfermait sa déposition était entre les mains du Père Guillaume Le Roux.

« Un jour de l'année 1675, le Père Maunoir et M. Galerne, recteur de Mûr-de-Bretagne et promoteur de Cornouaille, chevauchaient ensemble sur le chemin de Pont-Croix. Ils se trouvaient déjà dans la paroisse de Meilars, près de la chapelle de Notre Dame de Confort. Tout-à-coup apparut devant eux Dom Michel Le Nobletz (décédé le 5 Mai 1652). Il portait le surplis. Les deux cavaliers descendirent de cheval et se mirent à genoux sur le seuil de la chapelle. Elle était bien fermée à clef, mais elle s'ouvrit incontinent. Une brillante lumière inonda soudain toute l'enceinte. Dans les hauteurs du sanctuaire, la Vierge Marie, éclatante de beauté, paraissait assise sur un trône. Des anges du ciel se tenaient à ses côtés. M. Le Nobletz était à ses genoux. Il lui présenta le P. Maunoir qui s'était avancé jusqu'à l'autel. La Reine des Cieux abaissant sur le Vénérable un regard plein de bonté, le bénit avec tendresse, et, tout aussitôt, la vision disparut. » (1).

Ce prodige ne contribua pas peu à augmenter encore l'affluence des fidèles vers Notre Dame de Confort. Aussi, Messire Joseph de Kerguélen, fils de Tanguy, seigneur de Penayeun, qui venait de succéder à son frère Pierre comme recteur de Meilars, entreprit-il des démarches auprès de la cour de Rome en vue d'obtenir des faveurs spirituelles au profit des pieux pèlerins de Notre-Dame de Confort. Le Pape octroya une bulle d'indulgence. Datée du 10 Mai 1688, elle reçut le 21 Juin suivant le visa de Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper (2).

(1) Séjourné, *Histoire de Julien Maunoir*, tome II, p. 176.

(2) Cette bulle, un peu lacérée, se trouve aujourd'hui aux Archives départementales.

Erigé en chapelle de secours en 1867 par décret impérial, le sanctuaire de Confort est depuis 1910 église paroissiale. Le pardon du premier dimanche de Juillet est plus fréquenté que jamais. On compte aussi par milliers les touristes qui, chaque été, viennent s'agenouiller un instant devant Notre Dame, admirer la remarquable ordonnance architecturale de l'église, faire tourner la roue-carillon, ou qui, simplement, ralentissent leur allure pour mieux voir l'ensemble harmonieux formé par l'église et le calvaire monumental aux majestueuses silhouettes groupées autour de la croix centrale.

Enfin, chaque année, à la fin de Mai, le Petit Séminaire s'y rend en pèlerinage. Un panégyrique de la Sainte Vierge, composé par un élève de Première, est lu en chaire. Pendant la messe qui suit, tandis que les cantiques doux et ardents montent vers la bonne Mère, tous les élèves communient. Et ils gardent, toujours, au fond du cœur, le souvenir ému de ce pèlerinage simple et touchant, de cette messe basse, un matin de printemps, de la collation frugale, gaie et animée, sur la pelouse ensoleillée et de la longue promenade qui complète cette journée de prière et de joie. C'est fête aussi pour les habitants de Confort, fiers de recevoir le Collège, charmés par l'animation qui règne quelques heures dans leur petite bourgade, plus encore peut-être par le concert traditionnel que leur offre toujours, en vertu de quelque pacte tacite, vieux comme le pèlerinage, la musique instrumentale du Petit Séminaire...

Dans la nuit du 1^{er} Juillet 1932, l'église de Confort fut cambriolée par un scélérat qui y fit main basse sur plusieurs objets précieux destinés au culte. Le malfaiteur avait pénétré dans le sanctuaire par une ouverture pratiquée dans l'une des vitres de la façade Nord de l'édifice.

Dans la plupart des lieux consacrés à la Vierge Marie, il existe de vieilles foires. Confort a les siennes, trois par an, le 15 Mai, le premier lundi de Juillet et le 7 Septembre. Elles ne sont plus aujourd'hui aussi importantes qu'autrefois (1).

CHAPELLE DE SAINT-JEAN

Cette chapelle a été complètement démolie il y a quelques années. Elle s'élevait non loin du village de Kersa et mesurait une douzaine de mètres de longueur sur six de largeur. La façade Sud était surmontée d'un campanile portant l'inscription 1631. *Le Gall Fab.* Le pardon y était célébré le jour de la Saint-Jean-Baptiste. On y fêtait aussi Saint Marc qui avait, autrefois, une petite chapelle dans le même enclos. La fontaine dite de Saint-Marc existe toujours tout après de l'emplacement de Saint-Jean-Trophilion.

A la Révolution, Saint-Jean fut estimé 200 livres, et Saint-Marc 20 livres. Le placitre, d'une surface de 14 cordes, était planté, en l'an trois de la République, de 29 frênes, 19 chênes et 2 ormes. Le tout fut estimé 150 livres.

Le 29 Prairial de l'an III (17 Juin 1795), les deux chapelles, avec leur mobilier, le placitre avec ses arbres, furent acquis comme biens nationaux, au nom des habitants de la paroisse qui avaient fourni l'argent, par le citoyen Sébastien Le Gall, de Kerscao, maire, pour la somme de 1575 livres.

(1) D'après un rentier de 1725, Confort a deux foires par an, « où les coutumiers du marquis de Pont-Croix lèvent la coutume suivant la patente, l'une le lendemain du premier dimanche de Juillet, assemblée et fête de ladite chapelle, l'autre le sept Septembre ».

(A suivre.)

Notre-Dame du Relec

en Plounéour-Ménez

(Finistère)

M. le chanoine Pérennès a eu l'heureuse inspiration de faire coïncider la publication de sa brochure avec les émouvantes solennités qui se sont déroulées le 15 Août 1932 à Plonéour-Ménez, sur l'emplacement du vieux monastère bénédictin dédié à Notre-Dame à l'occasion de son huitième centenaire (1).

L'ouvrage, agréablement présenté sur beau papier, avec de copieuses illustrations, est d'une incroyable modicité de prix. Servi par une documentation abondante et sûre, M. Pérennès nous donne l'histoire de l'abbaye depuis ses origines : c'est la première partie la plus détaillée ; une seconde partie est consacrée à la description du monastère ; une troisième à la dévotion à Notre-Dame du Relec, et en appendice nous avons les chants bretons, avec traduction, relatifs à l'abbaye et à la Vierge du Relec.

La grande masse des documents utilisés se trouve aux Archives départementales du Finistère. Les Archives Nationales possèdent un dossier sur le Relec dans la série des Abbayes, mais son dépouillement n'aurait rien ajouté de nouveau à l'étude si serrée que nous avons sous les yeux et qui constitue, comme

(1) H. PÉRENNÈS : *Une vieille abbaye bretonne, N.-D. du Relec, en Plounéour-Ménez, Quimper, Bargain, 1932. Prix : 5 fr., le port en sus. S'adresser à l'auteur.*

Monseigneur le dit dans sa lettre-préface à l'auteur, « un trésor pour les historiens ».

Si vous voulez vous faire une âme du passé, vous aimerez à lire ce livre. Dans la longue galerie des personnages qui ont tenu en mains la crosse abbatiale du Relec, vous rencontrerez des fils d'authentique noblesse bretonne comme Le Goalès de Mézaubran, Conan de Kerenborgne, Pierre de Kerléau, Loys d'Acigné, fils du seigneur de la Roche-Jagu, Christophe de Carné, seigneur de Crémeur ; des évêques en fonctions, comme d'Argenson, archevêque de Bordeaux, de Gênetinnes, évêque de Limoges ; et aussi des étrangers à la Bretagne, même à la France, des Italiens et un Irlandais. Plusieurs cumulaient des bénéfices à l'époque de la commende. M. Pérennès s'arrête avec complaisance devant quelques figures qui ont eu un rôle plus important dans l'histoire, tel René de Rieux, évêque de Léon, prélat distingué et bienfaisant et qui fut mêlé à de graves événements politiques.

D'après le droit, les abbés qui ne résidaient pas devaient être remplacés par des prieurs claustraux. Mais lors de leurs visites ils jouissaient de droits honorifiques. Quand l'évêque de Blois, Nicolas Barbier, obtint le Relec en commende et se présenta au monastère il fut harangué par le prieur. Ce discours, où l'hyperbole s'étale sans mesure, nous est donné in-extenso.

L'abbé percevait une partie des revenus, le tiers, sur lesquels revenus il devait acquitter les charges et faire les réparations nécessaires. Tel était le droit, et, en effet, nous en voyons l'application dans un contrat du 27 Septembre 1741, par lequel l'abbé, M. de Lansac, fait un bail à vie avec les religieux représentés par Dom Pierre Ruffin, supérieur-commissaire de l'abbaye. En vertu de ce contrat, il s'engage à verser annuellement aux moines la somme de 12.300 livres : c'étaient bien les deux tiers des revenus puisque,

d'après l'*Almanach Royal*, l'abbaye passait pour rapporter de 20 à 22 mille livres, selon les années. M. de Lansac prend à son compte les décimes ordinaires et extraordinaires, capitations, subventions, dons gratuits et autres taxes, tant qu'elles n'excéderont pas 1.800 livres par an. Ce qui, soit dit en passant, prouve bien que l'Eglise n'était pas exempte d'impôts sous l'ancien régime. Par le même contrat, les moines se chargeaient de l'entretien de l'abbaye, des menues comme des grosses réparations, à la réserve des cas où le dommage serait causé par le feu du ciel, les gens de guerre ou l'incendie. Si le seigneur abbé vient les visiter, ils devront le loger et le nourrir, lui, ses domestiques et ses chevaux, quatre jours de l'année. Dans les coupes de bois extraordinaires, deux parts sont attribuées à l'abbé, une seule aux religieux.

Mais c'était au prieur qu'incombait plus directement l'administration temporelle et spirituelle du monastère. M. Pérennès nous raconte l'histoire d'un prieur modèle, Dom Jean-Baptiste Moreau, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, qui arriva au Relec le 4 Février 1680 ; il y était encore prieur en 1715 après quelques interruptions. Cet homme remarquable, qui était destiné à devenir prieur de Cîteaux et syndic général de l'Ordre en Ile-de-France, entreprit et exécuta de nombreux travaux de réfection. A son arrivée, la chapelle était noire « comme un jeu de paume », les religieux n'avaient pour sièges que des pierres, noires et humides ; nul lambris ni dans la chapelle ni dans le dortoir ; de petites chambres à l'antique et des fenêtres à la capucinade ; la voûte du cloître placée entre deux rangs de petites colonnes prêtes à tomber, etc., bref un état délabré. M. le Prieur fit lambrisser la chapelle, blanchir tout le chapitre, faire de grands bancs, rebâtir le dortoir, renouveler les escaliers, la charpente, achever l'orgue, relever deux côtés du cloître avec de belles et grandes

pierres de taille qui l'affermissent, etc. Il fit sabler les allées du grand et du petit jardin et construire un très joli pavillon, amener dans les canaux de l'eau excellente qui se déchargeait dans un bassin de plomb, d'où elle sortait par deux canaux de plomb dont l'un s'ouvrait pour les besoins de la maison et l'autre pour faire un jeu d'eau. Il dota la communauté d'un saint ciboire d'argent, d'un très beau calice fait à Paris et qui coûta 350 livres, et, afin de pourvoir à l'aliment spirituel et intellectuel de ses moines, il se procura des livres de chant et de psalmodie, il augmenta la bibliothèque de très beaux livres nouveaux.

Quelle était la vie intérieure et la discipline au Relec? Nous le savons par les procès-verbaux qui nous restent des visiteurs. M. Pérennès a découvert plusieurs de ces « cartes de visite ». L'une d'elles, celle du 4 Août 1676, rédigée par Frère Jean Petit, abbé de Cîteaux, met sous nos yeux les divers articles du règlement de l'Ordre cistercien concernant la récitation de l'office divin, la célébration des messes, la loi du silence, les conférences, les sorties, la réfection, les dépenses, le soin des malades, l'emploi des deniers ou honoraires de messes, etc., le tout devant être fait en conformité avec l'esprit de pauvreté « essentielle à l'état religieux ». Tous les membres de la Communauté devaient vaquer à l'oraison mentale et à la lecture des bons livres les dimanches et fêtes de commandement ; les jours ouvriers, hors les heures de l'office, le règlement leur imposait « quelque travail manuel en commun ». Il leur était prescrit de faire tous les ans une retraite de dix jours. Pour les repas, ils étaient soumis au bref d'Alexandre VII qui ne permettait l'usage de la viande que trois fois par semaine et l'interdisait absolument pendant l'Avent et le Carême. L'abbaye avait son hôtellerie et les religieux avaient le droit de manger avec les hôtes quand le prieur leur en donnait la permission, mais en

dehors des repas il leur était défendu de manger et de boire avec ces derniers.

Entre autres détails révélateurs des mœurs d'autrefois : les statuts prévoyaient pour les jeunes religieux et novices la communion tous les dimanches et fêtes de commandement, et pour les prêtres la célébration de la messe au moins trois fois par semaine, sauf les semaines où ils avaient à assurer, à tour de rôle, tous les jours, tant la messe conventuelle que celle de Notre-Dame. Et ce détail de discipline monastique : « Lorsqu'il y aura quelque chose d'importance concernant la communauté, elle sera assemblée, et le supérieur la proposera pour ensuite être prise résolution devant tous, et à l'égard des affaires de moindre importance, il suffira de prendre conseil des anciens seulement ».

Le dernier abbé du Relec fut du Vivier de Lansac, du diocèse d'Achez, licencié en théologie, ancien agent du Clergé de France, chanoine et comte de Lyon et conseiller du Roi. Il fut nommé abbé du Relec en 1740 ; à sa mort, en 1784, l'abbaye fut affectée aux économats, c'est-à-dire que la gestion temporelle en fut confiée à un administrateur nommé par le Roi.

Le dernier prieur fut Dom Claude Verguet, du diocèse de Dijon. En Septembre 1789, il fut élu avec Expilly député du Clergé de Léon à l'Assemblée Nationale, où il prononça un beau discours en faveur des Ordres religieux. Mais il eut la faiblesse de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé ; il mourut défroqué, après avoir été sous-préfet de Lure.

A la Révolution, les religieux n'étaient qu'au nombre de quatre au Relec ; trois d'entre eux prêtèrent le serment. L'abbaye avait été supprimée en 1790 par l'Assemblée Nationale.

Je me suis attardé dans l'examen de cette partie historique à des informations touchant le gouvernement de l'abbaye, mais je n'ai donné là qu'un aperçu du contenu de l'ouvrage. Il faut encore y lire les tristes

répercussions des guerres sur le sort du monastère, guerre de Cent-Ans, la Ligue et, au xvi^e siècle, les péripéties tragi-comiques d'un conflit qui mit aux prises d'une part les moines et leurs partisans et d'autre part les agents du Roi. Vous serez encore renseignés sur le mode de nomination des abbés, nomination par le Pape, désignation, recommandation aux suffrages des moines par le Duc et le Roi. Le reste de la brochure, la partie descriptive et l'appendice, contient des détails d'architecture monastique et l'historique du culte de Notre-Dame du Relec.

En bref, tout cet exposé donne à l'œuvre l'allure d'une monographie complète d'une importante abbaye d'hommes de notre vieille province ecclésiastique.

L. KERBIRIOU.



LA MAITRESSE VITRE DE L'ÉGLISE DE LOCRONAN



Au haut du tympan, deux anges présentent chacun un blason surmonté d'une couronne ducale. L'écusson de gauche a 8 hermines ; sur celui de droite apparaissent 5 hermines, dont 2 mutilées, puis trois épis.

Immédiatement au-dessous, on voit 4 anges portant des banderoles avec inscriptions gothiques. On peut encore lire, de gauche à droite : *nunc adoramus te, — ora pro nobis, — adoramus te*. Le lichen a rendu illisible la troisième inscription.

Plus bas, on distingue, de gauche à droite :

1. Un ange dont la tête est fort jolie ; l'inscription est indéchiffrable.
2. Sur fond rouge, l'aigle de saint Jean.
3. Le Père Eternel, bénissant d'une main, et tenant, de l'autre, le globe du monde. Coiffé d'une sorte de tiare blanche, il porte une robe verte et est drapé d'un manteau pourpre. Tout autour de lui apparaît le ciel, dont le bleu est parsemé de ronds incarnats, qui le font chanter, chose rare dans les vitraux bretons.
4. Sur fond rouge, le lion de saint Marc. C'est un lion jaune d'or, qui a des ailes lie de vin, et porte une auréole bleu de prusse. Près de lui on lit deux lettres *ar*, survivance du nom de *Marcus*.

5. Un ange tenant une banderole à inscription illisible.

Encore plus bas, toujours de gauche à droite :

1. Un ange avec une banderole où l'on peut lire : *M. M. CCC*, puis *den*.

2. Un autre ange dont la banderole porte : *deus pater omnipotens*.

3. Un taureau ailé. Le taureau est jaune d'or, auréolé de même, et ses ailes sont colorées en jaune à l'argent. Au-dessous, on lit *sanctus Lucas* ; il est, en effet, l'emblème de saint Luc.

4. Un ange à tête très jolie, coiffé dans le goût du xvi^e siècle.

5. Un ange avec une banderole, où figure la formule : *Deus rex caelestis*.

6. Un ange, sur la banderole duquel on peut lire : *a agnus*.

Encore plus bas, de chaque côté du vitrail, un ange présente un blason décoré de 8 hermines.

Venons-en, maintenant, aux scènes représentées dans le vitrail. En tout 18 panneaux, en trois séries de 6 ; 4 panneaux de la série inférieure proviennent d'une moderne restauration. Nous allons de gauche à droite, et commençons par la série du bas.

PREMIÈRE SÉRIE. — 1. *Résurrection de Lazare*. — Revêtu d'un blanc linceul, Lazare, qui a un visage de spectre, se lève d'un tombeau à couleur violette, placé sur un parquet de mosaïque jaune et noire. Derrière lui, le Christ, habillé d'une robe à pourpre très foncée, étend la main. A gauche du Sauveur, Marthe, en robe bleue, semble lui parler ; à droite, on voit des personnages avec des robes lilas et des manteaux verts. Derrière Marthe, à gauche, on aperçoit trois têtes ravissantes. A gauche du Christ ce sont trois autres têtes, auréolées.

2. *Entrée à Jérusalem*. — Jésus chevauche un ânon blanc. Au pas d'une porte, on remarque une femme et deux hommes ; l'un de ceux-ci, à genoux, étend un manteau sous les pieds de l'âne. Plus loin, sur une éminence, un homme est curieusement accroupi dans un arbre, avec lequel il fait corps.

3. *Continuation de la scène précédente*.

4 et 5. *La cène*.

6. *Jeanne d'Arc à cheval*.

Ces quatre derniers panneaux sont modernes.

DEUXIÈME SÉRIE. — 1. *Le jardin des Oliviers*. — Le Christ est à genoux ; autour de lui dorment Pierre, Jacques et Jean, auréolés de rouge, de vert et de jaune. A droite, au-dessus du Sauveur, on devine un calice, surmonté d'une grande hostie, et tenu par deux mains. Au fond, une palissade représente les murs de Jérusalem ; derrière ce rempart, c'est une troupe de soldats casqués et armés ; une partie des hommes l'a déjà franchi. Judas est là, qui désigne le Christ aux soldats. Le ciel bleu est constellé d'étoiles d'or.

2. *Arrestation de Jésus*. — Au premier plan, un petit personnage, vêtu d'un pourpoint rose et de chausses bleues, porte une lanterne. Judas baise son maître qu'entourent des soldats. Un apôtre, auréolé de bleu, s'enfuit. A droite, parmi des soldats, apparaît un personnage coiffé de vert. Au fond du tableau, deux arbres, en forme de champignons, figurent le jardin.

3. *Jésus traité en roi de comédie*. — Le Sauveur apparaît entre deux personnages, dont l'un est costumé en rouge, tandis que l'autre porte un pantalon rouge et un pourpoint de couleur verte. Quatre bouffons l'entourent ; l'un d'eux tient en main une marotte, un autre lève la main en une attitude de raillerie.

4. *Jésus devant Hérode.* — Hérode est assis sur son trône, coiffé de pourpre, vêtu d'une tunique rouge et d'un camail vert. Les mains ouvertes, il semble interroger Jésus qui, en robe blanche, se tient devant lui. La figure du Sauveur est envahie et mangée par les lichens.

5. *La flagellation.* — Le Christ est attaché à un tronc d'arbre, entouré de gens en pourpoint rouge. L'un d'eux, dont les chausses sont mi-partie jaune et lilas passé, a le bras levé pour le frapper.

6. *Portement de croix.* — Le Sauveur porte une croix en forme de tau (T), dont la partie la plus longue est dirigée vers l'avant. Cette particularité existe au calvaire de Tronoën. — A droite, une sainte femme dont le visage est empreint de douleur.

TROISIÈME SÉRIE. — 1. *La crucifixion.* — Sur la croix, à moitié élevée, le Christ est attaché. Un bourreau lui cloue l'un des bras, un autre lui attache les pieds. On voit, sur la droite, la Vierge et Madeleine, en bleu foncé. Dans le fond, à gauche, apparaît une troupe d'hommes.

2. *Le Christ en croix.* — Au pied de la croix se trouvent Marie, habillée de bleu, et deux personnages barbus, qui doivent être Nicodème et Joseph d'Arimatee. On aperçoit, derrière la Vierge, deux figures et plusieurs personnes. Là sont aussi la lance qui perça le flanc de Jésus, puis la pique, surmontée d'une éponge.

3. *Descente de croix.* — Marie est là, toujours en bleu. A côté d'elle Nicodème et Joseph d'Arimatee.

4. *Mise au tombeau.*

5. *Jésus ressuscité.* — Le Christ sort du tombeau, auréolé d'un nimbe crucifère, et vêtu d'un manteau vert. Il tient, de la main gauche, la croix de résurrection, ornée à la manière d'une croix procession-

nelle. Au premier plan, l'on aperçoit deux soldats, dont l'un tombe en avant, alors que l'autre est affalé à terre.

6. *Jésus aux Limbes.* — Les limbes sont figurées par une immense gueule bleue-violacée, garnie de dents aigües. Un personnage représentant une âme se tient debout dans cette gueule. Le Christ est à gauche, vêtu de blanc : il semble porter un bâton. Ici, comme au calvaire de Tronoën, l'artiste a conservé l'idée traditionnelle des limbes, qui ne sont pas le véritable enfer, mais le séjour où les justes attendaient l'arrivée du Sauveur.

L'église de Locronan s'achevait en 1475, et à ce moment il ne restait plus à faire que la grande verrière (1). Celle-ci fut donc établie l'une des années suivantes.

Il est intéressant de noter que la clef de voûte de la sacristie porte comme armoiries : *de gueule à la fasce d'argent accompagnée de 3 hures de saumon de même.* Ce sont les armes de Guillaume de la Villeblanche, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé en 1453, mort en 1483, après avoir été un grand constructeur (2).

(1) H. Waquet, *Vieilles Pierres Bretonnes*, 1920, p. 101.

(2) Note de M. Le Guennec.



LES PRONES

D'UN RECTEUR DE LANDUNVEZ

au temps de Louis XIV

(Suite et fin.)

Service extraordinaire. — Ce dimanche 24 Avril 1689, le prône fut long, ferme comme à l'ordinaire, et se termina par l'annonce d'un service extraordinaire pour défunte Madame de Kergadiou, du manoir de Kergadiou en Plourin.

Tout d'abord une question de fiançailles rompues : le Recteur donne assignation à un certain Yvon Cloastre d'avoir à s'expliquer et dire pourquoi il ne contractait pas mariage, après en avoir fait promesse.

Les anciens canonistes distinguaient les fiançailles *par parole de présent* et les fiançailles *par parole de futur*. Les premières constituaient de véritables mariages clandestins ; elles furent abolies par le Concile de Trente. Les secondes étaient définies « une promesse que deux personnes de sexe différent se font de se prendre pour mari et femme ». Aucune loi ecclésiastique ne déterminait d'une manière précise la forme des fiançailles. L'Eglise exigeait seulement, pour leur validité, qu'elles fussent contractées librement et à l'âge légitime, c'est-à-dire après sept ans révolus. Toutefois, d'après une très ancienne coutume, les fiancés se présentaient à leur curé pour recevoir sa bénédiction et le prendre pour témoin de leur promesse. Les fiançailles validement contractées

pouvaient être dissoutes, soit par consentement mutuel, soit par un changement notable survenu dans la personne ou la position d'une des parties, soit par l'omission d'une des conditions mises au contrat.

Mais le dénommé Yvon Cloastre ou sa fiancée se trouvaient-ils dans l'un de ces cas ?

Pour le savoir, Messire Rannou l'assigne à comparaître devant Mgr l'Evêque de Léon en tournée pastorale à Plouarzel :

« Ce jour 24^e Avril 1689, je soussigné Guillaume Rannou, prestre recteur de la paroisse de Landunvez certifie avoir adjourné, donné terme et assignation à Yvon Cloastre de ceste paroisse, du village de Curullou, et à Janne Louise Baron de la paroisse de Landéda, toutes deux dans l'évêché de Léon pour comparoir vendredi prochain 29^e de ce mois dans l'église paroissiale de Plouarzel devant Mgr de Léon y faisant sa visite, pour déduire les raisons pourquoi ils ne contractent de fait le saint sacrement de mariage, l'ayant fait la promesse il y a plus de quatre mois ; — c'est à quoi, conclut le dit Recteur, l'original sera contrôlé conformément à l'ordonnance. Fait desdits jour et an, et ai délivré cette copie audit Yvon Cloastre avec sommation d'avertir ladite Baron. »

Après quoi, le Recteur passa à une autre question :

« Il y en a, dit-il, qui donnent retraite à des gens mal notés que je ai chassés de cette paroisse, et qui leur donnent du travail... Si j'étais mieux informé, je les citerais à la visite. »

Messire Rannou remplissait, à Landunvez, le rôle de seigneur du village ; il commandait en maître et il entendait faire respecter son autorité. Défense aux mauvaises gens de séjourner dans sa paroisse : défense d'y louer des terres, d'y prendre femme ; il ne veut pas que ses paroissiens soient contaminés. M. Georges Goyau, dans son ouvrage sur les *Origines religieuses du Canada*, commentant un fait du même genre, dit : « Dans ces bourgades à demi théocratiques qu'étaient Québec et Villemarie, où la

police temporelle et la police des âmes ne faisaient qu'une seule et même police, les méchantes gens ne pouvaient vivre : ils y étaient éclairés de trop près » (1).

Guillaume Rannou continua son prône. Il avait maintenant à parler d'une affaire de *moulin banal*.

Dans l'ancien droit féodal, on appelait moulin banal, — en breton, *milin-red*, — le moulin qui appartenait au seigneur et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire moudre leur grain. Les vassaux payaient au meunier une redevance en nature, savoir une part du blé qu'ils apportaient. Mais il se produisait des abus. Outre la part due au seigneur, le meunier en prélevait une autre pour lui-même : c'était « *ar gopr* », le salaire de son travail, salaire parfois exagéré. Pour échapper à ses exigences, les vassaux s'en allaient en cachette faire moudre leur grain dans les moulins privés. Mal leur en prenait. Un jour, raconte Saïk Calvez, un paysan vint porter du blé à *Milin-Tréaz*, l'ancien moulin banal des seigneurs de Trémazan. Le meunier le soupçonnant d'avoir, le mois précédent, fait moudre dans un autre moulin, prit le blé et le jeta dans la cuve, puis, rendant le sac vide : « *Sell, tiens, lui dit-il, setu aze da zac'h, voici ton sac. Mar peus c'hoant kaout bleud, kea d'ar gear da gerc'hat eur zac'hat all* : si tu désires avoir de la farine, va à la maison et apporte un autre sac de blé. — *Ha gra evez, ajouta-t-il menaçant, et prends garde, gra evez na yafez mui da vilinou all, veille à ne plus aller à d'autres moulins* » (2). La loi féodale, en effet, et les ordonnances royales obligeaient les vassaux, sous peine d'amende, à s'adresser au moulin duquel ils relevaient.

(1) *Les Origines religieuses du Canada*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 Mai 1924, p. 379.

(2) Récit fait par Saïk Calvez, meunier, né vers 1810 à *Milin-Tréaz*, qui le tenait d'un vieux garçon-meunier de ses grands-parents, né à Kersaint avant la Révolution.

Or, voici que des vassaux du moulin du bourg de Landunvez avaient commis cette même faute d'infidélité. Le meunier Tanguy Maçon porta plainte au Recteur et Messire Rannou, fidèle gardien des lois, avertit les délinquants et les prévint des conséquences auxquelles ils s'exposaient :

« Les vassaux du moulin de Landunvez iront moudre au moulin ; ils y viendront sous trois jours, passé de quoy, ils seront contraints, comme m'a averti Tanguy Maçon... » (1).

Cette monition faite, Messire Rannou arrive enfin au grand service qu'il a fait chanter la semaine précédente pour une vénérable et sainte douairière. Mme de Kergadiou, service qu'il tient à annoncer et publier devant tous ses paroissiens assemblés :

« Nous avons célébré avec la plus grande dévotion et solennité un service pour le repos de Madame défunte de Kergadiou. Quoique tout le monde soit obligé en particulier de prier pour cette sainte dame et particulièrement les pauvres de ce pays, comme estant morte leur mère, nous avons aussi voulu faire connaître et au ciel et à toute la terre les obligations particulières que nous avons à sa noblesse ; que si Dieu par son jugement à nous inconnu en cette vie passagère il aurait arrêté son âme dans ses prisons, nous le priions tous ensemble de l'en délivrer, disant l'oraison publique pour le fléchir et contraindre, etc. »

(1) Le moulin banal de Landunvez, démoli vers l'an 1900, était assis sur le cours d'eau qui coule au bas du bourg. — Ce droit féodal de mouture, quoique supprimé avec les autres privilèges féodaux dans la nuit du 4 Août 1789, semble avoir encore subsisté chez nous pendant quelques années. Dans un acte du 3 Mars 1825, passé à Lesneven entre Jérôme Morvan, meunier du moulin de Coatmenac'h, en Plouider, et Gabriel Gardisson, demeurant au bourg de Plouider, nous lisons : « Moi, Jérôme Morvan, eu égard à la grande distance de la maison dudit Gardisson à mon moulin, auquel il se trouve sujet et vassal suivant les droits dudit fief de Coatmenac'h, je lui donne plein pouvoir et franchise et liberté d'aller moudre ou faire moudre ses bleds où bon lui semblera, bien entendu que ledit Gardisson me paiera par an la somme de douze francs pour mes droits de mouture pendant le temps qu'il cessera de fréquenter mondit moulin de Coatmenac'h. » (Cf. papiers de famille de M. Yves Le Rest, Traon-Doun, en Le Folgoët.)

L'acte de décès au registre paroissial de Plourin, année 1689, porte : « Très haute et très puissante dame Gillette de Coatquiz (1), dame douairière de Kergadiou, mourut à son château de Kergadiou, le 16 Avril 1689, et fut son corps enterré dans le chœur de l'église paroissiale de Plourin, et son service d'obsèques célébré par noble messire Joseph de Kersaint-Gilly, bachelier de théologie, recteur de Plourin, assisté de son clergé, qui ont signé : Joseph de Kersaint-Gilly, recteur, Jean Briant, p^r, Henry, p^r » (2).

Dame Gillette de Coatquiz était issue d'une vieille et illustre maison du pays de Léon, qui habitait, au début du xvi^e siècle, le manoir de Kernéguez, près Morlaix. Elle a fourni à la Bretagne de valeureux chevaliers (3), à l'Eglise deux évêques remarquables. Le premier, Monseigneur Philippe de Coëtquiz, évêque de Saint-Pol-de-Léon en 1422 (4), devint cinq ans plus tard archevêque de Tours, puis cardinal d'Avignon, — le premier Breton, sans doute, qui ait été cardinal de la Sainte Eglise Romaine.

Quand Jeanne d'Arc parut en France, en 1429, alors que beaucoup hésitaient, Mgr Philippe de Coëtquiz fut un des premiers à se prononcer énergiquement en faveur de Jeanne, et M. Hanoteaux, le dernier historien de la Pucelle, estime que son influence fut décisive sur l'esprit du roi Charles VII. Il présida le premier conseil de théologiens chargé d'examiner

(1) Coatquiz, alias Coëquiz. On écrivait habituellement Coëtquiz, et l'on prononçait Coatquiz, tout comme Le Folgoët se prononce : Folgoat. Elle-même signait : Gillette de Coatquiz (cf. acte de mariage de M. François-Gilles de Kérouartz avec demoiselle Françoise-Anne de Kergoadès, à Plourin, 16 Août 1683, arch. mun. de Plourin).

(2) Acte aimablement communiqué par M. l'abbé Roué, vicaire à Plounéour-Trez, ancien vicaire de Plourin.

(3) En 1425, au siège de Saint-Jaim de Beuvron, Olivier de Coëtquiz, chevalier, sauve la vie au connétable Arthur de Richemont.

(4) Les armoiries de Mgr Philippe de Coëtquiz figurent au Folgoët, dans le vitrail dit de Coëtivy, parmi celles des Seigneurs fondateurs. Elles portent : d'argent au sautoir de gueules, cantonné de trois roses et d'un anneau de gueules en chef. — Devise : *Hep chanj.*

Jeanne, et qui émit un vote favorable. C'est sous son influence aussi sans doute que les habitants de Tours montrèrent pour Jeanne un si grand enthousiasme : c'est à Tours, on le sait, que fut faite l'armure de la Pucelle, en beau fer battu, offerte par les armuriers de la ville ; c'est là que fut peint son étendard, par « maître Hauves Poulnoir, peintre, demeurant à Tours », dit la chronique du xv^e siècle.

Philippe de Coëtquiz resta, semble-t-il, toujours fidèle à Jeanne.

Quand Jeanne d'Arc fut faite prisonnière, alors que tout le monde l'abandonnait, le roi le premier, à Tours des prières publiques furent ordonnées et des processions faites en vue d'obtenir sa délivrance.

Monseigneur Jean de Coëtquiz, neveu du précédent, fut évêque de Tréguier, de 1453 à 1464.

L'arrière-petite-nièce de ces deux prélats, Gillette de Coëtquiz avait épousé haut et puissant messire François de Kergadiou, chevalier, chef de nom et d'armes, seigneur de Ranorgat, en Plouguerneau, et de Trogarn, en Plourin, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, en 1660.

La maison de Kergadiou était de bonne et vieille noblesse. Un seigneur de cette famille figure comme homme d'armes dans la montre de 1503 à Lesneven ; un autre, en 1478, était secrétaire du duc de Bretagne François II.

Mme de Kergadiou, quand elle mourut, devait être très âgée. D'après le Bulletin paroissial de Plourin, *Kannadik Plourin-Leon*, l'un de ses fils, « noble homme, messire Guillaume de Kergadiou, fut tué en Avril 1628, au siège de La Rochelle, en combattant les Protestants. « *Brudet oa*, dit le *Kannadik*, *evit e furnez hag e nerz-kalon*, il était renommé pour sa sagesse et sa vaillance. » Ses dernières paroles furent : « Je donne mon sang à ma patrie, mon âme à Dieu et mon cœur à ma mère Gillette de Coëtquiz, au châ-

teau de Kergadiou, en Plourin. » Son cœur resta pendant de longues années près de sa mère, dans la chapelle du château ; en 1685, Mme de Kergadiou, se sentant près de sa fin, le fit inhumer « au haut de l'église de Plourin ».

Cette sainte dame de Kergadiou a été en relations avec le Père Maunoir. Elle a dû être l'une des « dirigées » du grand missionnaire breton et, sans doute, a-t-elle contribué à le faire venir prêcher à Plourin. Le P. Maunoir, en effet, y donna deux missions qui eurent le plus grand succès, et dont la première, celle de 1650, se termina par une procession qui est restée fameuse dans le pays : « On y remarqua surtout, écrit le P. Maunoir lui-même, une demoiselle de haute naissance qui représentait la Mère des douleurs marchant à la suite de la croix ; l'expression de ses traits rendait d'une façon si vive et si naturelle les souffrances de son cœur que sa vue arrachait des larmes à tous les spectateurs. » (1) Cette demoiselle de haute naissance, qui faisait si bien le rôle de la Vierge, était peut-être l'une des filles de la bonne douairière, demoiselle Gillette-Agnès, ou demoiselle Marie-Thérèse de Kergadiou. A l'école du P. Maunoir, Mme de Kergadiou apprit à pratiquer les plus hautes vertus chrétiennes : sa porte était ouverte à tous les malheureux ; ses largesses se répandaient sur les pauvres alors si nombreux, sur tous ceux qui étaient éprouvés par la guerre, ceux de Plourin et ceux de Landunvez paroisse dont les terres touchaient presque le manoir de Kergadiou. En chantant pour elle un grand service, au lendemain de sa mort, messire Guillaume Rannou payait une dette de reconnaissance, la sienne et celle de ses paroissiens.

Le manoir de Kergadiou, où si longtemps vécut la bonne « mère des pauvres », est aujourd'hui à dem

(1) *Journal latin des Missions*, par le P. Maunoir.

ruiné, et transformé en ferme. Les grands arbres qui bordaient jadis ses longues et larges avenues ont tous été rasés. Mais son portail monumental est encore flanqué de deux tourelles munies de meurtrières. La grande porte d'entrée est encore surmontée de l'écusson armorié de la famille de Kergadiou, qui portait : *ondé d'or et d'azur de six pièces, au franc canton d'argent semé d'hermines*. L'écusson est environné du collier de l'Ordre de Saint-Michel, en souvenir de messire François de Kergadiou, mari de dame Gillette de Coëtquitz, créé par Louis XIV chevalier de Saint-Michel. Mais le souvenir de la « sainte dame, mère des pauvres » est, hélas, profondément disparu. Aux visiteurs de l'antique demeure, les fermiers ne savent raconter que la vie dissolue de ses derniers habitants nobles, ceux des dernières années d'avant la Révolution...

ABBÉ GUÉGUEN,
Recteur du Folgoët.

BIBLIOGRAPHIE

P. D'HÉROUVILLE, S. J. — **LE VINCENT FERRIER DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE : VIE DU VÉNÉRABLE P. JULIEN MAUNOIR.** Un beau vol. in-8 carré de 224 p., avec un portrait hors texte, une carte et une cinquantaine d'illustrations par R.R. de Coniac. Prix : 12 fr., franco 13 fr. Dillen, Paris. Le Goaziou, Quimper.

La vie du P. Maunoir pourrait se résumer comme suit dans le style biographique d'un article de dictionnaire : — Né le 1^{er} Octobre 1606 à Saint-Georges de Reintembault en l'évêché de Rennes, élève au Collège de Rennes, admis à 18 ans par le P. Coton dans la Compagnie de Jésus, se destinait aux missions du Canada lorsque, à la chapelle de Ti-Mam-Doue près de Quimper, il se sentit fortement inspiré d'apprendre la langue bretonne. Le grand missionnaire du pays, le vénérable Michel Le Nobletz, le désigne pour son successeur, lui déclare avec autorité et au nom du ciel que sa vocation est de travailler dans la zone bretonnante de la province alors en proie à la mondanité et à la superstition. A partir de 1640 jusqu'à sa mort en 1683 à Plévin, son nom figure sans interruption sur les registres du Collège de Quimper avec la mention « missionnaire et confesseur ». Pendant ce laps d'années il réussit une œuvre formidable, éclairant d'abord les prêtres, puis aidé par les prêtres, convertissant les peuples.

Quand il apprit la mort du *Tad Mad*, le Père Paris, recteur du Collège de Quimper, souligna dans une circulaire du 5 Février 1683 par laquelle il annonçait à la Compagnie la mort du Serviteur de Dieu : premièrement le caractère « fort extraordinaire » de l'appel de Maunoir à la régénération spirituelle du pays breton ; deuxièmement les résultats merveilleux des missions « succès que tout le monde sait et qui le font révéler comme l'Apôtre de la Province » ; troisièmement les qualités de l'homme apostolique : innocence de vie, amour de Dieu, zèle pour le salut du prochain, patience constante allant jusqu'à l'amour et le désir des souffrances, douceur et égalité d'esprit inaltérable etc...

Ceci n'est pas un commentaire. Toutes ces qualités et vertus ces manifestations ordinaires et extraordinaires de l'activité de Maunoir sont énumérées dans le texte du P. Paris et publiées à la face des contemporains.

Une personnalité de cette envergure, qui parut providentiellement pour ranimer les flammes du flambeau de la foi, méritait de trouver des biographes nombreux. Et en effet, ils n'ont

pas manqué. Plusieurs ont déjà mis la main à l'œuvre ; d'autres ont leurs travaux en chantier. On ne saurait que se réjouir de voir des équipes renouvelées de travailleurs entreprendre de tirer parti d'un sujet qui présente une telle richesse. Devant un paysage tous les peintres ne découvrent pas les mêmes détails et la position choisie n'est pas la même. Ainsi en est-il des biographies. Les livres des vieux auteurs Boschet et Le Roux qui, soit dit en passant, ne se trouvent qu'entre les mains de rares privilégiés, ont la valeur de témoignages presque directs des faits, mais tous les documents n'ont pas été utilisés, plusieurs étant venus au jour depuis le dix-septième siècle. Le livre du P. Séjourné, plein de renseignements tirés des meilleures sources, est beaucoup trop analytique ; celui de Mlle Le Berre que notre regretté académicien Charles Le Goffic recommanda aux suffrages du grand public est de la bonne vulgarisation pieuse. L'ouvrage que le P. d'Hérouville vient de faire sortir des presses était attendu avec impatience par les admirateurs de Maunoir, et ils sont légion même en dehors de la Bretagne. Les voilà satisfaits. L'auteur a eu soin de placer dans leur cadre historique les étapes de la prodigieuse carrière de son héros qu'il appelle en reprenant le mot de l'annaliste du Collège de Quimper « *alter Vincentius Ferrerius* », le Vincent Ferrier du dix-septième siècle.

Parlons d'abord des illustrations : elles manquaient dans tous les ouvrages précités. Ici elles constituent une documentation de premier choix, car elles accentuent la note de couleur locale. Feuillotez le livre et votre regard aura plaisir à s'arrêter sur la maison natale de Julien Maunoir, l'ancienne église de Saint-Georges, une classe au 17^e siècle, *Ti-Mam-Doue*, le Collège de Quimper et la Cathédrale également vus dans un recul de trois cents ans, le Bréviaire et le Crucifix du Vénérable, la carte de Bretagne à l'époque du nouveau missionnaire, etc...

Treize chapitres délicieux et nourris composent l'ouvrage. Savourez ce titre du chapitre septième : — Le feu au milieu des eaux — où est caractérisée la flamme ardente de l'Apôtre qui porta la bonne parole aux insulaires d'Ouessant, de Molène et de Sein. Le chapitre onzième intitulé : — Evolution et progrès des méthodes — abonde en observations intéressantes sur les *Talennou* (le P. d'Hérouville est venu en étudier l'explication sur place), les *Canticou*, les processions et autres pieuses industries que, sous l'impulsion du *Tad Mad* les Jésuites ont mis à la mode dans leurs innombrables pérégrinations apostoliques. A eux seuls, en effet, ils n'ont pas donné moins de quatre cents missions en Bretagne pendant la période active de la carrière du P. Maunoir.

Les missions étaient l'objectif ordinaire du zèle du Père. Son objectif extraordinaire était la découverte et la poursuite de la sorcellerie. Le P. d'Hérouville touche la question. Mais il ne fait que l'esquisser, suffisamment, il est vrai, pour montrer qu'il possède en mains les éléments d'information et de solution.

Comment Maunoir peut être justifié d'avoir cru à l'existence sur le sol breton de sabbats au sens d'interventions diaboliques. Comment dans cette croisade antisabbatique il a employé une méthode qui, malgré les objections formulées contre elle, et de son temps et de nos jours, doit être défendue du grief d'exagération et de danger dans son application. Comment dans cette lutte acharnée menée contre « la Citadelle de l'Enfer » et qui complétait l'offensive dirigée par Le Nobletz contre « les Chevaliers Errants », il s'est appuyé sur le concours de collaboratrices mystiques en Léon et en Cornouaille. Comment ces deux orantes et ces deux souffrantes par les visions dont elles furent favorisées et les blessures meurtrissantes reçues dans leur corps méritent de prendre rang parmi les extatiques et les stigmatisées les plus fameuses. Autant de questions captivantes auxquelles le P. d'Hérouville fait de courtes mais pertinentes réponses.

Pour nous avoir laissé sur ces questions la primeur d'un travail critique plus étendu que nous comptons livrer sous peu à l'impression et nous avoir communiqué de précieuses indications rentrant dans le vif de notre sujet, qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre profonde et respectueuse reconnaissance.

L. KERBIRIOU.

✱

AN AOTROU JEZEGOU. — **BUHEZ SANTEZ THERESA AR MABIG JESUS, RENKET EVIT MIS MARI**, Brest, 1932.

Merveilleusement guéri par la Sainte de Lisieux, M. l'abbé Jézégou, recteur de Plobannalec, a tenu à la remercier en donnant de sa *Vie* une édition bretonne. A chaque jour du « Mois de Marie », répond une section de l'ouvrage, divisée en trois parties : une page d'histoire, une leçon, une rose. La rose n'est autre chose que le récit d'un miracle opéré par la Sainte.

En quelques mois, l'auteur a écoulé 2.000 exemplaires de son travail, et ce beau succès en dit toute la valeur.

H. P.



NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MEILARS

(SUITE)

ANCIENS MANOIRS

D'après l'aveu rendu au Roi, en 1684, par Sébastien III, marquis de Pont-Croix (1); Meilars relevait en grande partie de la Seigneurie de Pont-Croix qui y possédait en outre un certain nombre de tenues à domaine. Celles-ci furent afféagées presque toutes au XVII^e siècle.

Voici quelles étaient les principales mouvances :

Le manoir de Lesgoazien et son moulin à eau sur lesquels il était dû une chefrente de 90 livres ;

Les deux tenues du bourg et la forge de Kerilis-Meilars.

D'autres terres au bourg, dont la moitié dépendait de la chapellenie du Marc'hallec'h, tenues par Maudez Hémery ;

Le manoir de Guizec et son moulin à eau, à Jean Le Barz, sieur du Ménez-Bihan ;

Le manoir de Kerstrad, son moulin à eau et son taillis, à Eutrope Porlodec, sieur de Kerlivin.

(1) *Terrier de Bretagne*, 1684 (Archives nationales).

Kergoff, Penguilly, Mezirvin, Mene-Gouret, Kerlaoueret, domaines appartenant aux Veyer de Kerandantec.

Castellien, à René Le Barz, recteur de Ploélan (Poul-
lan).

Le manoir de Kervénargant, sous Suguenzou, fut
rattaché à Pont-Croix.

Mene-ar-Vilien, près de Castellien, à René Le Barz,
recteur de Ploélan, qui doit de chefrente au sieur de
Suguenzou un gant à épervier et une paire de son-
nettes !

Une partie de Tromiliau, jadis aux Kerardélec, en
1684, à maître Jean Provost.

MANOIR DE MEILARS

Au bourg même de Meilars, existait autrefois un
manoir habité par les seigneurs de ce nom.

En 1349, l'une des héritières, Hazevis de Meylar,
était mariée à Guillaume, seigneur de Pennault en
Pleyben. Leur fille, Plézou de Pennault, épousa Alain
de Tyvarlen qui décéda en 1384. Elle en eut un fils
de même nom, mort sans postérité en 1404, et deux
filles. L'aînée, Alice de Tyvarlen, succéda à son frère
dans les seigneuries de Pont-Croix et de Tyvarlen, et
mourut en 1512, laissant de son mariage avec Jehan
de Rosmadec, demi-frère de l'évêque Bertrand de Ros-
madec, un fils, Guillaume, qui fut tué en 1426 à
l'assaut de Saint-James de Beuvron. La cadette, Mar-
gily, épousa le seigneur de Coatrédrez.

Hazevis de Meylar s'était mariée en secondes noces
à Alain de Kerlaouénan en Mahalon et en eut deux
filles, Constance et Alise (1).

C'est sur l'emplacement du manoir de Meilars que
s'éleva, plus tard, le presbytère.

(1) Arch. de La Loire-Inférieure, B. 2035.

MANOIR DE KERNONEN

Ce manoir qui appartenait à Marguerite de Saint
Juzel, lors de la réformation de la noblesse en 1536,
était la seule mouvance que la seigneurie de Coatfao
eût en Meilars. De ce fait, cette seigneurie jouissait de
certains privilèges, droits honorifiques et prééminen-
ces, en l'église paroissiale : tombes et écussons avec
armes de la maison de Kernonen : *d'or à une croix
d'azur chargée de cinq quintefeuilles d'argent.*

En 1681, le manoir de Kernonen qui comprenait
« des maisons couvertes en pierre de taille, vieilles
mazures, cours closes, courtils, bois de haute futaye,
rabines, près, prayryes, terres froides, montagnes,
taillis, viviers », appartenait à Jean de Rospiec, sei-
gneur de Trévien, du chef de sa femme, Marie du
Disquay, qu'il avait hérité de sa mère, Françoise de
Lézandevéz. Jean de Rospiec devait à la seigneurie de
Coatfao, dont relevait le manoir : « 15 sols monnays
par an, deux criblées d'avoine, 4 criblées de froment,
5 criblées de seigle et une poule » (1).

MANOIR DE GUIZEC

Il ne reste rien de l'ancien manoir si ce n'est, dans
le mur d'un hangar, un écusson qui porte un soleil,
un croissant et deux clefs entrecroisées. Signalons
aussi un calice sculpté dans la pierre d'un mur du
même bâtiment.

Lors de la Réformation de 1446, le manoir de
Guizec avait pour propriétaire le sieur de Roscerf. Il
appartenait en 1536 à Françoise de Trégain, épouse
du sieur de Kerguenezal.

Nicolas Porlodec, sieur de Guizec, époux de Jeanne
Canévet, acquit, en 1666, le manoir de Kerstrad pour

(1) Arch. départ., E. 229.

la somme de 1220 livres, de Jean de Rospiec et de Marie du Disquay, seigneur et dame de Trévien (1).

Leur fille, Catherine Porlodec, épousa Jean Le Bars, du Mene-Bihan, et c'est à eux qu'appartenait Guizec en 1684.

Une autre fille, Anne, épousa Jean-Baptiste Le Bailif de Porsaluden, officier des chevaux légers de la garde du Roi.

MANOIR DE CASTELLIEN

Au-dessus de la porte du moulin de ce manoir il y a encore aujourd'hui deux écussons, l'un portant un poisson, l'autre trois ronds de bosse.

En 1536, Castellien était habité par Jehan Provost, sergent, se disant noble, et Loyse de Rosmadec, sa femme. Ils tenaient ce manoir de Jehan du Launay et d'Olive Guardet, seigneur et dame de Castellien décédés 25 ans auparavant.

En 1540, Johanne Mouezou, de Douarnenez, rend aveu au Dauphin pour un vieil étage de Castellien (2).

Suivant une déclaration de 1677, la demoiselle Michellet, dame de Castellien, possédait, outre ce manoir, une ferme à Kervoal tenue à titre de domaine congéable par Guillaume et Jacques Larvor et consorts.

A la même époque, le moulin du manoir était au seigneur Gourcuff de Trémédec qui possédait aussi le manoir de Kerdunic en Poullan.

MANOIR DE LESVEILARS

Au début du XVI^e siècle, le manoir de Lesveilars appartenait à Glazren Le Rousseau et à Amicze Le Champion. Tous deux moururent vers 1640. Leur fille,

(1) Arch. départ.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 2018.

Loyse Le Rousseau, épousa en premières nocces Raoul Le Doulce, sieur de Kermabon, qui lui donna un fils, François Le Doulce. Elle rendit aveu au Dauphin en 1543 pour le manoir de Lesveilars comme tutrice de ce fils. En 1550, Loyse Le Rousseau était remariée à Yves Autret, sieur de Trévien (1).

MANOIR DE KERVÉNARGANT

Bien que tout proche du bourg de Poullan, le manoir de Kervénargant se trouve sur le territoire de Meilars.

Il y a cinquante ans, André Theuriet, de passage par là, en faisait cette description :

« On s'y rend par un chemin creux qui part de Pouldavid et qui, toujours montant, finit par déboucher au milieu de la lande. Quand on approche du manoir, on s'imagine tomber en plein dans un roman de Walter Scott. L'habitation est complètement enfoncée dans les arbres. On y arrive par une longue avenue herbeuse, en pente, formée par une quadruple rangée de vieux hêtres. Au bout de l'avenue, se dresse la façade grise d'un haut mur encadré dans deux tourelles aux toits en éteignoirs. Le mur, tapissé de fougères et de pariétaires, est percé de deux portes à ogives tréflées : l'une haute et large pour les voitures, l'autre étroite et plus basse pour les piétons. Une frêle colonnette de pierre, feuillagée et fleurie, sépare les deux ouvertures et se termine elle-même par un trèfle flamboyant... » (2)

L'aspect extérieur du manoir n'a guère changé depuis lors. Seule l'avenue est moins herbeuse et déboi-

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, B. 2018.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} Volume 1881, p. 373-375. — Cf. aussi *Le Journal*, 26 Août 1897.

sée : les vieux hêtres recourbés en voûte au-dessus du chemin ont fini de mourir et n'ont pas été remplacés. Le beau portail gothique est toujours debout, avec ses deux portes décorées d'archivoltes feuillagées, de pinacles, de fleurons et surmontées par des arcades plus aiguës que ne le sont généralement celles des portes du xvi^e siècle, ce qui indiquerait une date plus ancienne.

Autrefois, il y avait au portail une galerie de défense, sans doute crénelée à laquelle conduisait un escalier en pierre.

La tourelle pointue qui défend l'entrée, à droite, a un ressaut en encorbellement et est percée de meurtrières à la base. L'autre tourelle, à l'angle gauche du mur extérieur, est couverte en pierre. Elle est soutenue à environ 1 m. 50 du sol sur des corbelets qui lui donnent l'apparence d'une guérite sur mâchicoulis. Partagée intérieurement en deux parties, elle offre, au rez-de-chaussée, une sorte de casemate percée de trois meurtrières rasantes. Au-dessus, c'était le colombier seigneurial. A l'époque du passage de Theuriet, des pigeons y roucoulaient tout le jour. Les pigeons se sont tu. Aujourd'hui la tour est vide. Seuls les moineaux et les pinsons nichent dans le lierre qui l'a envahi.

La maison principale a été très remaniée. C'est une longue façade sans grand cachet. La porte en ogive est très simple. Quelques fenêtres ont des moulures du xvi^e siècle, mais aucune n'a conservé ses meneaux. A l'extrémité orientale du manoir, deux meurtrières, aujourd'hui bouchées, flanquent une fenêtre rectangulaire et permettaient de tirer sur les assaillants qui auraient rompu la porte d'entrée. La chapelle se trouvait au bout opposé. Le pignon, de ce côté, est surmonté d'une croix. Au dos de la maison, un pavillon contient un escalier monumental en pierre.

Le manoir de Kervénargant a, bien souvent, changé de maîtres. Nous le trouvons, en 1446, entre les mains de Guillaume Louyt, noble et exempt. Un siècle plus tard, il appartenait à Marguerite, fille du sieur de Saint Juzel, damoiselle. Il alla, en 1572, avec le manoir de Tromelin, en Mahalon, agrandir la terre du marquisat de Pont-Croix, contre la somme de 30.000 livres.

En 1633, il devenait la propriété de Pierre de Jégado, écuyer de la petite écurie du Roi et capitaine garde-côtes de l'Evêché de Cornouaille, seigneur de Kerlot (Plomelin), la Boixière (Pluguffan), Trémillec, Tromelin (Mahalon), etc... Pierre de Jégado fonda dans son manoir de Kerlot, en Plomelin, une abbaye dont sa sœur, Elisabeth de Jégado, fut la première abbesse. Il avait épousé Françoise de Trécesson, dont il n'eut qu'une fille qui mourut en bas-âge, à Rennes. Les deux époux faisaient, dit-on, (1) très mauvais ménage. Les querelles étaient fréquentes, et ce n'était pas sans raison. Il paraît que Françoise de Trécesson s'occupait de sorcellerie (2). Mais son mari, à qui ces manières ne plaisaient pas, la chassa de sa maison. Elle dut se retirer chez sa mère, Gillette Hay, douairière de Trécesson, et y rester. Pierre de Jégado refusa toujours de la recevoir, se bornant à lui servir une pension de 2.400 livres.

Comme ils ne laissaient pas d'enfants, le manoir de Kervénargant passa, par héritage, à leur neveu, Pierre Poulain de Pontlo. Plus tard, il appartint à honorable homme Guillaume Pezrès, sieur du Plessis, qui le vendit, en 1689, à écuyer Claude de Bourgneuf, époux de Jacqueline Jeanne Alléno.

Si jamais le manoir eut quelque splendeur, il n'en

(1) Tallement de Riaux.

(2) Voir Notice de Mahalon, p. 74-75.

avait plus à cette époque. L'acte de prise de possession, daté du 11 Janvier 1689, nous le montre tristement délabré :

« Le manoir et les logements sont sans bois ni couverture, sauf le bout oriental de la maison principale qui est couvert de paille, sans plancher ni tillages, les fenêtres hautes sont bouchées de pierre fors une, et le boissage des autres être en méchante réparation, point de fermetures sur les portes et la cour, colombier sans pigeons, porte sans clefs, colombier couvert de lierre, endommagés à raison du grand temps qu'ils sont découverts. »

Il y avait trois écussons au-dessus de l'entrée principale de la cour : « Celui du milieu nous semblant être un grellier surmonté d'une croix en forme de sautoir. Celui du costé du midi est une croix paslé, et l'autre estant au costé septentrion est partie d'une demie-croix paslé et d'un croissant et demy. Aussy un lambel au-dessus dudit croissant et demy. Dans le coing septentrional du bout oriental de ladite maison est une tourelle couverte de paille... »

Du manoir de Kervénargant dépendaient plusieurs fermes qui furent vendues en même temps : *Guerveur* où existaient quatre fermes, « deux d'entre elles tenues par Yves et Pierre André, frères, l'une pour rente domanière de 57 livres et 6 livres de corvées, et pour l'autre 42 livres de rente et 12 livres de corvées. La troisième profitée par Jean Coulloc'h pour 8 combles de froment, 8 combles de seigle, 8 combles d'avoine, 1 comble de mil et 2 chapons ; seize livres pour corvées. La quatrième profitée par le même Coulloc'h et consorts pour 7 livres 4 sols. » (1)

Penguilly bihan, profité à titre de domaine congéable par Jean Le Gall pour 6 combles de froment, 6 de

(1) Arch. départ., E. 427.

seigle, 6 d'avoine, un mouton gras, 2 chapons et 12 livres pour corvées.

Au *Bourg de Poullan*, une tenue profitée par Daniel Coulloc'h et sa femme et par Rolland Le Clerc pour 8 combles de froment, 8 combles de seigle et autant d'avoine, plus 12 livres pour corvées.

Au Bourg de Meilars, une rente censive était due sur une maison qu'habitait Guillaume Gavan.

Le Reun et Pennec'h, en Plogoff, tenus par Jacques Kerloc'h, Jean Audren et consorts, devaient une rente domanière et 50 sols pour corvées ; *Lestrivin*, en Plogoff, 10 livres par an de rente domanière et 60 sols pour corvées ; *Kerengar*, en Plozévet, une rente domanière de 4 livres 16 sols ; *Kervoad*, en Meilars, où demeurait Jacques Larvor, devait une rente consistant en un comble de froment, une charge de seigle, 3 livres pour corvées et autres droits domaniers ; *Keréven*, en Poullan, 9 combles de froment, 4 combles de seigle, 2 combles d'avoine, plus 2 livres 8 sols en argent et 12 livres pour corvées ; *Kernéoc*, en Poullan, tenu par Guillaume Hascoët, 24 livres en argent et 12 livres pour corvées ; *Kerleildé*, en Poullan, tenu par Mathieu Cudenec, 3 combles de froment, 2 combles de seigle, 2 chapons, 3 livres, 12 sols, en argent, 6 livres pour corvées et autres droits domaniers ; *Lezaurégan*, en Poullan, tenu par Paul Cozic, 4 combles de froment, 6 combles de seigle, 2 chapons, 12 livres pour corvées et autres droits domaniers.

A la mort de Jacqueline Alléno, vers 1735, le manoir fut vendu judiciairement à la requête de Jacques Joseph du Ménez, chevalier, seigneur dudit lieu, et de dame Marie Marguerite du Bourgneuf, héritiers bénéficiaires de Claude du Bourgneuf (1). Il dut être acquis par la famille Le Bahezre qui le possédait en 1760 (2).

(1) Arch. dép., B. 313.

(2) Arch. dép., B. 489.

Quelques années plus tard, les possesseurs de Kervénargant sont messire Joseph Beaussier, seigneur de l'Isle et autres lieux, chef d'escadre des armées navales de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Dame Louise Françoise Jouenne de Lorrière.

Le 23 Avril 1781, on célébra, dans la chapelle domestique du château, les mariages de leurs deux filles (1). L'une, Claire Louise, Céleste, épousait le vicomte Desson, enseigne des vaisseaux du Roi. L'autre, Angélique Louise, convolait avec le vicomte de Soullange, lieutenant des vaisseaux du Roi. Toute jeune lors de son mariage, celle-ci devint veuve de bonne heure. Lorsqu'éclata la Révolution, elle était déjà, semble-t-il, remariée à M. de Jouvencel. Tous deux s'enfuirent pendant la tourmente et trouvèrent asile à Londres.

Et voici que, je ne sais ni comment ni pourquoi, le manoir se trouve être, peu après, la propriété de Xavier-Jean-Louis du Rocheret, maréchal de camp, et de sa femme. Il émigre, elle reste avec sa gouvernante Sophie Copinger et deux enfants.

Le 8 Septembre 1792, eut lieu l'inventaire du mobilier à Kervénargant, par Gilles Kergusot de Pont-Croix. Notons dans cet inventaire : « 4 vaches rouges, 7 autres dont 3 noires et 4 rouges, un taurillon noir, 2 chevaux, un gris et un noir » (2).

La municipalité de Meilars se fait, un jour, l'avocat de Mme du Rocheret pour que ne soit pas exécutée à son égard la loi contre les ci-devant nobles :

« Le dix prairial, l'an 2 de la République française une et indivisible (3) se sont assemblés les citoyens

(1) Registres paroissiaux de Meilars.

(2) Arch. départ., série Q.

(3) 29 Mai 1794.

maire et officiers municipaux de la commune de Meilars.

» Vu le certificat des citoyens Bréard et Vingt médecins et Demisit chirurgien aide major, qui attestent que la citoyenne du Rocheret est dans une situation triste et déplorable étant attaquée de tous les maux allégués par les dits médecins et chirurgiens,

» Vu le certificat de civisme obtenu par la dite citoyenne du Rocheret de la municipalité de Poullan,

» Considérant que la dite citoyenne du Rocheret a habituellement manifesté les sentiments du plus pur patriotisme, qu'elle a tant qu'elle a pu résisté à l'Emigration de son mari et que depuis elle n'a eu pour lui qu'un mépris mêlé de haine,

» Considérant qu'elle a suivi la Révolution avec une résignation vraiment républicaine, que non seulement elle a toujours ponctuellement payé ses contributions, mais encore qu'elle a toujours été prête à sacrifier selon ses moyens pour la prospérité du bien public,

» L'agent national entendu,

» La municipalité arrête d'inviter le citoyen Prieur de la Marne représentant du peuple à Brest à ne point exiger de la citoyenne du Rocheret l'exécution de la loi des 27, 28 et 29 germinal contre les ci-devant nobles et à lui permettre sous la surveillance des corps constitués [de demeurer] dans ses foyers parce qu'il y aura lieu à l'appeler à l'exécution de la même loi si elle venait à déroger aux sentiments et à la conduite qui lui méritent la faveur réclamée par elle... » (1)

Hélas ! les « sentiments du plus pur patriotisme » de la citoyenne n'empêchèrent pas son manoir d'être vendu comme bien national. Il fut acquis, le 3 Plu-

(1) Délibérations municipales de Meilars.

viose de l'an III (1) par un armateur de Brest, Jean-Maurice Pouliquen.



Au lendemain de la Révolution, les de Jouvencel rentrèrent dans le vieux manoir. Une fille leur était née à Londres en 1799. Mais bientôt des dissensions s'élevèrent dans le ménage. Les deux époux se séparèrent. En 1809, Angélique et sa fille habitaient le Pénity, en Ploaré. M. de Jouvencel demeurait à Kervénargant, sans doute. Une note de M. de Miollis, Préfet du Finistère sous le premier Empire, nous apprend que M^{me} de Jouvencel fut l'une des plus belles et des plus aimables femmes de son temps, qu'elle conservait encore (en 1809) de précieux restes de ses premiers charmes et que l'histoire de sa vie donnerait matière à un roman intéressant. Ceci éclaire les causes du drame conjugal.

La fille Louise, née en exil en 1799, épousa un M. Madézo, dont elle eut une fille, Emma, la dernière descendante de la famille de Jouvencel. Mlle Emma Madézo épousa un valet de ferme, Guillaume Vigouroux. Celui-ci trépassait bientôt « ayant trop vite et trop bien vécu » (2). Et un beau jour, Mme veuve Vigouroux se décidait à aller vivre dans une maison de retraite à Lourdes, abandonnant au Petit Séminaire de Pont-Croix, contre une rente viagère, son castel meublé, ses bois, ses prairies et ses champs.



André Theuriet fut, à plusieurs reprises l'hôte de Kervénargant. On montrait encore, il n'y a pas longtemps, au fond de « l'antique jardin plein de plantes vivaces », l'épaisse charmille sous laquelle il écrivit ses deux nouvelles, le *Portrait* et les *Œillets de Kerlaz*, qui, d'ailleurs, ne sont pas des chefs-d'œuvre.

(1) 22 Février 1795.

(2) A. de Croze, *La Bretagne païenne*, p. 215.

Les *Œillets de Kerlaz* sont inspirés de l'histoire de Mme Vigouroux, type original de châtelaine-fermière, que Theuriet nomme Anne de Ploudaniel, et qu'il fait épouser, après la mort de son père, par répugnance pour le célibat, le régisseur d'un domaine voisin, nommé Jean Le Bozellec. Son mari meurt d'apoplexie, un jour d'Avril qu'il avait trop copieusement déjeuné, et elle se remet à songer à un sien cousin qu'elle avait vu autrefois à Kerlaz — c'est le nom donné par Theuriet au manoir — et auquel, avant son départ, elle avait offert une brassée d'œillets. Elle fait le voyage de Paris pour le revoir, mais revient bien déçue de son accueil indifférent...

LES GIRONDINS A KERVÉNARGANT

A la fin de l'été de 1793, après avoir quitté le Calvados où leur tentative de résistance avait échoué, les Girondins proscrits par la Convention et traqués de toutes parts se réfugièrent en Bretagne, échappant avec peine aux émissaires lancés à leur poursuite. Ils trouvèrent à Quimper un asile momentané qu'ils durent abandonner bientôt. Les uns, Cussy, Salle, Bergoeing, Meillan, Girey-Dupré, cachés à Penhars chez Kervélégan, s'embarquèrent avec Duchâtel, Riouffe et l'espagnol Marchena, pour essayer d'atteindre Bordeaux par mer. Les autres, Barbaroux, Pétion, Guadet, Buzot et Louvet, se dispersèrent, tout en demeurant dans les environs de Quimper.

Louvet quitta Quimper pour aller se terrer à quelques lieues de là « dans une maison isolée ». Sa compagne Lodoïska fut reçue un peu plus loin et Louvet l'y rejoignit bientôt.

Le récit de Louvet (1) est le seul que l'on possède sur cette période de l'exode des Girondins. Écrit alors

(1) Louvet, *Mémoires*.

que la terreur sévissait encore, il abonde en réticences et en dissimulations, soit que l'auteur redoute de compromettre, en les citant, les courageux citoyens qui lui donnèrent asile ; soit que, poussé de cache en cache dans cette Bretagne qui lui était totalement inconnue, il n'ait jamais su lui-même les noms des villages ou des manoirs où on l'abrita. Il n'a pas révélé le nom de son sauveur. Il ne cite pas davantage le nom du manoir, discrétion qui a donné l'essor à des légendes (1).

Cambry (2), sans être aussi discret, n'est guère plus précis. Il se contente de donner les initiales du manoir et du propriétaire.

« Je serais coupable, dit-il, en parlant du district de Pont-Croix, de ne pas rendre hommage à la générosité, au courage, à l'héroïsme du citoyen C... Il habitait la terre de K..., à une demi-lieue de Pont-Croix, près de Poul-David, dans le moment où le couteau des assassins se promenait sur toutes les têtes, où des lois contraignaient le fils à livrer son vieux père à l'échafaud, la femme à trahir son époux, le père à sacrifier son fils.

» Il osa ouvrir sa porte, donner son lit, ses soins et toute espèce de secours à de malheureux fugitifs, il compromit son existence, la tête de sa femme, celle d'une mère chérie, la tranquillité de ses sœurs, d'un père, d'une mère, âgés de quatre-vingt-cinq ans. Il eut la fermeté, entouré d'espions, de leur montrer toujours un front serein ; il appela souvent chez lui la force armée, la gendarmerie, les plus ardents dénonciateurs, dans le moment où leurs victimes n'étaient séparés d'eux que par des planches. Barbaroux, Louvet et Roujoux entendaient de leur retraite les vociférations de ceux qui les cherchaient. Imaginez le mé-

(1) Georges Le Nôtre, *La proscription des Girondins*, p. 61.

(2) *Voyage dans le Finistère*, p. 317-318.

lange d'impressions qui se succédaient dans leurs âmes, les calculs qui les occupaient, le désespoir, l'espérance que chaque courrier déterminait, le sentiment de reconnaissance que chaque instant renouvelait. Voyez au milieu de tant de précautions C... toujours calme, consolateur. Tous les moyens qui pouvaient écarter les soupçons se présentaient à son esprit ; on dansait deux fois par semaine au manoir de K... Toutes les femmes du voisinage de Douarnenez étaient priées à ces fêtes brillantes ; l'étourdissement, la gaieté, tous les rapports du lendemain éloignaient des soupçons que la vérité, qui ne se cache jamais bien, faisait naître et renaître chez tous les surveillants du district et du département.

» La mère de Barbaroux, sous les habits d'une lingère, plaisait à tout le monde... J'ai vu cette femme respectable pendant mon séjour à K... »

✱

Quel est donc ce manoir de K... ?

Les guides les plus sérieux signalent encore aujourd'hui aux touristes le « château de Kervénargant » comme étant celui « où se cachèrent Buzot, Pétion, Guadet Barbaroux et Louvet », ce qui correspond d'ailleurs à la tradition locale.

En 1836, donc à une époque où survivaient des témoins de ces temps tragiques, on montrait (1), sur la boiserie d'une cheminée, des vers inscrits au crayon par Barbaroux qui voulait ainsi tromper ses longues heures d'ennui (2). Il composa même, pendant sa réclusion, une ode sur l'électricité. Louvet aussi, s'ennuyant à mourir dans sa « maison isolée » avait écrit, pour se distraire, son *Hymne de mort* qu'il se proposait de chanter lorsqu'il irait à l'échafaud. L'ode de

(1) Emile Souvestre, *Le Finistère*, p. 75.

(2) Ce panneau aurait été depuis vendu à des étrangers.

l'un et l'hymne de l'autre n'ajoutent rien à la renommée de leurs auteurs.

Naturellement, pour André Theuriet, poète et romancier, la présence des Girondins à Kervénargant, en 1793, ne fait pas l'objet d'un doute. Il est plus piquant de séjourner dans un château historique que dans un quelconque manoir ! Il a vu — on la montre encore — « l'étroite pièce en contrebas prenant jour sur les bois par une étroite meurtrière, l'enfer » (1) où se terraient les illustres parias... Et en gravissant les marches délabrées de l'escalier de bois à rampe de chêne qui conduit à ce réduit, il songeait au temps où Barbaroux, avec sa haute taille et sa fière tournure, Pétion, avec sa barbe et ses cheveux blanchis avant l'âge, montaient ou descendaient d'un pas inquiet ces mêmes marches qui criaient sous leurs pieds...

Dans le délicieux fouillis du jardin où tout poussait à l'aventure, plantes rares ou communes, aristocratiques ou plébéiennes, exotiques ou vivaces, sous la charmille du fond où il devait revenir plus tard écrire « *Les Œillets de Kerlaz* », Theuriet sentait avec les odeurs attiédies des roses et des citronnelles, une paix profonde, une quiétude assoupissante monter vers lui et l'envelopper, et le souvenir des proscrits revenir. « Quelle impression d'accalmie et d'oubli cet enclos épanoui devait produire sur les Girondins qui avaient encore dans les oreilles le fracas des batailles de la Convention, la voix tonitruante de Danton, les clameurs des tribunes, quand ils se promenaient par une après-midi d'automne le long de ces charmilles d'où ils n'entendaient plus que la musique du vent dans les pins et la voix lointaine de la mer ! »



(1) *Revue des Deux Mondes*, 1881, I, p. 374.

Or, malgré la légende et malgré la tradition, certains croient que ce n'est pas à Kervénargant que se cachèrent les Girondins, mais à *Kervern*, dans la commune de Pouldavid, non loin de Douarnenez. C'est l'avis de Georges Lenôtre qui a travaillé d'après les documents recueillis par l'érudit Prosper Hémon (1). Il ajoute que Buzot, Pétion et Guadet n'y vinrent jamais

C'est, en effet, au manoir de Kervern qu'habitait le bienfaiteur de Louvet, Lodoïska et Barbaroux, celui que Cambry désigne par l'initiale de son nom et qui s'appelait Louis-François Chappuis de Bonlair.

C'est à Pouldavid, très probablement à Kervern par conséquent, que mourut l'année suivante la femme de Barbaroux, Marie Harlove.

Il faut donc admettre que le refuge des proscrits fut le manoir de Kervern.



Mais si ce fut là leur demeure ordinaire, ne peut-on penser qu'ils se cachèrent au moins momentanément à Kervénargant, lorsque quelque visite domiciliaire, par exemple, était annoncée ? Je le croirais volontiers.

Comment, même avec les réticences des Mémoires de Louvet, une telle légende se serait-elle attachée à Kervénargant, s'il n'y avait au moins un fond de vérité ?

Chappuis était l'ami des propriétaires de ce manoir, sinon leur parent : on trouve sa signature à côté de la leur dans les registres paroissiaux de Meilars et dans ceux de Poullan. Rien d'étonnant qu'il y ait conduit ses hôtes lorsque le séjour de Kervern devenait plus dangereux. La cache en bois de Kervénargant répond bien à la description de celle dont parle

(1) Prosper Hémon préparait, lorsqu'il décéda, un ouvrage sur la prescription des Girondins en Bretagne.

Louvet et dans laquelle il dut passer un jour entier avec Lodoïska.

Enfin, quoi qu'en pense Georges Lenôtre, il n'est pas sûr que Barbaroux soit demeuré toujours avec les autres proscrits. Sans doute, Chappuis lui offrit, lorsqu'il était sur le point de manquer d'asile, de partager la chambre qu'occupaient déjà Louvet et sa femme. Il n'est pas dit que le Marseillais ait accepté. En tout cas, le jour du départ, il semble qu'il n'était pas à Keryern. Quand, le 20 Septembre, Chappuis, à l'improviste, apprit à ses hôtes que le navire sur lequel leur passage était clandestinement retenu mettrait à la voile, à Brest, la nuit suivante, pour la Gironde, Louvet refusa d'abord de partir parce qu'il n'y avait pas de place pour Lodoïska. Racontant cet épisode, il ne dit mot de Barbaroux :

« Le 20 Septembre, on vint *me* chercher. Hélas, oui ! on ne venait chercher *que moi !...* » Je conviens, qu'à ce moment, il pense uniquement à sa compagne et à la douleur de la quitter. Mais la suite prouve qu'il voyagea seul jusqu'à Plonévez-Porzay :

« Il était cinq heures du soir, c'est-à-dire qu'il faisait encore plein jour, quand *je sortis* de la ville à la vue de tout le monde. A deux cents pas, un cheval m'attendait; un ami sûr était mon guide; nous avions neuf grandes lieues de pays, à peu près quinze lieues de poste, à faire. Il fallait être dans la chaloupe qui devait nous conduire au bâtiment, à onze heures au plus tard, car le coup de canon qui ordonnait le départ du convoi et de l'escorte serait tiré à minuit précis. A deux lieues d'ici, j'allais trouver mes chers collègues qui m'attendaient. En effet, j'embrassai Guardet, Buzot et Pétion ; *mais Barbaroux vint longtemps après... Il nous fit perdre une grande heure.* »

Pourquoi un tel retard s'ils étaient ensemble à Keryern ? On dit : « Barbaroux, toujours indolent, s'at-

tarda. » Les minutes pourtant étaient précieuses, et dans une telle situation on ne perd pas une « grande heure » sans raison grave. N'était-il pas plutôt à Kervénargant ?

Les fugitifs arrivèrent avant minuit à Lanvéoc, après avoir contourné la baie de Douarnenez. Les deux frères Pouliquen, armateurs de l'*Industrie* — tel était le nom du navire sur lequel les Girondins allaient embarquer — les avaient rejoints en route.

Les frères Pouliquen étaient des négociants de Brest. Et voici que nous trouvons l'un d'eux, le cadet, Jean-Maurice, mêlé à l'histoire de Meilars et de Kervénargant. Lors de la vente du mobilier de l'église de Confort, le 27 Messidor an III (1), il se portera acquéreur de l'horloge pour la somme de 1.225 livres et de tous les autres meubles, après qu'il aura, un mois plus tôt, contribué au rachat de l'église elle-même et des chapelles de Saint-Jean et de Saint-Marc pour une somme de 9.050 livres, soit la moitié du prix, les paroissiens ayant fourni l'autre moitié, et acheté le manoir de Kervénargant qu'il viendra habiter.

N'y a-t-il pas, dans ce fait de voir l'un des sauveurs des proscrits girondins acquérir Kervénargant et y habiter, une nouvelle présomption en faveur de leur passage en ce manoir ? Je n'oserais l'affirmer, mais je suis tenté de le croire...

MONUMENTS ANCIENS

Il existait de nombreux tumulus sur le territoire de Meilars. Plusieurs sous lesquels on découvrit des urnes en terre ont été détruits dans les dépendances de Kerc'hoz.

A Penguilly, dans une lande bordant au Sud la

(1) 15 Juillet 1795.

route de Poullan à Beuzec, on explora, en 1869, un tumulus de forme elliptique qui mesurait 20 mètres de diamètre et 2 mètres de hauteur. Il recouvrait un dolmen dont la table avait 3 mètres de large.

Dans le courant de Septembre 1912, on trouva à Lestieux, dans un champ dit *Lenker Poullan*, un cercueil vide formé de quatre pierres posées de champ.

Trois pierres taillées qui se trouvaient dans une lande dite *Goarem-ar-Vilien* furent enlevées en 1914 par les soins de M. l'abbé Rolland et sont aujourd'hui au musée préhistorique de Penmarc'h.

L'un de ces blocs, carré à la base, avec 1 m. 24 de largeur, prend la forme de demi-sphère, de 1 m. 35 de hauteur, et porte une petite cupule ou perforation à son sommet. Les deux autres sont de forme ovoïde, mesurant 1 m. 30 sur le grand axe et 0 m. 65 sur le petit. M. le chanoine Abgrall pensait que leur présence dans cette plaine sauvage, à quatre kilomètres au moins de tout gisement de granit, semblait indiquer un sanctuaire à pratiques rituelles dépravées, de même nature que les actes idolâtriques des hauts lieux et bois sacrés signalés et flétris dans la Bible (1).

**

Un camp gaulois, puis romain a existé à Castellien. Ses hauts remparts ont été, en partie, détruits, il y a quelques années. M. l'abbé Rolland en a extrait un bloc de béton romain qu'il a encastré dans le mur du jardin du presbytère de Confort. Une belle voie romaine, encore visible, reliait ce camp à la ville d'Is.

Un autre camp avec retranchements juché sur un promontoire, à l'intersection de la vallée du Goyen et du vallon d'un petit affluent, dominait le moulin de

(1) Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, t. XLVIII, p. 28-29.

Lesvoven, à quelque 500 mètres du bourg de Meilars. Le sommet forme une enceinte d'environ 40 mètres de côté. Quelques vestiges de retranchements s'y remarquent encore. On y a découvert des tuiles et des débris de poteries. Le camp semble bien être romain. On l'appelle pourtant Camp de la Fontenelle. Il se peut que ce chef de bande y ait fait quelque travail de défense, ou qu'il y ait simplement fait une étape lors de ses incursions sur Pont-Croix.

CLERGÉ

ANCIENS RECTEURS DE MEILARS

- 1405. Alain de Penquelenec.
- 1405. Alain Guillou (1).
- 1537. Jean Pencoet.
- 1547. Ronan Pencoet .
- 1561. Jehan du Guilly, fils d'écuyer Jehan-Agnès, sieur du Guilly en Pouldergat.
- 15.. Hervé Guinidec lui succède.
- 1588-1594. Louis Hémeri. Son nom figure sur la façade Ouest de l'église de Meilars.
- 1617. Dom Michel Le Nobletz. Le Vénérable qui habitait Quimper depuis un an fut, vers cette époque, chargé par l'Evêque de l'administration de la paroisse de Meilars, qui était dépourvue de recteur. Ne voulant pas restreindre ses travaux à une seule paroisse, il obtint, quelque temps après, d'être relevé de ses fonctions.
- 1619. Gabriel Hamon.
- 1651. A. Broneloc. — Son nom se voit au bas d'un vitrail de Confort.
- 1666. Robert Coléo.

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège...* p. 147.

1674. Yves Roux. Il était précédemment recteur de Langolen.

1688-1694. Pierre de Kerguélen, sieur de Kerfily, fils de Tanguy de Kerguélen, seigneur de Penanyeun en Gourlizon.

1695-1720. Hervé de Kerguélen, frère du précédent, docteur en théologie, auparavant recteur de Plozévet. Il fut enterré à Meilars le 12 Juin 1720, âgé de 76 ans. A sa mort, J. Savina devint curé d'office.

1723-1742. Joseph Le Dourguy, originaire du manoir de Trégué en Bodilis. Il fit reconstruire la flèche de Confort en 1736. Son nom est inscrit sur le croisillon Sud de la chambre des cloches.

En 1744, le tronc de Confort fut volé et démoli.

1750-1758. Guillaume Geffrain.

En 1754, la procession de Meilars se rend au pardon de la Trinité à Plozévet. Les porteurs de croix et bannières reçoivent 24 livres 9 sols 8 deniers.

1758-1768. Ambroise Le Pape. Il meurt le 16 Octobre 1768, à l'âge de 58 ans, et est enterré à Meilars.

1768-1772. Hervé Favé. Il meurt le 10 Août 1772, âgé de 57 ans. Il fit faire un cul-de-lampe, une sacristie neuve, de nouveaux autels dans le transept, répara l'église.

1772-1781. Nicolas Le Doaré. — Il eut de longs démêlés avec les héritiers de son prédécesseur au sujet des frais occasionnés par la réparation et l'embellissement de l'église. — Son bénéfice lui rapportait 208 boisseaux et quart de seigle, 27 boisseaux trois quarts d'avoine, une criblée de gruau et sept livres en argent, ce qui représentait une valeur approximative de 800 livres les années ordinaires. Par contre, il devait payer par an 50 livres de loyer, 70 livres d'impôts et 250 livres pour pension d'un curé. — Recteur de Plogonec en 1781.

En Septembre - Octobre 1779, une épidémie s'abattit sur la paroisse. Certains jours, on portait en terre sept ou huit cadavres à la fois. Pour diminuer les chances de contamination, il fallut interdire de garder les corps plus de 24 heures, et ordre fut donné de les enterrer sans même les faire passer par l'église. Une amende de 20 livres devait frapper tout prêtre qui contreviendrait à la défense.

L'épidémie faucha 82 habitants de Meilars.

Le fléau ne fut pas particulier à cette paroisse, presque toute la Bretagne fut atteinte.

1781-1789. Jean-Joachim Le Gall, originaire de Plogoff. Il fit faire la chaire à prêcher, œuvre de Marc Le Normand, de Saint-Tujen, en Primelin, pour 450 livres, et il fit mettre des anges adorateurs à l'église paroissiale. Il meurt à Meilars le 27 Février 1789.

En 1783, une gelée terrible suivie d'un été trop sec réduisit les cultivateurs à la misère. Heureusement, la fabrique qui était riche vint à leur secours. Elle distribua aux pauvres pour 240 livres de filasse (lin et chanvre).

1789-1791. Alain Pennanec'h, né à Edern.

1792-1794. Hervé Calvez, constitutionnel, né à Penanvoez en Saint-Nic. En quittant Meilars, il devendra desservant de sa paroisse natale.

CURÉS ET PRÊTRES RÉSIDENTS

1540. Guillaume Elyas, prêtre, habitant Ker-nonen.

1686-1705. Jean Pichavant, curé en 1691. Il signe jusqu'à sa mort « prêtre indigne ».

1688-1693. Jean Maugain, prêtre.

1688-1715. Joachim Le Castrec, prêtre, de Lestieux.

1691. Guillaume Cozic.

1691. H. Cariou.

1700. R. Le Grand, curé.
 1702-1715. Nicolas Coulloc'h, de Tromiliau.
 1703. H. André.
 1705. Jean Le Queffurus. Il devient curé de Mahalon, puis de Guiler.
 1705. Guillaume Le Goff.
 1705. Jean Ansquer.
 1707. Jacques Le Mérour.
 1707. Yves Le Bihan.
 1707. A. Le Faucheur.
 1708. H. Keryvel.
 1708. A. Cariou.
 1708. P. Gargadennec.
 1709. Jean Savina. En 1720, il est curé d'office.
 1710-1721. André Coulloc'h.
 1715-1721. Alain Le Corre. Il meurt à 42 ans, en 1721.
 1715. A. Melguen, prêtre.
 1752-1775. Mathieu Keryvel, curé. Il meurt à Meilars le 9 Juillet 1772, âgé de 56 ans.
 1755-1761. Guillaume Lavanan ou Laouénan, de Castellien. Il meurt le 25 Juillet 1761, à l'âge de 32 ans.
 1754-1772. Guillaume Keryvel, de Poullan. Il meurt le 30 Août 1772, âgé de 63 ans.
 1760. Le Coz (1).
 1764. Jourdain
 1765-1770. Ollivier Le Pappé. Après avoir été curé de Loctudy, il devient curé de Meilars.
 1768. P. Larour.
 1769. De Launay.
 1769. G. Savina.
 1770. Le Menn (2).

(1) Le 24 Août 1761, enterrement de Jean Le Moal, de Kervévan, étudiant au Collège de Quimper, 18 ans. — Le 2 Décembre 1763, enterrement de Daniel Le Goff, diacre, mort au presbytère.

(2) Le 1^{er} Mars 1770, enterrement de maître Jean Le Bot, de Kernoal, diacre, âgé de 25 ans.

- 1772-1775. Benoit Duault.
 1775. Piriou.
 1775-1784. G. Le Fur, de Poullan, curé.
 1787. Gloaguen, curé.

MEILARS PENDANT LA RÉVOLUTION

Messire Alain Pennanec'h arriva à Meilars, le 17 Avril 1789, en qualité de Recteur. Il était né à Edern le 24 Mars 1746 et avait reçu la prêtrise le 26 Février 1774. Il avait par conséquent 43 ans quand la Révolution commençait.

Dès son arrivée, il fit l'acquisition, pour l'église de Confort, d'une nouvelle cloche qui fut bénite le 8 Septembre 1789 par M. Le Bescond de Coatpont, recteur de Poullan. Vers la fin de cette année, il s'adjoignit, comme curé, Hervé Calvez, originaire de Saint-Nic, qui deviendra peu après curé de Plogonnec, puis reviendra à Meilars.

Les paroissiens n'étaient pas riches. Durant plusieurs années, les récoltes avaient été mauvaises, et des épidémies étaient venues aggraver encore la misère et la désolation. Nous avons vu qu'en une seule année, la population avait été littéralement décimée.

Comme aujourd'hui, presque tous les habitants étaient cultivateurs. L'industrie de la toile procurait aussi quelques ressources. Il y avait, en 1751, dans la paroisse, 34 métiers de tisserands. On admet qu'un ouvrier qui s'occupait uniquement de la fabrique de la toile pouvait mettre en commerce 40 pièces de toile par année, soit 1.360 pièces pour 34 métiers. Mais, à Meilars, on ne devait pas atteindre ce chiffre, la plupart des tisserands cultivant aussi la terre. Déjà, à cette époque, cette industrie était en décadence. Au XVII^e siècle et au début du XVIII^e, elle était bien plus importante. En 1742, des règlements avaient été impo-

sés pour les toiles à voiles. Il fallut améliorer la qualité ou disparaître. De plus, les manufactures de Brest, d'Angers, de Saumur, et même de Hollande concurrençaient victorieusement les fabriques des paroisses des environs de Douarnenez. Et, peu à peu, les métiers de Meilars se turent, les uns après les autres, tout comme ceux de Locronan.

Comme céréales, c'est surtout le seigle que l'on cultivait à Meilars. Du moins, la dîme du Recteur ne comprenait pas de froment. En 1790, M. Pennanec'h percevait dans sa paroisse 230 boisseaux de seigle et 27 boisseaux d'avoine (1). Par contre, il payait 50 livres de loyer pour son presbytère, et 250 livres de portion congrue à un Curé.

L'enquête qui fut faite sur la mendicité, en 1791, révèle un nombre de mendiants inférieur à celui des paroisses voisines : 60 seulement, alors que Mahalon en avait 229 et Guiler 106. La cause de la mendicité à Meilars provient, dit l'enquête, « des charges trop fortes et on ne récolte que des menus grains ». Comme remède, on se propose de « faire un établissement pour nourrir les pauvres ».

En réponse à cette même enquête, Mahalon déclarait qu'il fallait réparer les ponts. Il s'agissait surtout du pont sur le Goyen, entre Meilars et Mahalon, qui était dans un état lamentable, au dire de Cambry. (Il passa par là et eut toutes les peines du monde à traverser la rivière, ce qui montre que le vœu émis par Mahalon ne fut pas réalisé).

Mais les causes de la mendicité étaient plus générales. Pour tout le district, on signale le désœuvrement et l'habitude de mendier. Pour lutter contre ces vices, on propose « d'obliger chaque paroisse de nourrir ses pauvres, et, pour empêcher le vagabondage des

(1) Arch. départ., L. 243.

mendiants, les forcer de porter chaque une médaille portant le nom de leur paroisse » ! (1)

CAHIER DES DOLÉANCES

Le dimanche 13 Avril 1789, cinquante-cinq habitants de Meilars se réunirent « à la sacristie et à l'église paroissiale pour obéir aux ordres de Sa Majesté... pour la convocation et tenue des Etats généraux de ce Royaume et satisfaire aux dispositions du Règlement ainsi qu'à l'ordonnance de Monsieur le Sénéchal de Quimper ».

Ils rédigent tout d'abord le « Cahier de doléances, plaintes et remontrances », puis élisent deux députés choisis parmi eux, Jean Gloaguen de Lesvoven et Guillaume Claquin de Kerhouten, pour porter le dit Cahier à l'Assemblée qui se tiendra à Quimper le 16 Avril. Ils y représenteront Meilars et pourront y « proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus et l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume et les biens de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté. » (2) Voilà des gens qui ont conscience de leur rôle et de la valeur de leurs députés !

Le Cahier des doléances ne diffère pas des modèles qui couraient la campagne :

« 1. — Que les impôts soient également répartis sur tous les ordres, sans distinction.

« 2. — Qu'il soit voté, aux Etats généraux, par tête.

« 3. — Que les droits de franc-fief soient supprimés et les droits de contrôle réduits au quart des perceptions actuelles.

(1) Arch. départ.

(2) Arch. départ.

« 4. — Qu'il n'y ait qu'un seul droit sur les boissons, lequel sera payé à leur entrée dans la province.

« 5. — Que l'on ait la faculté de planter bois et de s'en servir pour son propre usage et la faculté d'avoir four et puits, sans l'agrément du foncier.

« 6. — Qu'il n'y ait plus de droits de moulin et que les corvées, droits d'égoûve et de congément soient supprimés.

« 7. — Qu'il n'y ait d'autre mesure que celle du Roy et toutes les autres sur icelle bien jaugé et procès-verbal dressé avant de s'en servir.

« 8. — Que le colon ne paye sa redevance foncière que dans les espèces de grains que son terrain produit.

« 9. — Qu'il ne soit plus tenu aux corvées de chemins.

« 10. — Qu'attendu l'éloignement du Parlement, qu'il soit établi une cour souveraine à Quimper.

« 11. — Qu'il ne soit désormais distribué aucune sorte de tabac pulvérisé en baril, attendu sa mauvaise qualité, et que le tabac de carotte soit délivré à trois sols l'oncè, sans eaux.

« 12. — Qu'il soit ordonné au fermier du tabac de renvoyer la moitié de ses employés au moins, et que le fraudeur bien constaté sera, outre la confiscation de tout son bien au profit du fermier, puni corporellement.

« 13. — Que les pensions que Sa Majesté a accordées soient réduites, même la moitié supprimée. »

Voilà en treize points bien définis, dont deux consacrés au tabac, les doléances des habitants de Meilars. Si, avec cela, les bases de l'ancien régime n'étaient pas rejointoyées, les abus supprimés, la prospérité générale du Royaume restaurée, c'était à désespérer d'y parvenir jamais.

Certains articles étaient d'ailleurs très justes. On s'étonne cependant de voir les notables demander la

suppression des corvées des grands chemins, alors qu'un an auparavant, quand il avait été question de les remplacer par une contribution en argent, ils s'étaient émus et avaient protesté en ces termes :

« Etant informés de l'intention où est le Roi de supprimer la corvée des grands chemins et de le convertir dans une imposition pécuniaire, reconnaissants par une expérience bien fâcheuse pour nous-mêmes que par les mauvaises récoltes depuis 7 ou 8 ans, tous les paroissiens, sans exception, sont réduits dans un état à ne pouvoir payer qu'à peine leurs impositions ordinaires (plusieurs même ne le peuvent faire, ce qui préjudicie aux collecteurs), nous voudrions, sous le bon plaisir de Sa Majesté, continuer l'entretien des grandes routes par corvée et de la manière usitée jusqu'à ce jour... » (1)

✱

Dans toutes les communes, le corps politique céda la place au Conseil municipal. Le 9 Mai 1790, les officiers municipaux de Meilars se réunirent à la sacristie pour élire le maire : l'accord se fit sur le nom de Guillaume Savina, de Mezirvin, qui se hâta d'accepter l'honneur et la charge de gouverner la commune.

Bientôt la Constitution civile du clergé vint jeter le trouble dans les esprits. Le recteur, Alain Pennanec'h, refuse de prêter le serment exigé.

Le 27 Mars 1791, avait lieu, à Pont-Croix, la première élection de recteurs constitutionnels pour remplacer les recteurs réfractaires. Meilars ne fut pas pourvu ce jour-là, ni même huit jours plus tard lors de la seconde élection. Les candidats manquaient. Il était d'ailleurs entendu que tous les recteurs réfractaires ne seraient pas remplacés... « parce qu'on doit, dit Tréhot de Clermont, président du district de Pont-

(1) Arch. municipales de Meilars.

Croix, procéder bientôt à la réduction et à la circonscription des autres paroisses et ce n'est pas la peine d'induire de nouveaux recteurs en des dépenses pour s'établir dans des paroisses qui bientôt seront supprimées. » (1)

Le 8 Avril, il écrit : « On ne sait encore que dire des élections faites des curés. Les choix, dans ce canton, ont été excellemment faits, mais la majeure partie a refusé d'accepter ; d'autres, après avoir accepté, se sont rétractés. L'embarras est de trouver des sujets : il y a de la manœuvre en diable pour détourner ceux qui sont bons... » Et après avoir jeté l'anathème sur le Recteur de Mahalon et celui de Primelin « qui sont des séditeux et ont fait des prônes incendiaires », Tréhot de Clermont ajoute : « Mais qu'un recteur de Lababan et de Meilard, saintes gens et qui remplissent leurs fonctions avec édification, tombent sous la proscription, cela touche sensiblement : ils ne sont point encore remplacés, mais ils le seront aujourd'hui si on trouve des sujets. Si on n'en trouve pas, il y a ici plusieurs paroisses à supprimer : Meilard sera divisé entre Pont-Croix, Poullan et Pouldergat... »

Les choses en restent là pour le moment. M. Pennanec'h n'est pas remplacé. Mais le district lui rend la vie dure et il se décide à prendre la fuite le 8 Septembre 1791 et va se réfugier aux environs de Briec, son pays natal. Nous le retrouvons, le 15 Février 1793, à Plonévez-Porzay où il fut arrêté par les douaniers de Tréfentec et conduit en arrestation à Locronan, chez le sieur Valet.

Meilars reste un an sans recteur. Le 21 Août 1792, Hervé Calvez y est nommé par Expilly. Jean Gloaguen, de Guizec, avait succédé à Guillaume Savina comme maire. Le dimanche 9 Septembre, il réunit le Conseil

(1) J.-M. PILVEN : *Correspondance de M. Tréhot de Clermont.*

municipal, en présence de Hervé Pichavant, procureur de la commune :

« Le Conseil général assemblé ce jour dimanche neuf Septembre 1792, l'an quatre de la liberté, sur une lettre d'invitation lui adressée de la part des MM. les administrateurs du district de Pont-Croix pour dresser procès-verbal de la prise de possession de M. Calvez nommé curé de cette paroisse, et recevoir son serment en cette qualité.

» S'est en l'endroit présenté le dit sieur Hervé Calvez vicaire de la paroisse de Plogonnec, lequel nous a exhibé d'un procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du district de Pont-Croix en date du dix-neuf août dernier, signé de Clermont président et Guillier secrétaire, portant nomination du dit sieur Calvez à la cure de cette paroisse, avec un état de son institution canonique dont le dit sieur Calvez a requis la transcription au long, la teneur de laquelle suit :

« Louis Alexandre Expilly, par la miséricorde divine et dans la communion du saint-siège apostolique, évêque du Finistère ; à tous ceux qui ces présents verront, salut et Bénédiction en notre Seigneur. La nation française ayant rétabli par un décret solennel accepté par le roi, le droit de l'élection aux Evêchés et aux cures, pour être exercé par les corps électoraux, comme l'ordre émuable (*sic*) qui seroit observé dans le royaume ; ce même décret constitutionnel nous ayant aussi confirmés dans le droit d'accorder l'institution canonique aux élus ; après nous être assurés de la bonne conduite, de l'intégrité des mœurs et de la science du sieur Hervé Calvez ci-devant vicaire de la paroisse de Plogonnec par l'examen que nous lui avons fait subir, et par le procès-verbal de son élection, nous lui avons accordé et nous lui accordons l'institution canonique ; nous l'avons envoyé et nous l'envoyons au nom de notre Seigneur J : C : prendre le gouver-

nement et la direction de la paroisse de Meilars district de Pont-Croix, dépendant de notre diocèse et y exercer toutes les fonctions ecclésiastiques et curiales pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes qui lui sont confiées.

» Donné à Quimper, en notre maison épiscopale, sous notre seing et notre sceau le 21 août 1792, l'an 4 de la liberté.

EXPILLY, évêque du finistère. »

« Après quoi le dit sieur Calvez a fait la procession, et monté à l'autel pour célébrer la grande messe, à la post communion il a en présence du dit conseil général et du peuple assemblé à l'office divin prêté le serment requis par l'assemblée nationale constituante sur le décret civil du clergé et accepté par le roi... » (1)

Le citoyen Calvez vient habiter une maison couverte en chaume, au bourg de Meilars. Le 19 Octobre 1792 et le 4 Janvier 1793, il signe : « Citoyen Calvez, officier public ». Le 5 Thermidor an III, il déclare qu'il a 34 ans. Il bénit quelques mariages. Chargé également de Mahalon, pendant l'absence du Recteur, il y nomme pour son vicaire, le 19 Décembre 1792, Paul Donnart, « ancien vicaire de Saint-Paul ».

✱

La Révolution semble avoir été moins tracassière à Meilars, au point de vue économique, que dans d'autres régions. Le cahier des délibérations municipales ne fait mention que d'une seule réquisition : le 15 Floréal an II, ordre est donné de recenser les cochons gras âgés de plus d'un an pour qu'on en réquisitionne la huitième partie.

L'inventaire des meubles du presbytère de Meilars avait été fait le 1^{er} Novembre 1792. Quelques jours

(1) Arch. municipales de Meilars.

auparavant, il avait fallu descendre les cloches sur l'ordre du district :

« Nous avons tous consenti d'après les ordres à nous donné par notre district de Pontcroix à descendre une cloche de Confort, une de Saint Jean, et une autre de cette église et comme nous prenons Confort pour église paroissiale, et celle-ci pour église tréviale laisons dans chaque une en vertu du [décret] qui réserve une cloche pour chaque église paroissiale et tréviale... »

On le voit, les officiers municipaux de 1792 essayèrent de changer le chef-lieu de la commune. Se basaient-ils sur les mêmes motifs qui déterminèrent le changement définitif en 1910 ? On ne sait. Peut-être tenaient-ils seulement à garder une cloche à Confort. Ils ne réussirent d'ailleurs pas. Lorsque la chapelle de Confort fut vendue comme bien national, « les citoyens composant la commune de Meilars » demandent au Département de ne point enlever la seule cloche qui reste, en donnant comme raison que « cette cloche sert depuis bien des années de timbre à l'heure et est autant utile aux voyageurs qu'à nous n'ayant qu'une seule horloge de Pont-Croix à Douarnenez et qui se trouve être celle de Confort ». Le Directoire répondit que la chapelle ayant été vendue, la cloche l'a été aussi.

La chapelle de Confort avait été « supprimée ». Celle de Saint-Jean de même. Le 8 Floréal an II, la municipalité reçoit l'ordre de « faire transporter audit Pont-Croix dans le magasin tenu par le citoyen Ladan, au plus tard le 10 de ce mois, tous les ornements et linges existans dans les chapelles supprimées et notamment des chapelles de Confort et Saint-Jean ». De plus, la commune doit envoyer immédiatement à Pont-Croix « toutes les cordes des cloches descendues sous la responsabilité de l'assemblée ». L'agent national répond « qu'il fera incessamment d'un jour à l'autre transporté les ornements et linges des chapel-

les de Confort et Saint-Jean de même que les cordes des cloches descendues au magasin de la République à Pont-Croix... »

De cette époque, date la mutilation des statues du calvaire. Elles furent ensuite enfouies en terre dans le placître de l'église. On les retrouvera fortuitement en 1849, et le conseil municipal sollicitera un secours de 300 francs de la préfecture pour leur restauration. Le secours sera accordé après deux considérants : 1° la convenance de cette restauration dans l'intérêt de l'art et de la religion, 2° la faiblesse des ressources de la commune et de la fabrique.



La Révolution avait supprimé les « petites écoles » qui dispensaient l'instruction aux enfants et où les braves officiers municipaux de Meilars avaient appris à signer tant bien que mal.

Une loi, du 27 Frimaire an II, avait essayé d'organiser l'enseignement public. Conformément à cette loi, le 27 Germinal suivant, la municipalité de Meilars ouvre un « registre pour l'inscription des noms des instituteurs et des institutrices qui se présenteront pour donner leurs soins à l'instruction des enfants qui leur seront confiés par les pères, mères, tuteurs ou curateurs ».

La réponse ne se fit pas attendre. Le 15 Floréal, on put inscrire un nom sur le registre. Ce jour-là « s'est présenté Guillaume Corentin Faucheur, a présenté sur le bureau la commission qu'il a été expédié par le citoyen Jean Bon Saint-André représentant le peuple près les ports de Brest qui le nomme instituteur de la langue françoise à notre commune de Meilars et Mahalon ».

Et les officiers municipaux décident : « Faucheur fera sa résidence au presbytère de Mahalon, il y occu-

pera la cuisine et la salle étant de plein pied sauf audit citoyen Faucheur de s'arranger avec le citoyen Donnart, vicaire, pour le jardin et autres dépendances ou de les partager de moitié. » (1)

BIENS NATIONAUX

Les fabriques de Meilars et de Confort possédaient des biens qui provenaient de fondations pieuses faites au cours des siècles précédents. La loi sur la nationalisation des biens ecclésiastiques vint les en frustrer. Toutes leurs propriétés furent vendues à l'encan, comme celles des nobles.

Le presbytère fut inventorié et estimé le 23 Germinal an III par Christophe-Augustin-Charles Piriou et Yves Daniélou, commissaires experts du district de Pont-Croix, accompagnés du citoyen Sébastien Le Gall, de Kerscao, maire : « Après avoir parcouru le presbytère ainsi que les dépendances profitées gratis actuellement par le citoyen Calvez, curé de ladite commune, nous avons estimé que ledit bien peut produire, déduction faite des contributions et eu égard à son état actuel, un revenu de quatre-vingt-dix livres » (2).

Le presbytère fut mis en vente. Une première criée fut faite sans résultat le 5 Prairial an III. La seconde se fit le 29 du même mois, sur mise à prix de 1.800 livres. Dès l'ouverture, commence la bataille d'enchères. Le prix monte rapidement. Dix enchérisseurs sont en présence qui luttent éperdument. Pierre Salou, de Pont-Croix, à la fin du cinquième feu, est à 9.125 livres. Un sixième feu s'éteint sans qu'il y ait de surenchère. En conséquence, c'est pour cette somme que le citoyen Pierre Salou se voit adjuger le presbytère et ses dépendances (3).

(1) Arch. municipales de Meilars.

(2) Arch. départ., Q. 436.

(3) Arch. départ., 103, P. 200.



La chapelle de Confort avait été estimée le 24 Germinal an III :

« La dite chapelle construite de pierres de taille, couverte en ardoises en bon état, et dont le lambris est neuf, ayant de longueur quatre-vingt-seize pieds, de franc trente-six, et de hauteur douze pieds compensés, dans laquelle il y a trois autels : 1.500 livres.

» Un journal de terre froide compris la partie sous le grand chemin dans lequel il y a différents pieds d'arbres, chênes, ormeaux, frênes et châtaigniers, savoir dans le côté du Nord du grand chemin six ormeaux et six chênes, et dans le côté du Midi six ormeaux, treize châtaigniers, trente chênes et douze frênes, estimés avec la croix de pierre au Couchant de la chapelle la somme de 600 livres... » (1).

La fabrique possédait encore au bourg de Confort :

« Une maison affermée à Joseph Larvor pour sept années commencés à la Saint-Michel 1793, moyennant 60 livres et fournir pendant le dit temps du vin à la célébration des messes qui seront en la dite église de Confort. — Une maison nommée la maison de l'église, couverte d'ardoises... arrentée... la somme de vingt-cinq livres seulement, attendu qu'elle est carante de réparations. — Une autre maison joignant le pignon d'Orient. — Une cour au Midi des dites maisons. — Un jardin au midi de la dite cour cerné de ses murs. — Un vieux four dans l'encoignure d'Occident du dit jardin. — Un autre jardin à l'Occident des dites maisons, cour et jardin, arrenté sous le fonds de douze cordes, six livres. — Un petit jardin ou cour au Nord... arrenté sous le fonds de trois quarts de corde 4 sols 6 deniers. — Un puy dans l'issue du Levant desdites

(1) Arch. dép., Q. 436.

maisons et cour ayant de profondeur soixante pieds, arrenté la somme de 15 livres... »

La chapelle de Confort fut mise aux enchères le 29 Prairial an III. Pour ne pas la laisser tomber en des mains indignes, les paroissiens, dans un mouvement admirable de dévouement envers leur Sainte Patronne, s'entendirent entre eux et se joignirent à Jean-Maurice Pouliquen, négociant de Brest, pour racheter la chapelle en commun. Celui-ci fournit, seul, la moitié du prix ; quatre-vingt-cinq paroissiens, à leur tête le maire Sébastien Le Gall, donnèrent l'autre moitié, l'apport de chacun variant avec ses moyens.

Ils achetèrent de la même façon la chapelle de Saint-Jean et celle de Saint-Marc pour 1575 livres.

Les maisons et leurs dépendances du bourg de Confort avaient été vendues le 20 Floréal an II, et acquises par Yves Daniélou, de Pont-Croix, et par Joseph Larvor, qui habitait l'une d'entre elles.



La fabrique de Confort possédait en outre :

Un convenant à *Castellien*, acquis par Savina et Jean Castrec, le 5 Prairial an VII ;

Le tiers d'une pièce de terre à *Custang*, acquis par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor an VII ;

Foennek - Prat - Morvan, en Mahalon, acquis par Michel Le Floc'h, le 20 Floréal an II, pour la somme de 3.025 livres. Cette prairie, qui était estimée 773 livres 12 sols, était louée au curé de Meilars.



Voici les autres propriétés de la fabrique de Meilars qui furent vendues comme biens nationaux :

Un champ, acquis par Yves Daniélou, le 20 Floréal an II ;

Custang, acquis par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor, an VII ;

Un convenant à Kergoff, acquis par Nicolas Hélias et Alain Lastennet, le 29 Avril 1808 ;

Deux termes à Kernaouéret, acquises par Tréhot de Clermont, de Pont-Croix, le 25 Thermidor an VII ;

Kerverzit, acquis par Le Bour, Bauvet et Cie, le 5 Prairial an VII ;

Un convenant à Keryaouen, acquis par Tréhot de Clermont, le 25 Thermidor an VII ;

Un convenant à Lissouarn, acquis par Le Bour, Bauvet et Cie, le 5 Prairial an VII ;

Maison et dépendances à Meilars, acquises par Quéméner ;

Park-an-Iliz, acquis par Quéméner ;

Park-ar-Zant, acquis par Jean-Pierre Gloaguen ;

Un convenant à Penesquin, acquis par Guillaume Savina ;

Un convenant à Tromiliau, acquis par Le Bour, Bauvet et Cie.

Un convenant à Kéréval, en Mahalon, acquis par François Vincent et Jean Béléguc, le 26 Décembre 1808.

**

BIENS APPARTENANT A DES PARTICULIERS. — *Le moulin de Castellien appartenant à Gourcuff, acquis par Tréhot de Clermont, le 16 Messidor an VI ;*

Une tenue à Custang, appartenant à Sébastien Barbier, acquise par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor an VII ;

Le moulin de Kerstrad, appartenant à Gourcuff, acquis par Tréhot de Clermont et Blanchard, le 25 Germinal an VII ;

Le manoir et pourpris de Kervenargant, appartenant à Xavier du Rocheret, acquis par Pouliquen, le 3 Pluviose an III ;

Une portion de Lesveillars, appartenant à Baillif, acquise par Calloc'h, le 5 Nivose an VI.

Partie d'une tenue à Lissouarn, appartenant à Gourcuff, acquise par Le Bour, Bauvet et Cie, le 5 Prairial an VII.

**

BIENS APPARTENANT A DES COMMUNAUTÉS. — *Une pièce de terre à Custang, appartenant aux Ursulines de Quimper, acquise par Guillaume Queffurus, le 25 Thermidor an VII ;*

Kerhéü, appartenant aux Ursulines de Pont-Croix, acquis par Tréhot de Clermont et Pierre Rospiec, le 24 Frimaire an VIII ;

Un convenant à Lissouarn, appartenant à la fabrique d'Audierne, acquis par Paul Colomb, le 5 Prairial an VII ;

Park-al-Lardik-d'an-Traon, appartenant à la fabrique de Motreff, acquis par Bellec, Mousset et Cie.

Pennesquin-Bihan, appartenant à la chapellenie de Kérinec, acquis par Guillaume Savina.

**

Les immenses espoirs qu'avait fait naître la Révolution aboutissaient à Meilars, comme en tant d'autres lieux, à une simple translation de propriétés...

APRÈS LA RÉVOLUTION

M. Alain Pennanec'h revient à Meilars dès Janvier 1802 reprendre son ministère interrompu par la Révolution. En 1804, il déclare avoir à sa charge 849 âmes dont 609 communians. (1)

C'est trop pour lui. Il est frappé de paralysie partielle en 1806, et, dès lors, doit souvent appeler à son secours son voisin, M. Charles, recteur de Mahalon.

Il travaille à réparer les ruines accumulées par la

(1) Le dernier recensement accuse une population de 994 habitants.

Révolution. Pourtant, Notre-Dame de Confort, « chapelle de beaucoup de dévotion », est bien réparée déjà, et la chapelle de Saint-Jean est aussi en bonne voie de restauration.

Dès qu'a paru l'arrêté de l'an XI qui autorise les communes à fournir un logement aux desservants, les paroissiens ont racheté le presbytère à l'acquéreur Pierre Salou, moyennant une créance de 1.024 livres.

Le Recteur, pauvre, malade, brisé de privations et de fatigues, ne se plaint pas. L'Evêque le prend en pitié et lui envoie une aumône de 100 livres.

« J'ai reçu, répond M. Pennanec'h, les cent livres que vous avez eu la bonté de me faire passer. J'en serai reconnaissant toute la vie. Puisque vous connaissez si bien ma triste situation et quelle en a été la cause, il n'est pas nécessaire de vous dire que votre aumône a été bien placée. Si je ne me suis pas plaint jusqu'ici, ce n'a pas été par défaut de confiance, mais par considération des fatigues que vous vous donnez et des sacrifices que vous faites pour rétablir la religion presque abolie dans votre diocèse. Continuez, la main de Dieu vous guide.

» Je vous prie, Monseigneur, de n'être pas étonné que je ne sois pas plus importun à l'avenir que je n'ai été jusqu'ici. J'ai appris à me priver des choses, même les plus nécessaires, non pas pour mortifier mon corps que la main de Dieu a puni selon son mérite, mais pour tâcher d'expié toutes les fautes de ma vie passée. Inspiré par Dieu comme cette dernière fois, vous connaîtrez toujours mes besoins. Que vous les soulagiez ou non, ma confiance en vous ne sera jamais moindre. Est-il un sujet assez ingrat pour la refuser à un prélat si bon ?

» En reconnaissance de tous vos bienfaits, Monseigneur, je vous prie d'agréer une part en mes faibles prières. Si elles sont écoutées, vous jouirez d'une

bonne santé et votre vie sera longue pour le bien de la Religion et la prospérité de ce diocèse.

» Comme je ne suis presque plus maître de mes membres, il est fort tard avant que je puisse me disposer à dire la messe. Jusqu'ici j'ai eu du scrupul à la dire avant d'avoir dit mon office, quoique plusieurs théologiens respectables l'autorisent. La nuit je ne puis plus lire. Ajoutez donc à toutes vos faveurs celle de me permettre de dire la messe avant d'avoir dit mes matines. » (1)

M. Pennanec'h continue de s'affaiblir. En 1809, il est devenu tout à fait incapable de donner la Pâque à ses ouailles. Obligé par cette longue maladie de son voisin de se charger de Meilars, le Recteur de Mahalon se plaint d'avoir trop de travail.

M. Alain Pennanec'h « moins plein de jours que de bonnes œuvres » meurt le 27 Mai 1809, à l'âge de 63 ans. En annonçant cette nouvelle à l'évêché, M. Charles dit qu'il craint d'être obligé de desservir tout ensemble Mahalon, Guiler et Meilars, à cause de la pénurie de prêtres. Il consent d'avance à s'occuper de Meilars bien qu'il ne nourrisse pas de sentiments très tendres pour ce peuple qu'il qualifie de « dur et ignorant », mais à la condition qu'on le décharge de Guiler.

Quatre jours après la mort du Recteur, la municipalité écrit à « Monseigneur l'évêque du Finistère » :

« La commune de Meilars vient de perdre M. Pennanec'h, son curé, après avoir annoncé que ce digne Monsieur a emporté avec lui les regrets de la plus seine partie de la commune, nous nous permettons de vous demander Monsieur Leroux pour le remplacer. Pendant le temps que ce Monsieur a été à Pont-Croix, occupé aux écoles chez M. Rochedreux, il s'est acquit

(1) Archives de l'Evêché.

l'estime de la plus grande partie de la commune qui ne peut rester sans ministre tant par sa position que par les avantages qu'elle présente à ses desservants. Il est vrai que la commune n'est pas d'une grande étendue, mais, Monseigneur, l'amitié et l'estime que la commune porte à ses ministres lui donne un avantage sur bien des communes de plus grande étendue. Celui que nous venons de perdre n'aurait pas voulu avoir d'autre, et si nous avons le bonheur de posséder celui que nous osons, Monseigneur, vous réclamer, il ne pourra qu'être bien content. Même d'après quelques paroles de la part de Monsieur Leroux du tems qu'il étoit à Pont-Croix nous sommes portés à croire qu'il n'en seroit pas fâché... » (1)

On voit en quelle estime les conseillers tiennent leur paroisse. C'est un cadeau qu'ils daignent offrir, et c'est tout juste s'ils ne le disent pas.

L'évêché répond le 2 Juin, promettant de donner au plus tôt un desservant à Meilars, mais tout en faisant des réserves sur le candidat de la municipalité.

Le 8, les conseillers écrivent encore à l'Evêque pour dire leur joie et déclarer qu'ils ne tiennent pas plus à M. Leroux qu'à un autre : « Si nous avons eu l'honneur de vous demander M. Leroux comme agréable à la commune, c'est qu'ayant vu quelquefois ce Monsieur dans la commune sans cependant le connaître à fond, nous avons jugé qu'il méritoit notre confiance et quelques personnes de Pont-Croix en ayant dit du bien, mais nous n'avons prétendu porter aucun jugement à son égard, parce qu'il ne nous appartient pas de scruter la conduite privée des hommes du caractère... »

Ce ton, cette souplesse devaient réussir nécessairement et réussirent en effet. René Rochedreux fut nommé recteur de Meilars.

(1) Archives de l'Evêché.

RENÉ ROCHEDREUX (1)

C'est une curieuse figure que celle de ce prêtre énergique que la Révolution exila. Originaire de Concarneau, il devint d'abord vicaire d'Ergué-Gabéric, de Saint-Goazec, puis de Mahalon, avec résidence dans la trêve de Guiler.

Il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé qu'il commenta défavorablement en chaire. Cette conduite lui valut d'être arrêté le 15 Avril 1791. Il fut jugé, condamné et relâché.

Arrêté une seconde fois le 1^{er} Décembre 1791 « pour avoir malgré le jugement qui l'avait flétri d'une admonition publique continué ses prédications incendiaires contre les lois, ses outrages contre différents curés constitutionnels... s'être immiscé sans aucune autorisation dans les fonctions curiales à Pouldergat, Landudec, Plozévet ; s'être différentes fois on ne peut plus insolamment comporté envers l'administration et y avoir mis le comble en exigeant une restitution des taxes allouées aux témoins entendus contre lui... s'être, après une conduite aussi scandaleuse, mis à la solde d'une maison connue par les grands bienfaits qu'elle a obtenus de l'Etat et de son ingratitude envers lui... » (2), l'abbé Rochedreux est conduit d'abord à Quimper, ensuite au château de Brest d'où il fut déporté en Espagne. Il avait alors 35 ans.

Il ne rentra en France qu'après le 5 Avril 1802, jour où les clauses du Concordat furent rendues publiques. Mais au lieu de revenir dans son diocèse, il se fixa à la Rochelle. Il y devint l'homme de confiance de l'évêque, Mgr de Mendolf, qui l'envoya deux fois en mis-

(1) Voir *Bulletin diocésain...* 1931, p. 19 ssq.

(2) PILVEN, *Correspondance de M. Tréhot de Clermont...* *Bulletin diocésain...* 1907, p. 230-231.

sion à l'île de Ré. Il eut le courage d'en faire sortir deux desservants, l'un pour cause d'ignorance, le second pour raison d'inconduite. Mais les patriotes de l'île se fâchèrent et, pour échapper à leurs poignards, l'abbé Rochedreux dut se réfugier en Bretagne.

Juste à ce moment, M. Le Bescond de Coapont, recteur de Poullan, venait d'être nommé à la cure d'Éliant et désirait que M. Rochedreux le remplaçât à Poullan. Celui-ci accepta en principe, mais quand il alla annoncer cette nouvelle à l'évêque de La Rochelle, il fut si touché des marques d'affection et de confiance que lui témoigna ce prélat, qu'il n'eut pas le courage de s'en séparer et consentit à ce qu'il demandât son incorporation au diocèse de La Rochelle, ce qui fut accordé après trois mois de correspondance.

Six mois plus tard, Mgr de Mendolf fut nommé au siège d'Amiens. Son successeur à La Rochelle, Mgr Paillou, demanda à l'abbé Rochedreux de ne point quitter son diocèse et lui accorda les mêmes pouvoirs. Mais voici qu'il est question de réhabiliter le desservant de l'île de Ré interdit pour cause d'ignorance. Cette intention et l'absence de l'évêque déterminèrent M. Rochedreux à retourner en Bretagne, espérant qu'on lui offrirait encore la cure de Poullan. Il n'en fut rien. Il sentit alors « qu'on attachait peu d'intérêt à son retour dans le diocèse » et en fut très peiné.

S'il n'eut pas la cure de Poullan, on l'accepta pourtant dans le diocèse et on le chargea, en 1806, de prêcher le Carême à Pont-l'Abbé et de suppléer à l'insuffisance du clergé de la ville et des environs. « Le peuple de cette commune, écrit-il peu après, vit dans une ignorance crasse de la morale et de ses obligations... » Le Carême passé, il voudrait continuer à prêcher, son curé ne le permet pas. Entre les deux prêtres les relations se tendent, et M. Rochedreux s'écrie tristement :

« Je me sens accablé de douleur ; le sommeil se retire de mes yeux, les inquiétudes me décharent entièrement. » Il demande, avec le prophète Jonas, qu'on le jette à la mer...

Cependant son ardeur ne se refroidit pas. Il fonde une petite école qui, bientôt, prospère. En Janvier 1807, elle compte quatorze élèves dont trois promettent d'être de brillants sujets.

L'école ne suffit pas à son activité débordante. Il est élu conseiller municipal et fait des projets grandioses. Il se propose de détruire, dans sa source, l'oisiveté qui règne dans la ville en engageant les personnes qui font l'aumône à mettre, en masse, le montant de leurs dons pour acheter du chanvre, le faire filer, en salariant les pauvres à qui on le confiera, et en faire de la toile dont on habillera les mêmes pauvres et leurs enfants. Il désire que la municipalité s'occupe des moyens d'arrêter les suites incalculables et déplorables de l'ivrognerie, qu'elle condamne à une amende les aubergistes qui foulent aux pieds les lois divines et humaines !

L'administration diocésaine ne lui laissa pas le temps de réaliser ces beaux projets. Elle songeait à le pourvoir d'une succursale quand quelqu'un émit le vœu qu'on établît une école à Pont-Croix, promettant de doter le pensionnat d'une rente de six boisseaux de froment et ne doutant pas que la municipalité de cette ville ne fit un sort honnête à l'instituteur.

M. Rochedreux s'installe donc à Pont-Croix avec sa hâte coutumière, sans attendre la fin des démarches. Les débuts sont difficiles. L'argent manque. On parle de faire une collecte pour couvrir les frais du nouvel établissement. Les conseillers municipaux y sont opposés : connaissant leurs compatriotes, ils savent que la collecte ne produira rien. En attendant une solution administrative, le 5 Mai 1807, six habitants

se cotisent pour servir à l'instituteur un traitement provisoire de 900 livres par an, pour le loger et le nourrir ainsi que ses élèves.

Les enfants affluent, si bien qu'en 1808 le directeur demande un aide. Mais la maison est devenue trop petite pour loger tout le monde, et d'ailleurs le propriétaire somme M. Rochedreux de déloger. Il songe à occuper la capucinière d'Audierne qu'on lui refuse. Il jette un regard d'envie sur la communauté des Ursulines de Pont-Croix, mais la maison n'est pas libre. De plus, la municipalité veut diminuer ses modestes émoluments. La situation est critique. Pour obvier à toutes ces difficultés et être débarrassé des enfants de Pont-Croix qui sont « d'indomptables lutins », il voudrait s'établir au presbytère de Plouhinec. Le recteur, M. Kérisit, ne veut pas lui céder la place et affirme qu'à Plouhinec « ni le maire, ni l'adjoint, ni les autres particuliers de la paroisse ne veulent de ce Monsieur » !

Rejeté de partout, le pauvre instituteur jette alors les yeux sur Meilars qui vient de perdre son recteur, M. Pennanec'h. Les pourparlers réussissent. L'évêque le nomme recteur de cette paroisse. Cette heureuse nouvelle le remplit de joie. Avec quel soulagement il écrit de Pont-Croix le 30 Décembre 1809 :

« Je touche enfin au moment si désiré de quitter cette commune pour aller à Meilars. Dans cette agréable solitude, mon cœur ne forme que deux vœux : le premier, d'y fonder, sous de plus heureux auspices, un établissement propre à former des sujets pour le diocèse ; le second, de marcher sur les traces de mon prédécesseur et de mériter, comme lui, la confiance et les regrets du meilleur des prélats. »

Quelques jours plus tard, il dit ce qu'il pense de Pont-Croix :

« Je quitte enfin cette ville dès lundi prochain pour

me retirer dans la solitude de Meilars avec ma bande joyeuse. La cabale et la malice de quelques hommes de cette petite ville sont bien propres à rendre inutile la charité la plus ingénieuse et la plus condescendante. Quoique l'on ne doive pas se rebuter et que la charité ne soit jamais perdue, je crois cependant qu'il n'est pas hors de propos d'abandonner pendant quelque temps un peuple ingrat, pour lui faire sentir son injustice et son ingratitude... » (1) Et, ayant dit, il secoua la poussière de ses souliers sur cette ville où il n'avait eu que des déboires, et monta gaiement à Meilars avec sa « bande joyeuse » (2).

**

L'ECOLE DE MEILARS

Outre la maison d'habitation, le presbytère de cette paroisse comprenait, nous l'avons dit, des bâtiments de service et un jardin assez vaste. Le presbytère avait été racheté par la commune, mais l'acte de vente était nul pour défaut de forme. M. Rochedreux avait dépensé quand même 660 livres pour transformer l'immeuble à son gré, avant d'en être possesseur. Dès le mois d'août 1809, il avait fait dépaver et percer de quatre grandes fenêtres la maison servant anciennement d'écurie pour la transformer en classe et dortoir. Mais « la malice de quelques hommes de Pont-Croix » le suit jusqu'à Meilars. Le sieur Hignard, propriétaire de Treffest où se trouvait l'école de Pont-Croix, « instruit que le contrat de vente du presbytère était nul pour défaut de forme, a proposé au vendeur 1.500 livres et plus même s'il l'exigeait, uniquement — dit

(1) Archives de l'Evêché.

(2) Bulletin diocésain... 1908, p. 202.

le Recteur — pour contrarier les vues de Monseigneur et les miennes. Une dame honnête, indignée des projets iniques dudit sieur, vient de me prêter 500 livres pour acquérir le presbytère, en me subrogeant dans les droits du vendeur. Comme cette affaire était urgente, je n'ai pu consulter Monseigneur avant de l'entreprendre. J'ai tout lieu de penser que la pureté de mes démarches me justifiera... » (1).

Par acte daté du 5 Janvier 1810, M. Rochedreux se fit donc subroger dans les droits de M. Salou.

Dès le 3 Février, le recteur-instituteur affirme que sa maison est un des plus jolis petits séminaires du diocèse. Il a quinze pensionnaires qu'il nourrit et instruit avec tout le zèle dont il est capable, n'épargnant ni soins ni veilles pour en faire de bons sujets, confiant que ces jeunes gens lui rendront un jour la justice qu'il est en droit d'attendre d'eux.

Mais bientôt les difficultés recommencent. Il avait dû renvoyer un élève « pour de très bonnes raisons. Je le crois, dit-il, peu propre à l'état ecclésiastique ; l'avenir justifiera ma conduite à son égard. » Or, voilà que l'Evêque prend cet élève sous sa protection et le fait admettre à Saint-Pol. Aussitôt le maître, froissé, écrit à Monseigneur la lettre suivante, intéressante parce qu'elle nous montre l'homme impressionnable et bouillant que tant d'événements ont aigri, et parce qu'elle nous donne quelques détails sur le régime, plutôt frugal, des écoliers :

« Le gain de cause que Votre Grandeur vient de donner à un de mes élèves, avant de m'entendre, est de nature à jeter un discrédit bien formel sur ce nouvel établissement. Le jeune étourdi dont l'éducation m'a coûté tant de peines, de soins et de chagrins, triomphe du bon accueil dont vous l'avez honoré, et

(1) Archives de l'Evêché.

de la distinction que vous lui avez donnée pour le collège de Saint-Paul. En attendant que l'expérience et le temps, qui sont deux grands maîtres, me justifient à vos yeux, je vous prie de me décharger des treize pensionnaires dont j'ai ébauché l'éducation. Ils méritent tous, à de plus justes titres, votre protection et vos faveurs, aucun d'eux ne m'ayant donné jusqu'à ce jour aucun sujet de mécontentement. Ce jeune homme, au contraire, a mérité d'être chassé trois fois de mes études... Malgré tous ces griefs, je l'ai souffert un an chez moi. Pendant neuf mois, ses parents lui ont fourni seulement du pain d'orge, du beurre, et, rarement de la viande salée. Quatre fois par semaine, je lui ai donné un repas; presque chaque jour, quelque supplément à son entretien, et enfin son logement et ses écoles, le tout gratis. En sortant de Pont-Croix, j'ai cru devoir acquiescer aux vœux de ses parents, dans l'espoir de vous le présenter avec ses quatre autres condisciples, pour être admis au Séminaire, à la Saint-Michel prochaine. J'ai seulement exigé de ses parents qu'ils payassent 36 livres par an, après m'être informé qu'ils pouvaient payer cette légère somme sans gêne. J'ai exigé la même somme des parents des deux autres ; et M. Charlès s'est engagé à payer trois louis pour son neveu. L'emploi de ces sommes devait être continué jusqu'à parfait remboursement des 400 livres que j'ai données pour le dortoir et la classe qu'il a fallu faire dans le presbytère. Vu la ténacité des parents qui ne veulent rien donner pour l'éducation de leurs enfants, je ne puis compter que sur les trois louis de M. Charlès. Il est de toute fausseté que j'exige d'aucun pensionnaire la moindre chose pour leur nourriture. Il est très faux que je les occupe à des travaux étrangers au but proposé. Les heures consacrées à l'étude ne sont jamais interrompues. Pour quelques légers services que deux d'entre eux rendent

dans la maison, l'on pourvoit aux besoins pressants de quatre. Mes soins pour eux sont continuels : chaque jour, excepté le dimanche, je leur fais des conférences jusqu'à dix heures du soir.

» Ce jeune homme que j'ai chargé de la surveillance du pensionnat, rendra hommage à la vérité ; interrogez-le, Monseigneur, puisque j'ai perdu votre confiance.

» Quelque flatteur qu'il soit pour moi d'apprendre que mes élèves soient les premiers de leur classe, je ne saurais me résoudre à continuer l'éducation de ceux qui me restent, d'après les traits d'ingratitude que j'ai éprouvés de la part de ce jeune étourdi...

» Ces détails, Monseigneur, sont humiliants pour un honnête homme : ils m'ont jeté dans un si grand découragement que je vous supplie d'agréer mon désistement. Pour dernier trait de mon dévouement, je m'oblige à faire honneur à toutes les dettes que j'ai contractées pour ce nouvel établissement. Je dois 500 livres pour assurer à la paroisse ce presbytère dont j'ai fait un petit palais ; je dois 300 livres pour la maison que j'ai occupée à Pont-Croix ; j'ai déboursé 400 livres pour un dortoir et une classe ; j'ai fait les avances de 300 livres pour les réparations urgentes de cette maison ; je dois 132 livres pour six chandeliers et une croix pour mon église, somme totale de 1.232 livres... » (1).

L'Evêque n'accepte pas sa démission, mais lui reproche d'avoir manqué au premier de ses devoirs en ne le mettant pas au courant des fautes graves dont il accuse ses élèves, et de s'être plaint en termes trop amers. Puis il l'exhorte paternellement à supporter les contradictions et les humiliations en vue de la grande œuvre à accomplir.

(1) Archives de l'Evêché.

Un peu réconforté, l'abbé Rochedreux se plaint tout de même des « rapports indiscrets des confrères » qui l'accusent de mal employer l'argent du Séminaire, et il ajoute : « Si ce nouvel établissement mérite encore votre confiance, daignez y envoyer quelqu'un pour en connaître la règle et pour juger du cours d'étude que j'y ai établi. MM. Olitrault et Guardon ont eu l'honnêteté de me déclarer que mes élèves étaient les meilleurs de leur collège... »

Il eut encore à se défendre du reproche que lui faisaient ses confrères d'être d'un caractère insociable. Il écrit à M. Clanche, secrétaire de l'Evêché : « Me voilà condamné sans appel, malgré l'évidence des faits que je pourrais produire pour ma justification si l'on voulait m'entendre sans préjugé. Depuis mon retour dans le diocèse, je n'ai eu de relation qu'avec Monseigneur et avec vous. Comment se fait-il donc que des ecclésiastiques se plaignent de ma mauvaise tête et de mon amour-propre ? C'est une énigme pour moi... »
Pauvre M. Rochedreux !

A la vérité, il n'était pas aimé de ses confrères. M. Gloaguen, recteur de Cléden, « qui s'occupe depuis 35 ans à préparer quelques élèves au Séminaire », écrit le 16 Mai 1809 à M. Clanche, au sujet du jeune Jean Arhan (1), que Monseigneur lui a retiré pour le mettre à l'école de M. Rochedreux :

« A l'entendre (M. Rochedreux), il n'y a que lui ni à Quimper ni ailleurs qui puisse former des élèves. Le vaste diocèse de Monseigneur ne présenteroit bientôt que des ignorants si M. Rochedreux cessoit d'enseigner. On ne lui conteste pas son mérite, mais, je vous l'assure franchement, on n'aime pas à voir en lui ce

(1) Ce jeune homme qui avait alors 26 ans et que ses camarades appelaient « Arhan le bon garçon », sera plus tard recteur de Lennon pendant 38 ans et y mourra en 1856. C'est un arrière-grand oncle de M. le chanoine Pérennès, de M. Arhan, recteur de Ploudaniel, et de M. Arhan, recteur de Trégunc.

caractère hautain qui choque même ses amis. Ce doit être le tourment de sa vie, et tous ceux qui sont obligés d'avoir quelque relation avec lui en sont affligés. »

Parlant d'un autre élève qu'il a, le jeune Riou, le Recteur de Cléden ajoute : « Sa répugnance d'aller suivre les écoles de M. Rochedreux est telle qu'il me prie de supplier Sa Grandeur de l'en exempter. M. Rochedreux est, en effet, un homme terrible, et je le crois plus capable de déconcerter tout à fait les élèves qui n'ont pas été toujours les siens que de les encourager dans leurs études » (1).

A ces chagrins de M. Rochedreux, que de difficultés financières et administratives s'ajoutent encore ! Le dernier jour de l'année 1810, il avoue à l'Evêque qu'il ne sait comment acquitter les dettes qu'il a contractées pour la restauration de l'école, sans compter qu'on lui réclame 300 livres pour la maison qu'il occupait à Pont-Croix. En vain fait-il valoir qu'il a dû la quitter par suite de circonstances imprévues. Le Préfet n'a pas égard à «-la bonne foi d'un pauvre prêtre de la campagne », et il n'écoute pas davantage les suppliques de la commune. Alors que « M. Massé obtient tout ce qu'il demande pour sa paroisse, Meilars, mille fois plus pauvre que Pouldergat, n'a encore pu rien obtenir pour subvenir aux besoins urgents de l'église paroissiale, et pour le remboursement du presbytère... Nous voilà donc abandonnés à notre malheureux sort. » — « Tout va à merveille pour nous conduire à l'hôpital ou à la prison », s'écrie-t-il le 1^{er} Janvier 1811.

M. Rochedreux ne possédait pas le diplôme requis pour diriger une école secondaire et ne tenait pas à le solliciter parce qu'il fallait payer 200 livres pour le moindre des grades. L'Académie fait des instances, le

(1) Archives de l'Evêché. Dossier Cléden-Cap-Sizun.

directeur ne se presse pas. Enfin l'application du décret qui ordonnait la suppression des écoles secondaires ecclésiastiques vint mettre un terme à ses tribulations. Ses élèves s'en vont. « Il ne me reste, dit-il tristement, que mes deux neveux, Pasquier et Jean Le Penneec, comme enfants de chœur, et Provost, comme domestique. M. le Préfet ayant pris connaissance de l'état de cette maison, pendant son séjour à Pont-Croix, d'où il a fait partir la gendarmerie pour en dresser procès-verbal, a répondu que ce petit nombre d'enfants était encore trop considérable. Il menace d'abolir entièrement cette maison comme soupçonnée d'avoir élevé trop de jeunes gens pour l'état ecclésiastique... » Cette lettre est du 18 Juillet 1812.

L'année suivante, les élèves commençaient à revenir, lorsque le maître partit. Il ne soupçonnait sans doute pas l'ampleur que prendrait, dans un proche avenir, l'œuvre qu'il avait fondée dans les tribulations : le Petit Séminaire de Pont-Croix !

✱

Nous avons vu l'instituteur à l'œuvre. Voyons aussi le recteur.

A son arrivée, il avait trouvé l'église paroissiale et l'église de Confort en assez bon état, la chapelle de Saint-Jean en ruines. Devant consacrer la majeure partie de son temps aux enfants de l'école, on lui avait adjoint un vicaire, M. Yves Bozec. Mais presque aussitôt on demande que ce vicaire aille tous les dimanches fournir une messe à Pont-Croix. M. Rochedreux fait remarquer que le vicaire répugne à aller dans cette ville. De plus, il lui semble que Meilars a, tout autant que Pont-Croix, besoin d'une seconde messe, « vu que la belle chapelle de Confort où elle se dit est le centre de quatre paroisses ». Enfin, si M. Bozec doit aller à Pont-Croix le dimanche, il devient

absolument inutile à Meilars, puisqu'il serait absent précisément le jour où les confessions abondent. Pour toutes ces raisons, M. Rochedreux veut garder M. Bozec qui, malgré son apathie et ses scrupules outrés, l'aide beaucoup pour l'école et pour les malades.

Le Recteur se rend compte que si le Curé de Pont-Croix a demandé M. Bozec, c'est sur l'instigation d'un certain D'Esclabissac. Ironiquement, il prie le Curé « d'exhorter son *abbé* D'Esclabissac qui se flatte de tout obtenir de Monseigneur par le canal de M. Dumoulin à ralentir son ardeur à troubler leur repos. Pourquoi ne se fait-il pas prêtre pour remplir le vide de sa commune ? C'est la réflexion que se permettent les personnes sensées... »

Sept ou huit mois après, il perdit pourtant son vicaire, et, dès lors, il dut assumer seul la lourde charge de diriger la paroisse et l'école.

Il existait une fondation du 27 Avril 1749 consistant en une messe chantée et un nocturne. Tous les lundis de l'année, cette fondation devait être desservie alternativement dans l'église paroissiale et dans la chapelle de Confort. Il s'y ajoutait une messe chantée et un nocturne à desservir dans l'église paroissiale le jour de la Toussaint. Pour le tout, les prêtres ne reçoivent que 90 livres. Or la distance entre les deux églises — que M. Rochedreux, en exagérant quelque peu, fixe à deux quarts de lieue — est gênante toujours, plus encore par mauvais temps, et la paroisse n'a plus qu'un seul prêtre. Cette fondation est trop assujettissante. Aussi le Recteur demande-t-il à l'Evêque de la réduire, ou d'en augmenter les honoraires, ou d'y faire le changement qu'il jugera le plus convenable.

En 1812, il est chargé, pendant six ou sept semaines, de fournir une messe à Pont-Croix. En 1813, il doit prêcher le Carême à Plogoff, Cléden et Goulien. « Plogoff et Cléden sont sans secours spirituel, n'ayant

aucune confiance dans les deux prêtres qui sont à Cléden... Cette dernière paroisse est en proie à la division et au schisme plus que jamais. » Et l'on voudrait qu'il aille essayer d'arranger les choses.

✱

M. Rochedreux quitte Meilars cette même année 1813 pour devenir recteur de Névez. Là encore, il se crée des difficultés. Il demande, en 1819, la desserte de Poullan, l'obtient et ne l'occupe pas. Deux ans plus tard, on le trouve à Port-Louis où il remplit l'office de chapelain. Il reçoit son *exeat* pour le diocèse de Vannes, mais ne réussit pas à le faire accepter.

Sans fonctions, sans ressources, il se retire, en 1825, avec l'agrément de Monseigneur, à l'Ile-Tudy, qui est sans pasteur depuis 1804. Toujours actif, malgré ses 70 ans, il commence immédiatement les démarches pour faire ériger l'île en succursale, achète, de ses propres deniers, une maison, fait écrire au ministre de la Guerre pour « qu'il donne ordre d'enlever les canons et affûts qui restaient en dépôt dans l'église de l'Ile Tudy. » Pas assez patient pour attendre l'autorisation régulière, le nouveau pasteur se met en devoir de rendre son église habitable, démolit les ruines de la tour qui, séparée de quelques mètres de la nef de l'église, était censée appartenir au Génie militaire. Le procureur du roi s'émeut et veut poursuivre le bouillant recteur. Il se trouva, heureusement, un de ses anciens élèves, avoué à Quimper, pour plaider les circonstances atténuantes et faire arrêter les poursuites. « Jeté jeune à l'étranger par des circonstances qu'il n'a que faire de rappeler, il n'a pas été à même d'apprécier le mérite de l'armement de nos côtes, ni celui des précautions prises pour y parvenir encore s'il en était besoin. A son retour de l'émigration, il n'a été occupé qu'à concourir au rétablissement d'une reli-

gion sainte presque oubliée. Pasteur ou instituteur suivant les exigences du diocèse, il ne s'est occupé que d'instruction à donner à ses frères jusqu'au moment où la rentrée d'une dynastie chère aux français lui a permis de concourir, même au loin dans de pieuses missions, à une vivification plus parfaite des principes religieux. C'est ainsi qu'il est parvenu, à un âge avancé, sans s'occuper des choses civiles et surtout des règlements locaux auxquels il va être accusé d'avoir porté atteinte... »

C'est à l'Île-Tudy, le 28 Novembre 1827, que la mort vint prendre ce lutteur infatigable et lui donner enfin la paix qu'une vie si agitée n'avait pu lui procurer un seul instant.

✱

SUCESSEURS DE M. ROCHEDREUX

En quittant Meilars, M. Rochedreux avait, paraît-il, déclaré à ses paroissiens qu'ils n'étaient pas à la veille d'avoir un nouveau recteur. En effet, malgré les instances réitérées du maire et du Conseil municipal, la paroisse resta près d'un an sans desservant. Pendant ce temps, M. Charlès, recteur de Mahalon, se charge encore de Meilars. « Ces pauvres gens, dit-il, se jettent sur mes bras. Je leur ai procuré jusqu'ici les secours spirituels que j'étois en droit de leur donner. »

M. Abgrall, prêtre à Pont-Croix, se rendait aussi volontiers à Meilars, de jour et de nuit, toutes les fois qu'on avait recours à son ministère. Il en fut nommé recteur en Juillet 1814, trouva l'église « dans un état alarmant », se lassa vite et, un an plus tard, exprima le désir d'être nommé à Beuzec. Son chirurgien déclara que son client était d'une « constitution débile et nerveuse, susceptible d'être irritée lorsqu'elle serait exposée à un air atmosphérique vif et froid, que l'air de la

paroisse de Meylar étant de cette nature, lui est insalubre, et que celui de Beuzec-Cap-Sizun, en qualité d'air natal, lui est salutaire. », et M. Abgrall quitta Meilars. Le presbytère restera encore six mois inoccupé.

Lors de la première restauration, les membres du Conseil municipal avaient prêté serment d'obéissance et de fidélité au roi, en ces termes : « Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roy, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entreprendre aucune ligue qui seroit contraire à son autorité, et si, dans le ressort de mes fonctions, ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roy. »

Dès le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le Conseil municipal se réunit de nouveau pour prêter le serment prescrit par le décret impérial du 8 Avril 1815. Le maire d'abord : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. » Ensuite, chacun des autres a fait de même... »

Les conseillers municipaux de Meilars étaient de l'étoffe dont on fait les grands politiques !

✱

M. Clérec, successeur de M. Abgrall, avait trouvé son presbytère dans un état lamentable : « Ce n'est pas un jardin que m'a laissé mon digne prédécesseur : c'est un misérable champ où tout est à détruire. J'ai du pâturage pour mes ouailles, et pour longtemps ; aussi les ai-je invités à me venir couper l'herbe sous les pieds. » Il ajoute cependant que le voilà dans une des plus jolies maisons qui loge prêtre. « J'ai trouvé ici toutes les commodités imaginables, et ce qu'il y a de préférable à tout cela, la paix et la tranquillité au dedans et au dehors. »

M. Clérec était précédemment recteur d'Audierne où il avait eu maille à partir avec les francs républicains qui tenaient à leur ancien club « comme un teigneux à son bonnet ». « J'ai un bon peuple, dit-il, et il n'y a ici ni Guezno ni Rivet, républicains déhontés, ni, ce qui est encore pire, de Lanvarzin, prétendu royaliste et bouleversant tout, avec le masque qui en impose à des imbéciles... Ah ! si tout le monde était aussi franc que le grand Charlès ! »

Instruit, énergique, de forte santé, le nouveau recteur avait toutes les qualités requises pour diriger une école, mais il dut se contenter d'éduquer un pauvre clerc sur le compte duquel il écrit à son ami intime, M. Clanche, secrétaire de l'Evêché : « Mon large commensal arriva vers le soir... Quelle colosse Monseigneur m'a envoyé ! Mais quel petit esprit dans un grand corps ! Je viens de lui donner la première leçon, et j'ai vu tout d'un coup que nous n'irions pas à la volée, la mémoire n'est pas plus heureuse que le génie n'est facile. La peinture que le Supérieur m'en a faite est de toute exactitude. Je le crois bon enfant et facile à conduire : je ne demande qu'une grâce, c'est qu'il s'applique sérieusement ; il a certes bien besoin : il compte déjà vingt-sept ans, et à cet âge les ressorts commencent à s'user, même dans ceux qui sont les mieux trempés ; il nous faudra, je crois, bien souvent mâcher châtaigne, et être double et triple répétiteur... Je n'en tirerai pas grand parti pour le chant... Mon élève est un pauvre écolier en tout genre, et il a besoin de plus d'un maître... »

M. Clérec aurait désiré beaucoup d'élèves à sa propre image, car il s'aperçoit de plus en plus que « les enfants de la Révolution sont, généralement parlant, de petits monstres... »

Bientôt, il doit abandonner son unique élève. Son « grand voisin de Mahalon » est frappé en Mars 1817

« d'une furieuse attaque de paralysie et n'est plus qu'un serviteur inutile ». « Cette fatale catastrophe » rend M. Clérec « père de deux peuples et ayant à mesurer plus de 4 lieues d'espace de l'extrémité de Meilars à l'extrémité de Mahalon ».

« J'ai conseillé à mon triste disciple de se retirer chez lui pour un peu de temps, jusqu'après Pâques, et il est parti depuis hier ; il traînait ici depuis mardi la plus ennuyeuse existence. N'ayant pas de quoi se couvrir, il avait été saisi de froid ; tout le temps se passait entre le lit, la table et le feu... »

En Juin 1817, M. Clérec, toujours chargé de deux paroisses, assure qu'il n'est pas fait pour la campagne. L'année suivante, il est nommé recteur de Saint-Mathieu de Quimper.

Aussitôt, Thomas, maire de Meilars, écrit à l'Evêque : « La nomination de M. Clérec à d'autres fonctions nous a laissés, mes administrés et moi, privés de tout secours pour le spirituel. Notre position vient encore d'être aggravée par la mort de M. Dimizit, desservant de Poullan... Nous n'avons désormais aucune assistance ecclésiastique à espérer. Ayez la bonté, Monseigneur, de prendre en considération notre état le plus critique qui fut jamais, en nous envoyant un ministre dont notre commune a un besoin si pressant. Je me fais garant que tous mes administrés le recevront avec reconnaissance. Nous avons à lui présenter l'un des plus beaux presbytères du canton... Tout est en ordre dans nos églises et le peuple très avide de la parole de Dieu ne laissera son desservant manquer de rien... »

Le 29 Mars 1819, le maire rédige une nouvelle supplique à l'Evêque :

« La pénurie de sujets a sans doute influé sur le défaut d'un desservant à Meilars, c'est la seule cause à laquelle je puisse attribuer le malheur dans lequel

mes administrés et moi nous nous trouvons plongés. Sans doute, Monseigneur, vous n'avez pas oublié le logement délicat que nous soignons pour Monsieur notre desservant, les sentiments religieux dont nous nous flattons d'être pénétrés et la difficulté que nous éprouvons à recourir sans cesse, surtout en cas de maladie, à un ministère éloigné de nous et peu assuré. Daignez, Monseigneur, daignez jeter sur nous un oeil de compassion et faire enfin habiter l'un des meilleurs presbytères de votre diocèse par un desservant qui fasse cesser l'amertume dont nous sommes abreuvés... »

✱

Pour répondre aux vœux de la population et pour reprendre l'œuvre de M. Rochedreux, l'administration diocésaine nomma l'abbé Madec à Meilars. Il importait de développer l'école afin d'avoir, un jour, assez de prêtres pour les besoins du diocèse. De l'aveu de Mgr Dombideau de Crouseilles, il y avait, vers cette époque, dans le diocèse de Quimper, 42 paroisses privées de prêtres et beaucoup d'autres sans les vicaires nécessaires (1).

M. Madec se met aussitôt au travail. Il achète une maison assez grande pour loger une vingtaine d'élèves. En plus du dortoir, elle comprenait une chambre pour le président, une salle d'étude, une assez jolie cuisine avec deux caves. Il y avait deux crèches dans la cour et un fort bon puits dans le jardin clos de murs et protégé contre les vents du Nord par deux douzaines d'arbres très élevés. Les deux classes du presbytère sont également aménagées et, le 27 Mars 1820, l'institution compte 47 élèves. La plupart sont de Meilars, Mahalon, Poullan et des paroisses rurales du Cap.

(1) Lettre au ministre de l'Intérieur, 20 Mars 1823, *Bull. dioc.* 1909, p. 20.

Presque tous sont « chambriers », c'est-à-dire reçoivent leurs provisions de chez eux.

Le nombre des élèves augmente encore. En Janvier 1821, ils sont 74. Trois semaines plus tard, 78. Mais les dettes aussi s'accroissent, et le Directeur, menacé d'une vente publique, crie sa détresse à l'Evêque. Il ne voit, dit-il, d'autre moyen de se tirer d'embarras que de remettre l'institution au bureau des Séminaires. C'est alors, le 7 Mars 1822, que Mgr Dombideau de Crouseilles écrit à M. Le Coz la lettre suivante :

« Vous savez que j'ai formé une école à Meylars, près Pont-Croix... Elle est devenue nombreuse, mais M. Madec était incapable de la gouverner pour le temporel. Nous lui avons fait des avances considérables et nous lui avons prouvé qu'il pouvait faire des bénéfices qui devaient lui donner les moyens de la faire prospérer. Ce n'est que depuis peu de jours qu'il nous a donné la certitude qu'il augmentait chaque année la masse de ses dettes... Je ne vois que vous, Monsieur, qui puissiez prévenir la chute de cet utile établissement. Le logement est agréable et le Cap fournit un grand nombre de sujets.

» Je n'ose vous proposer la place de desservant de Meylars, mais cependant ce serait un moyen de plus d'assurer le bien. Je prendrai l'engagement de vous donner un vicaire, quoique la paroisse soit très petite ; il pourrait remplir, en même temps, la place de professeur. Vous auriez le double titre de desservant et de supérieur de l'école.

» Enfin, Monsieur, je vous invoque comme le sauveur de cette école. »

M. Le Coz, ancien professeur de Plouguernevel, curé de Carhaix, puis de Daoulas, et retiré à cette époque à Pont-l'Abbé, accepta avec la promesse qu'il ne resterait à Meilars que quinze ou dix-huit mois.

Le charme tant vanté du presbytère de cette paroisse

ne le séduisit point. Il vit que l'école, en demeurant là, ne pourrait jamais prendre le développement qu'il rêvait. Et, tout naturellement, il songea à réaliser l'idée qu'avait eue M. Rochedreux : transformer en école secondaire l'ancien couvent des Ursulines de Pont-Croix.

Dans l'été de 1822, la foudre tomba sur l'école de Meilars : « Mes enfants, écrit M. Le Coz, ont été épouvantés, renversés, sans autre mal. Ma cuisinière a été aussi renversée et a eu le visage et l'occiput légèrement atteint ; la fille de cuisine a eu les jambes un peu offensées ; j'ai été, moi-même, repoussé à six pas du lieu où j'étais, sans être abattu. Mes fenêtres ont été brisées, la cheminée endommagée, mes livres et mes papiers dispersés, ma chambre remplie d'une fumée infecte, un de mes cadres défilé, une tasse de porcelaine brisée, une casserole en cuivre percée, mon oreille gauche rendue un peu sourde. Dieu qui lance le tonnerre comme il soulève les flots a dit au premier comme aux seconds : *huc usque venies*, etc., tu lui donneras sur l'oreille et pas davantage ; tu le repousseras vers la porte de sa demeure pour lui dire avec force : « Ce n'est pas là que je te veux. Sors et va dans la ville voisine où je veux me servir de toi pour le bien de mon Eglise ».

L'Evêque comprit que M. Le Coz ne se plaisait pas à Meilars. Et, un beau jour, les habitants de la paisible bourgade n'entendirent plus les ébats bruyants de la gent écolière : élèves et recteur les avaient quittés, refaisant en sens inverse le chemin suivi treize ans auparavant par M. Rochedreux et ses enfants. L'école de Meilars devenait le Petit Séminaire de Pont-Croix.

M. Le Coz, supérieur de Pont-Croix, restait desservant de Meilars sans y résider. Les paroissiens, mécontents d'être ainsi délaissés, adressèrent cette lettre à l'Evêque, le 14 Décembre 1822, par l'entremise du maire, Claquin :

« Je vous écris pour vous informer de la triste situation où nous nous trouvons. Nous avons pour encore un pasteur mais qui, comme vous le savez, ne réside pas parmi nous. Nous sommes obligés, pour avoir une messe, de lui envoyer tous les dimanches un cheval, ce qui est assez gênant quand nous avons la messe du matin. Mais ce n'est pas là le pire ; si nous avions tous de bons chevaux cela serait encore peu de chose, comme nous n'avons que de jeunes, il pourrait lui arriver quelque malheur, ce qui nous feroit de la peine. De plus, Monsieur Le Coz ne confessant pas, nous nous voyons par là privés des secours spirituels, ce qui pourroit nous arriver même à l'heure de notre mort. C'est cependant une chose bien douloureuse pour plusieurs de mes administrés qui s'approchoient souvent des sacrements, et particulièrement les grandes fêtes, de s'en voir privé : par là plusieurs se négligeront et tomberont dans la tiédeur ; même, on commence déjà à s'en apercevoir, ils seront bientôt froids. Le loup est déjà entré dans la bergerie et commence à y exercer ses ravages. Bon pasteur, venez donc à notre aide, ayez pitié de nous, aidez-nous à sauver nos âmes et donnez-nous le plutôt possible quelqu'un qui puisse encourager les bons, soutenir les faibles et ramener au bercail les brebis égarées. J'espère, Monsieur, qu'ayant arrangé notre église comme je vous l'avois promis, et ne vous ayant donné par ailleurs comme je le crois aucun sujet de mécontentement, vous aurez égard à nos justes représentations. »

Uniquement préoccupé de son école, M. Le Coz crut, qu'après son départ, la paroisse de Meilars n'avait plus de raison d'être. Tout bonnement, il projeta de la dépecer et de faire cadeau d'un morceau à chacun de ses voisins. Après lui, le déluge ! L'émotion fut grande. Le Conseil municipal, avant même le départ du Recteur, protesta avec énergie. Partager Meilars

entre Poullan, Mahalon et Pont-Croix ? Mais à quoi pense-t-on ? Ne sait-on pas assez que « Meilars est séparé de ces différentes communes par des rivières dont les eaux, grossissant en hiver, rendent tout passage et toute communication impraticable pendant cette saison et même pendant une grande partie de l'été ? » Oublie-t-on que Meilars possède des fondations qui doivent être desservies dans cette paroisse ? Les habitants de Meilars ont-ils démérité ? N'ont-ils pas toujours montré le plus grand respect et une soumission sans bornes aux volontés de leur évêque et su mériter l'estime et l'amour de leurs pasteurs. Qu'on remplace donc au plus vite M. Le Coz puisqu'il va à Pont-Croix !

Les voisins ne se montrèrent pas plus empressés à accepter le don qu'on voulait leur faire. Le Recteur de Mahalon, à qui était destinée toute la partie de Meilars en deça de la route de Douarnenez à Audierne, protesta aussi, trouvant qu'il avait déjà assez de terrain à parcourir dans sa paroisse et ne tenait pas à être obligé de se déchausser l'hiver pour traverser la vallée du Goyen !

Finalement, Meilars resta intact, mais sans pasteur. De nouveau, le 18 Avril 1823, le maire supplie l'évêque d'envoyer un desservant : « Aucune plainte n'a été portée contre les habitants de cette commune, et ils ont toujours été reconnus pour être dévoués à leurs pasteurs et pour s'acquitter avec le plus grand soin des devoirs de leur religion. » Ils n'ont pas encore fait leurs Pâques. Quand et comment les feront-ils si Monseigneur n'a pas égard à leur position et ne leur donne un prêtre ?

Un recteur fut enfin nommé en 1824 : M. Abgrall. Le 29 Mars 1828, il écrit au vicaire général :

« Je pourrais bien dire à un ami que la paroisse de Meylars est une pauvre paroisse, ou plutôt une par-

roisse pauvre, habitée par des pauvres, enfin une seconde terre de Hus habitée par un Job moderne. Et cependant cette paroisse privée à plusieurs reprises de pasteurs et par conséquent des secours que les offrandes des fidèles fournissent à l'entretien des églises, a fait jusques à présent tous les sacrifices possibles pour la conservation de trois temples, 2 chapelles et une mère-église. Cependant la moitié du toit de l'église-mère, le lambris et le toit du presbytère sont dans un état de délabrement. Les fonds de l'église sont insuffisants pour ces réparations urgentes, et il seroit cruel de demander de nouveaux sacrifices à des paroissiens épuisés... »

Jean-Corentin Bernard, de Plogonnec, succéda à M. Abgrall en 1829, et resta à Meilars jusqu'à 1851.

Le 28 Mars 1836, la tempête renversa le clocher de l'église paroissiale. Le Recteur raconte ainsi la catastrophe : « Environ les huit heures du matin, le clocher de l'église paroissiale a été entièrement renversé. Les deux cloches ont été brisées en mille morceaux, une partie de la toiture de l'église écrasée et le mur fort endommagé. Heureusement dans le malheur nous n'avons à déplorer la mort de personne. Il n'y a pas même, grâce à Dieu, eu de blessé. J'allais sonner pour la messe, et, à chaque instant quelqu'un passoit par l'endroit où la masse de la tour s'est portée. Nous avons encore des dégâts partiels. La perte que nous venons d'éprouver peut être évaluée de 4.000 à 4.300 francs... La paroisse étant petite et pauvre ne pourra pas contribuer pour la moitié à ces dépenses.... »

On ramassa les débris des cloches pour la refonte, et, l'année suivante, le clocher neuf reçut deux cloches nouvelles qui coûtèrent 196 francs chacune. La plus grande, appelée Nouel-Marie, eut pour parrain et marraine Nouel Losy et Catherine Claquin. La petite, Jean-Marie, Jean Savina et Marie Sculler. Elles furent fondues par Briens à Morlaix.

En 1846, l'église de Confort reçut une seconde cloche. Elle fut bénite par M. Mercier, curé de Brest, et nommée Angélique-Marie par M. Le Bris-Durest et Mme Louise Madézo. Une autre cloche, d'un poids de 800 livres, provenant des ateliers du Viel aîné, fondeur à Brest, avait été bénite par M. Clérec en 1818.

AUTRES RECTEURS DE MEILARS

- 1851-1856. Jean-Martin Le Roux.
 1856-1860. J.-L. Bourhis, de Ploudaniel.
 1860-1863. Antoine-Marie Aballain, de Landerneau.
 1863-1890. Alexis Mazéas, auparavant économe au Petit Séminaire de Pont-Croix.
 1890-1905. Yves Guyonvarc'h, de Guilligomarc'h.
 1905. Paul Lormier, ne prit jamais possession.
 1905-1906. Michel Le Borgne, de Plouguerneau.
 1906-1919. Louis Rolland, de Bodilis.
 1919-1926. Jean-François Herry, de Lampaul-Guimiliau.
 1926-1927. Jean Houel, de Tréboul.
 1927. Louis Prijeac, de Saint-Méen.

VICAIRES DE MEILARS

1880. Pierre Mazéas.
 1881. Jacques-Marie Duédal.
 1884. Louis-Marie Laouénan.
 1887. François Denniel.
 1887. Jean-Marie Larhantec.
 1893. Alexandre Guyomard.
 1896. Joseph Amelin.
 1898. Laurent Morvan.
 1902. Olivier Le Bras.
 1908. Jean Pemp.
 1910. Michel L'Hénoret.

NOS CONFESSEURS DE LA FOI GUILLOTINÉS SOUS LA RÉVOLUTION

Tous les diocèses de France sont actuellement intéressés à établir les dossiers canoniques des martyrs de la Révolution, en vue de la béatification que nous espérons prochaine. Dans cet ordre d'activité, comme dans une foule d'autres domaines, notre diocèse tient une place d'honneur, puisque, au témoignage d'une personnalité autorisée, il mériterait d'être donné comme modèle pour la sûreté de la méthode employée et la solidité des résultats obtenus.

Nous ne signalerons que les principaux travailleurs, en mentionnant MM. les chanoines Livinec, Pérennès, Saluden, Calvez, le regretté abbé Quiniou, auxquels l'abbé Lemasson, du diocèse de Saint-Brieuc, et le P. Armel, du Couvent des Capucins de Lorient, ont apporté leur précieux concours. De l'ensemble des monographies publiées est sorti un important ouvrage dont le premier tome est consacré aux prêtres morts pour la foi (1). C'est là un monument plus parlant que le marbre le plus pur, élevé à la mémoire des prêtres qui signèrent leur *Credo* de leur sang et à la mémoire des courageuses chrétiennes qui furent exécutées comme eux pour leur avoir donné asile. Avec des renseignements sommaires mais précis sur la vie de chaque confesseur de la foi, nous avons des détails cir-

(1) Le second tome est consacré aux prêtres déportés.

constanciés sur leurs derniers jours. Il a suffi de laisser parler les procès-verbaux d'arrestation et d'incarcération, les interrogatoires, les actes d'accusation, les textes de jugement, les rapports d'exécution, enfin les témoignages des contemporains. De cette masse de documents impressionnants résulte la preuve décisive que les serviteurs de Dieu, 14 prêtres et 6 laïques, des femmes toutes les six, ont été mis à mort en haine de la foi catholique. Ils s'appellent : François Le Coz, Jean Le Drévez, Jean-Marie Branellec, Jean-Sébastien Rolland, Augustin-Marie Clec'h, Yves Mével, Claude Chapalain, Tanguy Jacob, Anne Le Prince et Anastasie Le Blanc, sa fille, Julie et Perrine Le Coant-Desmarets, Marie Chapalain, guillotins à Brest ; Jean Habasque et Guillaume Péton, à Lesneven ; Jean-Etienne Riou, Gabriel Raguénez, François Le Gall, François Corigou, Anne Le Saint, à Quimper.

Pour mener prestement et sûrement les recherches, on a consulté les Archives Nationales (cartons des Tribunaux révolutionnaires), les Archives départementales du Finistère (Série L), les Archives municipales de Brest, les Archives de l'Evêché de Quimper. Au surplus, des prêtres de paroisses ont trouvé des papiers dans leurs archives ou reçu en communication des pièces inédites appartenant aux familles des martyrs.

Il a été donné à l'auteur de ces lignes de lire aux Archives Nationales plusieurs originaux de pièces reproduites ici. Pour ma part, je n'ai pu me défendre d'une intense émotion en portant les yeux sur ces parchemins encore bien conservés où sont écrits les interrogatoires avec, au bas, la signature de ceux qui, dans quelques heures, allaient mourir, et à l'en-tête du papier l'inscription : — Liberté ou la Mort —. Ces pièces respirent la vérité toute nue et constituent, on peut l'affirmer, des documents brutalement mathéma-

tiques ; elles sont l'œuvre des bourreaux eux-mêmes et de leurs agents.

On sait que la législation canonique, énoncée au canon 2036 du *Codex, J. C.*, prévoit de façon assez détaillée la méthode à suivre, comportant en plus de l'indication exacte des sources pour chaque document, l'homologation officielle des pièces les plus importantes (actes de naissance, procès-verbaux d'exécution, actes de décès ou d'inhumation) par les autorités qualifiées pour en donner des copies conformes. Devant de pareilles exigences que ne connaissent pas même les candidats au doctorat quand ils exposent leurs sources bibliographiques devant leurs juges de Sorbonne, les recherches ont été approfondies, des résultats inédits ont été obtenus.

Il s'agissait, pour satisfaire au désir exprimé par le Postulateur romain, de réunir en une claire synthèse les travaux déjà parus et d'y intégrer les précieux compléments apportés. Il s'agissait aussi de circonscrire le travail à l'examen de la cause des confesseurs de la foi qui furent guillotins, ceux-ci étant l'objet d'un procès d'information spécial, et les autres étant ou devant être l'objet de procès d'information qui les grouperont suivant leurs cas. La guillotine ne fut, en effet, l'instrument de supplice que d'une partie « du contingent du Finistère dans la légion des martyrs que fit le sectarisme irréligieux de la Révolution dans les rangs du clergé de France ». (M. Jean Guiraud.) Ce contingent comprend encore d'autres confesseurs de la foi qui périrent soit aux Carmes, soit noyés par Carrier dans la Loire, soit aux pontons de Rochefort, soit en exil, soit enfin dans les prisons révolutionnaires.

La tâche ainsi délimitée fut confiée à M. Le Roux, recteur de Poullan, qui s'en est acquitté à la perfection dans son ouvrage *Prêtres et Laïcs guillotins du*

diocèse de Quimper (1), qui aura la faveur de plusieurs éditions (2). Au nombre des précisions nouvelles, nous avons des renseignements inédits sur la constitution et le fonctionnement du Tribunal criminel de Quimper et du Tribunal révolutionnaire de Brest. Au nombre des informations que l'on a sorties de la poussière des archives, d'utiles notes ont été ajoutées à ce qui touche le *curriculum* de Jean-Marie Branellec. Une autre découverte intéressante est celle du carnet de messes de Jean Le Drévez aux Archives Nationales. Ce cahier, commencé au mois de Janvier 1791 et bien tenu à jour, porte cette inscription de la main de son propriétaire : « Si la mort me vienne, je prie mes parents de ne pas manquer de donner aux pauvres la somme de quatre-vingt-dix-sept livres à mon intention. » Mais la découverte la plus importante, et de date toute récente, est celle du procès-verbal d'exécution de Tanguy Jacob, Claude Chapalain et Marie Chapalain. Jusqu'ici, nous avons bien la certitude de leur montée sur l'échafaud, par des attestations dignes de foi, mais il manquait la preuve *matérielle*, le document direct. En vain des recherches avaient été faites aux Archives Nationales, aux Archives municipales de Brest. On savait bien que tous trois avaient été exécutés ensemble dans cette ville. Comment alors ne trouvait-on pas leurs actes de décès comme pour les autres confesseurs de la foi guillotinés à Brest ? Or, ils avaient été exécutés après la suppression du Tribunal révolutionnaire de Brest et condamnés par le Tribunal criminel de Quimper qui s'était déplacé pour venir à Brest. Cette constatation amena M. le chanoine Pérennès à diriger ses recherches

(1) In-8° de 262 pages avec de nombreuses illustrations, Quimper Imprimerie Cornouaillaise, 1933. — L'élégante présentation du volume fait honneur à cette Imprimerie.

(2) La première édition est épuisée.

ches du côté de Quimper où il eut la bonne fortune de découvrir le procès-verbal d'exécution aux Archives départementales du Finistère. Ainsi désormais le diocèse de Quimper est en possession de tous les renseignements désirables qui éclaireront le Tribunal romain.

En guise de conclusion, je me bornerai à recommander chaleureusement la lecture de l'ouvrage de M. Le Roux. Non seulement nous y verrons revivre toute une période tragique avec ses fièvres, ses frayeurs et ses intrigues, mais encore nous y évoquerons des scènes plus saisissantes que le roman ou le drame le plus poignant, du fait que l'imagination ne joue aucun rôle, enfin nous y trouverons un motif puissant d'apologétique chrétienne par l'histoire.

L. KERBIRIOU.

Son Excellence Monseigneur Duparc adressait, le 18 Février 1933, à M. Le Roux, la lettre suivante, à l'occasion de son livre :

EVÊCHÉ DE QUIMPER
ET DE LÉON

18 Février 1933.

—
CHER MONSIEUR LE RECTEUR,

Vous aurez droit à la protection spéciale de nos prêtres et laïcs guillotinés pour leur foi pendant la Révolution.

J'achève la lecture du volume dont vous avez bien voulu me faire hommage. Vos récits sont simples, clairs, complets, et appuyés de documents sérieux. Ils intéresseront nos diocésains et augmenteront encore leur vénération pour nos martyrs bretons. Je souhaite que toutes les familles les lisent et que les jeunes gens des collèges et des écoles puissent dans cette lecture ie

courage d'être toujours fidèles aux engagements de leur baptême.

J'admire d'autant plus votre beau travail que vous l'avez entrepris et achevé en moins d'un an, tout en poursuivant un ministère très actif dont votre population vous est aussi reconnaissante que moi.

Je vous bénis de tout cœur, en vous assurant, cher Monsieur le Recteur, de mes sentiments affectueux et dévoués en Notre Seigneur.

† ADOLPHE,

Evêque de Quimper et de Léon.



EXTRAITS DU JOURNAL

FAIT PAR

ANNA-LOUISE DU PARSCAU DU PLESSIX

pendant les Années 1792-97 et 1800 (1)

(Suite.)

Vendredi-Saint, 29 Mars 1793. — La chapelle est toute murée. Nouvel ordre du district de faire descendre la cloche qui est dans notre cour, pour sonner le dîner, et de lui en apporter le battant.

Samedi 30 Mars. — Mlle Renault, l'aînée, est entrée au château de Brest avec son père pour le consoler dans sa prison : mais le dimanche des Rameaux on l'a forcée de sortir, et on ne parle pas de l'élargissement de ces messieurs, qui sont très resserrés, et qui ne peuvent ni écrire, ni recevoir aucune lettre. Mlle Renault est restée à Brest et le district voit avant elle tout ce qu'on lui écrit.

Mardi 2 Avril. — Le district demande toutes les armes que nous avons ici, comme fusils, épées, ainsi que toutes les valeurs.

Jeudi 4 Avril. — On a pris tous les fusils des habitants de Plounéventer : toutes les pauvres religieuses sont forcées d'aller demeurer à Lesneven, de comparaître chaque matin au district, et de porter des vêtements de couleur.

Dimanche 7 Avril. — Les paysans de Plounéventer qui, pour rébellion, avaient été nommés soldats de

(1) Cf. *Bulletin...* 1932, p. 81.

droit, ont été accuser le maire au district, de ne les avoir nommés que par vengeance et partialité : ils ont dit tant de mensonges que notre digne maire a couru le danger de perdre la tête : mais il s'est pleinement justifié : et demain tous les jeunes gens s'assembleront encore à la paroisse. La république, qui n'a pas gardé la fête de l'Annonciation le 25, a ordonné à tout le monde de faire fête demain, parce qu'il lui a plu de remettre cette fête après Pâques.

Lundi 8 Avril. — Il est venu un commissaire de Lesneven à Plounéventer ; et les soldats rebelles ont été conservés dans leur place d'un consentement unanime ; et tous les jeunes gens ont cependant payé chacun dix sols pour remplacer un des soldats qu'on a réformés.

Dimanche 28 Avril. — Maman et mes sœurs se portent bien à Lesneven : aujourd'hui elles ont été accablées de sottises en allant au district qui est aux Ursulines, par les troupes qui y logent : « A la guillotine, bis, bis, chassons les put..., haro sur les aristocrates, à mort les aristocrates, charivari ». Voilà ce que tous les détenus à Lesneven sont obligés de souffrir sans se plaindre, car plus on injurie les aristocrates, plus on passe pour bon républicain.

Une dame avait remis à Sophie Puisséré, son amie, une personne de 20 ans, pleine de vertus et de très bonne conduite, des papiers dans deux taies d'oreiller, avec recommandation de les cacher. Cette dame a eu l'imprudence d'écrire d'Angleterre à cette jeune personne de n'en parler à personne, pas même à son père ni à sa mère. Le monsieur qui portait cette lettre a été arrêté et fouillé ; et le département croyant que ces taies ne pouvaient contenir que des projets de conspiration, a envoyé à Lesneven, avec ordre de s'en saisir, et si on ne les trouvait pas, de guillotiner Sophie Puisséré. En conséquence, la maison de celle-ci a été

investie : un des jours de cette semaine, le père, la mère, et les enfants ont été mis séparément dans des chambres sous bonne garde : on a fouillé Sophie : on lui a demandé ses papiers ; elle a nié en avoir connaissance ; on lui a montré la lettre, et une fois convaincue, on a pris les papiers qu'on a envoyés à Quimper ; et on a ordonné que Sophie Puisséré soit mise en prison. Sa mère obtint qu'elle fût mise en arrestation chez M. du Cosquer, juge de paix, qui en répondra. En conséquence, la fille de M. du Cosquer vint prendre Sophie et la mener chez son père, entourée d'une escorte nombreuse : mais le soir, on se repentit de cet adoucissement : et le district fit mettre cette jeune personne en prison : et en y entrant elle fut écrouée. On a permis qu'une femme couchât là avec elle, et que ses amies pussent la voir. Elle a repris toute sa sérénité et toute sa tranquillité depuis qu'elle sait que son père et sa mère ne sont pas compromis dans cette affaire. Elle console ses amies et leur dit qu'elle ne craint rien parce que sa conscience est pure. Ses juges peuvent-ils en dire autant ?

On a aussi guillotiné à Lesneven, mardi dernier, le maire de Plouzévédé, jeune homme de 28 ans, qui est mort en pardonnant à ses bourreaux, et en priant Dieu pour eux autant que pour lui, et en disant : « Je meurs pour la Religion, car j'ai cru lui faire du bien en faisant ce que j'ai fait. » On a voulu lui faire nommer les personnes qui l'ont engagé à se révolter : il ne l'a jamais voulu. L'intrus de sa paroisse, qui l'accompagnait au supplice lui dit : « Examinez votre conscience... » Il lui a répondu : « C'est à vous d'examiner la vôtre. »

Lundi 29. — On n'a rien dit aux détenus de Lesneven quand ils sont allés au district : on dit même que les soldats ne leur tiendront plus les propos que j'ai marqués plus haut. Dieu le veuille !

— 124 —

Mardi 30. — Après le départ de Jean, on nous a dit que son frère, valet du recteur de Plouvorn, et qui est en prison pour la révolte, doit être guillotiné aujourd'hui.

Ma chère tante a fait partir aujourd'hui le bonhomme Rannou pour ramener la charrette en cas que l'exécution ait eu lieu : mais Jean est revenu disant que les prisonniers ne seront jugés que demain, et qu'il espère que son frère sera délivré. Cependant, on me mande de Landerneau qu'on craint beaucoup que le malheureux ne soit exécuté, parce qu'on dit qu'il est le plus compromis. Pourtant, il n'a rien fait de plus que les autres et n'a cherché personne pour sa révolte : il a suivi tous les autres : mais il est valet d'un prêtre non assermenté, et c'est un grand crime : aussi l'animosité, la haine, l'injustice signeront peut-être son arrêt de mort.

Jeudi 2 Mai. — Le frère de Jean est sorti ce matin de prison ainsi que tous les autres prisonniers de Plouvorn et le maire : je ne sais si à Lesneven on a absous de même les paysans : je le désire bien : ce sera autant de crimes de moins à reprocher au district. Le beau-frère de Jean est venu coucher ici pour porter cette bonne nouvelle.

Dimanche 12. — L'intrus a chanté la grand'messe à Plougar. Le maire de Plouneventer a chanté les vêpres et lu la Vie des Saints à Saint-Derrien ; puis il a annoncé que les portes de la chapelle de ce village seraient fermées, puis murées cette semaine.

Lundi 13. — On nous a écrit de Paris pour nous demander des certificats, afin de toucher nos pensions. Mais comme pour obtenir ces certificats à Lesneven, il faut faire je ne sais quelle déclaration et un serment, et que nous ne ferons jamais que celui de vivre et de mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et d'être fidèles à l'autorité légi-

— 125 —

time, nous n'aurons pas le sou. Mais c'est égal : il vaut mieux mourir de faim que d'être impie et parjure.

Mercredi 15. — Le juge de paix nous a envoyé, le soir, une lettre de Manette : elle nous apprend que maman a enfin obtenu la main levée de ses biens, et puis qu'elles ont obtenu du district la permission de se promener dans les environs de la ville. Du Couëdic, procureur syndic a ajouté : « Pourvu que ce ne soit pas toutefois pour chercher des prêtres réfractaires. » Cette condition a fait rire mes sœurs, parce qu'elle est bien inutile ; attendu que tous les bons prêtres sont cachés, et que sûrement ils ne viendront pas confesser des surveillés aux environs de Lesneven : aussi maman a-t-elle souscrit à cette clause ; et ses enfants ont maintenant la permission d'aller à la promenade.

Jeudi 6 Juin. — Calarmou est venu nous porter de nouveaux certificats à signer, parce qu'en dépit de la loi qui n'exige que huit témoins, le district a rejeté les certificats de maman que le département avait reçus en lui accordant la main levée : et le dit district empêche maman de jouir de cette main levée, jusqu'à ce qu'elle lui ait présenté des certificats signés par dix témoins. Et si, ils ne lui sont pas présentés la semaine prochaine, tous les biens de maman seront saisis de nouveau.

Mardi 18 Juin 1793. — Banquet de noce du fils et de la fille de Faujour du Roudousse ; suivant les décrets, ils n'ont pas eu besoin de se faire marier par l'intrus de Plougar : le maire a passé les bans : a mis les noms des époux et des épouses sur ses cahiers, et cela remplace la bénédiction d'un prêtre qui, suivant les lois actuelles de France, n'est nullement nécessaire. Mais ces honnêtes gens qui tiennent encore à la religion de leurs ancêtres se sont fait marier selon l'ancien usage, mais secrètement par un prêtre non assermenté, c'est-à-dire, catholique, apostolique et romain.

Dimanche 23. — Marie-Anne a été à Lesneven ; maman et mes sœurs se portent bien, mais le pauvre M. Duplessis est en prison depuis hier, ainsi que sa cuisinière. Il demanda à M. du Couëdic la permission d'aller passer deux jours à sa campagne. Du Couëdic la lui refusa. « Hé bien, répondit M. Duplessis, en le saluant jusqu'à terre, je suis quitte d'un remerciement. » « Vous parlez bien insolemment », répliqua l'autre, et après quelques injures, il renvoya M. Duplessis du district ; et un moment après lui-même et ses agents firent faire une fouille chez ce Monsieur, pendant laquelle M. de Kerveatou, son beau-frère, fut mis en arrestation dans une chambre. Et la fouille faite, M. Duplessis fut mené en prison. La cuisinière prenant de l'humeur de tout cela, montra ironiquement à du Couëdic une petite armoire en disant : « Tenez, citoyens, voici une chose que vous n'avez pas encore visitée ». « Ah ! ah ! dit l'autre : Vous faites l'insolente : menez-moi cette p... en prison parmi les mauvaises filles. » On l'y mena en effet : mais le soir on la sépara de cette agréable compagnie.

Jeudi 27. — Les papiers annoncent l'exécution de douze Bretons et Bretonnes, des vingt-huit qui avaient été menés à Paris pour accusation d'un projet de contre-révolution conçu par M. de la Rouarie. On dit que ces illustres et innocentes victimes du plus odieux despotisme ont nié toutes les accusations intentées contre elles : quoiqu'il en soit, elles ont été guillotonnées le 19 Juin à Paris. Voici leurs noms, et ce qu'écrivit le Rédacteur des Annales de la République Française (numéro 171).

Jeudi 20 Juin : Voici les noms des douze personnes qui ont été guillotonnées hier comme ayant participé à la conspiration de la Rouarie : de la Motte de la Guyomarais ; Marie-Jeanne Macaut, son épouse ; Maurice et Casimir de la Motte de la Guyomarais ; ses filles ;

Michel-Julien-Alain Picot de Simoëlan ; Angélique-Françoise Désilles, épouse de Jean Rolland de la Fouchais, émigré ; Nicolas Thomazeau, père ; Thérèse Le Moëlien ; Jean-Baptiste-Georges Fontevieux, dit le Pétin ; Louis-Anne du Pontavice ; Georges-Julien de Launaygrain ; Ville de la Motte. — Nous avons vu passer ce convoi vivant encore. On n'aurait pas dit que ceux qui le composaient allaient au supplice : ils conversaient ensemble d'un air riant et paisible ; ils saluaient les personnes de leur connaissance qui se trouvaient sur leur passage. L'un d'eux, voyant un de ses amis lui cria : « Adieu, mon ami, je m'en vais là-haut ». Madame de la Guyomarais surtout, et ses deux filles ont montré un courage au-dessus de leur sexe. Une de ces dernières étant âgée de dix-huit ans, tira, lorsqu'elle fut arrivée au lieu du supplice, sa montre ; et après avoir regardé l'heure, la donna à un de ses domestiques qui l'avait accompagnée. Tous conservèrent un air tranquille et même riant jusqu'au fatal moment où la hache sépara leur tête de leur corps. Quelques-uns sont morts en criant : Vive le Roi ! Un peuple immense assistait à cette exécution, et criait : Vive la République ! Plusieurs spectateurs indignés de voir ces malheureux rire aux approches de la mort, criaient : « Est-il possible de pousser la scélératesse jusqu'à affecter, dans un moment si terrible, une joie et une fermeté qui ne peuvent convenir qu'à la bonne cause ». — Oui, monstres, cette joie, cette fermeté qui brillent sur le front, ne sont que le témoignage d'une bonne conscience, et de la certitude d'avoir rempli ses devoirs : de la bonne cause enfin. Voilà pourquoi tous ces aristocrates que votre rage insensée traîne sur l'échafaud, voilà pourquoi, dis-je, ils sont tranquilles et riants, même aux approches de la mort : voilà pourquoi, loin de se répandre en injures contre votre injustice, ils plaignent votre aveuglement.

Ah ! je suis bien triste depuis la lecture de toutes ces exécutions : que de barbaries, que d'horreurs.

Lundi 1^{er} Juillet. — Voici encore un trait à ajouter à la petitesse des patriotes : il est de du Couëdic, et d'un autre membre du district de Lesneven. Lorsqu'ils firent la fouille chez M. Duplessis, ils aperçurent le pavillon du tric trac, qui était fait d'un petit bout de ruban blanc. A cette vue, du Couëdic n'est plus maître de son indignation : il éclate par mille imprécations contre ce symbole de l'aristocratie et contre les aristocrates : il veut trouver de l'importance, du ralliement, des complots dans ce pauvre pavillon : il le prend et veut le déchirer : mais le ruban ose être rebelle aux volontés du procureur syndic, et reste en son entier. Alors celui-ci appelle à son aide un autre membre qui joint son indignation, sa fureur, sa rage, à celle de du Couëdic. M. de Kerveatou, présent à cette scène tragi-comique, ne peut s'empêcher de rire et de dire à ces héros républicains : « Hé, messieurs, il n'y a qu'à jeter au feu ce malheureux pavillon qui vous fâche si fort. » « Non, répond un citoyen ; ce n'est pas au feu qu'il faut le jeter, c'est sous les pieds. » Aussitôt ces deux braves foulent aux pieds cet emblème de ralliement aristocratique ; puis ils parviennent enfin à le déchirer par lambeaux. Peut-être en auront-ils envoyé des quartiers aux différents départements pour ranimer l'esprit de la révolution dans tous les cœurs, afin de détruire en un moment, jusqu'au moindre germe du royalisme.

Dimanche 7. — Nouvelles levées de soldats dans toutes les paroisses voisines : on enlève tous les bras à l'agriculture.

Tous les jours, on fait de nouvelles levées dans les campagnes : nos champs sont déserts, il n'y a plus de cultivateurs, plus de moissonneurs : nos blés sécheront sur pied sans qu'il y ait personne pour les

ramasser dans les greniers : la famine arrivera comme un conquérant destructeur et avide de carnage ; entraînant la mort à sa suite : elle fera tomber sous sa faux ceux que les tyrans n'auront pas déjà mis à mort pour assouvir leur rage.

Dimanche 18 Juillet. — Une femme, revenant de Lesneven, nous a dit que les personnes en arrestation étaient libres : que maman reviendrait jeudi ; et que même si le jardinier qui est allé à Lesneven y avait amené un cheval, Claire fut revenue dès aujourd'hui. Nous nous sommes désolées de ce contre-temps : et ne voilà-t-il pas qu'à cinq heures, nous voyons arriver cette chère Claire, bien rouge, bien épouffée à force de courir. Nous pleurons, nous rions, nous nous embrassons.

Jeudi 22 Août 1793. — Maman a envoyé de Lesneven une charrette chargée de tous ses effets. Cependant elle ne nous marque point encore le jour de son retour ; car le département n'a point encore envoyé sa permission. Claire sera obligée de retourner prendre maman afin de signer son certificat de résidence.

Samedi 24. — Hélas ! maman n'est pas arrivée et nous ne savons encore quand nous la reverrons, car le district de Landerneau ne veut point accorder son adhésion jusqu'à ce que les députés qui sont allés porter à Paris l'acceptation de la constitution, soient de retour.

Dimanche 25. — A huit heures, nous étions toutes dans la chambre de tante, songeant à préparer quelque déjeuner fin à cause de ma fête : nous entendons crier : « Voici la Madame ! » Nous nous jetons en bas de l'escalier ; nous courons d'un côté de la cour sans voir personne : ce n'est pas là, c'est par la petite cour ! Nous volons dans la petite cour où nous trouvons réellement maman et Manette. Hier, elles adres-

sèrent une nouvelle pétition au district, qui, là-dessus, leva absolument la surveillance. Elles ont pris des chevaux à Lesneven et en sont parties à 6 heures.

Vendredi 13 Septembre. — M. Du Parc Poulain, membre du département de Quimper, a été arrêté et mené à Landerneau, où le nouveau département lui a parlé devant sa femme enceinte, avec une barbarie horrible. Enfin il est parti pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris.

Mercredi 25. — M. du Rosland, de Saint-Pol, qui était à Landerneau pour affaires, y a été arrêté et mis en prison par le département.

Samedi 28. — M. Renault a été mené en arrestation à Saint-Pol, la seconde de ses filles l'a accompagné.

Dimanche 29 Septembre 1793. — Nous sommes parties de Keryvon après dîner pour aller nous promener à Plounéventer. Nous avons dit nos vêpres dans l'église, où un grand nombre de personnes étaient rassemblées pour dire le rosaire. Mais nos cœurs se sont serrés, et nos larmes ont coulé.

Lundi 30 Septembre. — Les arrestations et emprisonnements se font plus que jamais dans toutes les villes. Il hivernera à Lesneven 400 hommes de troupe et 300 doivent être répartis dans les paroisses d'alentour : puissions-nous n'en point avoir à Plounéventer.

Mercredi 2 Octobre. — A Landerneau, on tremble d'être arrêté, car toutes les personnes mises en arrestation dans cette ville sont mises toutes ensemble dans la prison criminelle ; où hommes et femmes couchent dans le même appartement, sur de la paille ou sur un matelas étendu à terre.

Dimanche 6. — On nous a raconté que mardi il est arrivé des gendarmes à Plougar pour s'emparer de tous les effets qu'ils pourraient trouver du recteur de Plougar, M. Branellec. Ces gendarmes ont d'abord

arrêté Cateau, la domestique du recteur, fille vertueuse et attachée à son maître. Ils ont voulu lui faire déclarer où elle avait caché des meubles, etc. Elle a dit n'avoir que ce qui était dans la maison qu'elle habite, et dont ils font l'inventaire. Mais deux hommes du bourg avaient dénoncé plusieurs maisons comme receleuses. En conséquence, les gendarmes ont fait marcher Cateau au milieu d'eux et des municipaux dans ces maisons, où, n'ayant rien trouvé, ils ont exhalé leur rage en blasphèmes et juréments, en obscénités contre le ciel, le recteur et sa pauvre servante qui n'a jamais perdu son sang-froid. Ces méchants ont décidé qu'ils mèneraient demain cette honnête fille à Lesneven, mais de peur qu'elle ne leur échappât, elle coucherait chez l'intrus dans la même chambre qu'eux. Cette décision a fait frémir la pauvre fille, d'autant plus qu'un de ces misérables a osé lui dire que, si elle voulait se livrer à lui, il la ferait échapper.

Rendue au presbytère, elle a demandé à l'intrus s'il souffrirait qu'elle passât la nuit avec ces gens-là ? Il a répondu qu'il avait fait son possible pour s'y opposer, mais qu'il ne la quitterait pas non plus. Elle lui a répondu qu'elle n'avait pas plus de confiance en lui que dans les autres, et elle a refusé d'aller souper avec eux dans la salle, disant que sa place était dans la cuisine. Puis elle s'est adressée à la servante de l'intrus pour la prier de la laisser échapper. Celle-ci a répondu qu'on l'avait chargée d'en répondre : l'autre l'a pressée et a fini par dire que ce n'était que pour la nuit et qu'elle reviendrait le lendemain. Alors la servante de l'intrus a consenti et elle est sortie sous prétexte d'aller prendre du vin à la cave. Cateau, profitant de cet instant, passa par la fenêtre du jardin, tout auprès du pavillon, sauta dans le chemin et courut toute la nuit. Cependant la servante en ren-

trant fit l'étonnée et cria que le pitchoune avait fui. Voilà tous les gendarmes, le sabre nu, à sa poursuite, et furieux de ne pas la retrouver, ils retournèrent à Lesneven. On a promis cinquante écus à celui qui pourrait retrouver la fugitive. La conduite des municipaux de Plougar est bien blâmable et inconcevable. Quoi ! ils ont l'autorité et ne savent pas arrêter les blasphémateurs, soustraire cette fille à la brutalité de gens sans principes.

Mercredi 9. — Lettre de Landerneau qui nous annonce que notre pauvre oncle, l'abbé Cesson, a été arrêté lundi chez lui à Trémaria et conduit de suite au château de Brest, et que beaucoup de dames, entre autres Mmes de Kerropartz et Le Moëlien, infirmes et âgées de 81 ans (cette dernière en enfance), ont été arrêtées ; et partent aujourd'hui pour Carhaix où seront aussi transférés les prisonniers de Brest et ceux de Saint-Pol. Nous attendons à tout moment qu'on vienne aussi nous arrêter. Cette idée est affreuse.

Jeudi 10. — Lettres de Landerneau : il est parti plus de 20 dames ou demoiselles pour Carhaix. Celles que je nommais hier et quelques autres vieilles dames et vieux messieurs sont, à cause de leur âge et de leurs infirmités, restés à Lesneven enfermés aux Ursulines.

Dimanche 20. — Il arriva un courrier de Vannes à Landerneau et à Brest, qui demandait en toute diligence du secours pour cette ville dont l'armée catholique n'est qu'à 2 heures, se trouvant à l'abbaye de Prières. On dit qu'une grande partie de l'armée républicaine est passée dans celle des royalistes : toutes les âmes républicaines sont consternées.

On fit donc partir lundi 21 Octobre, 12.000 hommes de Brest : 2 jours après l'envoi d'un second courrier, 900 hommes de Brest et des environs. On enrôle toute la jeunesse des campagnes de 18 à 25 ans, ainsi que

celle des villes : on fait aussi partir des aristocrates de 16 à 17 ans. Des préparatifs et des envois si pressants remplissent les esprits selon la diversité des opinions, de terreur, d'espérance et de douleur : les uns croient la république à son heure fatale, les autres pensent que ce moment de crise sera salutaire et procurera probablement la paix : ceux-ci remplissent l'air d'imprécations, et font arrêter et emprisonner les aristocrates, d'autres lèvent les yeux au Ciel, et implorent la miséricorde et la puissance de l'Eternel, et attendent avec résignation les décisions de la Providence. On disait jeudi que le renfort envoyé par le département avait suspendu sa marche à Châteaulin : mais on n'en faisait pas connaître la raison.

Samedi 26. — On ne sait trop si ces troupes rebroussent chemin ou vont jusqu'en Vendée, mais on assure qu'à Vannes, il n'y a nul trouble. Qu'est-ce donc alors ce simulacre, et qu'est-ce que cela veut dire ?

Le saint abbé Cesson fut envoyé au château de Brest il y a 15 jours. Hier dimanche, tous les chevaux du canton de Plouneventer furent amenés chez le maire où un commissaire choisissait et mettait à part tous ceux qui convenaient au service de notre bonne, douce et juste mère, la nation.

Lundi 28. — On attend ce soir à Lesneven les commissaires qui y viennent pour décider quelles sont les personnes en arrestation qui doivent être transférées à Carhaix, et celles qui seront laissées chez elles sous la surveillance d'un ou de plusieurs gardes, qui les empêcheront de sortir. Ces gardes seront logés, nourris et payés par le détenu. Puissions-nous être dans ce dernier cas, dussions-nous avoir 4 gardes, plutôt que d'aller à Carhaix.

depuis 2 postes. Le renfort parti pour Vannes n'est point parti, on le dit en Vendée.

Mercredi 30 Octobre. — Les 2 postes sont arrivées hier. On a envoyé hier à Carhaix les personnes qui étaient restées en arrestation aux Ursulines de Landerneau pour cause de vieillesse ou d'infirmités. Les troupes envoyées au secours de Vannes n'ont pas poussé jusqu'à la Vendée : elles sont restées à Quimperlé jusqu'à Vannes, et ont refusé (c'est-à-dire la force armée) d'aller en Vendée : les troupes de ligne s'y sont rendues. Il part aujourd'hui de nouveaux secours pour cette Vendée qui devient l'objet de la terreur des républicains, par les renforts que reçoit l'armée catholique et les progrès qu'elle fait. Toute la force armée de Landerneau part, ainsi que 600 hommes de Brest. Mon pauvre cousin Labouret est renfermé au château de Brest et menacé de sa place, seul soutien d'une femme et de 2 enfants. Hélas ! tous les gens vertueux gémissent sous l'oppression. Pouvait-il être épargné ? Mon oncle l'abbé, qui est logé au château de Brest avec les autres prêtres, dans une espèce de mansarde sans cheminée, est, dit-on, incommodé. Dieu veuille le conserver malgré de si mauvais traitements.

La barbarie des tyrans républicains n'ayant nul frein, devient chaque jour plus affreuse : 28 des pauvres prêtres infirmes qui, suivant les décrets s'étaient rendus volontairement en arrestation à Quimper, sont arrivés aujourd'hui en charrette à Landerneau, et seront transférés au château du Taureau, où les autres les suivront bientôt. On a donné pour prison pendant la nuit, à ces respectables ministres et confesseurs du Dieu vivant, l'église de Saint-Julien, et un peu de paille pour lit : leurs conducteurs leur parlaient avec une brutalité pire que païenne, et eux marchaient et obéissaient avec cette paix, cette soumission, cette

douceur de caractère des seuls vrais chrétiens qui se font gloire de professer la religion. Ah ! comment peut-on leur déclarer la guerre ?

Samedi 16 Novembre 1793. — Les prêtres qui étaient à Quimper ont tous été transférés sans exception à Landerneau où ils doivent rester : ils sont logés aux Capucins.

A Saint-Pol, on fait tout plein d'arrestations. Mmes de Coatancours, du Roslan, de Kernoter, de Roc'h-caëzre, etc... sont enfermées à la Retraite où on est cependant fort gai. La semaine dernière, le courrier de Paris a été obligé de nous venir par la Normandie : tout autre passage étant occupé par l'armée catholique, qui a pris Vitré, Fougères, Dol, etc... On dit même qu'elle est actuellement à Dinan.

Les pauvres prêtres qui sont venus à Landerneau en charrette y sont arrivés par un temps affreux. Quelle vertu que celle de ces respectables ministres du Seigneur ! Je les vis, le soir de leur arrivée, c'est-à-dire le mercredi 6 : ils manquaient absolument de tout, et on n'avait même pas préparé un seul pain pour eux. La plupart n'avaient pas le sou, et dans cet état, ils étaient calmes et même gais. Tous les aristocrates s'empressèrent de leur apporter du pain, de la soupe et enfin ce que chacun pouvait donner. Jeudi, ils furent encore nourris par les habitants de la ville : depuis vendredi, le département paie 25 sols par jour pour chacun d'eux à la geôlière qui les nourrira. On ne leur a point fourni de lits : ils en ont eu du public et sont tous couchés tant bien que mal. Le premier soir, il y en eut trois ou quatre qui n'eurent que de la paille. Jusqu'à présent, les domestiques les voient très librement, mais on a averti les dames de n'y point aller. Les prêtres qui étaient aux Ursulines ont aussi été transférés aux Capucins, et comme ce sont les plus jeunes on les a logés dans l'église qui est extrêmement

froide ; les vitraux en étant tous brisés. C'est sûrement une grâce particulière qui soutient la santé de ces respectables persécutés. L'abbé de la Rüe, recteur de Saint-Houardon, paralytique depuis plus de 15 ans, est très bien : il n'a pas du tout changé, il a une chambre à feu entre lui, le prieur de Saint-Thomas et le recteur de Saint-Vougay. L'abbé Masson est seul dans sa cellule.

Mme de Tarade, femme d'un capitaine de vaisseau d'autrefois, et âgée de plus de 50 ans, est enfermée au château de Brest pour avoir procuré quelques secours en argent à un M. de Bouillé que les patriotes tiennent au bagne, à la chaîne : elle ne peut voir personne, on ne lui passe à manger que par un guichet ; et elle est obligée de se tenir tout le jour sur son lit, n'ayant pas d'espace dans sa prison. Que de cruautés ! L'abbé Cesson est à l'hôpital.

Samedi 16 Novembre 1793. — Le département a fait mener à Landerneau, aux Ursulines, pour être transférés à Carhaix, beaucoup de personnes de Daoulas et des environs, entre autres M. et Mme de Roscerf ; M. et Mme Bagnols et leurs enfants ; M. et Mme de Kerjean et leurs enfants ; M. et Mme Le Forestier ; MM. de Boulainvilliers, de Courserac, de Réals, anciens chefs d'escadre, qui sont infirmes, surtout M. de Réals qui ne peut marcher sans l'appui d'un bras. Elise de Réals, sa fille, l'a accompagné à Landerneau où tous ces respectables prisonniers furent conduits en charrette à 7 heures du soir, dans une saison si rude. Elise, jeune personne de 22 ans, jolie, spirituelle, bien faite et d'une santé délicate, fit le voyage de Brest et sollicita auprès de toutes les autorités pour qu'on lui rendit son père, ou pour que du moins, vu l'état d'impotence où il était, on bornât son arrestation au séjour de Landerneau, vu qu'il ne pourrait soutenir un plus long voyage. Les commissaires du pouvoir

exécutif qui sont à Landerneau, ont beaucoup loué ses justes sollicitations pour son père, et surtout ses charmes. Il lui a fallu supporter avec douceur toutes ces fadeurs. Elle a si bien parlé qu'elle a reçu de grandes promesses, et qu'elle espère réussir dans cette affaire.

Jeudi 2 Janvier 1794. — Hélas ! une nouvelle croix et plus sensible que la perte des biens et de la liberté vient de nous accabler : Joséphine, notre sœur, est morte mardi il y a eu huit jours, la veille de Noël, à 3 heures de l'après-midi.

Au mois d'Août dernier, elle fut trois semaines sans connaissance aucune. Nous eûmes la consolation de pouvoir lui faire administrer le sacrement d'extrême-onction par un prêtre dont je ne sais pas le nom, mais qui n'a point fait le serment.

Vendredi 14. — A cinq heures du soir, on a annoncé à maman la nation. C'étaient deux commissaires et un gendarme qui, d'après le décret, venaient de Leneven pour faire l'inventaire de tous les meubles et immeubles, hardes, effets, appartenant à maman, lesquels objets seront vendus ainsi que les rentes, si manian ne prouve pas qu'elle s'est opposée activement à l'émigration de mes frères. Ils s'appellent Castaignet, Saucourt, et le gendarme, Louis Gentilhomme !! Ils sont très honnêtes dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ne commencèrent l'inventaire que samedi matin, en présence du maire et d'un officier municipal, et finirent le dimanche au soir. Lundi matin, ils partirent, paraissant fort satisfaits de notre conduite à leur égard, et nous très satisfaites aussi de leurs procédés. Castaignet et le gendarme surtout nous ont plu par leurs manières et l'intérêt qu'ils ont paru prendre à notre position.

23 Mars. — Il y a à Brest, au Château, plus de deux mille prisonniers, et dans les maisons d'arrêt des

autres villes, il y a aussi un très grand nombre qui y sont très resserrés et durement traités, surtout à Carhaix et à Morlaix. A Brest, on a guillotiné dernièrement trois jeunes gens comme complices de M. de Rivière, qui commandant plusieurs vaisseaux à l'Amérique s'y est toujours distingué par une fidélité inviolable envers notre roi, et par cela même est en abomination à la nation rebelle. Parmi ces jeunes gens se trouvait M. de Montclair, âgé de 20 ans, élève de la marine. On dit qu'ainsi que les autres, il a montré en mourant une grande fermeté et de vifs sentiments de religion et d'amour pour son roi.

Quant à nous, Dieu nous protège bien visiblement, puisqu'Il permet que, sans avoir jamais rien fait de contraire à sa loi et à la fidélité que nous devons à l'autorité légitime, et Il nous laisse notre liberté. Ah ! puissions-nous la conserver mon Dieu, à cause de maman et de ma chère tante que nous perdrons peut-être, si elles étaient en prison. Ici nous pouvons encore vous louer tout haut, mais dans les cachots et dans les fers, nous pourrions vous offrir les rudes souffrances que nous aurions à y endurer.

Mon pauvre oncle, l'abbé Cesson, est mort à l'hôpital de Brest, où il avait été transféré du Château, âgé de quatre-vingt-un ans. On dit que la nation se fera son héritière au préjudice de maman, cela n'est pas sûr, mais en tous les cas, c'est fort probable.

13-24 Avril 1794. — Lettre à ma sœur, Mme de Tavignon. — ... Je ne finirais pas, ma bonne amie, si je te détaillais les différentes espèces de malheureux qui couvrent nos tristes contrées. Oui, mais quoique nous ne soyons pas en état d'arrestation, et qu'on n'ait encore rien vendu ici, je ne puis être gaie, ni heureuse, quand je n'entends de tous les côtés que l'accent de la douleur, de la misère et du désespoir : quand je vois toutes nos fêtes abolies, le lieu saint

désolé, souillé, les prêtres impitoyablement traqués, et souvent mis à mort : quand j'entends les cris d'un peuple insensé qui dit : nous n'avons point de pain, on nous refuse de la viande, on nous force à abandonner le métier qui faisait subsister une nombreuse famille, pour coiffer le casque et prendre le mousquet : on nous enlève nos fils, l'appui de nos vieux ans, et qui crie cependant ensuite : Vive la République ! Meurent tous les rois et leurs partisans ! sans songer qu'il n'est malheureux, qu'il ne manque de pain que depuis cette fatale révolution dont les auteurs, dont les chefs ont été et sont encore ses plus cruels ennemis. Autrefois on n'exigeait que deux ou trois soldats par paroisse, qui presque jamais n'allaient au feu ; et à présent on fait des recrues de près des deux tiers des paroisses, pour les mener égorger leurs frères, leurs amis, leurs bienfaiteurs. O peuple, pourquoi t'irritais-tu lorsqu'au paravant on te demandait à peine quelques milliers de blé par paroisse, et qu'aujourd'hui on a enlevé tout le blé des campagnes, qu'on a forcé les paysans à l'aller porter eux-mêmes à 7, 10, 20, et même 30 lieues : que tandis que d'immenses magasins sont dans chaque ville pleins de grains, les marchés sont vides, et que les pauvres comme les riches ne peuvent obtenir, même à prix d'argent de quoi se nourrir.

(A suivre.)

ER BOULOM AN KOC'HUS ⁽¹⁾

Chanson composée à l'occasion d'un pari entre l'auteur, l'abbé François Falquérho, et l'un de ses confrères. (Hennebont, 1898).

Var don : QUELVEN.

I

A pe mès eon hanauet, kloèreg ievank e oé,
Ievank e oé hoah nezé, n'en doé meit ri-huéh vlé ;
Eit, diskein er latin ne gavet ket é bar,
Ol é vistr e laré : « Eon e zisk èl ma kar. »

II

A pe mès eon hanauet, ne oé ket ar en dro
Un den ievank ken digrass (2), nag hani ken faro ;
Più e larei d'eïn mé pegement a bennu
En des lakeit de droein, a pe ié d'er festeu ?

III

A pe mès eon hanauet, ne oé nameit kloèreg,
A houdé, chetu guerso (3), deit é de vout béleg ;
Bermen é ma béleg, bermen é ma boulom,
Mès, dousto d'er bléieu, ar é dreid é ma plom.

IV

Bermen, a p'en dé boulom, ne zisk ket mui nitra,
Hag é lèh diskein, allas ! meit ankoéhat ne hra ;
Ne hra meit ankoéhat ha liessan bamdé (4)
Eon e gred é ma kreiz-noz, pe gleu sônnein kreisté !

(1) Le bonhomme sans mémoire.

(2) Propre, élégant.

(3) Il y a longtemps.

(4) De plus en plus chaque jour.

V

Bermen a p'en dé boulom, eit guélet d'oh goleu,
Prenet en dès diù huérén, hanuet ind lunetteu,
Atoù é v'ent kollet hag eon dourhiell (5) en ti ;
Kavet e v'ent neoah (6), imen ? (7) ar blein é fri !

VI

Bermen a p'en dé boulom, ne hra meit butunat ;
Butum carrott, butum pimp, butum fri a zornat,
Hag eon e garg é fri get er butum hachet
Hag en é bimp a vlank (8) é laq butum malet.

VII

Bermen a p'en dé boulom, eit kontein er bléieu
Eon ou lak a loeradeu petremant deu a deu,
Ha mar laret dehan : « Chetu dek vlé passet ».
« Kalz open », emé eon, « Koustelé mar karet - » (9).

VIII

Bermen a p'en dé boulom, mar lak é koustelé,
E goustelé vou kollet, m'es é blijadur é,
Rag plijadur en dès pe huél é amied
E ivet guin champagn, é trinkein dé iehed.

IX

Bermen a p'en dé boulom ha boulom ankoéhus,
Avel en é iévankis é ma guiù ha bourrus (10),
Hag ar boulomik guiù e viù open kant vlé ;
Ha mar ne gredet ket, lakamb é koustelé !

(5) Fouille. — Comparer notre *turia*.

(6) Cependant.

(7) Où ?

(8) Sa pipe d'un sou.

(9) Parions, si vous le voulez.

(10) Alerté et agréable.

NÉCROLOGIE

MONSIEUR L'ABBÉ Y. VELLY

Né à Goulien en 1868, Yves Velly reçut la prêtrise à Quimper le 10 Août 1872. Missionnaire en Haïti, puis curé au diocèse de Tours, il vint se fixer à Saint-Tugen en Primelin, au cours de 1913. La belle chapelle de Saint-Tugen était alors dans un état lamentable, et M. le Recteur Primelin venait d'ouvrir une souscription en vue de la réparer. L'abbé Velly, son confrère, se hâta de lui venir en aide, et il composa une Monographie de l'église de Saint-Tugen, pour la vendre au profit de la chapelle.

Le succès de la brochure fut considérable, et l'auteur se vit dans la douce obligation d'en publier jusqu'à trois éditions, dont chacune marque sur la précédente un progrès.

Aux touristes qui passaient, l'abbé Velly se plaisait à révéler les beautés de sa chapelle, et il profitait de l'occasion pour leur vendre sa plaquette avec des cartes postales et de petites clefs d'étain. De notables réparations furent faites au monument vers 1919-1920. M. Velly y contribua dans une large mesure, et à plus d'une reprise, il adressa l'Administration des Beaux-Arts des sommes importantes.

Après une pénible maladie, admirablement supportée, le vénérable prêtre partit pour une vie meilleure le 7 Mars 1933.

L'abbé Velly fut, pour ainsi dire, l'incarnation de Saint-Tugen. Plus d'une fois, sans doute, son ombre vint rôder autour des murs du vieux sanctuaire auquel il consacra un dévouement si éclairé, mais ce que l'on ne voit plus, c'est sa figure joviale, auréolée de cheveux blancs, son camail légèrement retroussé pour laisser apparaître sa brochure, ce que l'on n'entendra plus, c'est sa voix légère et persuasive qui mettait, dès l'abord, un sourire de sympathie sur les lèvres de ses auditeurs.

M. Velly n'est plus, mais il a eu soin de préparer l'avenue. Formée à son école, sa nièce redira ses leçons aux touristes qui viendront, et, ainsi, il exercera encore un apostolat posthume en faveur de l'un des Saints les plus réputés de la Patrie bretonne.

(1) Cf. Bulletin Diocésain, 1925, p. 367.

BIBLIOGRAPHIE

LES SAINTS BRETONS

PAR G.-H. DOBLE ET L. KERBIRIOU

Les noms de MM. Doble et Kerbiriou, en tête d'un ouvrage sur les Saints Bretons, sont pour le public une sorte de *captatio benevolentiae*. Le chanoine Doble s'est, depuis de longues années, spécialisé dans cette partie, qu'il a étudiée avec une persévérance, une loyauté, et aussi un succès vraiment remarquables. Quant à M. Kerbiriou, il suffit de le nommer : ses travaux historiques sont connus de tous, et l'on peut dire de toutes ces œuvres ce que Monseigneur l'Evêque de Quimper a dit de celle-ci : « C'est l'œuvre d'un prêtre sérieux et d'un vrai Breton. »

L'étude que MM. Doble et Kerbiriou offrent aujourd'hui au public est plutôt un travail d'ensemble sur le rôle historique et social de nos vieux *Saints Bretons*. C'est, au surplus, un travail tellement condensé qu'il se prête difficilement à une analyse détaillée. Nous allons essayer d'en donner une idée générale, en suivant la division adoptée par les auteurs.

On a dit que les évêques ont fait la France, comme les abeilles font leur ruche ; on peut dire avec autant de vérité que les Saints Bretons ont fait la Bretagne. Aussi aujourd'hui encore tout y parle d'eux ; on les y rencontre à chaque pas ; la vie même y est imprégnée de leur influence et de leur souvenir. L'histoire de la Bretagne, à ses débuts du moins, est l'histoire de ses saints. De là résultent l'importance et l'intérêt des études hagiographiques bretonnes. Mais, entendons-nous : cette étude demande à être dirigée par une sage critique. Or, la critique hagiographique bretonne, après une enfance prolongée, est aujourd'hui dans l'âge adulte. Grâce à cette critique nous commençons à voir le vrai visage de nos vieux saints, débarrassé de l'enduit trompeur et souvent ridicule dont l'avait farci l'imagination populaire. En général, ils n'ont pas été les guides des bandes d'émigrés fuyant les invasions anglo-saxonnes ; mais plutôt les organisateurs, au point de vue religieux et social, des colonies arrivées en Armorique avant eux. Ils les ont groupées en paroisses, auxquelles souvent le peuple reconnaissant a donné leurs noms, en les canonisant.

Nos connaissances hagiographiques sont alimentées par plusieurs sources : 1° Les Vies de Saints écrites soit en Grande-

Bretagne, soit surtout en France : c'est la source biographique proprement dite, d'où l'on devra soigneusement éliminer les éléments hétérogènes apportés par l'imagination populaire. 2° Au point de vue du culte, nous avons les Missels (Saint-Vougay et Saint-Mathieu), les Lectionnaires, les Martyrologes, les Calendriers, qui nous renseignent sur l'antiquité et l'étendue de la vénération dont nos saints ont été l'objet. 3° La toponomastique, étude des noms de saints ayant formé des noms de lieux, étude aussi des patrons de paroisses : « preuve que ce saint a vécu par là, ou bien que ses reliques y ont été transportées, ou que les moines d'un monastère fondé par lui ont visité cet endroit (1). 4° Les monuments religieux : églises, oratoires, statues, cloches, croix, fontaines sacrées, etc. Tels sont les instruments de travail qui nous permettent d'acquérir une connaissance de plus en plus claire de nos origines, et de notre parenté avec ceux que nous appelons nos frères d'Outre-Mer. Nous parlons la même langue, nous honorons les mêmes saints, nos paroisses portent des noms identiques, les mêmes moines nous ont évangélisés, et nous gardons des uns et les autres des traces évidentes d'une commune origine.

Cette étude se termine par un aperçu sur le monachisme breton et irlandais, dont voici la conclusion : « Ainsi les fondations de la foi chrétienne furent solidement posées en Bretagne. Sur ces fondations bâtirent des Nobletz et les Maunoir, et les organisateurs des Missions et Retraites au 17^e siècle. Plus tard, l'héroïsme des prêtres non-jureurs sur les échafauds et sur les pontons pendant la Révolution, et les travaux des Gabriel Deshayes et des J.-M. de Lamennais au 19^e siècle, ont complété leur ouvrage et contribué à maintenir la Bretagne au rang des religieuses provinces de France. » Puisse-t-elle le demeurer toujours !

Le texte de la plaquette est accompagné de nombreuses illustrations, dont plusieurs sont dues à la plume de M. Le Guennec.

Puissent ces pages, lisons-nous dans la lettre-préface adressée par Dom Gougaud aux auteurs, susciter de nouvelles vocations de chercheurs ! Il n'y en aura jamais trop en Bretagne ni de l'autre côté de la Manche, pourvu que l'initiation aux bonnes méthodes ne leur ait pas fait défaut, pour fouiller les vastes et broussailleux domaines de l'histoire, de la critique hagiographique, de l'archéologie et du folklore religieux ! »

Dom J.-L. MALGORN.

(1) La prononciation populaire constitue un facteur important en matière d'étymologie. Ainsi, à l'île de Sein, le rocher appelé *Tévennek* s'appelle *Tavigok* ; la pointe de *Lervily*, en Esquibien, s'appelle *an earo vilil*, le sillon des galets.

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR DUPARC
EVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A L'OCCASION DE SON DOUBLE JUBILÉ
DE PRÉTRISE ET D'ÉPISCOPAT

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR COGNEAU

EVÊQUE TITULAIRE DE THABRACA

AUXILIAIRE DE QUIMPER

CONSACRÉ PAR MONSEIGNEUR DUPARC

EN LA CATHÉDRALE-BASILIQUE DE SAINT-CORENTIN

LE 24 AOUT 1933

LE « BULLETIN DIOCÉSAIN D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE »

PRÉSENTE TRÈS RESPECTUEUSEMENT

SES COMPLIMENTS ET SES VŒUX

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MELGVEN ⁽¹⁾

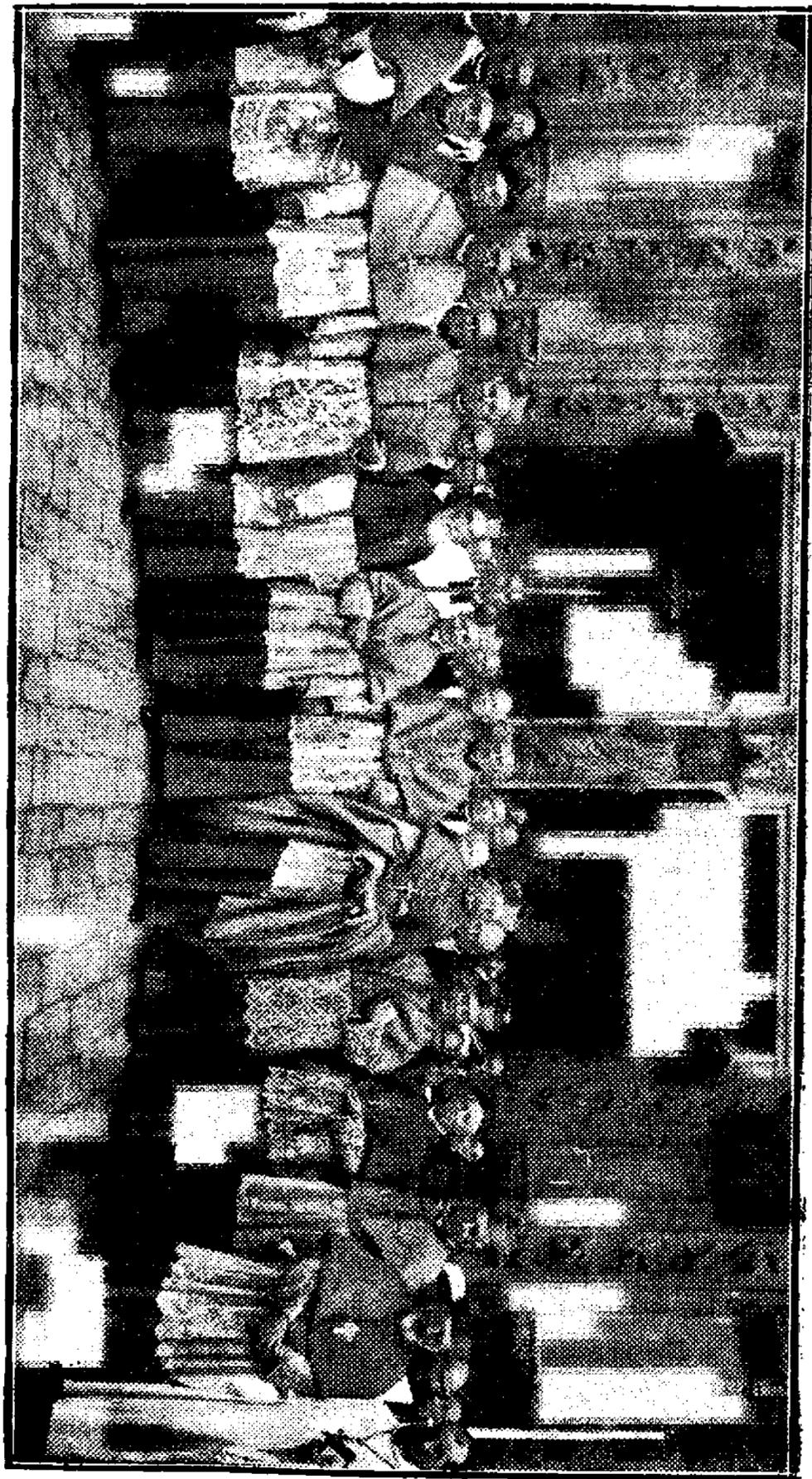
Melgven (anciennement Melguen) (2) est une des quatre paroisses du canton de Bannalec. Son territoire, d'une superficie de 5.519 hectares, est limité au Nord par Saint-Yvi et Rosporden, à l'Est par l'Aven, qui, sur une longueur de 8 kilomètres, la sépare de Kernével, au Sud par Nizon et Trégunc, à l'Ouest par Lanriec et Beuzec-Conq. Sa population est de 2.834 habitants.

ÉGLISE PAROISSIALE

A l'extérieur, le porche Sud a un écusson qui porte 9 billettes, 4, 3, et 2. Sur un pinacle sculpté du transept Midi une main désigne une banderole. Plus loin, la sacristie offre deux inscriptions :

(1) Il nous est agréable de remercier ici M. le Recteur de Melgven, M. Grignoux, ancien vicaire de cette paroisse, aujourd'hui recteur de Coat-Méal, et M. Le Guennec, du précieux concours qu'ils nous ont apporté pour la composition de cette Notice.

(2) M. Largillière (*Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique Bretonne* (p. 33) signale Melven en Penhars, Trémelven en Cast (Finistère), Trémelven en Saint-Quay-Perros, non loin d'une chapelle Saint-Méen (Côtes-du-Nord), et une chapelle *Saint-Melvan* en Cléguérec (Morbihan).



Monseigneur COGNEAU, après son Sacre, entouré des Archevêques et Evêques (24 Août 1933).

(Photo Et. Le Grand, Quimper.)

DEO OP : MA (1)
1716

Puis : F : GOARANT
: LE REST : FA (2)

Aux contreforts du chevet de l'église on lit :

A GOVFES
XP LE GOC
FAB : 1725

A l'intérieur, le monument mesure environ 35 mètres de long, 18 de large à la nef, et 26 au transept. Huit arcades de style gothique courent de chaque côté de la nef.

Le pavé est fait de dalles de dimensions peu communes, venant des carrières de Trégunc. Les pierres de la balustrade du chœur mesurent de 3 à 4 mètres de longueur. Au centre du pavé une grande croix formée de ces longues tables de pierre porte une inscription latine qui mentionne la date de la construction de l'église restaurée : 1854 (3), ainsi que le nom du recteur de ce temps : *Marchand*, et ceux des fabriciens. Cette restauration fut entreprise dès 1854 sous la direction de M. Bigot, architecte. Voici comment il la caractérise : « La restauration projetée a pour objet de raccorder des portions de murs, de toitures et de lambris avec d'autres portions plus élevées et en bon état, ainsi que de reporter le clocher sur la façade principale, et de construire une aile Nord semblable à l'aile Sud et un porche Nord semblable au porche Sud. — A l'intérieur on conserve les trois premières arcades à partir de l'entrée et la dernière qui donne sur le chœur » (4).

(1) *Deo optimo maximo.*

(2) Fabrique.

(3) Une inscription peinte sur la paroi gauche du chœur nous donne la date exacte de la consécration : 26 Octobre 1854.

(4) Archives paroissiales de Melgven.

L'abside date du XVI^e siècle. — Dans le porche Sud qui est également ancien on voit sainte Barbe avec sa tour.

Il y a à droite et à gauche de l'entrée du chœur, dans les deux chapelles latérales, deux enfeux et arcades gothiques ayant servi de lieux de sépulture. Celui de gauche est surmonté d'un écusson chargé d'une croix engreslée cantonnée d'une étoile, qui est Le Scaff du Fresq. Il contient une pierre tombale à demi-enfoncée dans la muraille, avec des écussons dont le premier porte une croix engreslée, et le deuxième est illisible ; sur le troisième on croit distinguer une bordure échiquetée. L'enfeu de droite est surmonté d'un ange tenant un écusson chargé d'un croissant, armes du seigneur de Kerannevel du nom de Gouarlot. Des deux côtés de l'arcade, ce sont des écus au même croissant, portant de part et d'autre une fleur de lys. A droite, sur un petit bénitier, on voit encore un écu au croissant.

La pierre tombale contenue dans l'enfeu est ornée de 5 écussons dont 3 au croissant et 2 à la fleur de lys ; sur le devant, 4 autres écussons, dont 2 au croissant et 2 à la fleur de lys (1).

VITRAUX

Maitresse vitre. — Voici les armoiries qui figurent dans cette verrière : d'abord au haut du vitrail :

1. *Mi-parti France et Bretagne.*
2. *D'azur à 3 étoiles d'or mi-parti d'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes de même.*
3. *D'argent au greslier de sable accompagné de 3 feuilles de houx de sinople, mi-parti d'azur à 3 pommes de pin d'or.*

(1) Note de M. Le Guennec.

Suivent 2 écussons modernes de la famille Harscoët de Saint-George.

4. *D'azur au greslier d'argent accompagné de 3... de même.*

Au bas du vitrail :

5. *D'argent au greslier de sable lié de gueules accompagné de 3 feuilles de houx de sinople, qui est Mahaut, sieur de Minuello (voir le n° 3).*

6. *Mi-parti de même et d'un échiqueté d'argent et de gueules, qui est Poulmic (?)*

7. *Mi-parti de même et d'argent à la hure de sanglier de sable.*

8. Identique au n° 7, mais la tête de sanglier est d'un dessin différent.

Les n° 5 et 8 sont supportés par deux petits génies ou personnages nus (1).

Le vitrail renferme les scènes suivantes :

1. *Série du haut.* — 1) La Sainte Vierge debout aux pieds de son fils crucifié. Vêtue d'un large manteau bleu, elle a les bras croisés sur la poitrine.

2) Le Christ crucifié, couronné d'épines, auréolé de rouge avec trois rayons. La figure est expressive de souffrance, le corps est d'un violet tendre. On aperçoit le ciel bleu foncé, avec le temple au fond rouge de sang.

3) Saint Jean, les mains tendues en prières vers la Croix. Il porte une robe vert foncé et un manteau gris, décoré d'une riche bordure. Le fond du tableau est écarlate, dominé par le bleu du ciel.

4) Saint Sébastien percé de 14 flèches.

2. *Série du bas.* — 1) Saint Pierre, habillé d'une robe rouge et d'un manteau vert, tient d'une main une clef gigantesque, de l'autre un livre.

(1) Note de M. Le Guennec.

2) Le Père et le Fils. Le Père a en main le globe du monde. Tous deux ont la main posée sur un grand livre ouvert.

3) Un prêtre donateur, agenouillé, vêtu d'une chape dorée, et portant sur sa poitrine ses armoiries : *d'argent à 3 marteaux de gueules*. Il est représenté par sa patronne, princesse vêtue d'une robe jaune et d'un manteau bleu.

4) Saint Paul avec son glaive. Il porte une robe dorée et un manteau bleu (1).

Fenêtres latérales du chœur. — Dans la fenêtre de gauche, du côté de l'Evangile, figure le mauvais larron, dont l'âme est saisie, sous la forme d'un petit corps nu, par un diable aux jambes rouges et aux ailes de chauve-souris, qui l'agrippe par derrière. Son buste n'existe plus. A droite, l'âme du bon larron est emportée par un ange qui le tient à deux mains et à bras tendus. Au bas les trois Marie et, derrière, le centurion avec sa lance.

La vitre de droite contient une *Piéta* (2).

ECUSSONS

Aux murs latéraux du chœur apparaissent des écussons :

A gauche, du côté de l'Evangile, deux grandes pierres sculptées présentent deux écussons, soutenus par deux anges : le premier est *écartelé d'une aigle éployée*, qui est Kerloaguen de Rosampoul, et *d'une quintefeuille* ; le second est fruste.

(1) Pour réparer la maitresse vitre, des permissions furent accordées, le 26 Avril 1714, par le seigneur comte de Challain, seigneur de Coatcanton, dressant procès-verbal de ses armoiries et se disant premier prééminencier, le 6 Mai suivant, par le seigneur du Fresq se disant aussi premier prééminencier, le 19 Mai 1723, par M. du Coadic, seigneur de Kerouzie, prééminencier. (Archives de Melgven.)

(2) Note de M. Le Guennec.

A droite, grand écusson incliné, timbré d'un heaume à volets en lambrequins, qui a pour cimier une tête de loup ou de chien ; cet écusson porte *une aigle éployée*, qui est Kerloaguen. Au-dessous, c'est une frise de trois écussons : le premier, soutenu de deux lions et timbré d'un heaume, porte de Kerloaguen plein ; le second, soutenu par un ange et une figure de femme ayant sur la tête une sorte de coiffe ou de voile, est mi-parti Kerloaguen, et *d'un chef endanché*, qui est Coatanscour ; le troisième soutenu par deux griffons, est mi-parti de Kerloaguen et *d'un lion*, qui est Beschet de Rybemont.

Au-dessus d'une porte latérale, on voit les armoiries des du Perrier de Coatcanton (1).

AUTELS ET STATUES

Sur le maître-autel en marbre, à l'arrière, on lit la date de 1790.

Au bas de l'église, à droite, un petit retable de granit porte en caractères gothiques, l'inscription suivante :

L AN mil III^e III^{xx} IX (2) dô : g : sle :
Manhec : p : fist : faire : ceste

Sur le coffre de l'autel apparaissent deux anges dans deux encadrements gothiques, et, au-dessus d'eux, le nom du donateur est répété : *d s g s Manhec s p s*. L'un de ces anges tient un livre ouvert, où l'on lit, sur l'une des pages *ih̄s* (Jésus), sur l'autre *M^a* (Maria). L'autre ange tient un calice (3).

Deux niches Renaissance, de chaque côté du maître-autel, renferment les statues de saint Pierre et de Saint Paul, titulaires de l'église.

(1) Note de M. Le Guennec.

(2) 1489.

(3) Note de M. Le Guennec.

On aperçoit dans le transept Nord les statues de saint Jean-Baptiste avec son agneau, saint Louis, roi de France, et, au pan coupé du chœur, saint Sébastien. Au transept Sud figurent saint Joseph d'Arimathe, saint Eloy, sainte Marguerite, saint Yves et saint Corentin (1).

Au transept Nord repose sur le sol, contre la paroi, un vieux tableau représentant saint Dominique recevant le Rosaire.

CLOCHES

La tour renferme quatre cloches, bénites le 25 Avril 1920. Elles se nomment *Béatrice*, *Marie*, *Françoise* et *Marie-Louise*, et donnent les notes : do, ré mi, sol.

TRÉSOR

Le trésor de l'église de Melgven contient :

Un vieux plateau en argent doré et des burettes : deux calices : le premier, en argent, porte l'inscription suivante : « *Donné à Cadol en Melgven par Guillaume Lancien du Bourgneuf en 1851* » ; le second, en argent doré, porte sur le pied les instruments de la Passion ; la patène porte au revers le motif sculpté de la Résurrection ; une croix processionnelle en argent avec cette inscription : « *Croix pour l'église de la paroisse de Melgven faite du tems de M. Talgorn recteur* ».

ÉGLISE DE CADOL

Ce monument se trouve à 4 km. 500 au Nord-Ouest du bourg, non loin de la route de Rosporden à Concarneau. Il servait d'église, avant la Révolution, à la trêve de Cadol (2). C'est un édifice du xvi^e siècle.

(1) Dans le granit des fonts baptismaux deux personnages sont sculptés : saint Jean-Baptiste et Jésus dans le Jourdain.

(2) Cadol est le même nom que Cado. Il s'agit de saint Cado ou Cadoc, le patron des guerriers.

Au bas de l'église, on voit une chambre qui devait être celle des fonts baptismaux. L'ancienne cuve baptismale, en granit, se trouve à l'extérieur, près de la porte principale.

Le clocher a été foudroyé en 1915.

Voici les statues en vénération : sainte Barbe, avec sa tour, saint Corentin, saint Grégoire, pape, la Vierge Mère, Notre Dame des Victoires, une petite « *Pieta* » en pierre blanche, une belle statue en granit représentant un pape, sans doute saint Grégoire.

Sur le placître on aperçoit un calvaire, puis deux vieilles dalles tumulaires, dont l'une porte la date 1785.

Non loin de l'église, dans une agglomération apparaît une vieille maison assez importante, qui doit être l'ancien presbytère.

Sur la trêve de Cadol nous sommes renseignés par un registre assez curieux qui figure aux archives paroissiales de Melgven. Commencé en 1765 par le curé de cette trêve, qui s'appelait Le Siner, il a pour titre : *Ordre alphabétique des ages, noces et sépultures des tréviens de Cadol annexe de Melgven* (1). Ce cahier a été continué jusqu'en 1790, mais beaucoup moins soigneusement par les successeurs de M. Le Siner. Dans la suite, au XIX^e siècle, un recteur de Melgven y a ajouté diverses réflexions sur la Révolution et d'autres événements (2).

L'ordre alphabétique des ages n'est autre chose qu'un synchronisme des évêques de Quimper, des recteurs de Melgven, des curés de Cadol, et d'autres prêtres, ayant desservi la trêve depuis 1472.

Cadol, en 1768, comprenait 36 villages. Le curé demeurait à Keranscoarnec au bourg. Il y avait un

(1) M. Le Siner fut curé de Cadol de 1765 à 1775.

(2) Voir M. Le Guennec, *Le registre de Cadol* dans le *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1932, pp. XXVIII-XXXI.

hameau du nom de Clus-Elliant ou Saint-Eloy, un autre qui s'appelait « L'Hôpital ».

La maîtresse vitre de l'église et d'autres vitres peintes qui subsistaient encore en 1676 furent posées en 1623.

La tour fut bâtie en 1630, et coûta 183 livres. Le prix du tabernacle et du retable fixés en 1650 s'élève à 68 livres. 154 livres furent versées pour la façon de la croix d'argent en 1654.

Le portail du baptême fut bâti en 1651. On le restaurera en 1773. La sacristie, construite en 1670, coûta 52 livres, 5 sols.

En 1767, M. Le Siner fait confectionner un soleil dont la seule façon revient à 42 livres, puis « une coupe de calice pour être placée sur la tige du dit soleil, avec sa patène », coût 47 livres.

Curé en 1777, M. Le Moan fait refaire tout le lambris de l'église et la porte du « porchet », pour la somme de 339 livres. La même année il consacre 31 écus à la peinture des autels, des portes, de la chaire à prêcher et du confessionnal.

Puis, avec les 180 livres que lui rapporte une quête dans la paroisse, il achète une horloge.

Trois cloches avaient été bénites pour Cadol, l'une le 21 Septembre 1633, une autre le 18 Février 1685, la troisième le 8 Décembre 1720. La première fut nommée *Claude* par le « compère », Ollivier de Guernisac, sieur de Kerguiniou, Le Bourgne et le Stang, et la « commère », dame Claude du Clou, épouse de Jehan de Guermeur. La seconde reçut le nom de *Marie-Anne*. Parrain et marraine furent François de la Jumelaye du Kergoët et Marie-Anne de Muzillac, dame de Kerousic, demeurant en son manoir de Mine-Huelou. La troisième fut appelée *Marie-Ollivier*, par le parrain, écuyer Ollivier Robert du Couédic, seigneur

de Kerousic, et la marraine, dame Marie-Guillemette de Kerlenguy, dame de la Jumelaye, Kergoat (1).

Le clocher de Cadol fut foudroyé en 1916, et la toiture endommagée. M. Lécuyer, recteur, la fit réparer.

Le pardon de Cadol a lieu le dimanche avant l'Ascension. La chapelle a pour titulaire saint Grégoire, Pape. Jusqu'à 1915 on y disait une messe basse tous les dimanches.

A Cadol naquit, le 17 Octobre 1657, Joseph Le Meur, promu docteur de Sorbonne en 1686, qui devint collègue de Boileau, à Saint-Honoré de Paris, en 1714, et mourut comme chanoine dans cette ville, le 9 Avril 1727 (2).

CHAPELLES

NOTRE-DAME DE COATANPODOU OU SAINT-CADO

Cette belle chapelle en pierres de taille, dédiée à saint Cado, est située au hameau de Coatanpodou (3), à 2 km. 500 du bourg de Melgven, sur la route de Cadol, non loin du manoir de Minuello, qui la domine au Nord-Est. Elle a environ 15 mètres de long sur 7 de large ; ses murs, d'une épaisseur de près d'un mètre, atteignent une hauteur voisine de 2 mètres. Le chevet est percé de trois fenêtres garnies de meneaux, dont les tympans ont des redents trilobés dans le genre xv^e siècle.

Sur la longère Sud, on voit deux fenêtres à pignons dentelés et meneaux, ainsi que deux portes. Un clocheton gothique couronne le pignon Ouest.

Le monument comprend une nef et deux collatéraux. De chaque côté de la nef courent cinq arcades

(1) Le registre de Cadol signale une autre cloche bénite le 26 Octobre 1692 et nommée *Pierre-Marie*.

(2) Etudes des PP. Jésuites, vi^e série, tome 1^o p. 130. Cf. *Bull. Soc. Arch. du Finistère*, Le Registre de Cadol, p. xxx.

(3) Le peuple prononce *Coatampoullou*.

gothiques ; celles qui avoisinent le chevet de la chapelle sont plus élevées que les autres. On voit à l'intérieur quatre autels de granit, et au fond de la chapelle une vieille petite tribune.

La toiture, dont le mauvais état détermina, il y a quelques années, la cessation des offices religieux, laisse entrer le jour en plusieurs endroits. Les vieilles ardoises, sous l'action des intempéries, se sont déchiquetées, et bon nombre d'entre elles ont glissé au bas du mur, laissant à nu la charpente par endroits (1).

A l'intérieur, il ne reste plus comme statues qu'une Vierge-Mère de granit. M. le Recteur de Melgven a recueilli dans son presbytère les vieux saints, dont saint Cado, titulaire de la chapelle.

Un périodique local écrivait naguère : « ... Ainsi chaque jour amène la fin de ce pieux monument si l'on ne se décide pas à faire le sacrifice nécessaire pour l'arracher à l'abandon et à la destruction. Que ceux qui ont la responsabilité de cet état de chose se fassent un devoir en procédant aux réparations nécessaires du monument ».

M. le Recteur de Melgven a demandé au Conseil municipal de vouloir bien s'intéresser au sort de l'édifice, mais hélas, il s'est heurté à un refus.

Près de la chapelle, on aperçoit un vieux fût de croix bosselé, portant deux écussons, l'un chargé des *billettes* des Du Perrier de Coatcanton, l'autre d'un *fascé*.

Le pardon de Saint-Cado avait lieu le dernier dimanche de Septembre. Les offrandes consistaient en poules blanches et petits sacs de blé.

D'après Ogée, la chapelle de Coatanpodou dépendait de Cadol.

(1) Le 20 Mai 1759, Yves Lautrec, fabrique de Coatanpodou, avait demandé que l'on fit des réparations à cette chapelle « très défectueuse ». Le conseil de fabrique vota 178 livres pour les travaux et pria M. de Kerbiquet d'y veiller.

LA TRINITÉ

Cette chapelle, la plus belle de la paroisse, se trouve à 2 kilomètres Est du bourg, sur la route de Rospenden à Pont-Aven, au bord de la voie romaine, fréquentée par les pèlerins des Sept-Saints de Bretagne. Elle mesure environ 25 mètres de long sur 14 de large, et date du début du xvr^e siècle.

« Son abside à pans coupés est percée de fenêtres flamboyantes et rehaussée de contreforts à pinacles, de rampants hérissés de crossettes, et est contournée par une corniche feuillée. Les deux costières Nord et Midi ont chacune deux fenêtres à pignons aigus et une porte encadrée d'une moulure et d'une accolade saillante. Deux de ces fenêtres ont des tympan fleurdelisés. La porte Midi a sur son linteau un écusson portant l'aigle impériale éployée...

Mais c'est à la façade Ouest que l'on trouve la plus grande richesse. A mi-hauteur sur la muraille et sur les contreforts court une frise de feuillage, et entre ces deux contreforts s'épanouit un portail d'une étonnante ornementation. Deux pilastres, une accolade et un gable à crossettes végétales, trois rangs de moulures prismatiques et autant de guirlandes de feuilles de vigne et de chardon encadrent deux portes géminées qui, à leur tour, sont serties des mêmes moulures et des mêmes sculptures et sont séparées par une colonnette en spirale servant de support au groupe de la Trinité qui orne le tympan et qu'accompagnent deux anges tenant des banderoles. Plus haut encore on retrouve le même écusson de l'aigle impériale éployée et au-dessus de tout s'élève le clocher accompagné de sa petite tourelle d'escalier » (1).

A l'intérieur, c'est une nef et deux bas-côtés à cinq

(1) Abgrall, *Libre d'or des églises de Bretagne.*

travées, que séparent de hautes colonnes octogonales supportant des arcades à fines nervures.

La frise de la chapelle, qui s'étend jusqu'au milieu de la nef, est remarquable. En commençant par le bas à gauche, on y observe : un cavalier sonnant de la trompe, — un chien rampant, — un animal, loup ou chien, assis et jouant du biniou, — le nom de *Marc*, écrit en gothique, — des feuillages et pampres de vigne au milieu desquels se jouent des dragons, avec des masques humains de la bouche desquels sortent les rameaux, — des anges déployant une banderole où l'on lit le 1^{er} verset du *Te Deum* : *Te Deum laudamus...*, — un personnage tenant d'une main un bâton fourchu et de l'autre un long objet cylindrique qui pourrait être le cou d'un serpent, — un petit personnage portant la main à la bouche, — des pampres de vigne et des grappes de raisin, — deux anges formant corbel et portant, l'un, la croix, l'autre, la couronne d'épines, — des pampres de vigne avec de petits personnages s'y jouant, — des anges portant des banderoles où on lit le 5^e verset du *Te Deum* qui se réfère à la Trinité : *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth*, — des moulures en pampres de vigne avec des masques humains, — deux chimères affrontées (1).

Dans la maîtresse vitre, on trouve au lobe le plus élevé : *d'azur à 10 billettes d'or*, qui est du Perrier de Coatcanton.

Au-dessous, *d'azur à la fasce d'hermines accompagnée de 3 soleils d'or*, et de *sable à l'aigle éployée d'argent*, qui est Kerloaguen de Coatcanton.

Au-dessous encore : 1) *Mi-parti de la fasce accompagnée de 3 soleils et d'argent à 3 têtes de sangliers arrachées de sable* ; — 2) *Mi-parti de Kerloaguen et*

(1) Note de M. Le Guennec.

d'azur au lion d'argent ; — 3) Identique au précédent (le lion est galbé dans la note gothique) (1).

Parmi les débris de vitraux qui subsistent, on remarque une Trinité et un saint Pierre, en manteau rouge, armé d'une gigantesque clef, lisant dans un livre qu'il tient de la main droite, — le buste d'un saint Christophe avec Jésus sur son épaule et un bâton à la main, — le buste de Sainte Barbe avec sa tour.

Geoffroy des Portes, recteur de Melgven en 1520, était jadis figuré dans la maîtresse vitre (2).

Devant le chœur est une pierre tombale encastrée dans le dallage et portant deux écussons chargés de l'aigle éployée des Kerloaguen (3).

Le maître-autel, œuvre de M. le chanoine Abgrall, est moderne.

A l'angle du bas-côté droit, près de la sacristie, repose sur le sol un personnage coiffé d'une toque rouge, tenant un livre en main. C'est la seule vieille statue de la chapelle.

Le mercredi 9 Septembre-1818 fut bénite à l'église paroissiale, pour la chapelle de la Trinité, une cloche qui reçut les noms de *Marie-Louise-Joséphine*. Parrain et marraine furent : Josèphe Le Nerzic et Louise-Henriette de Kerguélien.

Le 9 Août 1707 une ordonnance épiscopale porte qu'il se célébrera une messe basse à la Trinité, à 6 heures, en été, à 7 heures en hiver. Les fabriques devront payer 12 livres par an pour la rétribution du desservant qui sera aussi tenu de faire le catéchisme dans cette chapelle (4).

En 1756-1758, on répare la chapelle de la Trinité « trouvée indécente pour y sacrifier ».

(1) *Ibid.*

(2) Registre de Cadol.

(3) Note de M. Le Guennec.

(4) Archives paroissiales de Melgven.

Le 5 Avril 1853, la chapelle fut foudroyée, la flèche démolie et la toiture endommagée. L'édifice fut restauré en 1856. Dix ans plus tard, M. Naour, entrepreneur à Quimper, refit la flèche au prix de 5.200 francs.

On décida également de remplacer la statue du Père Eternel qui ornait le fronton Ouest de la chapelle ; elle était en pierre tendre et toute délabrée. M. Le Naour se chargea de la remplacer par une autre de même style.

La restauration de la toiture fut l'œuvre de M. Pouchart, recteur, vers 1892-1893. M. Morvan (1895-1903) fit refaire le lambris.

La chapelle a été classée monument historique le 11 Janvier 1915.

Le pardon a lieu le dimanche de la Trinité. Les principales offrandes étaient jadis du beurre et des licous.

La fontaine qui se trouve dans le voisinage, au Sud-Est, a un grand bassin maçonné, mais pas d'édicule ; au fond il y a une console à statue.

SAINT-LAURENT

Cette chapelle, dont seules subsistent quelques pierres de taille, s'élevait non loin de la Trinité, près du village de La Motte. La statue de saint Laurent qui s'y trouvait se voit actuellement en la chapelle de la Trinité.

Le 26 Février 1696 furent bénites, en la chapelle de Saint-Laurent, deux cloches, l'une pour Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, l'autre pour Saint-Laurent. Celle-ci pesait 233 livres, et eut pour parrain Guillaume de la Jumelaye, seigneur de Kergoat, et pour marraine demoiselle Josèphe-Marie Duboysguesneuc. Elle fut nommée *Renée-Josèphe*.

La fontaine de Saint-Laurent subsiste toujours au hameau de La Motte.

CRÉAC'HIGUEL OU NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE

Cette chapelle se trouve en bordure de la route de Melgven à Rosporden, à 6 kms du bourg de Melgven, à 3 de Rosporden.

Entièrement construite en pierres de taille, elle a une trentaine de mètres de longueur et compte 8 mètres de largeur à la nef, 16 mètres au transept.

A l'intérieur, la paroi du fond de la nef est décorée d'un retable à six colonnes, qui encadrent des statues. Au milieu, entre deux colonnes torsées, ornées de grappes de raisin, figure la statue de Notre Dame de Bonne-Nouvelle, revêtue d'une robe dorée et d'un manteau d'azur, strié d'or. La Vierge porte l'enfant Jésus, qui tient en main la tresse de la chevelure de sa mère. Elle est encadrée de deux angelots, et surmontée d'une étoile. A côté d'elle on voit deux petits personnages. De part et d'autre s'alignent dans le retable deux abbés, puis saint Mathurin revêtu d'une chasuble rouge et un troisième abbé.

Dans la hauteur, au milieu du retable, on aperçoit un Christ, accosté de saint Jean et de sainte Barbe avec sa tour, et, aux extrémités, saint Jacques avec son bourdon, puis saint Roch costumé en paysan, coiffé d'un large chapeau et revêtu d'un manteau bleu, dont les plis laissent voir une jambe à nu.

De chaque côté du chœur on voit les statues de Notre Seigneur et de la Vierge-Mère. Aux pans coupés de l'abside se trouvent deux statues de granit : du côté de l'Evangile une « *Pieta* », du côté de l'Épître un abbé tenant le livre et le bâton traditionnel.

La date de 1749 apparaît à l'extérieur de la chapelle, au-dessus de la fenêtre du transept Nord.

En 1741, il fut question de réédifier le sanctuaire de Bonne-Nouvelle. A cette occasion les délégués du corps politique de Melgven se transportèrent à la cha-

pelle. Ils constatent que les murs sont sur le point de s'ébouler et que la toiture est toute affaissée. Etant devant le portail, ils remarquent sur le « pignon qui forme la tour un écusson en bosse armoirié de dix billettes » qui sont « les armes de la seigneurie de Coetcanton et sont les seules qui soient au dit pignon ». A l'intérieur de la chapelle, ils observent « dans la principale vitre du maître-autel un écusson à fond d'azur au dix billettes d'or, une en pointe, surmontées de deux, trois et quatre billettes d'or qui sont celles de la seigneurie de Coetcanton, sans qu'il y en ait d'aucun autre seigneur, ni même aucun banc ».

Les travaux durent être terminés en 1769.

En 1825, Creac'higuel avait encore besoin de réparations. Un devis dressé le 31 Août de cette année par L. Martet Prévile, ingénieur au corps royal des Ponts-et-Chaussées de l'arrondissement du Sud, prévoit la restauration d'une partie de la chapelle et du clocher.

La partie haute de l'édifice vient, à cette époque, d'être refaite à neuf, de sorte que la partie basse et la façade ne lui correspondent plus. Il faut donc démolir celle-ci. La nef sera allongée de 4 mètres, on y mettra une porte de plus grandes dimensions. Le clocher sera entièrement fait en pierres de taille, composé de huit piliers portant entablement et le tout sera couronné par une flèche de sept mètres de hauteur.

Le chiffre du devis était de 8.481 francs et l'entrepreneur chargé du travail fut le sieur Le Blanc, entrepreneur à Quimperlé.

Tout était terminé en 1829. La sacristie date de cette époque : c'est une œuvre de fort mauvais goût (1).

(1) Les matériaux de construction furent pris à une tourelle en pierre de taille du manoir Kerrilan, en Lanriec.

Les archives de Melgven relatent quatre bénédictions de cloches destinées à notre chapelle.

La première en date fut bénite le 26 février 1696 dans la chapelle Saint-Laurent. Elle reçut le nom de *Marie* de ses parrain et marraine : écuyer Ollivier Robert du Couédic seigneur de Menehuellou, et Jeanne de Pégasse, dame de Kervuily et de Coat-Aven.

La seconde bénite, le 3 novembre 1718, en la chapelle de Bonne-Nouvelle, fut nommée *Louise-Françoise* par messire Charles Féideau, chevalier, seigneur du Plessis, et demoiselle Françoise-Anne de Logeac, dame de Kernus, représentant Bernardin Foucquet, chevalier, seigneur et comte de Chalain Coat-Canton, conseiller au Parlement de Bretagne et Jeanne Denoë, dame de Chalain, sa compagne.

Les troisième et quatrième cloches furent bénites pour notre chapelle, en 1841, dans l'église paroissiale de Melgven. La plus grande reçut le nom de *Marie* de ses parrain et marraine, Jean-Baptiste Fougeyron et Alixe de Kerguelen-Kerbiquet. L'autre fut nommée *Anne* par ses parrain et marraine M. de Kerguelen et Marie Dagonne.

Le pardon de Bonne-Nouvelle a lieu le troisième dimanche d'Août. Les fidèles se plaisent, ce jour-là, à contourner trois fois le maître-autel, et avant de s'éloigner, la statue de la Vierge étant trop haut placée, ils baisent pieusement la partie du montant de bois qui se trouve au dessous d'elle. Des offrandes de blé étaient faites au jour du pardon.

La chapelle fut érigée en chapelle de secours par Napoléon III, le 6 août 1855.

D'après une note de M. le chanoine Peyron, une chapellenie fut fondée en 1516 dans la chapelle de Bonne-Nouvelle par Antoine du Perrier, seigneur de Coatcanton.

La fontaine de N.-D. de Bonne-Nouvelle se trouve au Nord-Est de la chapelle, vers l'Aven, au bas du vallon en face de Kerambrunou, en Kernével.

SAINT-ANTOINE

Cette chapelle se trouve à 1.500 mètres au Sud du bourg. Sauf la façade Nord, elle est bâtie en pierres de taille. Remontant à la fin du xv^e siècle, elle a été restaurée en 1689, date qui figure au fronton Ouest. L'abside, refaite à cette époque, contient une fenêtre du xvi^e siècle. « Le chevet, note M. Le Guennec, est à trois pans avec deux petites fenêtres dans les pans latéraux et deux œils-de-bœuf dans l'angle qui joint ces pans aux deux longères. »

Dans le chœur, on remarque un grand crucifix, puis la statue de saint Antoine, en moine, avec bâton, livre, cloche et petit cochon, ainsi que celle de saint Fiacre avec sa bêche et un livre. Au transept Nord, c'est la Vierge-Mère, au transept Sud, saint Augustin.

Le 4 Mai 1760, Joseph Favé, fabrique de Cadol, fut chargé de faire réparer « la maison de saint Antoine » et le sanctuaire de Cadol.

Le 21 Septembre 1841, fut bénite, pour Saint-Antoine, une cloche qui reçut le nom de *Louise*.

La chapelle dépendait du seigneur du Fresq, dont le château se trouve à quelque distance, au Sud.

Voici ce que nous lisons au sujet de Saint-Antoine, dans un procès-verbal dressé en Janvier 1698 : « Chapelle de Saint Antoine, située au village de Lanourgar. Dans la maîtresse vitre, au haut, un trèfle dont chaque lobe renferme un écusson. Celui du côté de l'évangile porte de sable à la croix pleine endanchée d'argent, cantonnée d'une étoile de même ; celui du côté de l'épître porte d'azur à un pin d'or chargé de fruits ; l'écusson supérieur porte d'or au lion rampant d'azur.

Au bas de l'autel, dédié à l'honneur de la Sainte Vierge, il y a un banc et accoudoir portant un écusson en relief chargé d'une croix endanchée cantonnée d'une étoile.

« Ces armoiries sont celles de la maison du Fresq et de ses anciens propriétaires, la dite chapelle dépendant prohibitivement de la dite seigneurie » (1).

Le pardon a lieu le premier dimanche de Septembre.

Au Midi de la chapelle on voit un vieux calvaire : c'est un fût de 2 mètres de hauteur supportant un Christ très fruste. Un peu plus loin est la fontaine en pierres de taille.

A une cinquantaine de mètres, au Sud-Ouest de la chapelle, sur la route de Melgven à Trégunc, se dresse, fixé dans un talus, un monolithe taillé en tronc de cône, qui mesure de 3 à 4 mètres de hauteur.

SAINT-THUDAL

« La chapelle de Saint-Thudal, écrit M. Le Siner, dont nous avons l'image en l'église tréviale (de Cadol 1770) était autrefois au bord du chemin qui, au Nord du bourg, conduit à celui de Rosporden, on n'en voit plus aucune trace (2).

SAINTE-APOLLINE

« Il y a eu une autre chapelle, ajoute le même curé, proche de Lanardé, qu'on croit avoir été celle de sainte Appoline (3).

On en voyait encore quelques restes vers 1850.

(1) Archives paroissiales de Melgven.

(2) Registre de Cadol.

(3) *Ibid.*

NOTRE-DAME DES VICTOIRES

L'existence de cette ancienne chapelle nous est également attestée par M. Siner : « Ayant défait, écrit-il, une vieille pale de calice en 1769, j'y ai trouvé parmi les papiers collés que la chapelle de N.-D. des Victoires, proche de Kernihouarn en cette trève (de Cadol) subsistait en 1479, et que le jour du pardon la fabrique avait reçu en offrande 24.220 sols. Mais nous ignorons le temps de la dite chapelle dont nous avons la dite image jusqu'à cette année 1769. Elle était si vermoulue que nous l'avons rechangée. — On y voit encore les traces de la chapelle et le contour du cimetière. Le pardon était au mois d'Août et il y venait des processions de toutes les paroisses et trèves de 2 lieues à la ronde ».

NOTRE-DAME DU FOLGOAT

Cette chapelle, dont on voit encore quelques pans de murs, appartenait au manoir de Kergoat, dont elle était toute proche.

RÔLE DES DÉCIMES EN 1774

Ce rôle nous permet d'apprécier l'importance des chapelles.

Le Mavic, recteur	8 l.	8 s.	9 d.
La Fabrique	7	10	
Trève de Cadol	3	5	
La Trinité	8	15	
Notre-Dame de Bonne-Nouvelle	6	17	6
Saint-Antoine	1	5	
Saint-Laurent	1	5	
N.-D. de Coatampodou	1	5	

CALVAIRES

1. A 200 mètres, Ouest du bourg de Melgven, sur la route de la Boissière, un calvaire appelé *Croaz-Men* porte la date de 1897. — 200 mètres plus loin c'est le village de *Croaz-Toull* (ancien calvaire.) — A 1500 mètres du bourg, *Croaz-Kerampeoc'h*.

2. A deux kilomètres Sud-Ouest du bourg, sur la route de Concarneau, *Croaz-Kermanhec*.

3. A 1.800 mètres Sud-Ouest du bourg, route de Trégunc, près de la chapelle Saint-Antoine: *Croaz Sant-Anton*.

4. A 2 kilomètres du bourg, route de Névez, au carre-four de Kerfrans, le calvaire mutilé de Kerfrans. — 1 kilomètre plus loin, une croix palmée.

5. A 1 kilomètre Nord-Ouest du bourg, route de la Trinité, *Croaz Kerlean*.

6. Au bourg de la Trinité, *Croaz an Drindet*, 1897.

7. A 2 kilomètres, Nord du bourg, route de Cadol, *Croaz an Guinquis* (la croix du Plessis). — 500 mètres plus loin, près de la chapelle de Coatanpodou, *Croaz Coatanpodou*.

8. Le calvaire de Cadol.

9. A l'entrée de la propriété de Coataven, calvaire moderne.

FONTAINES

Aux fontaines déjà signalées il faut ajouter celle du manoir de Coatcanton, qui comporte un édicule. Elle se trouve au Nord du manoir, parmi les ruines.

VIEUX MANOIRS

MANOIR DE COETCANTON

Ce manoir est situé à 4 kilomètres au Nord du bourg de Melgven, à 1 kilomètre au Sud de Rosporden.

Il est du XVI^e siècle. La partie Est y a été ajoutée au siècle suivant. Dans la grande salle à manger on aperçoit une cheminée de 3 mètres d'envergure. Au Nord s'étend un vaste placître déboisé. A l'Ouest ce sont des restes des vieux murs qui entouraient le jardin. A l'entrée se dresse un superbe chêne, qui mesure un mètre de diamètre. De l'autre côté de la route de Rosporden à Melgven se trouve l'ancien moulin presque totalement transformé en maison moderne.

A la fin du XIV^e siècle, Coëtcanton appartenait à Jean de Keranrais, époux de Jeanne de Kervastar (1). Celle-ci mourut le 1^{er} Juillet 1401 et fut enterrée aux Cordeliers de Quimper. Un peu plus tard le manoir est possédé par Geoffroy du Perrier, époux de Tiphaine de Keranrais, dame de Kervastar, décédé le 2 du mois de Mars 1425 et inhumé aux Cordeliers de Quimper (2). En 1480, nous y trouvons Jean du Perrier, en 1493, écuyer Antoine du Perrier, plus tard Pierre du Perrier, mort le 12 Mars 1522 et enterré dans la sacristie du couvent des Cordeliers de Quimper.

En 1530, Coëtcanton est possédé par Gillette d'Acigné, veuve de Julien de Kerloaguen, seigneur de Rospoul (3).

En 1536, le manoir est propriété d'Adélice de Kerloaguen, dame de Coëtcanton et de Coëtmaorn (4).

En 1659, nous y trouvons Antoine de Valois, sieur du dit lieu et de Beauregard, et son épouse, demoiselle Claude Guillimin.

Le 21 Septembre de cette année fut baptisé en l'église tréviale de N.-D. de Rosporden, par le R. P. Jacques Guillimin, des Frères Prêcheurs, Marie-Madeleine leur fille, qui eut comme parrain écuyer Jacques

(1) Kervastar, en la paroisse d'Etouant.

(2) Obituaire des Cordeliers de Quimper.

(3) Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper* (XIII^e siècle-XV^e siècle), p. 34.

(4) Réformation.

Milin sieur des Escotz, faisant pour haut et puissant Messire Nicolas Fouquet, seigneur vicomte de Melun et de Vaux, ministre d'Etat, surintendant des finances de France et procureur général de Sa Majesté, comme marraine, demoiselle Louise Le Rousseau, dame du Méroz (1).

Deux autres enfants naquirent plus tard : Christophe, né le 5 Juin 1664, baptisé le 17 Janvier 1665, et Anne, née le 3 Septembre 1667, baptisée le 17 Juillet 1669.

En 1693, Coëtcanton appartient au surintendant Fouquet qui l'a acheté au président de Chalain moyennant 200.000 livres (2). Trois ans plus tard, il est en possession de Pierre Rossignol, sieur de Landannet, avocat au Parlement et sénéchal de la juridiction de Coëtcanton, et de son épouse Marie-Anne Guégant. Rossignol mourut à Coëtcanton le 8 Octobre 1699.

En 1712, nous le trouvons aux mains de Guillaume Macé, sieur de Vilette, époux d'Urbane Biderret. Trois ans plus tard, les maîtres en sont François-Alain de Kerjaouen et Louise Macé de Vilette, sa femme.

En 1753, Coëtcanton appartient à René-François de Grimaudet, seigneur de Grandmaison. Il dut vendre le manoir en 1756 à la famille de Plœuc pour la somme de 90.000 livres.

Aux xv^e et xvi^e siècles, la seigneurie de Coëtcanton avait en la cathédrale de Saint-Corentin de Quimper une chapelle prohibitive : celle de Saint Pierre (jadis Saint Jean-Baptiste). Tiphaine de Keranrais y fit une fondation. En 1581, la branche des Kerloaguen-Rosampoul s'étant fondue dans Carné, une dame de cette dernière famille céda à Alain Le Baud, sieur de Pratanros, les prééminences qu'elle possédait en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste (3).

(1) Registres de Melgven.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires. — Voir les *Œuvres de M. Parquet, ministre d'Etat*, Paris 1696, tome ix, p. 181.

(3) Le Men, *op. cit.*, p. 34.

MANOIR DE COATAVEN

Ce manoir (Bois-de-l'Aven) a sans doute emprunté son nom à la rivière de l'Aven. Il se trouve non loin de Rosporden, et ses taillis, se reliant à ceux du manoir de Coëtcanton, descendent jusqu'à la vallée de l'Aven.

Toujours habité bourgeoisement, du moins en la belle saison, par la famille Billette de Villeroche, de Concarneau, il consiste en une maison du xviii^e siècle, de construction très simple, avec de hautes toitures, flanquées de grandes cheminées. Derrière on voit un pavillon bas plutôt moderne ; devant est un joli jardin. La maison, blanchie à la chaux et fleurie de rosiers, est parfaitement entretenue. Tout à l'entour on aperçoit un bois coupé d'avenues avec un mur de clôture. Un calvaire se dresse à l'angle de l'une de ces avenues, près d'une entrée qui donne sur la voie romaine de Rosporden à Névez et au Pouldu (1).

Nous savons par les réformations de 1426 et de 1444 que le manoir était alors habité par Henry Hémery et sa femme (2). Plus tard, en 1536, il est possédé par Marie de Coataven (3). Nous y trouvons, en 1685, Jeanne Pégasse, dame de Kermilly et de Coataven ; en 1695, Louise Le Luec, dame du Roziou, décédée à Coataven ; en 1715, messire Yves-Bonaventure Geoffroy, seigneur du Pincleux et de Coataven, époux de Marie-Guyonne de Kerbasso. Ce dernier mourut à Coataven le 1^{er} Mai 1719, et fut enterré à Rosporden, dans l'enfeu de la famille de Kerminihy, situé dans le chœur de l'église. Il laissait deux filles, Charlotte-Catherine, née le 14 Octobre 1716, et Françoise-Charlotte, venue au monde le 6 Juillet 1718 (4).

(1) Note de M. Le Guennec.

(2) Manuscrit Briant de Laubrière, château de Lesquiflou, en Pleyber-Christ.

(3) Réformation de 1536 (Manuscrit Briant de Laubrière).

(4) Archives paroissiales de Melgven.

Coataven appartenait en 1753 à Jean-François Jacquetot, seigneur de Boisrouvray, conseiller au Parlement de Bretagne (1) et en 1775 à B. de Jacquetot de Boisrouvray (2).

MANOIR DE MINUELLO

Ce manoir est situé au point culminant de la paroisse, à quelque 500 mètres au Nord-Est de la chapelle de Saint-Cado, à laquelle le relie une avenue déboisée. Il est entouré d'arbres. Des abords de la maison, la vue s'étend fort loin, surtout au Sud-Ouest, et l'on aperçoit au premier plan le bourg de Melgven et le clocher de Beuzec-Conq, en seconde perspective une longue bande de mer. L'ancien nom du manoir est *Menez-Huella*, « la montagne la plus élevée ».

La maison est une vieille gentilhommière du XVIII^e siècle, à un étage, avec une porte à fronton rudimentaire et quelques fenêtres aux linteaux légèrement courbés. Derrière, s'élève une tour à cinq pans irréguliers, terminés par un lanternon de plomb, qui, mal restauré, a perdu tout caractère. On voit, à droite, des dépendances assez vastes, avec portail, indiquant que le manoir était encore habité noblement, il n'y a pas très longtemps (3).

A peu de distance, derrière le manoir, est un vieux chemin qui menait de Rosporden à Névez et au Pouldu, en passant par le bourg de Melgven. C'est, semble-t-il, une ancienne voie romaine (4).

Le manoir de *Menez-Huella* appartient, en 1426, à Thomas an Orgeil (5), en 1444 à Riou Marchand (6), en

(1) Archives du Finistère B, 1270.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires, B, 1224.

(3) Note de M. Le Guennec.

(4) *Ibid.*

(5) Manuscrit Briant de Laubrière, Lesquiffou.

(6) Réformation.

1536 (1) et 1540 (2) à Louis Maholt. La famille Mahault portait : *d'argent au greslier de sable lié et enquiché de gueules, accompagné de 3 feuilles de houx de sinople, renversées.*

En 1569, le manoir est aux mains de noble homme Pierre Le Digbèrec, époux d'Adélice Mahault, héri-tière du lieu, dont naquis Georges, baptisé le 23 Juin 1569. Ils eurent aussi une fille, Adélice, qui épousa Etienne de Grassin, sieur de la Motte. Etienne et Adélice donnèrent naissance à une enfant, Claude, qui fut baptisée le 27 Juillet 1597, et eut pour parrain « haut et puissant seigneur Jean Le Jégado, gouverneur de la ville et du château de Gonq - Fouesnant (Concarneau) ».

En 1614, on trouve comme parrain noble homme Bonaventure de Kerret, sieur de Kérouzic, Menezhuellou, Goazoulnat, mais en 1615, écuyer Charles de Grassin est dit sieur de Menehuellou ; tandis qu'en 1623, c'est le baptême de Jeanne, fille d'écuyer Bonaventure de Kerret et de demoiselle Claude du Clou, sieur et dame de Kerouzic, Menehuellou, Coudouillat. En 1635-1638, leur fille aînée Renée est dite dame de Kéroussic, Lesport, Kerancaloc'h, Menehuellou, Tréou-guy.

Restée veuve, Claude du Clou épousa Jean du Guer-meur, sieur de Corroac'h, Rozcannou, Lezerdou. De cette union naquirent Christophe, en 1633, et Guillaume, en 1636. Ce dernier eut pour parrain M^{re} Guillaume Le Prestre, évêque de Cornouaille, et pour mar-taine Renée de La Marche, dame de Mesle, Chateaugal, Beaudriec et Kernivinen. En 1639 naquit un autre enfant, appelé Claude.

En 1643 apparaît Jean Le Lagadec, sieur de Mese-

(1) Réformation.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires. — En 1540, le manoir s'appelle *Menezuhelou*.

dern, Keroussic et aussi de Minéhuellou du fait de son mariage avec Renée de Kerret. De cette union naquirent Corentin, en 1643, Jean, en 1644 (baptisé en 1647), et Louise, en 1645 (baptisée en 1648).

En 1645, signe aux registres Françoise de Landrein, dame de Mézédern, Rosansaux, les Salles.

En 1760 eut lieu le décès de Messire Pierre-Joseph du Couëdic, seigneur de Kergoalzer, Menehuellou, Keroussic, auquel succède Ollivier-Robert du Couëdic de Menehuellou.

Le 17 Septembre 1731 c'est l'inhumation d'écuyer Vincent-Marie du Couëdic de Menehuellou, décédé la veille au manoir de Menehuellou, âgé d'environ 40 ans.

En 1755 le manoir appartient à Théophile du Couëdic (1), en 1759 à Louis du Couëdic, sieur de Kéroussic.

MANOIR DE COETFORN

Dans le voisinage et à l'Ouest de la chapelle de la Trinité un groupe de maisons existe, dont la plus importante est dite : *maner an Drindet*. C'est le manoir de Coëtform. Il est remarquable par la jolie porte gothique ouverte dans son pignon Nord, et que surmonte à gauche une baie dont la partie supérieure est découpée en double trilobe. Les longères ont des baies anciennes, mais en partie remaniées. Les dépendances sont également gothiques (2).

Un écusson est encastré à gauche de la porte Nord. M. Le Guennec y a reconnu un écartelé au 1 de 3 quintefeuilles (ou besants ?), au 2 d'une fasce accompagnée de 3 étoiles, au 3 de 3 soleils (qui doit être Kerbleizec) et au 4 de Mahault de Minuello.

Possédé, en 1536, par Adélice, fille de Robert Coëtform (3), le manoir appartient, en 1566, à Maître Olli-

(1) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires.

(2) Note de M. Le Guennec.

(3) Archives de Melgven.

vier de Kerbleizec, époux de Marguerite Philippe, dame de Kerguycher. En 1589, Catherine Vouet est dite dame de Coëtform.

En 1598, le manoir de la Trinité est la propriété de Christophe de Kerbleizec, seigneur de Kerguycher, sénéchal de Conq-Fouesnant et Rosporden, époux de demoiselle Jeanne de Caillebotte, sieur et dame de Kerbleizec, Kerguycher, Coëtform, Le Cosqter. Il épousa, en secondes noces (vers 1613), Jeanne de Kerbic. De ce mariage naquit Claude, tenu sur les fonts du baptême, le 30 Août 1615, par Claude de Braquelongue, sieur de Chauronne et Chefdebois et conseiller du roi au Parlement de Paris, et dame Renée Le Prestre, dame de Kergoët, Tréviac, Lannorgar.

Christophe de Kerbleizec était mort quand vint au monde sa fille Jeanne. Celle-ci, baptisée le 10 Octobre 1616, eut pour parrain Tanguy de Botmeur, sieur du dit lieu, sénéchal en la juridiction de Conq-Fouesnant et Rosporden, pour marraine Jeanne Jaffréguy, dame de Kerléano.

Jeanne de Kerbic est dite douairière en 1620, 1623 (1) et 1624 (2).

En 1626, 1631 et 1636, c'est Louis de Kerbleizec qui est sieur de Coëtform. Il épouse Catherine Le Noir, appelée dame de Coëtform en 1632 et 1648.

Claude de Kerbleizec, sieur de Kerguycher, Coëtform, le Cosquer, était en 1642 conseiller du Roi en la juridiction de Conq-Fouesnant. Il épouse Ursule Lhonoré, dite dame de Kerguycher et Coëtform en 1642 et 1650.

Jeanne de Kerbic, remariée à un de Kerléano, vivait encore en 1650.

En 1656, le manoir est possédé par Guy de Videlou et Françoise de Kerbleizec, seigneur et dame du Hilli-

(1) Archives de Melgven.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires.

guit. En 1713, nous y trouvons comme propriétaires Charles de Vassan et sa femme Françoise-Renée de Goulhezre, dont naquirent Gilles, baptisé le 25 Octobre 1715, et François-Guillaume, baptisé le 30 Août 1719 (1). Plus tard, en 1730, le maître du manoir est François Robert, propriétaire aussi du manoir de La Motte, du Bouettier et de la Villeneuve. Avec lui se trouvent François de Visdelou et son épouse. En 1771, Coëtform est possédé par Toussaint de Penandreff, sieur de Keranstrat, capitaine de frégate (2).

MANOIR DE KERGOËT

Ce manoir, situé entre Melgven et Bannalec, a entièrement disparu. Il reste seulement des ruines de la chapelle.

Le manoir appartient, en 1426, au sire de Tivarlen (3), en 1444, au sieur de Lanroz (4), en 1536 et 1540 (5), à Pierre Droniou (6), en 1561, à Guillaume Dronio, époux de Jeanne du Dresnay, sieur et dame de Kergoët, Trédiec et Lanorgar, en 1614, à haut et puissant messire Jean Dronio, seigneur des mêmes lieux, époux de Renée Le Prestre (7).

En 1620, il est la propriété d'écuyer Guillaume Caillebotte, sieur de Kerléano et Kergoët, qui, en 1624, est dit procureur du Roi en la juridiction de Cong-Fouesnant. En 1636, Jeanne de Kerbic est son épouse.

En 1649, le manoir est possédé par Julien de La Jumelaye, sieur du dit lieu, époux de Jeanne Piron, qui lui donne plusieurs enfants : François-Joseph, baptisé le 11 Août 1650, — René-François (1^{er} Sep-

(1) Registres de Melgven.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires, B, 1221.

(3) Manuscrit Briant de Laubrière, Lesquiffou.

(4) Réformation de 1444.

(5) Réformation de 1536.

(6) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires.

(7) Archives de Melgven.

tembre 1652), — Pierre (30 Février (*sic*) 1653), — Louise (23 Septembre 1654). — Alexandre-Pierre, — Corentin (6 Juillet 1658).

René-François de la Jumelaye épousa Marie Billoart, et de cette union naquirent : Alain, baptisé, le 28 Février 1683, dans la chapelle du manoir, — Urbain (1684), — un autre enfant (1686), — René-Guillaume, qualifié, en 1696, de sieur de Kergoët, — Anne, mariée le 24 Septembre 1703 à François Benjamin de Lansullien, sieur du dit lieu de la paroisse de Plezidy (évêché de Tréguier).

Le 21 Mai 1712, fut célébré dans la chapelle de Kergoët le mariage de Charles-François de Fromont, enseigne de vaisseau, demeurant au bourg de la Trinité, avec Corentine de Goulezre, dame de Tilledoi.

Le 12 Février 1715, on enterre dans la chapelle de la Trinité un enfant de René-Guillaume de la Jumelaye. Celui-ci épouse Marie-Guillemette de Kerlenguy qui lui donne comme enfants : Guillaume-René, baptisé le 20 Août 1715 ; Thérèse-Guillemette, baptisée le 1^{er} Décembre 1716 ; Michelle-Guillemette, née le 15 Septembre 1718. La mère mourut le 26 Décembre 1721, et fut inhumée dans la chapelle de la Trinité.

Michelle-Guillemette de la Jumelaye épouse, avant 1744, Claude-Marie de Kerguelen, seigneur de Kerbiquet, qui meurt au château de Kergoët, le 3 Mai 1764. L'acte de décès le qualifie de capitaine d'infanterie garde-côte, du bataillon de Quimper. Sa femme mourut à l'âge de 50 ans et 8 mois et fut inhumée dans son enfeu en la chapelle de la Trinité.

En 1765, leur fille, Renée-Guillemette de Kerguelen, épouse, en la chapelle de Kergoët, messire Louis-Jean-Baptiste de Kermoysan, seigneur du Rumeur, de la Haye. Trois ans plus tard, en Juillet 1768, a lieu le mariage de Joseph-François-Annibal de Kerguelen, sieur de Kergoët, avec Marie-Thérèse Le Goazre de

Kervélégan, fille de maître François Le Goazre et de Marguerite Le Tilly. De cette union naquirent : Marie-Julienne-Fortunée, baptisée le 15 Juin 1772 dans la chapelle de Kergoët, et Achille-Louis-Marie, décédé à l'âge de huit mois, le 21 Octobre 1774, et inhumé dans la chapelle de la Trinité, en l'enfeu de Kergoët.

Joseph-Annibal de Kerguelen, seigneur de Kergoët, épousa en secondes noces Marie-Louise Martin. Il mourut en 1783, au château de Kergoët, à l'âge de 37 ans, et fut inhumé dans l'enfeu de sa famille, en la chapelle de la Trinité.

Le 24 Octobre 1811 eut lieu l'ondoiement d'une fille de René-Jean-Marie de Kerguelen et de Marie-Jeanne-Hilariette Thépault du Breignou.

Le 24 Janvier 1826 fut célébré, en la chapelle de la Trinité, le mariage de Bonaventure-Joseph-Marie le Capitaine du Boisdaniel, fils de Jean-Louis et de Marie-Anne Le Dall Kéréon, avec Marie-Louise-Henriette de Kerguelen.

Amédée-Jean-Pierre de Kerguelen Kerbiquet épousa Angèle-Marie Urvoy de Porzamparc, qui lui donna Hervé-Louis-Jean-Marie, comte de Kerguelen, ondoyé à Quimperlé le 23 Octobre 1845. Le supplément de cérémonies eut lieu le 16 Août 1846, dans la chapelle de la Trinité. Hervé mourut à Quimper en 1927. Il était le père du comte actuel, Hervé de Kerguelen, époux de Béatrice de Couray (1).

MANOIR DU MÉROZ

Ce manoir, aujourd'hui converti en ferme, est du xvi^e siècle. Il a encore son beau portail à double entrée, et on remarque l'accolade à la partie supérieure de plusieurs de ses portes et fenêtres.

(1) Registres de Melgven.

En 1638, il est aux mains de Jean Guillimin, époux de Louise Le Rousseau. Jeannè, leur fille, le passe à son mari, Alain de Boysguéhenneuc, sieur de Kermenguy. Ceux-ci donnent naissance, le 22 Décembre 1660 à une fille Christophette, qui fut baptisée le 11 Octobre 1661. Le parrain fut M^{re} François Foucquet, chevalier, seigneur de Kersaudy « faisant pour son père haut et puissant messire Christophe Foucquet, comte de Chailain, conseiller du Roy ». La marraine était demoiselle Françoise-Marie du Boysguéhenneuc, dame de Minven, *fille d'honneur de la Reine*. D'autres enfants naquirent plus tard : Jeanne (1661), Charles-Jean (1664), Charlotte-Jeanne (1665), Mauricette (1666), Roberte-Marie (1668).

Le 1^{er} Mai 1668, eut lieu le baptême de Jacques, fils de Claude du Boysguéhenneuc et de sans doute un enfant naturel, car cet acte est placé à la fin du registre et renversé comme ceux des bâtards. Le parrain fut noble écuyer Jean des Hayeux, sieur de Restinois et de Keranevel, la marraine, noble dame Marguerite Dossier, dame de Guerboul.

Le 6 Mars 1686, le manoir du Méroz est possédé par noble homme Jean Abhamon et demoiselle Catherine le Sage, sieur et dame de Trouec.

Le 15 Août 1696 eut lieu dans la chapelle du Méroz le mariage de messire Yves du Méroz, fils de feu René du Méroz, seigneur de Lezurec, colonel garde-côte, et de demoiselle Charlotte-Jeanne du Boysguéhenneuc, fille d'Alain, sieur de Kermenguy et de Jeanne Guillimin. De cette union naquit l'année suivante Renée-Jeanne, baptisée le 13 Décembre 1697.

En 1704, Méroz appartient à messire Guillaume-Charles du Boysguéhenneuc, sieur de Kermenguy et Méroz, époux de dame Corentine-Josephette le Barzic, dont naquirent Françoise-Corentine, baptisée en 1704, Joseph, né en 1707, et Pierre-Michel, baptisé le 7 Décembre 1712.

Guillaume de Kermenguy mourut au manoir de Méroz, le 28 Janvier 1731, à l'âge de 57 ans, et fut inhumé deux jours après. « Assistèrent à son convoi le détachement de la paroisse sous la conduite d'Allain Gouiffès, enseigne du dit seigneur, en son vivant capitaine du dit détachement. »

En 1733, écuyer Jean-Joseph du Boysguéhenneuc, seigneur de Kermenguy, est propriétaire du Méroz, qu'il habite avec sa femme, demoiselle Jeanne Le Borgne. De ce mariage naquirent Louis-Marie (1744), Jean-Joacin (1747), Louise (1748) (1).

Le 18 Mars 1771 eut lieu, à Saint-Mathieu de Quimper, le baptême de Marie-Jeanne, née le 16, fille de M^{re} Jean-Joseph de Boysguéhenneuc, chevalier, seigneur du Méroz, Kermenguy, etc., et de dame Jeanne-Boub Mélon de Trégain (2).

MANOIR DU FRESQ

Ce manoir est situé à 3 kilomètres au Sud du bourg, sur un point élevé, d'où l'on jouit d'un splendide panorama : la vue s'étend au Nord sur le bourg de Melgven, et plus loin sur le plateau de Minuello, ainsi que sur les hauteurs de Scaër. On y accède par une assez longue avenue déboisée, dont quelques arbres subsistent encore aux abords de la maison. Celle-ci est précédée d'un double portail gothique. Au-dessus de la petite porte on voit, soutenue par un ange, une *croix engreslée*. Vers la fin du xvii^e siècle, le frontispice de cette porte était décoré d'un écartelé, aux 1 et 3 d'une *croix pleine, cantonnée d'une étoile*, aux 2 et 4 d'une *pomme de pin* ; quant à la grande porte, elle avait aussi un écusson présentant une *croix pleine endan-*

(1) Registres de Melgven.

(2) Note de M. Le Guennec.

chée, cantonnée d'une étoile, avec un casque au-dessus de l'écusson (1).

Les deux portes sont surmontées d'une rangée de mâchicoulis et d'une plate-forme, d'où l'on accède à gauche, dans la cour, par un escalier contenu dans une tourelle, qui ne fait aucune saillie au dehors. L'enclos de la cour se termine par une chapelle du xvii^e siècle, convertie en grange.

La maison s'étend à gauche de la cour, perpendiculairement au Nord du portail. Elle est du xvi^e siècle, mais de construction très simple, sans autre caractère que quelques portes cintrées et fenêtres surmontées d'accolade (2).

En 1426, le Fresq appartient à Guillaume Le Scaff, en 1444 à Eon Le Scaff (3). En 1536-1540, il est possédé par Chr. de la Villeneuve, écuyer, héritier de Pierre Le Scaff, son oncle maternel (4). En 1561, le manoir est aux mains de dame Claude de Hélégoat (5), puis en 1575, en la possession de Chr. Foucault, écuyer, lieutenant de la capitainerie de Conq (6).

En 1589, la maison du Fresq est représentée par demoiselle Marie le Brizoual, qui en devient dame douairière en 1597, par suite de son mariage avec Honorat Gonault. Tous deux eurent une fille, Marie, le 24 Janvier 1599. En 1612, nous trouvons au Fresq, Louis de Finamour, écuyer, auquel sa femme Catherine Dronio, dame de Kerlirec, donne une fille, Anne, le 12 Octobre 1614. Il est encore là en 1638. En 1651, écuyer Michel de Finamour, sieur de Lannourgar, est appelé également sieur du Fresq. Il l'est encore en 1652-1656. Entre temps, en 1650, nous voyons comme

(1) Procès-verbal de 1698 (Archives de Melgven).

(2) Note de M. Le Guennec.

(3) M. Le Guennec, d'après les archives de Lesquiffiou.

(4) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires, I, Liasse B, 1224, p. 291.

(5) Réformation de 1536.

(6) Archives de la Loire-Inférieure, *loc. cit.*

parrain Allain le Rousseau, « sieur du Fresq ». En 1661, 1666, 1668, le manoir appartient à écuyer François de Finamour, sieur de Lannourgar. Puis il passe à Renée de Finamour, épouse de Michel Poilmillaia, marraine en 1674 (1).

D'après un acte de vente du 28-31 Janvier 1698, le manoir du Fresq n'était plus habité par ses seigneurs en 1698 ; il servait de logement partiel à un fermier, Pierre le Cordenner, qui le tenait à bail de certains particuliers se disant créanciers des anciens seigneurs et propriétaires du Fresq ; ce qui laisserait croire que ces derniers s'étaient ruinés, on ne sait comment, et avaient dû abandonner leur demeure dont ils avaient été dessaisis peut-être par voie de justice en faveur de leurs créanciers.

Les 28, 29, 30 et 31 Janvier 1698, noble homme Jean-Hyacinthe Briant, sieur de Penquelen, conseiller d'honneur au présidial de Vannes et résidant en la paroisse de Saint-Colomban, à Quimperlé, prend bonne et valable possession du manoir du Fresq, en Melgven, et de toutes ses dépendances, droits honorifiques, métairies, moulins à vent et à eau, domaines et généralement toutes les dépendances de la terre du Fresq situées en Melgven et autres paroisses mentionnées au contrat d'achat dont le montant s'élève à 13.090 livres.

Il opère par procuration et au nom de l'acquéreur du dit manoir et dépendances, qui est le sieur Jean le Mayer, directeur pour la compagnie royale des Indes Orientales.

Le sieur de Penquelen, accompagné des notaires royaux Mouton et Mesle et d'un scribe Maléjac, s'acquitte de sa mission au cours des derniers jours de Janvier ; la pièce nous donne le processus de l'opération faite par lui à Concarneau, à Melgven, à Kernével

(1) La famille Finamour portait de sable à 3 pommes de pin d'or.

et Trégunc, où la seigneurie du Fresq possédait des droits ou des domaines.

A Concarneau, une vieille maison ruinée. — 2) A Melgven, le manoir du Fresq. — 3) La métairie du Fresq. — 4) Le moulin du manoir du Fresq, situé sur un ruisseau qui descend sur la rivière du Fromeur. — 5) Le village de Saint-Antoine, autrement dit Lannourgar ou Lanorgar ou Kerauter en Melgven, tenu sous la seigneurie du Fresq par Marc le Guiffant, Yves Portal, Louis Morvézen, Jean Rien, pour 17 livres 10 sols de cheffrente par an. Les dits fermiers ont payé cette redevance, à la dernière Saint-Michel, au sieur Gazan Droualen ayant pris possession de la dite cheffrente qui lui a été donnée en assiette avec plusieurs autres héritages comme *créancier* des propriétaires de la dite seigneurie du Fresq. — 6) La chapelle de Saint-Antoine, située au village de Lanourgar. — 7) Village de Cosquerlec'h, situé en Melgven. — 8) Village de Kerancaloc'h. Parmi les terres de cette ferme, il en est une appelée Parc-ar-person Autret, ou parc ar-c'hroaz-hent. — 9) L'église paroissiale. Penquelen et ses hommes décrivent la maîtresse vitre :

a) Dans un soufflet du côté de l'évangile un écusson écartelé au 1^{er} d'une croix pleine d'argent endanchée et cantonnée de même, au 2^e de sable à une aigle à deux têtes éployé d'argent, becquetée et membrée de gueules ; au 3^e d'or à l'arbre de sinople au sanglier de sable passant ; au 4^e de gueules à 9 besants d'or, trois, trois et trois. Le dit écusson chargé sur le tout d'un autre écusson portant de sable à trois pommes de pin d'or.

b) Au dedans du balustre du maître-autel, vis-à-vis du sanctuaire une tombe de la longueur de deux pieds et demi dont le haut bout est sous le marchepied du dit maître-autel ; sur le milieu de la tombe, il y a un écusson chargé en bas relief d'une croix endanchée, cantonnée d'une étoile.

c) Dans la chapelle dédiée à N.-D. de Pitié, du côté de l'évangile, dans l'aile Nord de la dite église, cette chapelle dépendant prohibitivement à tous autres de la dite seigneurie du Fresq ; dans la vitre de la chapelle deux écussons : le 1^{er} portant de sable à une croix pleine d'argent endanchée et cantonnée d'une étoile aussi d'argent ; l'autre écusson, du côté de l'évangile, écartelé de sable à la croix pleine d'argent, endanchée et cantonnée d'une étoile de même ; le second, de sable à une aigle à deux têtes d'argent éployée, membrée et becquetée de gueules, le 3^e d'azur à un lion d'or rampant ; au 4^e d'argent à la fasce de sable, à l'étoile de gueules en chef et au croissant de gueules en pointe. Le dit écusson chargé sur le tout d'un autre de sable à trois pommes de pin d'or. Dans la longère Nord de la dite chapelle, il y a une tombe et un enfeu sous voûte ; sur le milieu de la table de cette tombe un écusson chargé d'une croix endanchée et cantonnée d'une étoile, surmonté d'un casque, le tout en bosse. Sur la même tombe, deux écussons en bosse, l'un à côté de l'autre dont l'un porte parti au 1^{er} à la demi croix pleine endanchée et cantonnée d'une étoile, au 2^e un croissant et demi ; l'autre écusson porte une croix de malte accompagnée de deux et demi quinte-feuilles.

Sur le couronnement de la dite voûte une figure d'ange tenant un écusson portant de sable à une croix d'argent endanchée et cantonnée d'une étoile de même, et au côté de la même voûte, vers le pignon de la même chapelle un écusson surmonté d'une figure d'aigle à deux têtes, membré et becqueté de gueules, le dit écusson parti au 1^{er} de sable à la demi croix pleine endanchée d'argent, au 2^e de sable à un croissant et demi de gueules ; au bas bout du couronnement de la dite voûte un aigle membré et becqueté de gueules tenant un écusson de sable parti au 1^{er} d'une

demi croix pleine d'argent endanchée, au 2^e d'une demi croix de malte chargée d'une quinte-feuille et de trois demi quinte-feuilles aussi d'argent.

e) Dans la sablière au-dessus de la dite voûte posée sur la muraille Nord de cette chapelle 4 corbeaux chargés chacun d'un écusson l'un parti au 1^{er} d'un demi-aigle éployé et d'une demi croix pleine ; l'autre, parti au 1^{er} coupé, au haut un lion rampant et au-dessus une croix endanchée, et au 2^e parti à 3 besants et demi ou tourteaux.

Le 3^e écusson chargé d'une croix pleine, etc...

Le 4^e porte un aigle éployé à deux têtes. Les 4 dits écussons en relief.

f) Du côté de l'Épître dans la même église, joignant le bout du balustre du maître autel, une tombe élevée de terre d'environ un demi-pied et cassée en deux.

g) Dans la même chapelle du côté de l'évangile, au bas de la dite voûte un banc fermé du haut bout à deux accoudoirs sur lesquels deux écussons non armoriés ; dans le milieu du dossier du dit banc un écusson en relief portant une croix endanchée cantonnée d'une étoile.

h) Dans le bassin en pierre de taille des fonts baptismaux et en dehors un écusson en bosse avec la croix, etc... et dans la pyramide du couronnement ou dôme et ornement de bois des dits fonts, sous la figure de l'image du Sauveur un autre écusson avec la croix, etc...

Tous ces bancs, écussons, armes et chapelles dépendent de la seigneurie du Fresq. Les armes sont celles des anciens propriétaires et alliances de la maison du Fresq.

En 1717, le manoir du Fresq appartient à Jean Le Mayer, commissaire de la marine (1). En 1753, il est

(1) Archives de Melgueil.

la propriété de Hyacinthe Gouyquet, sieur du Plessis-Bocozel, époux de Marie-Jeanne Briant de Lanorgar (1). En 1777, les possesseurs en sont Th. Gouyquet et Joseph Gouyquet, officier au régiment de Béarn (2). En 1789, ce dernier en est toujours le propriétaire (3).

En 1850, le Fresq était la propriété de M. de Cathelineau. On relève en effet au registre de 1852 le supplément de baptême de Gaston de Cathelineau, fils de M. de Cathelineau et de dame Louise-Henriette Beaucheff de Servigny (4). Quelques années plus tard, le manoir était acheté par M. le vicomte Ernest de Saint-George, propriétaire de Keranevel.

MANOIR DE KERANEVEL

Une construction moderne a remplacé le manoir de Keranevel, qui se trouvait au Sud du bourg de Melgven, entre ce bourg et celui de Nizon.

Il appartient en 1426 à Guillaume Gouarlot (5), en 1444 aux enfants de Thomas Gouarlot (6), en 1555 à Jehan Gouarlot (7). On voit encore les armes de cette famille au-dessus de la porte du moulin et sur les frises de la chapelle du Moustoir, en Kernével (8).

On trouve, en 1623, Pierre Gouin sieur de Keranével, en 1624, écuyer Charles Gouin, sieur de Keranével, Guilly et Coativy, qui épousa Julienne Marion, et eut d'elle plusieurs enfants : Hervé (1633), Pierre (1635) (9), autre Pierre (1640), Anne (1645).

Une autre fille, Marguerite Gouin, resta héritière, et épousa Jean des Hayeux, seigneur de Restinois. De

(1) Archives du Finistère B, 1270.

(2) Archives de la Loire-Inférieure.

(3) Archives du Finistère B, 1303.

(4) Archives de Melgven.

(5) Manuscrit Briant de Laubrière.

(6) Réformation.

(7) Réformation.

(8) Note de M. Le Guennec.

(9) Parrain : écuyer Pierre Goarlot, sieur du Porzou.

cette union naquit Guy, qui fut baptisé dans la chapelle du manoir, le 17 Janvier 1667, par messire Louis du Hayeux, recteur d'Elliant, et eut pour parrain, messire Guy-Corentin de Kergadalem, baron de Goarlot, seigneur du Drevers.

En 1729, le seigneur de Keranével est Claude-Auguste des Hayeux, mousquetaire du roi, fils de feu écuyer Claude et de dame Françoise-Marguerite de Gourcuff. Il se fiance le 15 Juin 1734 à Marie-Anne Le Roy, de Landerneau, qui lui donne comme enfant Louis-Marie des Hayeux. Celui-ci épousa Marie-Josèphe de la Marche, et de ce mariage naquirent Armande - Marie - Louise, baptisée le 15 Janvier 1763, dans la chapelle domestique du manoir, par messire Jean-François de la Marche, bachelier de la Faculté de Théologie de Paris, chanoine de Tréguier, et vicaire général de Quimper, — Antoine-Louis (1764), — Jean-Marie (1765), — Louise-Mathurine (1767).

En 1840, M. Fougeroux vendit Keranével au vicomte Ernest-Marie-Prosper Harscouet de Saint-George. La propriété appartient aujourd'hui au petit-fils de ce dernier, M. Ernest de Saint-George.

AUTRES MANOIRS

Qu'il suffise de donner les noms des autres vieux manoirs qui figurent dans des documents des xv^e et xvi^e siècles :

Coadou-Bihan, Coëtmaorn, Le Cosquer, Drarugan, Feunteun-an-Dragon, Kerancalvez, Kerancaudan, Kergongar, Kerléan, Kernec'hoant, Kerouzie, Lanvénaël, La Molte, Penanec'h, Pérennou, Le Quenquis, Trémoldern, sans doute Trémadur (1).

(1) Trémadur appartient en 1601 à Olivier Godebille, en 1624 à écuyer Louis de Kerguern, sieur de Keriulet, en 1666 à demoiselle Anne de Kerguern, fille aînée de Louis. Le manoir est habité en 1738 par une famille Le Breton. (Note de M. Le Guennec.)

PARTICULARITÉS ET FAITS DIVERS

Dans la seconde moitié du xvi^e siècle, les membres du clergé remplissent souvent le rôle de parrains. Messire Guénolé Derien, recteur de Melgven de 1587 à 1601, se plaît à donner son nom de Guénolé à ses filleuls.

A signaler également en 1566 et années suivantes, l'usage de deux parrains et d'une marraine ou inversement pour le même enfant.

En 1589, plusieurs baptêmes n'offrent que deux marraines pour le même enfant.

Des religieux signent parfois à titre de parrain : en 1589, frère Jean Guéguen, en 1591 frère Bonaventure Le Goupil, en 1599, frère André L'Hoste de l'Ordre de saint François, et Jean Guéguen, prêtre, carme de Pont-l'Abbé.

Voici quelques-uns des noms donnés aux enfants. Filles : Plezou, Eléonore, Fleurie, Claude, Appolonie, Adélice, Margilie, Péronnelle, Blanche, Cécile, Julienne. Garçons : Christophe, Guénolé, Jérôme, Geffroy. Ces noms ont d'ordinaire, pour origine, les noms portés par les dames, seigneurs ou ecclésiastiques qui sont souvent parrains et marraines.

Parmi les familles les plus honorées par la noblesse et la bourgeoisie, les familles Changeon, Rica, Costiou et Le Staguer sont à signaler.

De 1560 à 1620, on ne trouve au registre qu'un seul enfant bâtard, que l'on signale expressément avoir été baptisé le 29 Mars 1615 « *sine consensu rectoris hujus parœciœ* ».

De 1620 à 1644, c'est une moyenne de 47 baptêmes par an. De 1644 à 1669, cette moyenne atteint 69. On ne compte que 5 enfants illégitimes en 49 ans.

Du 13 Août au 27 Septembre 1663, la signature de S. Rondeau, peintre, apparaît plusieurs fois au regis-

tre. Ce peintre travaillait sans doute à l'église paroissiale.

Le 19 Avril 1695 fut baptisé en l'église de Melgven un enfant trouvé dans le « porchet » quand on alla sonner l'*Angelus* du matin.

Tous ces détails ont trait à des baptêmes. En voici d'autres concernant les sépultures.

Le 24 Mars 1697 furent inhumées au cimetière paroissial Renée Capitaine et sa fille Anne Bousson, âgée de 28 ans, trouvées toutes deux écrasées sous la ruine d'une muraille à Kerouzie, où elles étaient allées, la veille, ramasser des feuilles de lierre pour leur vache.

Le 9 Mai de la même année, Nicolas Porhiel, âgé de 29 ans, pris d'une crise d'épilepsie, se noya entre les moulins de Keramenn et de Trémadur.

En 1701, Charles Séhédic fut tué dans les allées de Kerouzie par la chute d'un arbre.

En 1704, une enfant de neuf ans, Pétronille Le Guirriec, du village de Penquer, supposée morte, fut ensevelie ; mais comme on la transportait pour être enterrée, voici qu'« on l'entendit auprès de l'eau en deçà du Guermeur pousser une voix plaintive, ce qui fit qu'on la rapporta à la maison ». Elle mourut à Lanardé, le 20 Janvier 1770, veuve d'Alain Costiou, dont elle laissa une fille, du nom de Marie-Josèphe, épouse Le Roy.

En 1705, décéda, au village de Cleuscam, Marie Gouiffiez, mère de Michel et Alain Le Manchec, prêtres.

Le 16 Avril 1711, Christophe Guiffant, du village de Kerven, est enterré dans la nef de l'église paroissiale « sur une présomption du droit de tombe que sa mère Jeanne le Pelleter espère de prouver, autrement promet de payer le droit d'inhumation suivant le règlement du diocèse » (1).

(1) Registres de Melgven.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 Décembre 1790, la sacristie de Melgven fut pillée. Le coffre-fort fut forcé et vidé. On trouva le lendemain, dans un champ voisin du bourg, les beaux ornements dépouillés de leurs galons. M. Pennec, recteur, en référa aux administrateurs du Directoire, leur signalant que les auteurs de l'attentat avaient dû prendre la route de Rosporden (1).

CHARROIS DE BOIS

Au nombre des titres de la paroisse de Melgven est un inventaire du XVIII^e siècle contenant 14 pièces relatives à des charrois de bois.

Quelques-uns de ces charrois sont faits « pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ».

Le 11 Avril 1670, Laramée, archer de la marine, enjoint aux paroissiens de Melgven de charroyer 25 charretées de bois, du Kergoat à Concarneau, sous peine de 150 livres d'amende à chaque contrevenant, suivant arrêté du Conseil d'Etat du Roi, en date du 15 Septembre 1667. De cette corvée, le procureur terrien est exempt.

Le 15 Août 1670, la paroisse a charroyé 39 charretées 3/4 pour 130 livres 18 sols.

Le 20 Juin 1692, un ordre émane du sieur Vaillant, archer de la prévôté de la marine, de charroyer « 40 chartées de bois renable qui sont travaillés en la forest de Goarlot et aux environs, jusqu'au havre de Concarneau ». Six jours plus tard, Pierre Morice et Guénolé Lancien, demeurant aux manoirs et métairies nobles de Keranével et Kerouzic, protestent devant le pro-

(1) Note de M. le chanoine Peyron, prise aux Archives départementales.

cureur terrien de la nullité de la nomination à eux faite pour les charrois, attendu que les dits manoirs sont nobles.

Le 31 Octobre 1692, c'est une ordonnance de l'intendant du Roi aux paroissiens de Melgven, de fournir deux charrettes par semaine pour transporter à Concarneau les bois qui sont à Kerminy, en Elliant.

Le 13 Mai 1694, le sieur Macé Villette, propriétaire de ces bois, écrit au recteur de Melgven, pour qu'il demande aux paroissiens de fournir 14 paires de bœufs avec leurs chaînes et cordages pour aider à charger ce bois. Le 17 Juillet, c'est une autre lettre de Villette au recteur, le sollicitant de faire conduire le jeudi suivant à Kerminy 10 charrettes attelées pour le charroi, et offrant de payer le service.

Le 20 Novembre 1695, l'intendant ordonne aux paroissiens de fournir à Villette, pour le charroi du bois de Goarlot à Concarneau, 10 charrettes par semaine, « à raison de 8 deniers par pied cube par chaque lieue, les charrettes chargées, et de 4 deniers par pieds cube les charrettes vides, du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre », et de 2 deniers de plus du 1^{er} Novembre au 1^{er} Avril.

En Novembre 1703, nouvel ordre de l'intendant aux paroissiens de Melgven. Il s'agit de fournir 8 charrettes par semaine pendant 3 semaines pour transporter à Concarneau 500 pieds cubes des bois de Kergoat et de Minuello.

De 1659 à 1698, ce sont des charrois pour le bois de chauffage de la garnison de Concarneau.

Le 20 Septembre 1694, l'intendant ordonne « aux fabriques, marguilliers et caporaux de Melven » de voiturer au camp de Châteaulin 220 rations de foin et de paille.

CLERGÉ DE MELGVEN

RECTEURS

1336. Daniel de Lannuzel (1).
1472. Yves Bernard.
1473. Jacques Kerquennec, clerc de Quimper
1489. Yves Sergent (3). [(2)]-
1489. Antoine des Portes (4).
1520. Geffroy des Portes.
1523-1537. François du Tertre. Il avait été aumônier de Claude de Rohan.
1537-1558. Jean Plesdran.
1558-1567. Jean Raigayer, recteur à l'âge de 23 ans, mourut en 1567. Il avait été prieur de Verthou, « Ordre de S. Benoît, au País nantais ».
1567-1587. Christophe de Carné, abbé commendataire du Relecq, diocèse de Léon, recteur en 1567, mourut en 1587 (5).
1587-1602. Génolé Dérien; se plaît à donner son nom de Guénolé à ceux qu'il adopte pour filleuls.
1602-1613. Mathurin Rouillé, chanoine de Quimper en 1613.
1613-1616. Geffroy Jean.
1616-1618. Jean Guéguen, prêtre de la paroisse.
1618-1622. Nicolas de la Villéon, chanoine de Quimper, débouta le précédent et prit possession du bénéfice en 1618.
1622-1644. Alain Bittart, maître ès-art de l'Université de Paris. Il remplit très fréquemment les fonctions de parrain durant les 22 ans qu'il fut

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège...* p. 46.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) De 1561 à 1537, il n'est aux registres aucune mention ni signature expresse d'un recteur.

- recteur, et fut assassiné dans son lit la nuit du 5 au 6 Janvier 1644 « par un sien compère et son paroissien nommé Jean Toullérastel accompagné de ses deux enfants qu'on appelait vulgairement « *ar glaouerien* ».
1644-1665. Jean Pinsart, dominicain, natif de Saint-Brieuc, théologal de Quimper et bachelier de Sorbonne, fut pourvu du bénéfice en 1644. Il n'y résida jamais.
1665-1678. Guillaume Pinsart, de Saint-Brieuc, neveu du précédent, eut la paroisse par résignation de ce dernier en 1665. Le vulgaire le nommait « *ar person gal* ». Ayant fait bâtir le presbytère un ou deux ans avant la Révolte de 1675, « il s'attira l'inimitié de plusieurs qui, au temps de la dite Révolte, cherchèrent l'occasion de le maltraiter. Pour éviter la persécution, il se sauva dans son País; il retourna l'année suivante dans sa paroisse où il mourut en 1678 et y fut inhumé ».
1678-1689. René Changeon, maître ès-arts, natif de Rosporden, quitta le Bénéfice au grand regret de tous les paroissiens après y avoir servi 11 ans.
1689-1698. Claude Salaün.
1698-1710. Louis des Hayeux, natif de Melgven, recteur de Saint-Mathieu de Quimper et official du diocèse.
1710-1753. Yves Péan, docteur en théologie, natif de la paroisse de Plonévez, évêché de Léon, fut pourvu du Bénéfice en cours de Rome par voie de concours, en prit possession le 9 Novembre 1710. Il posa la première pierre de la sacristie neuve de l'église paroissiale, le 10 Septembre 1715. Il mourut le 5 Janvier 1753.
1753-1786. Michel-Corentin Le Mavyc, natif de Quimperlé. « Le 10 Juillet 1786, à 2 heures après-midi, messire Le Mavyc, après avoir gouverné la pa-

roisse l'espace de 33 ans 2 mois et 11 jours environ et lui avoir rendu ainsi qu'à tous les environs le bien qu'un pasteur peut rendre à ses brebis, passa de la vie à l'éternité au grand regret de toute la paroisse. »

1786-1792. René Penneec fut pourvu de Melgven par voie de concours tenu à Quimper le 25 Août 1786.

CURÉS

1537. Yves Rivoalen, prêtre fermier, sous-curé.
 1560-1571. Yves Hervé.
 1562-1569. Jean Gall.
 1566-1568. Yves Calvez.
 1589-1598. Pierre Ihouarn, déjà auxiliaire en 1564.
 1599-1602. Hervé Le Garé, fut auxiliaire en 1588.
 1612-1626. Pierre Stagner, sieur de Penanéac'h, d'une famille de notaires.
 1626-1636. Guillaume Le Gouarrant, originaire de Melgven.
 1636-1645. Etienne Le Maguet, prêtre en 1632.
 1645-1660. François Le Guennec, mourut en 1660.
 1661-1665. Alain L'Or, auxiliaire de 1665 à 1680.
 1665-1698. Eustache Fleury.
 1699-1707. René Le Guyader, mourut le 1^{er} Juillet 1707 et fut inhumé dans la chapelle du Rosaire.
 1707-1708. François Le Roy.
 1709-1710. Jean Le Corre.
 1710-1720. François-Joseph Buisson, mourut le 16 Août 1720.
 1720-1730. Guillaume Le Breton, décédé à Kermez en Bourhis, le 1^{er} Février 1730.
 1730. Charles Rolland, décédé en sa maison de Villeneuve Roussica, le 2 Mai 1730.
 1730-1744. Le Mingam.
 1745-1763. Sébastien Le Moign.

- 1763-1767. Nicolas Belegou.
 1764. En 1764. Guillaume Tanguy signe curé de Melven.
 1767-1773. Alain Garrec.
 1773-1787. Guillaume Hamon, décédé le 24 Décembre 1787, au bourg.
 1787-1792. Louis Nicolas.

CURÉS ET PRÊTRES DESSERVANTS DE CADOL

- 1550-1598. Henri Gouiffais, curé.
 1556-1580. Mathieu Berre, prêtre desservant.
 1557-1567. Pierre Jaouen, prêtre desservant.
 1557-1595. Jean Cavellat, prêtre desservant.
 1582-1618. Jean Le Baccon, prêtre desservant.
 1582-1587. Guénolé Dérien, prêtre desservant, devient recteur de Melgven en 1587.
 1583-1627. Yves Le Bourhis, prêtre desservant, puis curé de 1598 à 1627.
 1619-1643. Clément Le Guiffant, prêtre desservant.
 1627-1638. Noël Penglaou, curé, décédé le 23 Octobre 1638.
 1635-1657. Allain Salomon, prêtre desservant, curé en 1638, jusqu'au 16 Janvier 1657.
 1646-1678. Alain Bourc'his, prêtre desservant. Curé en 1657 jusqu'au 20 Août 1678, jour de sa mort à 69 ans.
 1657-1709. Ollivier Le Guyader, du Bourgneuf, curé de Locmaria-N'hent, était en même temps desservant de cette trève en 1657, et curé de 1678 au 4 Mars 1709, jour de sa mort à Kergleuziou.
 1709-1710. Jean Le Corre, curé.
 1710-1716. Guillaume Le Breton, curé.
 1716-1750. Guillaume Bugélou, natif de Plonévez-Quintin, curé en 1716, mourut le 26 May 1750.

- 1750-1763. François-Félix Conanou, natif de Cadol, curé en 1750, mourut subitement le 23 Mai 1763, à 41 ans.
1763-1765. Jean Burlot, curé.
1765-1775. René Jacques Le Siner, curé.
1775-1777. Michel-Yves Le Moy, curé.
1777-1792. Le Moan, né à Goulien en 1734, curé.
1793. A partir du 8 Janvier 1793, Cadol est rattaché à Melgven. Tous les enterrements, mariages et baptêmes sont faits à Melgven par le sieur J. Conan, curé et officier public.

PRÊTRES AUXILIAIRES OU CHAPELAINS
ORIGINAIRES DE MELGVEN

- 1560-1569. Paul David.
1561-1569. Yves Audren.
1562. Jean Crédou.
1562-1569. Yves Gres, devint curé de Bannalec en 1569.
1562-1569. Guillaume Le Thédec.
1565-1566. Maurice David.
1567. Guillaume Penglaou.
1569-1571. Paul Thiec.
1569. Jean Stager.
1583. Yvo Bourhis, filius Silvestri natus 7 Martii 1557 fuit sacerdos anno 1583.
1587-1597. Ollivier Floc'h.
1587-1591. Yves Capiten.
1589-1592. Jean Gaign.
1590-1592. Jacques Portel.
1591. Henri Lijour.
1592. Yvon Le Du.
1597-1623. Guillaume Chann.
1612-1617. Yves Costiou.
1612-1621. René Tessant.

1615. Jehan Guéguen devint recteur de Melgven en 1616.
1618-1632. Pierre Le Gall, fils de Pierre et de Claude du Bois, d'abord auxiliaire, puis curé de Melgven en 1631, et auxiliaire en 1632.
1622-1624. Bernard Capitaine.
1624-1636. Etienne Maguet, diacre en 1623, prêtre en 1624, auxiliaire jusqu'en 1636, curé jusqu'en 1645.
1624-1648. Jean Guéguen, ancien recteur de Melgven.
1624-1648. Jean Guéguen, ancien recteur de Melgven.
1624-1628. Yvon Malscoet, diacre en 1624, devint recteur de Mahalon en 1628.
1638-1639. Mathieu d'Hariette.
1638. M^{re} Abgrall se dit curé de Melgven.
1645-1662. Michel Furic.
1646-1649. Charles Porhiel.
1646-1653. Yvon Le Baccon.
1656-1668. Jean Le Baccon.
1656-1661. Alain L'Or, baptisé le 8 Juillet 1629, fils de Michel et de Marie Crédou. Parrain : Allain Bittart, recteur ; marraine : Claude du Clou, dame de Keroussic-Minuellou. En 1661, il devint curé de Melven, puis auxiliaire en 1665.
1657-1662. Alain Le Dœuff, baptisé le 4 Février 1629. Parrain : Allain Bittard, recteur ; Marraine : Renée Le Stager.
1660-1669. Julien Kerroc'h.
1662. Jean Le Beux.
1663-1669. Pierre Calvez.
1663-1666. Eustache Fleury, baptisé le 18 Avril 1639. Parrain : Eustache de la Chapelle, sieur de Godebill ; marraine : Anne de Kerpaen, dame du Plessis. Sous-diacre en 1662, prêtre en 1663, auxiliaire puis curé en 1666.
1663-1669. Noble Guy Gouin, résidant à Keranével.

- 1667-1669. Guillaume Le Baccon.
 1667-1669. Etienne Falhier, baptisé le 17 Août 1643.
 Parrain : Etienne Maguet, curé.
 1667-1713. Yves Hervé, baptisé le 30 Septembre 1641.
 Décédé à Kerangoarant le 12 Juin 1713, à 73 ans,
 inhumé en l'église paroissiale de Melgven.
 1680. Robert Praden.
 1698-1720. Yves Guillorec.
 1698-1718. François Le Bihan, prêtre de la paroisse,
 décédé à Kerventezec ou Kerentiec, le 17 Mars
 1718, à l'âge de 72 ans, inhumé en l'église paroissiale.
 1698-1706. René Sesnec, signe presque tous les actes
 de baptêmes en 1699.
 1696-1699. Noël Caret, prêtre de la paroisse.
 1698. Pierre Le Barz, prêtre de la paroisse.
 1703-1715. Jean-Marie Hervé, décédé le 8 Octobre
 1715, inhumé en l'église paroissiale.
 1704-1711. Guillaume Le Breton devint curé de Cadol
 en 1711.
 1704. Robert-Alexis Praden.
 1706-1712. Michel Le Manchec, de Cleuscam, décédé
 à Cleuscam, le 28 Juillet 1712.
 1707. François Le Roy, prêtre le 26 Novem-
 bre 1707, curé en 1708.
 1708-1715. Alain Le Manchec, prêtre de la paroisse
 de Melgven, âgé de 36 ans, décédé à Cleuscam, le
 13 Décembre 1715.
 1709-1720. François-Joseph Buisson, curé en 1710,
 décédé le 16 Août 1720.
 1744-1745. François Le Métayer, prêtre de la paroisse,
 décédé à Questel, le 29 Novembre 1745.
 1744-1759. Corentin Le Reste, prêtre de Melgven.
 1745-1757. Louis Le Moign, devint curé de Melgven
 en 1746.
 1747-1752. F.-J. Conanou, prêtre de la paroisse,
 devint curé de Cadol en 1752.

- 1763-1766. Alain Le Garrec, prêtre de la paroisse.
 1767-1772. Guillaume Bourré.
 1777. François Liziart.
 1779-1785. Corentin-Hyacinthe Guillou, prêtre, âgé
 de 44 ans, décédé au presbytère.
 1786. Michel Noblet.

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Le clergé de Melgven resta fidèle à son devoir pendant la Révolution. Refusèrent le serment à la constitution civile du clergé : Pierre Pennec, recteur, et Louis-Marie Nicolas, vicaire, François Bondin, prêtre confesseur, et Noël Le Moan, curé de Cadol (1).

M. Pennec quitta Melgven vers la fin de Juillet 1792 et se réfugia en Espagne (2). Il avait été dénoncé au département le 8 Juin précédent par le maire de Rosporden « comme celui qui, dans les environs, entretenait la coalition contre les ecclésiastiques insermentés ». « Nous venons d'apprendre, ajoutait-il, que dimanche dernier, sept prêtres réfractaires se sont assemblés dans la chapelle de la Trinité, en la paroisse de Melgven, et ont tenu assemblée et conseil. Il en résulte qu'ils excitent le peuple au soulèvement. » (3).

Du 16 Juillet au 9 Septembre, les baptêmes et enterrements sont faits à Melgven par M. Le Moan, curé de Cadol. Du 9 Septembre au 8 Janvier 1793, c'est un nommé Furic, secrétaire, qui signe les actes de décès et de naissances. Pour les naissances il ajoute : « Ondoyé à la maison par..... ». Dans la suite, jusqu'au 16 Février 1795, les baptêmes, mariages et enterrements sont faits par M. Jean Conan, officier public, prêtre assermenté, vicaire de Saint-Turien, qui

(1) Peyron, *Documents pour servir...* I, p. 126.

(2) Manuscrit Boissière, p. 209.

(3) Peyron, *op. cit.*, p. 430. — D'après une note de M. Peyron, l'abbé Pennec mourut en Espagne.

signe : « J. Conan, officier public, membre du Conseil général de la commune de Melgven ». Ce Conan avait été élu à la cure de Melgven le 5 Avril 1791 ; il déclara alors ne pas vouloir accepter une cure du vivant de l'ancien titulaire. A son défaut, on nomma à Melgven comme constitutionnel M. Cloarec, vicaire de Scaër, qui refusa également (1).

Les enfants qui sont présentés à l'église, au sieur Conan ont déjà été ondoyés à la maison ; aussi les baptise-t-il sous condition. Pour ce qui est des mariages civils, il y procède dans la maison commune, et son rapport ne mentionne pas de mariage religieux.

Le vicaire, M. Nicolas, arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Quimper, s'en évada et partit pour l'Espagne. Revenu au bout de cinq ans, il s'embarqua à nouveau pour le même pays le 2 Octobre 1797. Revenu en 1802, il fut nommé curé d'office de Melgven.

M. Bondin, prêtre secondaire, né à Cléden-Poher, le 17 Septembre 1761, promu au sacerdoce à Noël 1787, serait resté à Melgven pendant toute la Révolution, se cachant tantôt au Rest, tantôt à Kéréven, tantôt dans un vaste champ d'ajoncs, qu'on appelle « le camp », dépendant de Kerléan.

L'abbé Le Moan, curé de Cadol, est encore à Melgven le 9 Octobre 1792 et il y ondoie un enfant au village de Kerbiriou. Le 18 Novembre, il se rend volontairement à Quimper, et est interné à la maison d'arrêt, puis à Kerlot. De là, en Octobre ou Novembre 1793, on le transfère aux Capucins de Landerneau. Exempté de la déportation, il est condamné à la réclusion au chef-lieu du département (2). C'est le 3 Février 1795 qu'il arrive à Quimper (3). Mis en liberté, il est de nouveau poursuivi par ordre du district de Quim-

(1) Peyron, *op. cit.*, p. 138.

(2) Peyron, *Documents...* II, p. 129, 138, 139, 148, 156.

(3) *Ibid.*, p. 156.

perlé (29 Juin 1795), sous prétexte qu'il refuse de faire les fonctions ecclésiastiques dans le temple indiqué par la commune et préfère des chapelles ou des maisons particulières (1). Arrêté le 25 Novembre, il est incarcéré au Collège de Quimper (2). En Mai 1798, on ne le retrouve plus en cette maison (3). Une fois encore, le 8 Janvier 1799, il est mis en état d'arrestation. Voici le rapport que dressa à cet égard le sous-officier qui le saisit : « ... Moi, brigadier de Rosporden, me suis transporté à Kéréven, en Melgven, chez Jézéquellou, lui ai demandé s'il avait chez lui l'ex-curé Moan, s'il y venait quelque fois, a dit que oui ; lui ai demandé l'ouverture de tous ses appartements, a répondu vous ne trouverez rien ; dans une chambre j'ai trouvé une selle en face de la cuisine. J'ai trouvé un grand coffre et un grand buffet avec savates à boucle au dit prêtre. J'ai demandé l'ouverture du buffet. Comme il disait, j'en ai perdu la clef, j'ai insisté, voyant le lit chaud, une paire de cartes et un pot de chambre ce qui est rare à la campagne. Sur menace d'aller au bourg chercher l'agent municipal pour ouvrir, Jézéquellou s'est décidé à le faire, et y avons trouvé un calice et des ornements. On entendit du bruit dans la cour, c'était la femme de Jézéquellou qui essayait de faire évader M. Le Moan qui se présenta aux gendarmes et les suivit jusqu'à Rosporden » (4).

RECTEURS DE MELGVEN DEPUIS LE CONCORDAT

1803-1805. M. Nicolas, curé de Melgven du temps de M. Pennec, prit possession de la paroisse après son émigration en Espagne. En 1804, il fut obligé

(1) Peyron, *op. cit.*, p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 169.

(3) *Ibid.*, p. 170.

(4) Du Chatellier, *Le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an V*, p. 27-29.

par son état maladif de céder le bénéfice à un nommé M. de La Chapelle. Il mourut le 22 Août 1806.

1805-1809. M. de La Chapelle eut à faire appel au Pouvoir civil pour aider la Fabrique à rentrer en possession de ses biens et fondations ; il dut se retirer au château de Keranével en la paroisse, d'après une lettre écrite par lui au Conseil de Fabrique pour réclamer ce que le dit Conseil était resté à lui devoir.

1809-1813. Yves Dréau, originaire de Goulien.

1814-1848. Jean-Marie-François Talgorn, originaire de Trégunc. Il fut aussi bon administrateur que prédicateur infatigable, fut nommé supérieur des Missions diocésaines, supérieur des retraites à Quimperlé, et chanoine honoraire de Quimper. Il fit agrandir la chapelle de N.-D. de Bonne Nouvelle, et bâtir la sacristie adossée au pignon Ouest de la dite chapelle, fit ajouter un étage à la sacristie de l'église paroissiale et rappeler à l'ordre les débiteurs récalcitrants de la Fabrique.

Nous avons de M. Talgorn : 1° *Buez Hor Zalver Jezuz-Krist* ; 2° *Tenzor ar Gristenien* (ouvrage de 670 pages). Il mourut le 5 Décembre 1848.

1849-1860. Clet Marchand a fait faire l'église actuelle.

1860-1892. François Riou, originaire de Saint-Pol de Léon, crée une école des Sœurs avec l'aide de la famille de Saint-George, installe définitivement un deuxième vicariat, 1^{er} Juillet 1867, par lettre de Mgr Sergent, fait reculer le maître-autel et mettre des dalles au chœur, 1869, restaurer les bâtiments de service, 1871, ainsi que la sacristie de l'église paroissiale et faire la tourelle des escaliers, 1872 (coût 2.848 francs).

1892-1895. Elie Pouchard commença la restauration des chapelles de Cadol et de la Trinité, dont il fit faire les toitures.

1895-1903. Sébastien-Noël-Marie Morvan fit bâtir le presbytère actuel (1901-1902).

1903-1924. Joseph-Marie Lécuyer.

1924. Guillaume Blouet. Du 28 Août au 24 Décembre 1924, restauration de la toiture de l'église paroissiale, pour laquelle la municipalité avait voté 45.000 francs. M. Moreau, de Quimperlé, a l'entreprise de la toiture, et M. Alain Le Gall, de Rosporden, l'entreprise du lambris. Les travaux commencés le 28 Août, sont achevés le 24 Décembre.

VICAIRES

- 1811-1815. Le Meur, curé d'office au début de 1814.
 1815-1819. Le Guédès.
 1819-1821. Pierre Guiffant.
 1822-1826. Jean Le Meur.
 1826-1829. Pierre Le Bosc.
 1829. Pierre Le Friand.
 1829-1830. Jacques Calvez.
 1830-1843. Amable Jamin.
 1843-1848. Goulven Le Jacq.
 1848. Yves Kerjean.
 1849-1854. Philippe Le Page.
 1850-1852. Yves Pavec.
 1853. Gabriel Morvan.
 1854-1855. Henry Paillart.
 1854-1857. Jérôme Chalm.
 1855-1857. Grégoire Le Floc'h.
 1857-1860. Mathurin Michel.
 1857-1859. François Thomas.
 1859. Yves Guédès.
 1859-1860. Noël Arhan.
 1860-1862. Henri Le Joncour.
 1862-1863. Alain Parc.
 1863-1874. Raymond Bourlé.

- 1865-1879. Jean Calvez.
1874-1880. Jean Le Bras.
1879-1880. Louis Treussier.
1880-1883. François Guéguen.
1880-1889. Isidore le Porz.
1883-1889. Yves Cloarec.
1889-1891. Guénolé le Beuz.
1889-1906. Guillaume Larvor.
1891-1908. Jean Guennec.
1906-1915. Jean Com.
1908-1928. Jean-Marie Grignoux.
1928-1931. Jean-Marie Laot.
1931. - Michel L'Hénoret.

ANTIQUITÉS

Menhir et allée couverte à Saint-Antoine... L'allée couverte, longue de 20 mètres, a encore 5 tables et 9 supports, hauts de 2 mètres hors de terre.

Dolmen, dont la table fortement inclinée, longue de 4 mètres et large de 3, est supportée par 4 piliers, près Kerbrunou...

Près du bourg de Cadol, au delà de Coat-Canton, allée couverte mutilée...

Près de Kerroc'h, dominant l'Aven, allée couverte très mutilée, longue de 17 mètres...

Deux dolmens à Kernèze.

Allée couverte de 14 m. 75 de long, vis-à-vis le moulin du Goël, à 2 kilomètres au Nord-Est du bourg. Elle était recouverte par trois grandes dalles, l'une de 6 m. 10 de long, la deuxième de 4 m. 90, et la troisième, vers le Nord, de 3 m. 75 sur environ 3 mètres de largeur. La plus grande table est recouverte de 50 cupules, la seconde en porte 30.

Dolmen et tumulus à 900 mètres l'un de l'autre, au-dessus du Pontoret, près le bois de M. de la Ville-marqué.

A Keranpicart, en Septembre 1883, des cultivateurs faisant un défrichement, rencontrèrent à 30 centimètres environ sous la surface du sol, une pierre plate qu'ils s'empressèrent d'enlever. Elle recouvrait un coffre formé de 4 dalles posées de champ en terre, mesurant intérieurement 1 m. 20 de long sur 70 centimètres de large. Il contenait des ossements et un vase en terre grossièrement façonné à la main.

Tumulus de 6 mètres de diamètre et 1 m. 50 de haut, à Kernoué, à 3 kilomètres 1/2 au Nord-Est du bourg. Ce tumulus a été fouillé; il est dans un champ dit Ménez-Lanbley.

Tumulus à 1 kilomètre à l'Est de Locmaria, à 6 kilomètres au Nord-Ouest du bourg.

Cachette de fondeur composée d'une vingtaine de haches à douilles, trouvée en 1858 entre Melgven et Rosporden (Larnaudien).

Des fragments de tuiles et des monnaies romaines ont été recueillis à Parc-ar-Broc'h.

On trouve encore des tuiles à la Trinité et dans l'enceinte fortifiée qu'on remarque près du manoir de Kergoat.

Mottes à Kerouzig, au-dessus de la rivière, à 4 kilomètres à l'Ouest du bourg; à la Motte, entre la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et la Trinité, à 3 kilomètres au Nord-Est du bourg.

Autre motte, dit Château-Rouge, dans le bois de Coat-Autrou, au-dessus de la rivière de l'Aven, à 5 kilomètres au Nord du bourg et à 1 kilomètre au Sud de Rosporden (1).

Au Nord de l'église paroissiale un lec'h renversé.

(1) Du Chatellier, *Les Epoques préhistoriques dans le Finistère*, p. 345-346.

LE SAINT-SIÈGE ET LA BRETAGNE

SUITE

La querelle de la métropole de Dol

Après la lettre de Jean VII, 5 Septembre 878, à Main, archevêque de Dol, le silence se fit sur la question de la métropole pendant près de deux siècles, jusqu'à la bulle de saint Léon IX, 1049.

Ce silence prolongé s'explique par une double cause, dont l'une concerne le Saint-Siège, l'autre le duché de Bretagne.

A partir de l'avènement de Jean VII, la puissance du Saint-Siège s'abaissa graduellement, pour tomber dans l'humiliation la plus profonde. La lutte des ducs de Spolète d'une part, et des ducs de Frioul d'autre part, fit le malheur de la papauté. Les deux partis eurent recours à tous les moyens, à toutes les violences, y compris l'assassinat, pour pousser leurs créatures sur le Siège Apostolique. Ce siècle de fer, selon l'expression de Baronius, dura jusqu'à l'avènement de Léon IX (1048). Celui-ci fit son entrée à Rome en 1049, accompagné du moine Hildebrand, le futur Grégoire VII. Pendant plus de deux siècles, la papauté, réduite à lutter pour son existence, se désintéressa de la métropole de Dol.

La Bretagne ne fut ni plus heureuse, ni plus glorieuse que le Saint-Siège durant cette période. En deux siècles, neuf ducs périrent de mort violente. Les Normands pillèrent et ravagèrent la province à diver-

ses reprises. « En l'an 919, écrit le chroniqueur contemporain, Flodoard, les Normands dévastent toute la Bretagne, située dans l'angle de la Gaule, au bord de la mer ; ils l'écrasent, ils la détruisent, ils en vendent, ils en enlèvent, ou ils en chassent tous les Bretons. » L'historien A. de La Borderie, commentant ces paroles de Flodoard, dit qu'il y a lieu de les prendre à la lettre. « On ne peut rien dire de plus fort pour peindre la ruine complète d'un pays. Quant aux habitants, beaucoup furent tués, Flodoard néglige de le dire explicitement parce que la destruction d'un pays par des ennemis impitoyables entraîne nécessairement la destruction d'un grand nombre de ses habitants. Mais il a soin de nous apprendre ce que devinrent tous les autres : les uns furent vendus, parmi ceux-là un certain nombre durent rester en Bretagne comme esclaves pour servir les vainqueurs et pour travailler la terre ; d'autres furent enlevés du pays pour être envoyés en servitude dans la Scandinavie, ou vendus sur les marchés étrangers ; tout le reste fut chassé de Bretagne ou émigra pour fuir les violences » (1). Alors aussi furent enlevés et emportés au loin les corps des Saints. La Bretagne fut même privée des restes de ses fondateurs vénérés. Une vieille charte de Landévennec, probablement de l'an 924, décrit la lamentable fuite des moines, emportant le corps de saint Guénolé, sous la conduite de leur abbé, Benedic, et de l'évêque de Cornouaille, nommé Clément. Après un long et pénible voyage, après avoir traversé la Seine et la Somme, ils s'arrêtèrent finalement, avec leur précieux trésor, à Montreuil, dans le Pas-de-Calais actuel. Ils y réorganisèrent leur communauté monastique sous la direction de Bénédic, l'abbé même qu'ils avaient en Bretagne. Ce fut le Landévennec de l'exil. Telle fut la situation de la

(1) La Borderie, *Histoire de Bretagne*, II, p. 355 ss.

Bretagne pendant dix-huit ans, jusqu'en 937. La restauration et la résurrection du pays breton fut l'œuvre d'Alain, surnommé par ses contemporains Barbe-Torte, et qui fut le chef de la maison ducale de Nantes.

La puissance des Normands fut ébranlée par la victoire que le comte Even-Le-Grand remporta sur eux à Kerlouan, 937, et par la défaite que le duc Alain infligea à une autre bande de pillards, vers l'autre extrémité du duché, à Nantes. Les Normands furent définitivement expulsés de Bretagne en 939, après la déroute que le duc Alain leur infligea le 1^{er} Août 939, sur les bords du Couesnon, à quelques kilomètres de Dol.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter l'œuvre de restauration accomplie par Alain pendant ses douze ans de règne, 940-952, ni d'exposer les prétentions rivales des comtes de Nantes et de Rennes au duché de Bretagne et les vicissitudes de la longue lutte intestine qui suivit la mort d'Alain, jusqu'au triomphe définitif de la maison de Rennes en 995. Des conflits toutefois éclatèrent assez fréquemment entre le duc et ses grands vassaux. Comme le duché appartenait à la maison de Rennes, le duc avait dans son proche domaine les comtés de Rennes et de Vannes. Le premier comprenait, outre les diocèses de Rennes et de Dol, toute l'ancienne Domnonée jusqu'à la rivière de Morlaix ainsi que tout le centre de la Bretagne. Trois grands fiefs couvraient le reste du territoire breton : le comté de Nantes possédé par les descendants d'Alain Barbe-Torte, celui de Cornouaille possédé par les descendants de Budic, et celui de Léon, possédé par les descendants d'Even-Le-Grand. De plus, les comtes de Rennes avaient créé dans leur vaste territoire deux fiefs relevant d'eux directement : le comté de Penthievre, qui comprenait

les deux diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier ; et le comté de Porhoët, qui s'étendait sur la partie centrale de Bretagne, depuis Saint-Méen jusqu'à Carhaix.

Le règne des deux premiers ducs de la maison de Rennes fut assez paisible, mais il n'en alla pas de même des deux autres : Alain III, 1008 à 1040, et Conan II, fils d'Alain, 1040 à 1066. Alain fut constamment en lutte avec son frère Eudes, comte de Penthievre. A sa mort, il laissait une veuve et un jeune enfant de trois mois. Eudes s'empara de l'administration du duché au nom de son jeune neveu. Pendant ce temps, à l'autre extrémité du pays, le comte de Cornouaille, Alain Canhiart, profita de la minorité pour proclamer son indépendance.

Ces détails étaient nécessaires pour comprendre la bulle de Léon IX, 1049. Celui-ci était chef du diocèse de Toul quand il ceignit la tiare. Aussitôt après son élection, il rassembla un conseil général à Reims, pour lutter contre le terrible fléau de l'époque : la simonie et tous les désordres qu'elle entraînait. C'est de Reims qu'il adressa cette Bulle à la Bretagne, où il condamnait une fois de plus les prétentions de Dol. La suscription de la Bulle est la meilleure preuve des luttes intestines qui désolaient le duché : *Leo Britonum principum, (E ou C), Alano comiti et ceteris principibus Britonum*. Si la lettre majuscule qui vient après le mot *principum* est *C*, il s'agit, sans doute, de Conan II, si c'est *E*, nous avons l'initiale de Eudes de Penthievre, régent au nom de son neveu, Conan. Alain n'est auère que le comte de Cornouaille, Alain Canhiart, en révolte contre le jeune duc. Sans se prononcer sur la question de droit, le pape se place devant les faits.

Léon IX se proposait un double but : « Si nous frappons nos évêques d'excommunication, écrit-il, ce n'est pas seulement pour leur révolte contre l'archevêque de Tours, mais aussi pour l'hérésie simonia-

que dont ils sont infectés et dont ils infectent ceux auxquels ils confèrent les ordres sacrés. »

Ces derniers mots révèlent un état lamentable de décadence dans le clergé séculier, décadence causée par le régime féodal.

Les bénéfices étaient en effet conférés au plus offrant, à savoir : les églises paroissiales, les dîmes, les offrandes, le casuel. Les seigneurs féodaux, fondateurs de la plupart des églises, les regardaient comme leur bien et s'arrogeaient le droit de les vendre, ou de les donner en fief, avec tous leurs émoluments, en récompense à leurs fidèles, comme tout autre bien.

Les conséquences de cet état de choses furent déplorables. On vit alors le scandale de véritables dynasties épiscopales se succédant sur les sièges de Rennes et de Cornouaille. Mais l'un des exemples les plus scandaleux fut celui de l'archevêque de Dol, Juthaël, déjà en fonction en 1040, et qui brava toutes les censures pontificales pendant près de quarante ans, avec l'appui de Guillaume Le Conquérant, duc de Normandie, et bientôt roi d'Angleterre. Le duc de Normandie profitait des luttes intestines qui affaiblissaient le duché de Bretagne pour mettre la main sur une partie du territoire breton. Juthaël, qui lui était tout dévoué, se fit son principal auxiliaire dans ses empiètements sur la Bretagne.

La conduite scandaleuse de Juthaël et sa révolte contre le Saint-Siège expliquent la sévérité de Léon IX et pour la personne de l'archevêque et pour les prétentions du siège de Dol. Juthaël, convoqué au concile de Reims, 1049, pour rendre compte de sa conduite, se garda bien de paraître. Mais sa vie scandaleuse fut un objet d'horreur pour tous les Pères du Concile. L'archevêque de Tours, qui était présent à Reims, mit à profit les circonstances pour revendiquer les privilèges de sa métropole. Le Pape lui

donna raison, condamna Juthaël et le menaça de suspension, lui et ses suffragants de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Léon et de Saint-Malo, s'ils continuaient à ignorer l'autorité du Métropolitain de Tours.

Sans se soucier des excommunications pontificales, Juthaël se maintint jusqu'en 1076. Condamné alors cette fois par Grégoire VII a été déposé, il se vit chassé par ses diocésains. Ce ne fut pas sans peine que le vaillant Pontife arriva à ses fins, et il serait intéressant, au point de vue historique, d'étudier les suscriptions des diverses lettres qu'il adressa au gouvernement de Bretagne. Quand il s'efforce d'éloigner Juthaël, c'est de Guillaume Le Conquérant qu'il le sollicite, parce qu'il était le soutien de l'évêque rebelle. Lorsque Grégoire VII demanda au gouvernement breton de le seconder dans sa grande entreprise contre la simonie et la vie scandaleuse des clercs, il s'adressa à Hoël, duc de Bretagne, et, conjointement à Geoffroi, comte de Rennes, ainsi qu'à Geoffroi Botorel, fils d'Eudes de Penthièvre, ces deux derniers nommés avec le duc, comme partageant son autorité. L'histoire nous apprend, en effet, qu'en 1066, après la mort prématurée de Conan II, la dignité ducale passa dans la maison de Cornouaille ; le comte de Cornouaille, Hoël, était devenu l'héritier du duché par son mariage avec la sœur du duc défunt ; mais ni la maison de Rennes, ni celle de Penthièvre ne voulurent le reconnaître pour duc.

A qui Grégoire VII adresse-t-il la lettre du 25 Novembre 1079 sur la réforme ? Aux évêques, aux prêtres et aux seigneurs de Bretagne (1). L'action des légats pontificaux avait obtenu de bons résultats au pays breton, puisque le 1^{er} Mars 1077 on avait vu les comtes renoncer solennellement aux investitures laïques et aux redevances pécuniaires.

(1) B. A. Pocquet, p. 35 ss.

Avec Grégoire VII nous assistons à un revirement complet dans l'attitude du Saint-Siège vis-à-vis de Dol. Les Saints ne craignent pas ces coups d'audace. Voici les faits : Even, le restaurateur de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, avait accompagné à Rome le jeune Guilduin, fils du sire de Combourg, le défenseur de l'église métropolitaine de Dol. Juthaël déposé, les clercs et les chanoines avaient élu cet adolescent pour archevêque. Se sentant trop jeune, il n'avait que seize ans, Guilduin demanda au Pape de le décharger de l'épiscopat. Grégoire accueillit sa requête, et choisit Even qu'il sacra lui-même archevêque de Dol, en lui conférant le pallium pour lui et pour tous ses successeurs après lui. Even était digne d'occuper cette charge par ses talents, la fermeté de son caractère et ses mœurs irréprochables.

Comment expliquer le changement d'attitude de Grégoire VII ? Le droit de la métropole de Tours est clair ; le Pape réserve hautement ce droit ; un jour, la question pourra être résolue par un compromis ou par une autre voie. L'Archevêque de Tours était lui-même simoniaque, menacé de suspension et de déposition ; en conséquence, son autorité, canoniquement, était contestable. Lui soumettre l'archevêque de Dol eût été entraver les sages réformes que celui-ci avait promis d'entreprendre et qu'il était de taille à mener à bonne fin.

D'autre part, il importait de rehausser le rôle du nouvel archevêque de Dol, de lui donner du crédit et de l'influence pour qu'il fût en mesure d'accomplir les réformes attendues. Le Pape, de sa propre autorité, l'avait substitué à Guilduin, l'élu du clergé de Dol. S'il était revenu sans pallium, simple évêque, diminué et déshonoré, le clergé de Dol, le sire de Combourg, le duc Hoël auraient, sans doute, hésité à le recevoir. Enfin, réduire l'autorité des métropolitains au profit

de l'autorité des évêques, mais surtout de celle des légats a été la tendance constante de la politique religieuse de Grégoire VII.

A ces arguments d'ordre moral s'ajoutait dans l'esprit du Pape une arrière-pensée d'ordre politique : établir la Bretagne en métropole afin de lui faire accepter l'imposition du denier de Saint-Pierre, et de l'acheminer peu à peu au rang de principauté vassale du Saint-Siège.

C'était la première fois qu'un acte pontifical venait sanctionner l'existence de la métropole de Dol. Quatre ans plus tard, le 8 Mars 1080, sur les réclamations de Tours, le Pape dut restreindre la portée de sa première bulle, en proclamant que le pallium était concédé simplement à vie au titulaire actuel du siège de Dol.

Grâce à ce précédent, pendant plus d'un siècle, les archevêques successifs obtiendront sans difficulté le pallium à vie (1).

Mais cette paisible possession faillit être compromise par un bulle d'Urbain II, le Pape des Croisades, en date de 1094. Elle ordonne à tous les évêques bretons, Dol compris, de se soumettre à la métropole de Tours, et décide qu'à l'avenir aucun évêque de Dol n'obtiendra pas plus le pallium que le titre d'archevêque. Ni l'archevêque de Dol, Rolland, ni le duc Fergent, ni les évêques bretons ne paraissent s'émouvoir. Le duc ni n'intervient, ni ne proteste auprès du Pape. Ils se rencontrèrent pourtant à Clermont. Le duc est l'un des premiers à prendre la croix et à partir pour la Terre Sainte. L'indifférence du duc de Bretagne s'explique fort bien quand on connaît l'époque et surtout les opinions politiques ainsi que le rôle de l'archevêque de Dol. Il n'est plus l'homme du duc de Bretagne, mais l'agent le plus actif du duc de Normandie, Guillaume Le Conquérant.

(1) B. A. Pocquet, p. 34.

D'autre part, le Saint-Siège ne semble pas avoir urgé l'application de la Bulle d'Urbain II.

Quand ce dernier disparut, Rolland avait toujours le pallium. Décédé en 1107, l'archevêque de Dol eut pour successeur Baudri. Celui-ci assista, en Avril 1108, au Concile provincial de Nantes, présidé par le légat du Pape Pascal II, Gérard d'Angoulême. Il n'y fut pas question de Dol. L'année suivante, le nouvel archevêque se rendit à Rome, pour demander le pallium. Malgré la Bulle d'Urbain II, il l'obtint sans difficulté ; et jusqu'à sa mort, survenue en 1130, il conserva le titre d'archevêque de Dol.

Au début de son épiscopat, il comptait quatre suffragants : Léon, Saint-Malo, Tréguier et Saint-Brieuc. Mais, en 1120, un nouvel évêque nommé à Saint-Malo, Donval, se fit sacrer par le métropolitain de Tours, dont il reconnut depuis l'autorité. Vers le même temps, l'évêque de Léon abandonna aussi Dol, pour se rattacher à Tours. Il ne restait plus à Dol que Saint-Brieuc et Tréguier, mais ceux-ci lui demeurèrent fidèles jusqu'à la fin.

A deux reprises différentes, 1119 et 1131, on voit les archevêques de Dol, avec leurs deux suffragants, assister aux Conciles généraux de Reims, présidés, le premier, par Callixte II (1119-1124), le second, par Innocent II (1130-1143). La Bulle d'Urbain semble bien être restée lettre morte. Le successeur de Baudri, sur le siège de Dol, Geoffroi-Le-Roux (1130-1147), obtint aussi sans difficulté le pallium et le titre d'archevêque.

Mais, le 15 Mai 1144, parut une Bulle du Pape Lucius II, reproduisant à peu près textuellement celle d'Urbain II. Elle imposait à l'archevêque de Dol et à ses deux suffragants l'obligation de se soumettre immédiatement à Tours. L'archevêque actuel conservera le pallium à titre personnel, et, par un privilège spécial, il relèvera directement du Saint-Siège ; mais aucun de ses successeurs n'obtiendra plus le pallium.

D'ailleurs la sentence de Lucius ne semble pas avoir été exécutée plus que celle d'Urbain II. C'est que les Papes, devant l'obstination des Bretons, se croyaient tenus à beaucoup de modération pour éviter de plus graves scandales.

En 1155 se produisit l'événement le plus étonnant et le revirement le plus complet du Saint-Siège dans cette interminable querelle. Le successeur d'Olivier sur le siège de Dol, Hugues Le Roux, homme de peu de lettres, dit-on, et de moins de jugement encore, qui, au début de son épiscopat, s'était soumis sans réserve au métropolitain de Tours, s'avisait ensuite, sur les remontrances de ses chanoines, d'aller à Rome pour intéresser à sa cause le Pape Adrien IV. Il aurait eu soin de se munir de lettres de recommandation du roi d'Angleterre Henri II, le protecteur de Dol. Le Pape Adrien (1154-1159), anglais lui-même, fit le meilleur accueil à l'archevêque. « Il lui prodigue les plus grandes marques de bienveillance ; il écrit de tous les côtés pour lui concilier les gens : il émet une nouvelle théorie, celle du compromis. Le bon droit de l'archevêque de Tours n'est pas contesté en principe, mais on se refuse à l'observer dans toute sa stricte rigueur. On exhorte le métropolitain à chercher un arrangement. On fait appel, à cette fin, aux lumières de Saint Bernard. Les intérêts et les susceptibilités de Dol sont ménagés ; un projet d'accord qui n'a pas plu au Chapitre dolois est annulé. Le Pape écrit aux seigneurs de Dinan, de Montfort, de Fougères, de Vitré, aux fidèles de Lanmeur-Mélar, d'obéir à l'archevêque de Dol. Il prie le comte de Léon et le vicomte de Lannion de prêter aide et conseil à l'archevêque. Il enjoint aux évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier de faire rentrer leurs prêtres dans le giron de l'église dolaise ; car ces deux diocèses avaient été déliés de leur serment de fidélité à Dol par le Pape Lucius II, en 1144 » (1).

(1) B. A. Pocquet, p. 37 ss.

La cause de ce revirement est claire. L'archevêque de Dol était depuis longtemps l'agent des ducs de Normandie en Bretagne. Aujourd'hui ce duc de Normandie, Henri II, est devenu non seulement roi d'Angleterre, mais comte du Maine, d'Anjou et du Poitou, et il convoite avidement le duché de Bretagne. Adrien IV, un pape anglais, lui prodigua les plus hautes marques de complaisance, en renforçant son autorité sur la Bretagne. Il est de plus en plus clair que la politique a tenu une grande place dans ce long procès entre Dol et Tours.

Cette attitude du Saint-Siège ne pouvait pas durer après Adrien. Cependant ses deux successeurs, Alexandre III (1159-1181) et Lucius III (1181-1185) se montrèrent plutôt favorables à Dol. Ils avaient besoin l'un et l'autre de ménager le puissant roi d'Angleterre Richard-Cœur-de-Léon, l'organisateur et le chef de la seconde Croisade.

Alexandre, visiblement, penche vers un compromis entre Tours et Dol. Dans une lettre adressée à Philippe-Auguste, roi de France, et partisan de Tours, le Pape le presse d'avoir des égards pour le siège de Dol, fondé, dit-on, par un de ses prédécesseur, le roi franc, Childebert. Les reliques des grands évêques de Dol, saint Samson, saint Magloire, saint Turiau sont vénérées à Orléans, à Paris et à Saint-Germain, trois villes du royaume de France. Mais le roi de France, pour des motifs d'ordre politique, se montra violemment hostile à Dol. Il écrivit deux lettres de récriminations contre les prétentions de Dol. Lucius III, comme son prédécesseur chercha à ménager les susceptibilités des deux rois de France et d'Angleterre par un compromis entre Tours et Dol.

Les choses en étaient là quand Innocent III ceignit la tiare en 1198, à l'âge de 37 ans. Initié aux affaires sous le précédent pontificat, il avait son opinion faite

au sujet de Dol. D'autre part, Richard-Cœur-de-Lion venait de mourir le 6 Avril 1198. Le Pape ne se crut pas obligé de ménager son indigne successeur, Jean-Sans-Terre, dont les droits à la couronne étaient, du reste, contestés par son neveu Arthur de Bretagne, voué à une tragique destinée (1).

Le 1^{er} Juin 1199, devant les archevêques de Tours et de Dol, dans un Concile tenu à Rome, le Pape prononça le jugement fameux qui soumettait pour toujours le siège de Dol et tous les évêchés de Bretagne à l'autorité du métropolitain de Tours. Notification de cette sentence fut adressée au clergé, au peuple et au Chapitre de Dol, au roi de France, à la comtesse de Bretagne, Coustance, et à son fils, Arthur, avec cette menace : « Si vous n'obtempérez pas, nous ferons observer la sentence que le métropolitain de Tours prendra contre vous ».

Sans protestation, le clergé, les évêques et le peuple de Bretagne se soumièrent à cette sentence papale. Mais le duc se révolta, et le Pape n'hésita pas à mettre tout le duché en interdit, « car il n'entendait laisser ses bulles tomber au rang de lettres mortes » (2). Devant cette énergie du Pontife, le jeune duc, pressé par les évêques de la province, ne tarda pas à se soumettre.

Ainsi, après une lutte quatre fois séculaire, se termina la querelle de la métropole de Dol. La soumission de la Bretagne à la métropole de Tours ne semble pas avoir exercé d'influence notable sur son indépendance politique, n'eut aucune part non plus dans les événements qui amenèrent l'union de la Bretagne et de la France au XVI^e siècle.

(A suivre.)

(1) B. A. Pocquet, p. 39 ss.

(2) *Ibid.*, p. 41.

UNE BROCHURE

adressée à son diocèse par M^{gr} de La Marche

Évêque de Léon

Instruction pour les Fidèles dans les conjonctures présentes

Avec son Mandement du 20 Août 1791, M^{gr} de la Marche adressait, de Londres, aux chrétiens de son diocèse, une plaquette intitulée : *Instruction pour les fidèles dans les conjonctures présentes*. Les matelots chargés d'en débarquer les exemplaires à l'Île-de-Batz, les jetèrent, par prudence, à la mer dans des barils, espérant les repêcher plus tard. Par les soins de la municipalité de l'Île, deux de ces barils furent dragués, qui pouvaient contenir environ douze milliers d'exemplaires. Les imprimés furent transportés au Directoire du district de Morlaix. Celui-ci « vu l'odeur désagréable causée par la fermentation de leur humidité... » les fit aussitôt brûler par le concierge (1).

Vu l'importance du document en question, nous le reproduisons *in-extenso* :

« *Demande.* — La Constitution dite civile du Clergé, ne répudie et ne rejette-t-elle pas des articles de foi ?

Réponse. — Oui ; elle en répudie et rejette plusieurs.

D. — Quel sont-ils ?

R. — En voici quelques-uns : elle refuse de reconnaître 1° la primauté d'autorité, autrement de juri-

(1) Peyron, *Documents pour servir à l'histoire du clergé... pendant la Révolution*, tome I, p. 311, 312.

diction, du Souverain Pontife sur toutes les églises catholiques. — 2° La supériorité des évêques sur les prêtres qui forment leur conseil ; ce qu'enseigne aussi l'hérésie des presbitériens. — 3° La nécessité d'une mission canonique et ecclésiastique, pour être légitimes ministres des sacrements. — 4° Le pouvoir que J.-C. a laissé à son église de se gouverner elle-même et de régler sa discipline, pouvoir que la Constitution attribue à la puissance civile.

D. — Tous ces points sont-ils de foi ?

R. — Oui ; l'Eglise universelle, qui est la règle de notre foi, a frappé d'anathème, dans ses conciles, quiconque ose dire le contraire. *a)*

D. — Les prêtres qui font le serment civique sont donc hérétiques ?

R. — Il n'y a pas lieu d'en douter, puisqu'ils soutiennent avec opiniâtreté des erreurs contraires à la foi ; puisqu'ils jurent de maintenir de tout leur pouvoir une constitution que le chef de l'Eglise, après un mûr et profond examen, déclare être l'extract et l'assemblage de plusieurs hérésies ; *b)* puisque dans les derniers brefs aux catholiques de France, *c)* lesquels brefs le corps épiscopal a approuvés, il traite les prêtres assermentés *d'hérétiques* et de *schismatiques*.

D. — Les bulles et les brefs du Pape, en ce qui concerne les choses spirituelles, peuvent-ils être des règles de conduite pour nous, avant d'avoir été reconnus et acceptés par la puissance temporelle ?

R. — Oui ; sans cette acceptation il n'obligent pas, il est vrai, comme lois de l'état ; mais ils obligent comme lois de l'Eglise. Dès qu'ils sont reçus et acceptés par la presque-unanimité des évêques légitimes, on

a) Concile de Trente, Conc. de Flor. etc. — *b)* Bref du 23 Fév. 1791. — *c)* Bref du 13 Avril 1791.

peut dire avec S. Augustin, *a) Rome a parlé ; la cause est finie*. Cette acceptation des bulles et des brefs de Rome par la puissance temporelle, pour les objets purement spirituels, n'est donc pas absolument nécessaire. Elle ne sert qu'à mettre les lois de l'église sous la protection du pouvoir civil. Si elle était nécessaire, l'église, pendant les trois premiers siècles, les plus beaux sans doute de ses fastes, n'aurait pas pu faire les lois si sages qu'elle a portées, puisque les empereurs et les rois, comme payens, non seulement ne les acceptaient pas, mais s'y opposaient.

D. — Mais les prêtres assermentés disent que la religion n'est point changée ; qu'elle est toujours la même ?

R. — Ils le disent sans doute ; et c'est en cela qu'est le danger de leurs instructions et de leurs conversations, et qu'ils trompent grossièrement les simples. Quoi ! la religion n'est pas changée ! et cependant vous venez de voir, page 1^{re}, qu'on a abrogé au moins quatre de ses dogmes ; ... et cependant l'on a détruit la hiérarchie divine ; ... et cependant l'on répudie les pasteurs qu'elle a envoyés et les seuls qu'elle reconnaisse... Quoi ! la religion n'est pas changée ! Et les prêtres catholiques ne peuvent plus prêcher, sans s'exposer à être punis, les mêmes vérités de foi qu'ils prêchaient il y a deux ans ; et l'on arrache aux fidèles leurs légitimes pasteurs, parce qu'ils veulent les instruire, comme on a toujours instruit dans l'église catholique ; et l'on ne permet pas d'imprimer les écrits favorables à notre sainte religion. S'il en échappe quelqu'un à la vigilance inquiète des nouveaux religionnaires, on coupe le fil de leur circulation ; des tribunaux s'arment de toute la terreur de la force publique pour les étouffer. On ne souffre pas lire aux peuples, même les instructions, néanmoins si nécessaires,

a) Serm. 2, des parol. apost.

données par le clergé de France et par N. S. Père le Pape, le vicaire de J.-C. O chrétiens ! ne vous laissez pas abuser : le projet impie de l'anéantir en France, cette religion sainte, est trop visible pour s'aveugler sur son existence, et trop vivement poussé, pour ne pas voir jusqu'à la plus pleine certitude, qu'il n'est hélas ! que trop réel.

D. — Les prêtres qui persistent dans leur serment, sont-ils schismatiques ?

R. — Oui ; 1° Le Souverain Pontife les déclare tels dans ses brefs, acceptés par la presque unanimité des évêques non intrus ; et ces brefs, ainsi acceptés, doivent être la règle de tout catholique.

2° A l'organisation de l'église, émanée de J.-C., ils ont substitué une autre espèce de gouvernement, qui est l'ouvrage des hommes, élevant ainsi autel contre autel, et rompant, par le fait même, avec la société catholique, en formant une église particulière et nouvelle, qui ne reconnaît plus les pasteurs avoués par l'église universelle : ils font donc bande à part, une secte, une église toute récente, qui ne peut être l'église de J.-C. Le mot schisme signifie scission, séparation ; ils sont séparés de la vraie église ; ils sont donc schismatiques.

3° Formant une société nouvelle, ils n'ont reçu la communion, ni du S. Siège, ni de l'église universelle : donc ils ne l'ont pas ; donc ils sont dans le schisme.

D. — Mais ils ont demandé cette communion au pape ; cela ne suffit-il pas ?

R. — Non ; l'eussent-ils tous demandée ; Luther et Calvin, les hérétiques de tous les siècles en ont fait autant, et n'en ont pas moins été regardés comme de vrais hérétiques et de vrais schismatiques. Il ne suffit donc pas de demander au chef de l'église à être de sa communion ; il faut qu'il l'accorde. Telle a toujours été la croyance de l'Eglise catholique, apostolique et

romaine. Qui a jamais pensé, en effet que, pour avoir demandé l'entrée dans une société, on y soit réellement entré ? Et serait-on juge, pour avoir sollicité une place de magistrat ?

D. — Le schisme est-il un péché bien grand ?

R. — Cela n'est pas douteux : il est un des crimes les plus énormes et les plus funestes dans ses suites ; parce que, disent les Saints Pères, par le schisme on déchire l'Eglise, la robe sans couture de J.-C. ; on rompt les liens essentiels de son unité ; on entre dans une autre société, répudiant de fait celle du Sauveur, hors de laquelle point de salut ; on sort du sein de cette société, selon cette demande des catéchismes catholiques : *Qui sont ceux qui sont hors de l'église ? Ce sont les hérétiques, les schismatiques et les excommuniés.* Dans le schisme, il n'y a donc ni salut, ni paradis à espérer. Quelle position accablante, et quelle est criminelle !

D. — Qui sont ceux qui sont schismatiques ?

R. — Ce sont, premièrement, tous les prêtres, qui, par l'effet de la Constitution, sont, ou seront placés évêques, curés ou vicaires ; tous les prêtres encore qui ont fait le serment et adhèrent aux évêques *intrus*. En vain protestent-ils qu'ils prient pour le Souverain Pontife, qu'ils le reconnaissent, qu'ils lui sont soumis. S'ils le reconnaissaient véritablement, s'il lui étaient vraiment soumis, ils ne persisteraient pas à rester dans des places qu'il leur commande d'abandonner.

Secondement, tous les fidèles qui leur adhèrent, qui les reconnaissent pour pasteurs, renonçant par là à la communion catholique, et devenant schismatiques comme les pasteurs qu'ils reconnaissent.

D. — Est-il bien certain qu'on cesse d'être catholique, en communiquant avec un pasteur schismatique, auquel on adhère ?

R. — Oui, on cesse d'être catholique, quand on est sorti de l'église catholique ; on est sorti de l'église catholique, quand on adhère et qu'on se soumet à l'autorité d'une église étrangère et incompatible avec la catholique ; on adhère avec soumission à l'autorité d'une église étrangère et incompatible avec la catholique dès qu'on reconnaît l'autorité d'un schismatique qui est hors de l'église, et que l'on s'y soumet. Ainsi, adhérer à un schismatique, le reconnaître pour pasteur, c'est cesser d'être catholique.

Aussi le Pape Pélage disait : *non unitati communicant qui schismaticis communicant* ; c'est-à-dire, *ceux-là ne sont pas dans l'unité catholique, qui communiquent avec les schismatiques.* Or, n'être plus dans l'unité catholique, c'est être hors de l'Eglise de J.-C. Voilà comme ont toujours pensé et comme pensent encore aujourd'hui les vrais fidèles. Demandez-leur pourquoi ils ont tant d'éloignement pour les temples des prêtres assermentés. Ils vous répondront tous : *parce que nous ne voulons pas cesser d'être catholiques.*

D. — Que penser de ces prêtres jureurs, qui ne cessent de dire, de prêcher, et même de faire imprimer, qu'ils ne sont ni hérétiques, ni schismatiques ?

R. — Qu'ils sont, ou des ignares en matières ecclésiastiques, ou des hypocrites, emportés par l'intérêt ou l'ambition, ou des âmes faibles, que la crainte, ou la misère, ou les passions font tourner à tout vent. Hélas ! en se perdant, ils précipitent leurs frères dans l'abîme éternel.

D. — Tous les prêtres qui ont fait le serment civique, sont-ils hérétiques et schismatiques ?

R. — Non ; ceux qui ont mieux aimé perdre leurs places que d'y persister, doivent être regardés comme catholiques, puisqu'ils ont abjuré leurs erreurs.

D. — Les pasteurs remplacés, à raison du serment, cessent-ils d'être les seuls vrais et légitimes pasteurs ?

R. — Non ; ils ne cessent pas d'être les seuls vrais et légitimes pasteurs de leurs paroisses, puisque Dieu, ni l'Eglise, ne leur a point ôté leur juridiction, et qu'eux-mêmes n'y ont pas renoncé. Ce serait donc un crime que de leur désobéir en choses spirituelles. Ils sont les seuls pasteurs de leurs paroisses, puisque ceux qui prétendent les y remplacer, n'y ont aucune mission, aucune juridiction, étant *intrus*, c'est-à-dire, entrés d'eux-mêmes dans le gouvernement des fidèles, sans droit et sans autorité pour les conduire et les diriger ; ils viennent d'ailleurs que par la porte ; c'est-à-dire, par une autre voie que par l'Eglise, par la voie temporelle, *ascendit aliunde*. a) Ce sont des loups, des voleurs et des larrons.

D. — Quel moyen avons-nous donc de distinguer les vrais pasteurs d'avec les faux.

R. — Ce moyen est la mission qu'ils ont reçue de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et leur adhésion à cette Eglise, la seule établie par J.-C., qui les reconnaît pour pasteurs. Or, les évêques, les recteurs qui, jusqu'à l'établissement des prétendus pasteurs constitutionnels, gouvernaient l'Eglise de France, ont reçu cette mission, et se font gloire de cette adhésion que ratifie l'Eglise universelle. Ils sont catholiques, puisqu'ils tiennent à tous les catholiques du monde entier, et en sont avoués pour tels. Ils sont apostoliques, puisqu'ils montrent une chaîne de succession non interrompue jusqu'aux apôtres. Ils sont romains, puisque le pontife de Rome les a établis, et approuve leur conduite dans ses brefs. b) Ils sont donc les seuls, les vrais, les légitimes pasteurs. Ceux, au contraire, que l'on nomme *intrus*, n'ont ni cette

a) S. Jean, c. 10, v. 1. — b) Brefs du 10 Fév. et 13 Avril 1791.

institution de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ni cette adhésion à la vraie Eglise de J.-C. Ils ne sont ni catholiques, puisque leur Eglise ne s'étend pas au-delà du territoire français ; ni apostoliques, puisqu'ils ne tiennent ni à la doctrine, ni à la succession des apôtres ; ni romains, puisque de fait, par leur schisme, ils se sont séparés de la communion de Rome, qui les frappe de censure. Ils sont donc faux pasteurs, n'ayant pas tous ces caractères que doivent avoir tous les vrais pasteurs de l'Eglise.

D. — Quoi ! vous m'épouvantez ! Quels maux ne vont donc pas faire les *intrus*, s'ils n'ont aucune juridiction, comme vous le prétendez ? Cela est-il bien certain ?

R. — Ils n'ont aucune juridiction ; rien de plus sûr. La juridiction est le droit et le pouvoir de gouverner les âmes ; c'est-à-dire, d'absoudre des péchés, de célébrer des mariages, de faire des lois en matière spirituelle, etc. Or, de qui les *intrus* les auraient reçus ce droit et ce pouvoir absolument indispensables, puisque, sans cela, aucun de leurs actes judiciaires n'est valide, comme l'assure le saint Concile de Trente, a) Concile universel, et par conséquent, oracle infailible du S. Esprit, qui parle par lui ? Ce n'est pas du Pape, qui ne leur a point donné de mission ; ce n'est pas de l'Eglise universelle, à qui ils ne se sont pas même adressés, et dont ils n'ont pas suivis les dispositions ni la discipline, dans la prétendue réception de leurs pouvoirs ; ce n'est pas des évêques qui les ont consacrés, ou leur ont donné leur institution illusoire, puisque ces évêques n'étaient point commis à cet effet par l'Eglise, et qu'agissant seulement en vertu de leur siège, ils n'avaient de pouvoir que sur leur diocèse. Ces évêques *intrus* n'ont donc reçu leur

a) Con. de Trente, ss. 14, c. 7.

juridiction prétendue, que de la puissance temporelle. Or, il est de soi que celle-ci n'a aucun pouvoir dans l'ordre spirituel. Elle en est convenue elle-même, quoiqu'elle en exerce un bien rigoureux. Concluons donc que les *intrus* n'ont aucune juridiction dans l'Eglise, et que tous leurs actes judiciaels sont absolument nuls.

D. — Mais ils ont reçu l'ordination ; et l'ordination ne confère-t-elle point par elle-même la juridiction ? Les prêtres constitutionnels prétendent avoir le pouvoir d'exercer leurs fonctions dans l'univers entier.

R. — Voici en effet leur Achille et leur grand argument. Mais c'était aussi celui des hérésiarques. Luther *a)* Calvin. *b)* Si cette prétention était fondée, nous serions obligés d'obéir à tout évêque, à tout prêtre qui nous commanderait dans l'ordre spirituel, et rien de plus évidemment faux. En ce cas, tous les évêques, les prêtres seraient les pasteurs immédiats de l'univers ; mais quelle sagesse y aurait-il donc en Dieu, de leur conférer un pouvoir d'où naîtraient, dans son église, la confusion, le désordre, l'anarchie, dont l'Esprit-Saint, qui la dirige, ne saurait être l'auteur.

Si l'ordination donnait une juridiction universelle, inséparable du caractère de l'ordre, l'église dans ses conciles même des premiers siècles, n'aurait pas déclaré *nul*, *c)* tout ce que ferait un évêque en matière de juridiction hors de son diocèse, ou un prêtre hors du territoire qui lui est assigné.

S'il en était ainsi, en vertu du canon *utriusque sexûs*, *d)* on ne serait pas obligé, pour la confession annuelle, de se confesser à son propre pasteur, ou à son délégué, sous la clause irritante de nullité d'absolution.

a) Art. smalcade. et de la pulss. et jurisd. Eccl. — *b)* Liv. 4 des Instit. — *c)* Conc. Nicée. cod. eccl. d'Affr. Conc. Sardique. — *d)* Conc. Latr.

Si la prétention des *intrus* avait un vrai fondement, il ne pourrait y avoir de cas réservés, qui invalidassent l'absolution : ce qui est contraire à la décision formelle du saint Concile de Trente. *a)* L'Eglise, toujours conduite par l'Esprit-Saint, nous aurait donc trompés depuis sa naissance jusqu'à nos jours ! Qui ne voit donc que cette prétendue inséparabilité essentielle de la juridiction d'avec l'ordination, n'est qu'une vraie chimère, et une hérésie véritable ?

D. — Que prouvent toutes les persécutions et les moyens violents employés contre les prêtres et les fidèles, pour les forcer à embrasser cette nouvelle religion ?

R. — Ces persécutions et ces moyens violents prouvent clairement que ce bouleversement ne vient point de Dieu. La vraie religion ne doit s'établir que par la douceur et la persuasion. L'hérésie, au contraire, dans tous les temps, a employé des moyens violents, contraires à l'esprit d'une religion sainte, émanée du Dieu de paix, de mansuétude et de charité.

D. — L'on ne peut donc pas s'adresser aux *intrus* pour se confesser ?

R. — Non, il est de foi que l'absolution est un acte judiciaire, *b)* et tout acte judiciaire, par la nature même, n'a de validité *c)* que par la compétence et la juridiction de celui qui la porte sur des sujets soumis à son tribunal ; or nous avons vu que l'*intrus* n'a ni juridiction ni sujets. Les absolutions qu'il donnerait seraient donc stériles, nulles, péché énorme et de la part du prétendu confesseur et de la part du pénitent. Si donc on en avait reçu de telles, il serait indispensable de recommencer la confession des péchés, qui en auraient été la matière.

a) Conc. Trente, sess. 14. can. xi.

b) Concile de Trente, sess. 14, can. ix. — *c)* *Ibid.*, ch. 7.

D. — Les *intrus* n'ont-ils pas au moins les pouvoirs en cas de mort ?

R. — Oui ; l'église voulant ouvrir à ses enfants tous les moyens possibles de rentrer en grâce à ces derniers moments, accorde, à défaut toutefois de prêtre catholique, ses pouvoirs et sa juridiction, pour cette conjoncture unique, à tout prêtre indistinctement, fût-il *intrus*, excommunié, schismatique, hérétique, et même comme tel dénoncé.

D. — Pourquoi ces *intrus* ont-ils le pouvoir d'absoudre un malade à l'article de la mort, et qu'ils ne l'ont pas pendant sa santé ?

R. — Parce que l'église, en mère toujours tendre et compatissante, de peur que personne ne périsse, *ne aliquis pereat*, a) leur accorde les pouvoirs dans le premier cas, qui est extrême, en faveur du pénitent, et qu'elle ne les leur accorde pas dans le second, bien moins urgent, à cause des inconvénients et des sacrilèges, qu'elle veut éviter.

D. — Que penser des censures que lanceraient les *intrus* ?

R. — Qu'elles seraient absolument nulles, le pouvoir de les porter étant un pouvoir de juridiction qu'ils n'ont pas. Les fidèles ne doivent donc aucunement redouter leurs prétendues excommunications, ni les prêtres leurs prétendues suspenses ; mais seulement celles qui proviennent des légitimes pasteurs, seuls dépositaires des pouvoirs de l'église.

D. — Du moins les évêques *intrus* ont-ils le pouvoir et le droit de donner des dispenses au nom de l'Eglise ?

R. — Non assurément, ces dispenses supposent une juridiction, et ils n'en ont aucune. Si donc des mariages avaient été célébrés d'après les dispenses

a) Concile de Trente, sess. 14, can. ix.

obtenues de ces évêques *intrus*, qu'on se hâte de les réhabiliter, parce qu'ils sont absolument nuls.

D. — Quoi ! les recteurs ne pourraient donc pas non plus bénir valablement des mariages ?

R. — Non ; puisqu'ils sont sans juridiction comme sans mission, leur bénédiction ferait sacrilège, et le sacrement nul. Les catholiques ne peuvent contracter mariage qu'en présence de leur propre et légitime pasteur : *coram proprio parochi*, comme le dit formellement le Concile de Trente. a).

D. — Au moins peut-on assister aux messes paroissiales des *intrus* ?

R. — Non ; si on y assiste, on pèche très grièvement. 1° Parce qu'on désobéit à l'Eglise, qui défend d'y assister ; 2° Parce que reconnaître un faux pasteur, c'est méconnaître le légitime évêque, qui l'a placé ; par conséquent le Souverain Pontife, duquel il a reçu l'institution canonique ; et par une autre conséquence, l'Eglise universelle, qui voit, approuve et suit cette voie de transmettre la juridiction. On rompt donc avec elle : voilà le schisme, qui est un crime énorme ; 3° parce qu'en assistant à ces messes paroissiales, on s'expose à la séduction, à raison des instructions pleines d'erreurs et d'hérésie, qu'on court risque d'entendre ; 4° Parce qu'on scandalise ses frères, qui concluent de cette conduite, qu'on se range du côté des *intrus* ; on se met dans le cas de passer pour schismatique ; on autorise la société, les assemblées des *intrus* ; on coopère à avancer leur abominable ouvrage, et à former leur église de perdition.

D. — Il vaut donc mieux manquer à la messe, même les dimanches et fêtes, que d'assister à celle des *intrus* ?

R. — Non seulement il vaut mieux, mais on y est obligé, puisqu'on pécherait, en y assistant, et qu'on

a) Conc. Tren. sess. 24. c. 1.

ne pèche nullement en n'y assistant pas. C'est par attachement, par obéissance pour l'Eglise, qu'on y manque, lorsqu'on ne peut s'en procurer une autre. En y manquant en ce cas, on ne pèche donc pas contre le précepte, qui nous oblige à l'entendre. Reste cependant l'obligation de sanctifier le jour saint par d'autres œuvres de piété.

D. — Y aurait-il aussi un péché grief à assister à leurs autres offices, à leurs processions, aux enterrements qu'ils feraient, fussent de nos propres parents, etc. ?

R. — N'en doutez pas ; l'on ne peut aucunement communiquer avec eux dans le spirituel quel qu'il soit ; les raisons apportées ci-dessus, surtout dans l'avant-dernière réponse, le prouvent invinciblement. Les catholiques, dit J.-C., ne peuvent suivre un pasteur étranger ; mais ils fuient loin de lui : *alienum non sequuntur, sed fugiunt ab eo. a)*

D. — Mais, si je suis malade, ne pourrai-je pas recevoir le S. Viatique et l'Extrême-Onction ?

R. — Non ; ce serait communiquer dans une nécessité absolue avec les intrus, les schismatiques, à la création et à la naissance même de leur nouvelle religion. On a honorés comme martyrs, ceux qui ont souffert la mort plutôt que de communier de la main des Ariens, hérétiques des premiers siècles. *b)*

D. — Si l'on peut recevoir d'eux l'absolution à l'article de la mort, pourquoi n'en recevrait-on pas aussi le S. Viatique et l'Extrême-Onction ?

R. — C'est que l'absolution est souvent absolument nécessaire au salut du malade ; au lieu qu'il n'en est pas ainsi du S. Viatique ni de l'Extrême-Onction. Le désir de ces deux derniers sacrements suffit dans l'effervescence et l'établissement de schisme, quand on ne peut les recevoir d'un prêtre catholique.

a) S. Jean, ch. 10, v. 5. — *b)* V. S. Grég. sur S. Herménégilde.

D. — On peut du moins faire baptiser les enfants par les *intrus* ?

R. — Non, s'il y a d'autres personnes qui sachent baptiser. S'adresser aux *intrus* sans nécessité, ce serait communiquer avec eux dans les choses saintes, ce serait leur fournir occasion de profaner le baptême, et par conséquent participer à cette profanation.

D. — Par qui donc faire baptiser les enfants dans les paroisses occupées par des *intrus* ?

R. — Qu'à défaut de prêtre catholique, on se serve de laïques orthodoxes et instruits. On sait que toute personne peut baptiser en cas de nécessité. On ne doit donc point recourir aux *intrus* à la naissance des enfants, que pour en faire enregistrer l'acte et assurer par là leur état civil.

D. — Que faire si ces *intrus* refusent de rapporter l'acte de naissance ?

R. — On peut les faire sommer par les huissiers de rapporter l'acte, et faire dresser un procès-verbal de cette sommation. On peut s'adresser aux officiers municipaux, aux juges, à des notaires, aux fins d'obtenir qu'ils délivrent eux-même ce rapport. On peut encore faire insérer l'acte dans un registre, coté et paraphé par des personnes notables dans les lieux où se trouveraient de tels registres. Enfin la dernière ressource serait de faire rapporter et signer un acte isolé par quatre témoins, parents, s'il était possible, et âgés au moins de vingt-cinq ans complets.

D. — Peut-on demander aux *intrus* des offices ou la sainte messe ?

R. — Non. Ce serait se rendre coupable que de les reconnaître en quelque chose pour ministres de l'église dont ils se sont séparés.

D. — Ne peut-on pas au moins communiquer avec les prêtres qui ont fait le serment pour conserver

leurs paroisses, ou avec les prêtres simplement opiniâtres dans leurs serments ?

R. — Non. Le serment les rend schismatiques, puisque par là ils adhèrent à la nouvelle église ; et nous avons vu qu'on ne peut, sans une prévarication des plus grièves et des plus funestes, communiquer avec les schismatiques. Adhérer à une église étrangère, c'est abjurer la véritable. Ainsi se confesser à eux, en recevoir l'absolution, serait un horrible sacrilège, qui, laissant toujours le péché dans l'âme souillée, ne ferait qu'ajouter aux crimes déjà commis, un autre crime des plus énormes ; aussi le peuple de Constantinople se sépara-t-il de ses patriarches qui donnèrent dans le schisme.

D. — Comment faut-il se comporter à l'égard des schismatiques qui reconnaissent leurs erreurs ?

R. — Il faut les traiter avec toutes sortes de bontés et de douceur ; nous souvenant de ce qui est dit dans l'évangile, qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui revient à pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui persévèrent dans l'innocence.

D. — Quelle importance devons-nous attacher à notre fermeté dans la foi ?

R. — L'importance d'une éternité ou bienheureuse, ou infiniment malheureuse pour nous et pour ceux qui nous suivront. Nous tenons entre les mains notre sort et celui des races futures. Les cantons, les paroisses, les familles qui vont persévérer dans la religion de leurs pères, la transmettront à ceux qui viendront après eux ; en se sauvant, ils leur feront passer les seuls vrais moyens de salut. Les autres au contraire, deviendront schismatiques, hérétiques ; communiqueront leur schisme, leur hérésie, et se damnant, ne transmettront que les voies de l'enfer qu'ils auront ouvertes.

D. — Comment nous autres simples laïques devons-nous répondre à ceux qui voudraient disputer sur les différents objets de la constitution civile du clergé ?

R. — Par un seul mot, qui est celui de la foi. *L'église, direz-vous, abhorre cette constitution et la rejette comme hérétique ; par conséquent le S. Esprit l'abhorre et la rejette. Je m'en tiens à ce que mon Dieu a décidé.* Evitez les combats de la loi ; *pugnus legis evita.* a) Evitez aussi les écrits malheureusement artificieux des nouveaux docteurs : *hæc fuge.* b) Pourrait-on boire du poison, sans courir les risques de la mort ?

D. — Notre salut ferait-il désespéré, si nous manquions de prêtres non assermentés, surtout nous trouvant malheureusement en état de péché mortel ?

R. — Dans tous les temps Dieu s'est ménagé des apôtres ; des Pierres mêmes, il peut tirer des enfants d'Abraham. Dans la plus ferme confiance en ses miséricordes infinies, pensons qu'il ne cessera jamais de nous susciter des ministres fidèles. Mais enfin, voulut-il nous soumettre quelquefois à ces dures épreuves, alors même notre salut ne serait point sans un espoir bien fondé. Nous aurions toujours au moins la ressource de la charité parfaite, qui justifie par elle seule, avant même le sacrement, qu'on n'est obligé de recevoir que quand on le peut. Croyons que le Dieu infiniment bon nous l'accordera cette charité, si nous prenons les justes moyens de l'obtenir. Lui, qui ne manque jamais à ses enfants, les abandonnerait-il dans le cas de nécessité ?

D. — Quels moyens employer dans nos malheurs pour parvenir à cette charité ou pour la conserver ?

R. — Il faut plus que jamais recourir aux moyens de salut, tels que la fuite du péché et de ses occasions,

a) S. Paul à tit c. 3. — b) 1 Tim. c. 6. v. 11.

les prières ferventes et multipliées, les examens sérieux de conscience, les lectures de piété, une vigilance soutenue, des retours fréquents vers le ciel, l'offrande répétée de nos actions au Seigneur, l'exercice de toutes les vertus, d'une mortification généreuse, d'une humilité profonde, d'une résignation qui ne connaisse ni plainte ni murmure, d'une compassion tendre pour nos frères errants, dont nous avons mérité par nos crimes d'occuper la place, etc., en général toutes les pratiques et les œuvres de religion, surtout des réflexions sérieuses et un cœur rempli d'amour pour le Dieu de toute beauté et de toute excellence. Disons-lui souvent : sauvez-nous, grand Dieu ! sauvez-nous, nous périssons.

D. — A quoi attribuer tous les malheurs qui nous accablent ?

R. — Hélas ! à nos péchés qui ont irrité le Dieu terrible, dont le bras vengeur s'appesantit sur nous. Le péché, dit l'esprit saint, rend les peuples malheureux : *miseros facit populos peccatum*. a) Nos péchés étaient à leur comble. Renonçons donc à jamais à l'ivrognerie, aux juréments, aux médisances, aux impuretés, aux injustices et à tant d'autres prévarications. Ne cessons de les pleurer ; faisons-en une pénitence proportionnée. Mais si nous ne changeons de vie, soyons certains que tout sera perdu pour nous.

D. — Par les principes que vous avez établis, par les conseils que vous avez donnés, l'on doit juger que les simples fidèles ne peuvent pas plus que les ecclésiastiques, prêter le serment ?

R. — Votre raisonnement est juste et conséquent. Ce serment rend hérétiques et schismatiques, tous ceux qui le prêtent, quels qu'ils soient, clercs ou laïques ; tout chrétien qui veut se sauver, doit éviter le schisme et l'hérésie.

a) Prov. c. 11. v. 34.

D. — Que faire enfin, si ceux qui ont autorité sur nous, voulaient nous forcer à faire ce serment, à reconnaître les nouveaux pasteurs, à assister à leurs messes, etc. ?

R. — Vous demandez ce que faire alors : eh ! ne savez-vous donc pas qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : *obedire oportet Deo magis quam hominibus*. a) Comme on fait tant de saints, tant de saintes qui ont souffert l'exil, la perte de leur liberté, de leurs biens et même la mort, plutôt que de se soumettre à une église nouvelle, une église étrangère, réprouvée par la seule véritable église de J.-C., l'église catholique, apostolique et romaine ; comme font encore aujourd'hui sous nos yeux, tant de prêtres fidèles, tant de fervents laïques, qui, fermes dans la foi catholique, souffrent toutes sortes d'opprobres, de privations et de maux, plutôt que d'obéir à de prétendus ordres, qui les rendraient hérétiques et schismatiques. Soyez donc à leur exemple fidèle jusqu'à la mort. *Esto fidelis usque ad mortem*. b) Le martyr a le ciel pour récompense : *dabo tibi coronam vitæ*. c)

D. — Dieu ne nous commande-t-il pas d'obéir aux puissances temporelles ?

R. — Oui, sans doute, il faut rendre à César ce qui est à César ; mais aussi il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu : *reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsaris et quæ sunt Dei Deo*. d) Nous devons obéir à la puissance temporelle dans tous les objets de sa compétence, c'est-à-dire, dans tout le civil et le politique ; mais nous sommes également obligés de nous soumettre à la puissance spirituelle dans tout ce qui la concerne et ce qui la concerne est tout le spirituel. Dieu nous ordonne la soumission à la puissance séculière, lorsqu'elle agit dans ses bornes, non seulement à cause du châtement, mais encore à cause de la cons-

a) Act. c. 5. v. 29. — b) Apoc. c. 2. v. 10. — c) Ibid. — d) S. Math. c. 22. v. 21.

ciencia : non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam. a) Il ne nous commande pas moins rigoureusement l'obéissance à l'Eglise, lorsqu'elle statue dans son ressort : il a dit à ses ministres : *celui qui vous écoute m'écoute : celui qui vous méprise me méprise : qui vos audit me audit, b) et qui vos spernit me spernit.* Si donc, sans l'intervention de la puissance spirituelle et sans son consentement, que pour les objets ci-dessus elle ne donne ni ne peut donner, la puissance séculière s'ingère dans le gouvernement du spirituel, en prétendant régler par sa seule autorité la juridiction ecclésiastique ou d'autres objets religieux, comme elle sort en ce cas de ses limites, et fronde une autorité émanée du ciel, on ne peut lui obéir ; Dieu le défend.

*Maximes
de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine,
à l'usage des fidèles,
dans le temps de schisme et de persécution.*

Aux hommes tu obéiras,
Une foi tu professeras,
Au Pape tu te soumettras ;
En eux seuls tu reconnaîtras
Aux vrais Pasteurs tu montreras
D'eux seuls tu recevras [ras
Des schismatiques tu fuiras
A eux ne te confesseras,
Et même alors ne le feras,
Par intrus ne te marieras ;
Et dans ta maison tu prieras,
Des intrus tu déploreras
Avec soin tu te garderas
Pour tes persécuteurs n'auras
Mais à Dieu tu demanderas
Pour ta foi te glorifieras
A sa perte préféreras les fers,
Dans tes souffrances tu prieras
Et par tes pleurs détourneras
Ces maximes enseigneras

Mais à Dieu préférablement.
Celle de Rome uniquement.
Aux Evêques pareillement.
L'Eglise et son gouvernement.
Un inviolable attachement.
Les sacrements, l'enseignement.
Messes, Sermons également.
Qu'au cas de mort uniquement.
Qu'à défaut d'autre absolument.
Tu n'aurais pas de sacrement.
Si tu ne le peux autrement.
Le pitoyable aveuglement.
De te souiller par leur serment.
Ni haine, ni ressentiment.
Leur conversion sincèrement.
D'endurer tout patiemment.
La mort et son tourment.
Un Dieu courroucé justement.
De tes péchés le châtement.
A tes enfants soigneusement.

a) Rom. c. 13. v. 5. — b) S. Luc. c. 10. v. 16.

Amende honorable à Dieu.

Grand Dieu ! Nous nous sommes donc trompés : *ergo erravimus.* a) Nous avons dit dans notre folie : *je ne vous servirai pas.* b) Hélas ! la masse de la nation s'était toute imprégnée de crimes. Dieu de bonté ! nous avons péché : *peccavimus,* c) *et c'est pour cela : propter ea,* d) *c'est pour cela* que votre main vengeresse nous frappe par les pillages, les meurtres..., *c'est pour cela* que la misère nous ronge, que nos arts sont sans activité... ; *c'est pour cela,* ce qui est le comble des maux, que vous abandonnez une multitude à son sens réprouvé, e) à la perte de la foi. O Dieu de salut ! miséricorde. Daignez accepter l'amende honorable que nous vous faisons pour nous et nos frères errants. Nous nous avouons insignes pécheurs ; mais vous êtes notre père : *Abba pater,* f) et nous pleurons nos crimes. Accordez-nous la conservation de la foi, l'ancre du salut. Nous vous en conjurons par la croix de Jésus-Christ, qui nous la acquise ; par les mérites de Marie, qui lui consacra son fils ; par la mort de tant de Martyrs, qui l'ont scellée de leur sang ; par la confiance de tant de Confesseurs, qui l'ont professée en dépit de leurs bourreaux acharnés ; par l'intégrité de tant de Vierges pures, qui l'ont propagée par leurs vertus. O Pierre et Paul ! tous les Apôtres, qui l'avez les premiers annoncée ! intercédez pour nous. Vous tous, Saints, qui l'avez plantée en France, venez à notre aide :

a) Sag. c. 5. v. 6. — b) Jér. c. 2. v. 20. — c) Jér. c. 5. v. 16. —
d) Jér. c. 5. v. 17. — e) Rom. c. 1. v. 28. — f) Marc. c. 14. v. 36.

S. Denis,	S. Remy,	S. Corentin,
S. Pothin,	S. Gatien,	S. Paterne,
S. Yrenée,	S. Mélaïne,	S. Malo,
S. Clément,	S. Clair,	S. Brieuç,
S. Martial,	S. Samson,	S. Tugdual,
S. Martin,	S. Paul Aurélien,	

Priez pour nous.

Obtenez-nous la sainteté, obtenez-nous la paix, obtenez-nous le bonheur. Ainsi soit-il. » (1)

Des propositions furent faites au clergé constitutionnel de Taulé et de Plouénan, de promulguer les deux documents expédiés par Mgr de la Marche. Mis au courant de la situation, l'accusateur public, le 31 Décembre 1791, dénonça les faits au district de Morlaix. Une enquête fut aussitôt menée et le 7 Janvier 1792, 10 témoins furent convoqués à la Cour du district, parmi lesquels Ellien, curé constitutionnel de Taulé, Le Scanf, vicaire dans cette paroisse, et Touboulic, curé de Plouénan. Les deux premiers déclarèrent que sollicités de lire le Mandement de Mgr de la Marche au prône, le 13 Décembre 1791, ils avaient opposé un refus. Touboulic reconnut avoir fait une publication.

Du 13 Mars au 7 Avril 1791, plusieurs personnes de Taulé et Plouénan furent citées devant le district et y subirent des interrogatoires. Le 14 Juin, le tribunal de Morlaix renvoie les témoins interrogés hors d'accusation et de procès, ordonne que les deux brochures de Mgr de la Marche demeurent supprimées au greffe et dévoue au mépris du peuple ces deux documents, le premier comme énonçant des titres et des droits abolis par les nouvelles lois, le second comme ayant pour objet de détourner des prêtres conformistes la confiance du peuple et de répandre l'alarme et le trouble dans les consciences.

H. P.

(1) Archives de l'Evêché.

BIBLIOGRAPHIE

L'ŒUVRE DE DOM GUÉRANGER, par le R^{me} Dom Germain COZIEU, abbé de Solesmes, 1933.

A l'occasion des fêtes du Centenaire de Solesmes, notre éminent compatriote, quatrième Abbé du célèbre monastère, vient de publier, à la gloire du restaurateur de l'œuvre bénédictine, un fort beau volume, copieusement et splendidement illustré, préfacé par Son Excellence Mgr Grente, évêque du Mans.

Dans une langue ferme et souple tout ensemble, l'auteur nous montre l'échec des projets de reconstruction monastique avant Dom Guéranger, et il en souligne la cause : on voulut centraliser à outrance, alors que le monastère bénédictin est avant tout une famille spirituelle, faite du Père et des enfants.

Dom Guéranger paraît à son heure. Au prix de toutes sortes d'épreuves et de souffrances, il acquiert le prieuré de Solesmes et le met en état. Son œuvre doit réussir, parce que, revenant à la ligne traditionnelle, il a compris le caractère autonome de l'abbaye bénédictine. Les religieux pourront, d'ailleurs, être des érudits, ils seront essentiellement des moines, des hommes adonnés à la prière liturgique qu'ennoblit le chant grégorien, et qui n'est en définitive que « la forme la plus authentique de toute vie chrétienne ». Si la prière doit commander l'action, c'est que « des meilleures choses ont un intérêt souverain à nous apparaître dans leur ordre et à leur place respective : c'est de la prière que naît la vie, de la vie que sort la doctrine, de la prière, de la vie, de la doctrine que vient l'action ». Le succès, après tout, ne vient que de Dieu, et Dieu a béni l'esprit de foi de Dom Guéranger, son abandon à la divine Providence, son souci de maintenir sa Communauté dans la complète soumission à l'enseignement de l'Eglise.

Dans la dernière partie de son travail, Dom Cozien se contente de marquer l'expansion progressive de l'œuvre de Dom Guéranger, et d'établir brièvement les étapes par lesquelles les humbles débuts de 1833 se sont développés en une Congrégation de quinze abbayes et cinq prieurés, groupant plus de 700 moines et de 300 moniales. Je me borne à citer sa conclusion : « Si l'on tient compte de ce que la fondation des Bénédictins à Beau-

ron doit à Dom Guéranger, on peut dire que le 11 Juillet 1833 contenait en germe, outre le millier de moines et de moniales aujourd'hui rattachés à la Congrégation de France, le magnifique essor de vie monastique dont l'Allemagne et la Belgique nous offrent le spectacle. Il devait aussi rendre possible le retour de la France à la liturgie romaine et de la chrétienté à la pure tradition de l'antique chant grégorien, contribuer singulièrement à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et de l'infailibilité pontificale ; provoquer dans le monde entier un amour plus ardent de notre Mère la Sainte Eglise et une estime renouvelée des moyens authentiques de sanctification qu'elle tient à la disposition de ses enfants ».

Le volume du Révérendissime Dom Cozien est en vente à l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, par Sablé (Sarthe) : 45 fr. On peut l'en faire venir ; le mieux est encore d'aller l'y chercher. A Solesmes, c'est « la grande maison du Père de famille », et chez ces bons moines, dont l'infatigable affabilité est passée en proverbe, on est toujours assuré du meilleur accueil.

H. P.

AVIS

Chaque paroisse doit posséder la collection complète du Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie.

MM. les Curés et Recteurs peuvent trouver à l'Evêché les fascicules qui leur manqueraient. Ils voudront bien en faire la demande au Secrétariat, qui leur adressera les livraisons qu'ils désirent.

Le prix du fascicule est de 1 fr. 50.

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR MESGUEN

EVÊQUE ÉLU DE POITIERS

LE

« BULLETIN DIOCÉSAIN D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE »

AUQUEL IL DONNA DE PRÉCIEUX CHAPITRES

D'UN OUVRAGE

COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

OFFRE TRÈS RESPECTUEUSEMENT

SES COMPLIMENTS ET SES VŒUX

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MELLAC (1)

Mellac est l'une des six paroisses du canton de Quimperlé. Ce nom lui vient de son éponyme, saint Mellac qui, avant la Révolution avait une chapelle à Querrien. Le terme breton *mellek* signifie « chargé de chaînes », et saint Pierre-aux-liens qui est le titulaire de l'église paroissiale pourrait s'appeler en breton *sant Per-Mellek*.

La paroisse, qui comptait en 1804, environ 1.200 communicants, possède aujourd'hui 1.461 habitants.

Elle a comme limites, au Nord Bannalec et l'Isole ; à l'Est, l'Isole ; au Sud, Quimperlé ; à l'Ouest, Le Trévoux et Baye.

(1) Nous remercions M. Le Guennec et M. l'abbé Salaün, recteur de Mellac, des notes qu'ils nous ont gracieusement procurées pour l'établissement de cette Notice. — Deux tableaux, imprimés par les soins de M. Guirriec, ancien vicaire de Mellac, relatifs à cette paroisse, nous ont été également très utiles.



De gauche à droite : NN, SS, COGNEAU, DEPARC, VENDIER, BAUDRILLANT, MESGUEN.

(Photo Le Grand.)

ÉGLISE PAROISSIALE

L'église actuelle est moderne. Elle fut construite en 1862-1863, sur les plans de M. l'architecte Bigot. En 1886, l'édifice fut achevé par l'adjonction d'un pignon. L'année suivante, des vitraux y étaient placés, don de la famille du Vergier.

En Février 1861, l'ancienne église menaçait ruine et constituait pour la population un danger immédiat. Fermée d'urgence par ordre préfectoral, elle fut provisoirement rouverte en Octobre, sur la proposition de l'architecte du département et après que toutes les mesures de précaution nécessitées par l'état du monument eussent été prises.

Nous savons que la tour y avait été construite après une délibération du 15 Juin 1725. Jusque-là, les cloches demeuraient « exposées dans le cimetière ». Pour subvenir aux frais de la construction, les délibérateurs furent d'avis de prendre une partie des fonds de la fabrique paroissiale et des chapelles, puis de couper sur le cimetière de l'église et celui de la chapelle de la Madeleine les arbres nécessaires.

En 1786, l'église paroissiale ayant besoin de réparation à cause de son état de vétusté, les délibérateurs notent qu'une partie des travaux incombe à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

Voici, d'après le relevé de M. Le Guennec, les armoiries provenant de l'ancienne église de Mellac, et replacées dans les vitres de la chapelle du château de Kernault, en cette paroisse.

1. *Ecartelé au 1 d'argent au croissant de gueules surmonté d'un écu d'or à 3 quintefeilles de gueules, au franc canton de même, qui est du Hautbois (1) ; aux 2 et 3 d'hermines au croissant de gueules, qui est*

(1) En Lothéa.

Keymerch ou Quimerc'h (1) ; au 4 de gueules au lion d'argent couronné de même, le tout entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

2. *D'argent au croissant de gueules surmonté de 2 haches d'armes de sable adossées, et accompagnées de 3 coquilles d'or. Armoiries associant le croissant des Lescoet, sieurs de Kernault, et les haches d'armes des Le Bot de Poulheriguen.*

3. *D'argent à l'aigle éployée d'azur mi-parti d'or à 3 bandes de gueules.*

4. *Ecartelé aux 1 et 4 du n° 2 ci-dessus, aux 2 et 3 d'argent à l'aigle éployée d'azur.*

5. *Mi-parti du n° 2 et d'argent à l'arbre de sinople, au canton d'argent chargé d'une hache d'armes de gueules, qui est de la Bouexière.*

6. *Mi-parti du n° 2 et d'azur à 7 (ou 9) mâcles d'or au franc canton d'argent fretté de gueules, qui est de Guer : armes de Jean de Lescoet et de sa femme Catherine de Guer, s^e et dame de Kernault en 1495 (2).*

7. *D'azur à 3 têtes de renard arrachées d'or, qui est Le Véer, s^r de Kernault.*

8 et 9. Identiques au n° 6.

10. Identique au n° 2.

11. *Mi-parti du n° 2 et d'argent (?) à l'arbre de sinople. Voir ci-dessus n° 5.*

12. *D'azur au huchet d'argent accompagné de 3 fleurs de lis de même, qui est Kermorial, s^r du Plessis.*

13. *D'azur à 3 têtes de léopard d'or lampassées et couronnées de gueules surmontées d'un lambel de même, qui est Rogier (?).*

14. Identique au précédent.

15. Du Hautbois plein, comme au n° 1 ci-dessus (3).

(1) En Bannalec.

(2) L'église de Mellac datait donc de la fin du xv^e siècle.

(3) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère, 1932, p. VII-VIII.*

Notons ici quelques bénédictions de cloches.

Le 15 Août 1638, une cloche, que bénit le recteur, Charles Arthur, est nommée *Claude* par noble homme Claude Le Brizoual, seigneur de la Boulaie, et demoiselle Renée Le Véer, dame de Kernault.

Le 8 Février 1716, une autre cloche reçoit le nom de *Marie-Jeanne* de ses parrain et marraine : écuyer Jean de Coatnours, garde de l'île de Groix, lieutenant général, seigneur de Kernault, et dame Marie-Anne Le Mézec, épouse de messire Eudo de Keronic, conseiller au Parlement de Bretagne.

Trois ans plus tard, le 1^{er} Octobre 1719, Claude-Colomban Teignier, recteur de Saint-Colomban, en Quimperlé, baptisa une cloche nommée *Jacquette-Claude*. Le parrain en fut André de Kermorial.

En 1848 eut lieu la bénédiction d'une cloche à l'église paroissiale. Parrain et marraine furent Jean-Marie du Vergier de Kerhorlay, propriétaire de Kernault, et Marie-Louise Tallec.

Le 30 Mai 1898, M. Corrigou, vicaire général de Quimper, bénissait, dans la nouvelle église, un carillon de quatre cloches. L'une est un don de l'abbé Gillard, originaire de Mellac ; une autre, de la famille du Vergier.

CALVAIRE

La croix du cimetière, note M. le chanoine Abgrall, a été composée avec une verve extraordinaire. La banderole qui surmonte le Sauveur, avec les deux anges qui recueillent le sang de ses plaies, semblent former autour de lui un nimbe en amande. On voit devant la croix la Sainte Vierge, saint Jean et une Pietà. Derrière, c'est le Christ ressuscité et saint Michel terrassant le démon et le pourfendant de son épée. Ce saint

Michel est du genre de celui du calvaire de Laz, qui est de 1527 (1).

La croix de Mellac porte les armes des Lescoct, seigneurs de Kernault, associées à celles des Le Bot de Poulheriguen : *d'argent au croissant de gueules surmonté de 2 haches d'armes de sable adossées, et accompagnées de 3 coquilles d'or.*

CHAPELLES

LA MADELEINE

Cette chapelle est située sur l'ancienne route du *Tro-Breiz*, à 6 km. du bourg de Mellac, à 2 km. 500 de celui de Baye. Elle servait de léproserie à la ville de Quimperlé. Dans le voisinage, sur un tertre nommé Roz-an-Ankou, se trouvait le gibet de justice de l'abbé de Sainte-Croix.

L'édifice, qui est des xv^e-xvi^e siècles, se compose d'une nef et d'un chœur plus vaste, flanqué au Midi d'un bas-côté. La longueur en est de 18 mètres, la largeur à la nef, de 5 mètres 70, celle du bas-côté de 3 mètres.

Sur la façade Nord, près de la porte gothique, un contrefort présente un beau lion tenant un écusson chargé d'un huchet ou greslier, qui est de Kermorial.

A l'extrémité de la nef on aperçoit deux petits autels de pierre, adossés aux pilastres d'une arcade latérale.

Les statues en vénération sont : sainte Marie-Madeleine avec son vase à parfum, dans le style de sainte Candide de Locunduff, en Tourc'h, la Vierge Mère, saint Sylvestre, saint Roch avec un petit ange portant une boîte d'onguent ; à côté de lui un chien autour duquel est enroulé un serpent, — sainte Marguerite

(1) Abgrall, *Architecture Bretonne*, p. 148, 243.

terrassant le dragon, — un abbé en chasuble antique, avec livre et crosse.

Deux bénédictions de cloches, pour La Madeleine, ont été relevées dans les archives paroissiales, l'une en 1842, l'autre en 1888.

Le pardon de la chapelle a lieu le dimanche qui suit la fête de sainte Madeleine; dans la deuxième moitié de Juillet.

Dans le voisinage de la chapelle se dresse un calvaire, dont le socle porte la date de 1815.

La fontaine se trouve à 800 mètres de la chapelle.

SAINT CARADEC

Désaffectée depuis une vingtaine d'années, cette chapelle est aujourd'hui en ruine. Elle se trouvait entre Mellac et Le Trévoux. La fontaine existe toujours, à 350 mètres Ouest de la chapelle.

Les archives de Mellac signalent à son sujet deux bénédictions de cloches. C'est d'abord une cloche nommée *Françoise*, le 21 Mai 1720, par François Prat, parrain, et Henriette Stéphan, marraine. Le 21 Mai 1791, une autre cloche reçoit le nom de *Louis-Caradec-Marie* : parrain et marraine furent Louis Le Gall et Anne Le Dru.

Le 20 Décembre 1755, le recteur de Mellac est autorisé par les délibérateurs de la paroisse à prendre 600 livres aux deniers de la chapelle Saint-Caradec, pour aider à la reconstruction des murs du cimetière de l'église paroissiale.

Le pardon de la chapelle avait lieu chaque année au mois de Mai.

CHAPELLE DE KERNAULT

A l'un des pignons du château de Kernault se trouve la petite chapelle domestique. Dans la maîtresse vitre

ont pris place les armoiries provenant de l'ancienne église paroissiale, moins deux. Ces deux dernières sont logées dans une petite fenêtre à droite, sur l'appui de laquelle est posé un écusson en partie brisé, aux armes des du Vergier de Kerhōrlay, surmonté d'une couronne comtale, mais qui paraît très moderne.

On voit dans la sablière de la chapelle, à gauche, une tête d'homme formant médaillon de profil dans le genre du xvi^e siècle, et, à droite, une tête de femme de face. A la clef de voûte a été sculpté un diable accroupi (1).

AUTRES CHAPELLES

La tradition veut qu'il y ait eu jadis quatre autres chapelles sur le territoire de Mellac :

1° Celle de N.-D. de Botscao, au village de Kerambozec. La belle statue de la Vierge de Botscao se trouve aujourd'hui dans l'église de N.-D. de l'Assomption, à Quimperlé.

2° La chapelle de Keriouan, au village de Keriouan.

3° Celle de Saint-Guérolé, près du moulin de Meilguen.

4° Celle de Saint-Nicolas, entre la Boulaie et Lesforn (2).

Aucune de ces chapelles n'est mentionnée aux rôles des décimes, dans les dernières années de l'Ancien Régime.

ANCIENS MANOIRS

Deux de ces manoirs existent toujours : ceux de Kernault et du Purit.

(1) Note de M. Le Guennec.

(2) Tableaux de M. l'abbé Guirriec.

MANOIR DE KERNAULT

C'est une assez grande construction du XVI^e siècle, mais dont les ouvertures ont été modifiées plus tard. L'arrière est assez mouvementé et a quelques ouvertures gothiques. A l'intérieur, on remarque un grand escalier de pierre. Les cheminées ont des boiseries du XVIII^e siècle.

En face, et séparée par une grande cour gazonnée, est une belle grange, d'une quarantaine de mètres, dont l'arrière-façade, donnant sur le château, est au premier étage, garnie de pans de bois. Un grand portail donne accès à l'autre façade. On y voyait cinq lucarnes de pierres, dont la centrale portait les armoiries des Le Bot de Poulheriguen : 2 haches d'armes adossées. Un haut portail permet de traverser le bâtiment (1).

Dans l'un des parcs se dressent deux superbes tilleuls, auxquels leur vaste ramure donne l'aspect de gigantesques parapluies. L'un d'eux a une périphérie d'une cinquantaine de mètres. On voit, dans un autre parc un cadran solaire de granit, monté sur un socle d'un mètre de hauteur, de forme quadrangulaire, également en granit.

Keregnault ou Kernault appartient successivement aux familles de Talhouet, de Lescoat, Le Bœuf du Traon, Le Veyer ou Le Véer, de Coatnours, et du Vergier de Kerhorlay.

Dans la première partie du XV^e siècle, Jean de Talhouet et son épouse Jeanne du Hautbois sont sieur et dame de Kernault.

En 1495, le manoir est possédé par Jean de Lescoat et Catherine du Guer, sa femme, qui avouent en outre le manoir de Kermabon. Plus tard (1504, 1534, 1540), nous y trouvons Charles de Lescoat, qui déclare aussi

(1) Note de M. Le Guennec.

le manoir du Roziou, en Clohars-Carnoët (1). En 1536, Claude de Lescoat est dit sieur de Kernault et de Kermabon (2).

La terre de Kernault passe ensuite à la famille Le Bœuf. On y rencontre, en 1546, Charles Le Bœuf, époux de Catherine de Lescoat, en 1547, Yves de Kercourhin, fils de la précédente, en 1557, écuyer Jacques Le Bœuf, seigneur du Traon, en 1579, Jean Le Bœuf, son frère et héritier (3), en 1592, demoiselle Louise de Rosmar, dame du Traon et de Kernault, curatrice de noble homme Prigent Le Bœuf (4).

Les Le Bœuf avaient leurs armes « au grand vitrean, bout du Levant, de l'église de Mellac ».

En 1607, Kernault est aux Le Veyer. Cette année-là, un aveu en est fourni au Roi par N..., fille unique d'écuyer Prigent Le Veyer, seigneur de Kernault (5). En 1620-1625, le manoir appartient à Jean Le Veyer, écuyer, fils de Jacques sieur du Traon et de Marie de Kernechriou (6). Jean eut un procès en 1641 avec Michel-Colomban de Tinténac, sieur de Quimerch ; mais la sentence débouta ce dernier de sa demande et maintint le seigneur de Kernault dans son droit de fuye, de colombier, et autres droits seigneuriaux, avec défense de l'y troubler (7).

Jean Le Veyer est encore à Kernault en 1652. Quelques années plus tard, en 1664, il y est remplacé par son gendre, Jean de Coatnours, sieur du Granec, qui a épousé sa fille, Renée. Celle-ci, devenue veuve, se maria à Jacques-René du Vergier de Kerhorlay, qui, en 1678, rendit aveu au Roi de la terre de Kernault (8).

(1) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires, Série B, tome II.

(2) Manuscrit Briant de Laubrière, Lesquiffou.

(3) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires.

(4) Archives de l'Evêché.

(5) *Ibid.*

(6) Archives de la Loire-Inférieure...

(7) Archives de l'Evêché.

(8) *Ibid.*

Cette terre appartient en 1733 à Jacques-René du Vergier, fils aîné, en 1755, à Jacques-René du Vergier, fils cadet, chevalier (1), plus tard, au troisième fils, Jean-Marie du Vergier, né en 1729 à Quimperlé, et qui s'y trouvait au moment de la Révolution.

Voici quelques pièces relatives aux prééminences des seigneurs de Kernault dans l'église de Mellac.

En 1451, il y eut une transaction sur procès par laquelle Jean de Talhouët s'oblige de rétablir à ses frais les armes et écussons du seigneur de Kernault, qui était Yves de Lescoat, dans le pignon du Levant de l'église de Mellac, armes que Jeanne de Hautbois son épouse avait fait arracher.

En 1652, une enquête civile fut faite par Claude de Francheville, conseiller du Roi, prouvant les droits honorifiques et prééminences du seigneur de Kernault dans l'église de Mellac.

1° La dite enquête établit que la maison de Kerregnaud, Kernot ou Kernault, est estimée et réputée être sans contredit la plus ancienne et signalée maison de la paroisse.

2° Qu'elle a deux bancs dans l'église, l'un au chancel du côté de l'évangile et l'autre dans la chapelle de Notre-Dame.

3° Qu'elle a trois tombes vis-à-vis le bas-côté et joignant le maître-autel, armoyées des armes de la dite maison.

4° Que les dites armes sont *un croissant, trois coquilles et deux haches d'armes* ; on voit cet écusson sur le grand vitrail.

5° De plus un écusson représentant *une tête de bœuf* qui sont les armes de la famille Le Bœuf.

6° Sur le vitrail du Midi près la porte de la sacristie *trois têtes de renard* qui sont les armes de la famille Le Véer.

(1) Archives de la Loire-Inférieure...

En 1733, à la suite d'un jugement, « le seigneur de Kernault est maintenu dans les prééminences de l'église de Mellac, lesquelles prééminences consistent à savoir les armes et écussons de la dite seigneurie et celle de ses ancêtres en la maîtresse vitre au pignon du Levant de la dite église ou elles se voient encore aujourd'hui, ainsi qu'en plusieurs autres vitres et étaient en Bosse sur l'ancienne croix qui était cy devant dans le cimetière et portent *d'argent au croissant montant de gueules surmonté de deux haches d'armes adossées aussy de gueules, accompagné de trois coquilles d'or, deux en chef et une en pointe*, plus dans la même vitre et à côté du précédent, autre écusson *d'azur à trois têtes de Bœuf d'or* qui sont les armes des Le Bœuf, anciens propriétaires de la dite seigneurie de Kernault et a sénestre des Le Véer cy après dénommés et dans la dite vitre plusieurs écussons en alliance avec *les croissants, haches d'armes et coquilles* — plus dans la vitre dans la chapelle de Notre-Dame auprès du grand autel pareil écusson *d'argent au croissant, haches d'armes et coquilles* comme dans la maîtresse vitre. — Dans la chapelle de Saint-Roch en la même église un écusson *d'azur à trois têtes de renard arrachées d'or deux et une* qui sont les armes des Le Véer dont était issue l'ayeule de l'avouant cy devant propriétaire de la dite seigneurie de Kernault, et dans la maîtresse vitre, autre écusson my parti du premier écusson *au croissant de gueules haches d'armes et coquilles* et des armes de Guer, dont le my parti est *d'azur a trois macles et demi d'or et un demi franc quartier fretté de gueules et d'argent* et enfin dans la chapelle de Saint-Nicodème pareil écusson my parti et en plusieurs autres endroits les dites premières armes en alliance avec celle d'autres maisons nobles. » (1)

(1) Archives de Mellac.

MANOIR DU PURIT

Ce manoir, situé entre Mellac et Le Trévoux, est une modeste maison à un étage, précédé d'une cour pavée, dans laquelle se trouve un puits ornementé du XVIII^e siècle. Le couronnement du puits est armorié d'un écu qui paraît offrir deux lions affrontés.

L'édifice peut dater du XVI^e siècle, mais ses ouvertures ont été, en grande partie, remaniées. Derrière est une tourelle ronde qui contient l'escalier, puis, une de ces avancées carrées assez communes dans les vieilles maisons du pays. On y montre un réduit où l'on cachait des prêtres sous la Révolution. L'entrée en était dissimulée par une armoire à fond mobile (1).

En 1536, le Purit appartient à Pierre Penros (2). Il est possédé, en 1617, par Antoine Pégasse, et en 1635, par Th. Pégasse, sieur de Keranguen (3).

AUTRES MANOIRS

Ces vieux manoirs ont disparu : les maisons de ferme établies à leur emplacement existent toujours.

C'est d'abord Kerambozec, dans un site ravissant, dominant la belle vallée de Pont-Croac'h, où coule l'Isole. Là s'élevait jadis un manoir, habité en 1241, par les de Kermorial (4).

C'est ensuite Buzuech, dont était seigneur, en 1381, Pierre du Hautbois, époux de l'héritière du château de Quimerc'h, en Bannalec. Le manoir passa plus tard à Pierre de Tinténiac, par sa femme, Françoise de Quimerc'h. René de Tinténiac, qui épousa en 1549 Renée de Carné, était seigneur de Buzuech du chef de

(1) Note de M. Le Guennec.

(2) Manuscrit Briant de Laubrière, Lesquiffou.

(3) Archives de la Loire-Inférieure, Inventaires sommaires.

(4) Tableau de M. l'abbé Guirriec.

sa mère, descendante en ligne directe de Pierre du Hautbois (1). Il épousa plus tard Claude, dame de l'Écluse, qui lui donna en 1602 un enfant baptisé à Mellac, le 12 Mars de cette année. « Noble et puissant baron de Queinmerh Michel Colomban de Tinténiac, fils de René, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du dit lieu Queinmerh, Lamarre, et de Claude, dame de Lécluse. Compères furent les nobles habitants de Quimperlé représentés par honorable personne Charles Lohéac procureur syndic et damoiselle Catherine Lohéac ». Le baptême fut fait par f. Jacques Frinot, prieur de l'abbaye de Sainte-Croix (2).

Quant au manoir de Kergoat, il appartenait, au XVII^e siècle, aux familles Le Veyer et de Rosmorduc (3).

Le manoir de Quillihermen était possédé, dans la première moitié du XVI^e siècle par Gilles d'Aulray, sieur du dit lieu et de Kermadiou.

Gilles, pour construire un moulin sur le terrain de Kermadiou, au bord de l'Isole, barra cette rivière. Or, en 1541, ce barrage fut démoli par des *gens inconnus*, et le sieur de Quillihermen, pour obtenir réparation du dommage qui lui avait été causé, fit fulminer par l'abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, un monitoire contre les coupables. Se sentant visé, Charles de Lescoat, sieur de Kernault, comparut devant l'abbé, où, sans nier sa participation à la rupture du barrage, il contesta le droit du sieur de Quillihermen. Le 11 Novembre 1542, une transaction intervint, aux termes de laquelle, celui-ci devrait payer au sieur de Kernault vingt sols monnaie de rente par an. Cette transaction ne fut pas exécutée, et le procès dura entre les deux seigneurs jusqu'au 4 Février 1754, époque où le sieur de Kernault devint acquéreur des terres sur lesquel-

(1) Note de M. Le Guennec.

(2) Archives départementales, Registres de Mellac.

(3) Tableau de M. l'abbé Guirriec.

les le sieur d'Aulray avait fait construire son moulin (1).

Le manoir de la Boulaie était en 1638 la propriété de Claude Le Brizoual. Vers le milieu du XVIII^e siècle, nous y trouvons Louis-Joseph-Eudo de Keronic, neveu de dame Jeanne Le Brizoual, dont la fille Marguerite-Perrine épouse François-Jérôme Charpentier, seigneur de Lenvos. Ce dernier, conformément à l'intention de Jeanne Le Brizoual, offre, en 1731, à l'abbé Aubry, recteur de Mellac, un terrain, pour y bâtir un presbytère (2). Depuis 1921, le manoir n'existe plus.

LE CLERGÉ DE L'ANCIEN RÉGIME

Quand Alain Caïnart, comte de Cornouaille, fonda, en 1029, l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, il lui attribua comme bien la paroisse de Mellac (3). Et, dès ce moment, le vicaire perpétuel ou recteur de Mellac fut généralement nommé par l'évêque de Quimper, à la présentation de l'abbé de Sainte-Croix (4).

RECTEURS

1595. Corentin Le Gall, recteur de Riec, sacriste de Saint-Colomban.
 1596. René Billaud.
 1622-1635. Etienne Prima.
 1636-1658. Charles Arthur.
 1658-1678. Louis Verryer.
 1679-1685. Hyacinthe Le Purault.
 1686-1710. François Ricouart.

(1) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1879-80, pp. 23-26.

(2) Archives de Mellac.

(3) Le Duc, *L'histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix*, 1863, p. 62.

(4) On peut voir aux Archives départementales un vieux parchemin, daté de 1446, par lequel Alain, Evêque de Quimper, désigne Jean Troiance comme vicaire perpétuel de Mellac. — En 1555, c'est par son vicaire général qu'Odet de Colligny, abbé commendataire de Sainte-Croix, confère le vicariat de Mellac. (*Le Duc, op. cit.*, p. 397.)

- 1710-1735. Yves Aubry.
 1735-1783. Jacques-Louis Geffroy.
 1783-1798. Guillaume Guillou.

VICAIRES ET PRÊTRES DESSERVANT LES CHAPELLES

1446. Henri Castric, clerc, résigne ses fonctions.
 1446. Jean Troiance, prêtre nommé à sa place.
 1504. Jean Le Scaff meurt cette année.
 1504. Guillaume de la Boessière, clerc.
 1527. Charles Porc'hec'h résigne ses fonctions.
 1527. Jean Blenhec.
 1538. Jean Pilas meurt cette année.
 1555. Gabriel Stanchingant meurt cette année.
 1555. François Thomet, prêtre de Tréguier.
 1562-1582. Yves Escop.
 1563-1580. Barguill.
 1562. Bail.
 1563. Cheroupvriér.
 1566-1576. Y. Berre.
 1566-1588. François Le Gloëdic.
 1568. Bras.
 1571. Chuiton.
 1577. Marzin.
 1582-1586. Guillou.
 1583. Leneruen.
 1584. Godec.
 1595. De Beaucours.
 1604. Louis Martin.
 1606. Coguen.
 1622-1639. Louis Le Beux, curé.
 1625-1642. Mathieu Le Bras.
 1631. Gabriel Hamon.
 1635. Roudot.
 1638-1654. Mathieu Lélias, curé.
 1654-1662. Julien Plihon, curé.

- 1657-1676. François Séau (1).
 1662-1669. Martial Even.
 1671. René Guernalec.
 1672-1673. Dom Jean Cadiou.
 1664-1681. René Beingloan, curé.
 1676. Jean Souiny.
 1677-1715. Yves Fraval, curé.
 1683-1687. François Le Poussin.
 1677-1683. Henri Jambou, curé.
 1680-1687. Pierre Le Bris.
 1683. Polycarpe Le Puillandre.
 1687-1712. Yves Hélias, curé.
 1688. Thomas Flécher.
 1688-1694. Charles Darguenilier.
 1710-1716. Jean-René de Saint-Pezran (2).
 1713-1718. François Gillard.
 1714-1736. Antoine Peinsec.
 1716. Thomas de Saint-Pezran.
 1716-1729. Louis Jégou (3).
 1717-1730. Yves Le Quernec (4).
 1718. François Le Bris.
 1719. Daniel Coublat.
 1728-1729. Jean-François Salmon.
 1731-1740. Guillaume Le Bot (5).
 1740-1759. Le Névez, curé (6).
 1743-1744. Th. Péron.
 1753. Rousseau, curé.
 1760. Guillaume Guillou, plus tard recteur.
 1767-1782. Louis Lucas, curé (7).
 1783-1791. Mathieu Auffret.

(1) Décédé au village de Cleubeuz, il fut inhumé le 16 Octobre 1636 dans l'église paroissiale.

(2) Les deux de Saint-Pezran signent « seigneur de Botscao ». Ils devaient habiter le village de Kerambozec.

(3) Jégou habitait le village de Cleubeuz.

(4) Le Quernec demeurait au village de Guidic.

(5) Le Bot habitait le village de Kernaour.

(6) Décédé le 2 Décembre 1759, au village de Kernaour.

(7) Mort le 2 Novembre 1782, au village de Kernaour.

FRAGMENTS D'HISTOIRE

Le 20 Octobre 1588, fut baptisé, à Mellac, Mathieu, fils de Jean Geffroy, maître docteur et conseiller royal ainsi que docteur en droit, et de Catherine Lohéac. Le parrain fut Mathieu Lohéac, procureur royal de la cité métropole de Cornouaille ; la marraine, Anne du Parc. — En marge de l'acte de baptême, il est mention de « noble demoiselle Jeanne Kerennevel dame douairière de Kerennevel ».

Un autre enfant fut baptisé le 17 Avril 1601, sous le nom de Charles-Geffroy. Parrain et marraine furent Charles de Guise et Marie du Menez, dame de Talhouet (1).

En 1668, le sénéchal de Quimperlé ayant su que Joseph Fouqué, prieur de l'abbaye de Sainte-Croix, voulait mettre ses armes sur les églises dépendantes de l'abbaye, porta défense à tous vicaires perpétuels de le souffrir, sous peine de 1.000 francs d'amende. Louis Verryer, recteur de Mellac, allait publier cette défense, lorsque le prieur l'en empêcha, à titre de recteur primitif ; le sénéchal et les juges portèrent plainte, mais le procureur mit à néant l'affaire.

Un ordre de la cour du 8 Décembre 1776 enjoignit de faire coucher les sacristains dans la sacristie. Les délibérateurs de Mellac jugèrent la chose impossible. Et voici leurs arguments : 1) la sacristie ayant 5 pieds de long et 5 pieds de large, on ne peut y placer un lit ; 2) les oblations et casuels sont si modiques qu'ils suffisent à peine à l'entretien de l'église ; 3) en faisant coucher le sacristain à la sacristie, on donnerait à penser qu'il s'y trouve plus de fonds qu'il n'y en a en réalité.

(1) Archives départementales, Registre de Mellac.

Au moment de la Révolution, le recteur de Mellac était Guillaume Guillou, né à Mellac même en 1728 (1). Nommé en 1760 vicaire de sa paroisse natale, il devint cinq ans plus tard recteur de Lothéa, et revint en 1783 à Mellac, comme chef de paroisse.

Appelé à la maison commune, le 14 Novembre 1791, par la municipalité, l'abbé Guillou promet d'être fidèle à la nation, au roi et aux lois et de maintenir, « sauf l'honneur de Dieu, sa foi, sa religion et sa conscience », la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. Au-dessous de sa signature, nous lisons : « Rétracté tout aussitôt écrit, et si je l'avais proféré de bouche en public, j'en aurais fait amende honorable » (2).

Quand le serment à la Constitution civile du clergé devint obligatoire pour les fonctionnaires, M. Guillou le refusa nettement, ainsi que son vicaire, l'abbé Auffret (3). Sa dernière signature aux registres de la paroisse est du 28 Novembre 1791. Le 6 Décembre suivant, il était arrêté et conduit en prison au château de Brest. Quant à l'abbé Auffret, il continua son ministère dans la paroisse jusqu'au 16 Août 1792, puis émigra en Espagne le 29 Septembre suivant.

En Mai 1792, M. Guillou fit auprès du Département, en vue de son élargissement, une démarche qui n'eut aucun succès (4). Le 4 Août suivant, il optait pour la déportation en Espagne, mais il dut à ses infirmités de rester en France (5). Conduit le 12 Août aux *Capucins* d'Audierne, il est transféré à la Retraite de Quimper le 15 Janvier 1793, puis avant la fin du mois, à l'ancienne abbaye de Kerlot (6). De Quimper, il passe,

(1) F. Quiniou, *Un Confesseur de la foi sous la Révolution, Guillaume Guillou, recteur de Mellac*, 1919.

(2) Archives municipales de Mellac.

(3) Peyron, *Documents pour servir...*, tome I, p. 125.

(4) *Ibid.*, tome II, 110.

(5) *Ibid.*, tome II, 110, 116.

(6) *Ibid.*, tome II, 123-124.

en Novembre 1793, aux *Capucins* de Landerneau, puis, le 3 Février 1795, il revient à Quimper, d'où il est élargi vers le début d'Avril (1).

De retour à Mellac, M. Guillou n'y resta pas longtemps tranquille. Pour plus de sécurité, il devait sans doute faire les fonctions du culte au château de Kernault. Le 29 Juin 1795, le district de Quimperlé « considérant que les prêtres insermentés refusent de faire les fonctions ecclésiastiques dans le temple indiqué pour chaque commune et préfèrent des chapelles et même des maisons particulières, arrête que M. Guillou ci-devant curé de Mellac, Rannou ci-devant curé de Tréméven, Boézédan ci-devant curé de Baye, Forget ex-vicaire de Quimperlé, seront mis en état d'arrestation pour être conduits à Quimper » (2). Devant cette menace, l'abbé Guillou quitte sa paroisse. Le 21 Septembre, il signe la « Lettre encyclique des prêtres assermentés de la ville de Quimper aux ministres du culte catholique, apostolique et romaine qui travaillent dans les campagnes » (3). A cette époque, il se trouve en territoire de la commune d'Ergué-Gabéric (4). Pour avoir refusé le serment exigé par la loi du 7 Vendémiaire an IV (29 Septembre 1795), il fut arrêté et interné le 15 Novembre au ci-devant collège de Quimper. Au début de Novembre 1796 (5), il fut autorisé à se retirer dans son ancienne paroisse, sous la condition de prêter le serment de fidélité à la République et de ne causer aucun trouble ni par ses actions ni par ses discours. Ce serment, il le prêta en la maison commune de Mellac, le 16 Brumaire an IV (7 Novembre 1796 (6). Son église et son presbytère étant sous sé-

(1) Peyron, *Documents pour servir...*, tome II, 156-157.

(2) Peyron, *op. cit.*, II, 165.

(3) *Ibid.*, II, 291, sq.

(4) Quiniou, *op. cit.*, p. 67.

(5) Peyron, II, 166.

(6) Quiniou, *op. cit.*, p. 69.

questre, il ne put exercer son ministère qu'en cachette. Vers la fin de 1797, il se retira dans sa propriété de Kergoaler, en Lothéa. C'est là qu'il apprit que le 17 Janvier 1798, avaient été vendus l'église et le presbytère de Mellac (1). Il mourut le 13 Avril 1798, et fut inhumé, deux jours plus tard, dans le cimetière de sa paroisse natale (2).

Le manoir de Kernault où l'abbé Guillou, au cours de ses épreuves, avait trouvé refuge, était la propriété, au moment de la Révolution, de Jean-Marie du Vergier de Kerhorlay, ancien officier des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, qui y habitait avec son épouse et ses quatre enfants, deux fils et deux filles. Il avait également domicile en la ville de Quimperlé.

Le 10 Août 1789, M. du Vergier, devant la municipalité de la cité, prêta serment de fidélité au roi et à la nation. Sommé, le 12 Mars 1790, de prendre la garde de nuit en ville, il s'y refusa et fut amené au poste de police. Trois jours plus tard, il annonçait à la municipalité son intention de quitter Quimperlé pour aller se fixer définitivement à Mellac, en son manoir de Kernault (3).

Les deux fils du Vergier durent bientôt émigrer, et le père se rendit à Paris. On le traita comme émigré, et ses meubles furent mis sous scellés. En Octobre 1792, Mme du Vergier, habitant Quimperlé, demande au district la levée de séquestre à Kernault et l'autorisation de pouvoir quitter la ville et habiter sa maison de campagne. Le 24 de ce mois, Guillou, procureur-syndic du district, dresse contre elle un vrai réquisitoire : « Elle a deux fils émigrés, écrit-il au Départe-

(1) L'intention des acquéreurs était de céder plus tard ces biens à la paroisse.

(2) Quiniou, *op. cit.*, p. 73-74.

(3) Jean Savina, *Comment les nobles de Quimperlé quittèrent la ville en Mars-Avril 1790*, dans le *Bull. Soc. Arch. du Finistère*, 1933, n° 6.

ment, son mari est absent ou émigré ; au centre de la paroisse de Mellac, elle entretenait ses concitoyens dans l'erreur et les nourrissait de fanatisme, en donnant chez elle retraite à tous les fanatiques du pays : elle faisait une contre-révolution ; son mari lui marquait par une lettre d'Août dernier qu'il y avait *probablement plus à compter sur la contre-révolution de l'intérieur que sur celle de l'extérieur*. Vous savez, concitoyens, qu'à notre honte cette petite paroisse de Mellac, à la porte de notre ville, est celle qui nous a montré le plus de résistance. On a été au point de m'assommer ainsi que les commissaires envoyés ici par le Département ; ces commissaires firent détenir 12 des paroissiens de Mellac en otage dans notre maison d'arrêt, afin de forcer cette paroisse à leur livrer Jacques Fichoux chef du soulèvement et distingué par son voisinage avec Kernot. — Mellac a été tranquille depuis le départ de l'épouse Du Vergier et de sa famille en ville. »

Guillou demande au Département d'opposer une fin de non-recevoir à la pétition de Mme du Vergier. Celui-ci, le 9 Novembre, accède, au contraire, à la demande en question, et fait valoir en particulier que la remontrance du procureur-syndic ne donne aucune preuve contre le citoyen et la citoyenne du Vergier et ne paraît avoir d'autre but que de jeter de l'odieux sur la demanderesse et son mari (1).

Le 10 Nivose an II (30 Décembre 1793), le district de Quimperlé décide de faire apposer les scellés sur les meubles et immeubles de du Vergier. Il considère en effet que ce citoyen se trouve sous la disposition de plusieurs lois portant saisie et séquestre de ses biens : 1) Il est suspect d'émigration par la défectuosité d'un certificat écrit de la main et de la griffe de Tallien

(1) Arch. dép., série Q, District de Quimperlé.

dont la proscription a été prononcée par un décret de la Convention ; 2) il a deux fils émigrés ; 3) il est considéré comme suspect de ne pas chérir la Révolution.

En Juin 1794, Mme du Vergier est dans la maison d'arrêt de Quimperlé. Le 19 de ce mois, par suite d'une autorisation du Comité de surveillance de cette ville, elle accompagne, à Kernault, les commissaires du district qui s'y rendent pour vérifier les scellés et contrôler l'inventaire déjà fait (1).

Au témoignage de M. du Vergier (2), le château de Kernault servit de refuge, au cours de la Révolution, à plusieurs prêtres fidèles. De ce nombre, furent le jésuite René de Kerbérec, qui y mourut le 28 Novembre 1804, et les deux frères Videlo, dont l'un fut plus tard vicaire général de Vannes, et l'autre, recteur de Plouay, puis curé d'Hennebont. Quatre ecclésiastiques du Finistère y trouvèrent également asile : Pierre Hervian, recteur de Primelin, plus tard curé de Scaër, Le Clanche, secrétaire de l'évêché, Derrien, recteur de Saint-Thurien, et Martial Besnier, originaire de Moëlan. Ce dernier y mourut le 17 Mai 1810 (3).

De 1804 à 1807, les prêtres de Mellac résidaient à Kernault, chez M. du Vergier (4). Celui-ci mourut le 10 Janvier 1810, et le manoir passa, dès lors, à son fils Jean-Marie, né à Quimperlé le 3 Mai 1781. Jean-Marie épousa, en 1817, Thérèse de la Vigne Dampierre. Il mourut à Kernault le 20 Septembre 1861, et son épouse à Quimperlé, le 4 Mai 1863. L'un de leurs fils, Paul, épousa, le 1^{er} Mai 1855, Mlle Henriette Boscals

(1) Archives départementales, Série Q. District de Quimperlé.

(2) Lettre du 22 Août 1818. Archives de l'Evêché.

(3) Le 16 Mai 1792, le procureur-syndic du district de Quimperlé signale la présence de M. Hervian à Kernault depuis trois mois. (Peyron, *Documents...*, I, 426.)

(4) Archives de Mellac. — Vers la fin de Septembre 1797, Geslin, chef de chouans, passa à Kernault. (Peyron, *La Chouannerie*, p. 150.)

de Réals. Une des filles de Paul, Jeanne, se maria, en 1897, avec Félicien de Poulpiquet de Brescanvel, et leur fils Jacques est aujourd'hui propriétaire de Kernault (1).

LE CLERGÉ DEPUIS LA RÉVOLUTION

RECTEURS

- 1803-1810. Martial Besnier, docteur en théologie, eha-noine honoraire depuis Juillet 1806.
1810-1813. Jean Lahuec.
1813-1818. Claude Mével.
1819-1822. François-Marie Durand.
1822-1869. Jacques-Noël Penguilly.
1869-1872. Jean Le Roux.
1872-1877. Nicolas L'Hostis.
1877-1885. Jean Tandé.
1885-1889. Yves Godec.
1889-1896. Emile Guichaoua.
1896-1903. François Kerlouet.
1903-1909. Jean-Marie Quéré.
1909-1914. Jean-Louis Le Floc'h.
1914-1921. François Quiniou.
1921. François-Marie Salaün.

VICAIRES

- 1804-1806. Jean-Marie Clérec.
1806-1810. Jean Lahuec.
1839-1846. Huiban.
1850-1855. Melaine Bourc'his.
1855-1857. Mathurin Michel.
1857-1860. Jérôme Chalm.
1860-1866. Julien Allain.
1866-1870. Michel Kerloc'h.

(1) Plusieurs tombes de la famille du Vergier se trouvent au cimetière de Mellac, dans le voisinage de l'église.

- 1870-1882. Ange-Hervé Rouvault.
1883-1888. Jean-Marie Le Goff.
1888-1896. Jean-Marie Boule'h.
1896-1899. Pierre-Marie Guirriec.
1899-1902. Jules Bossennec.
1902-1907. René Quélenec.
1907-1910. Charles Saillour.
1910-1913. Paul Gouriou.
1913-1918. François Férelloc.

ANTIQUITÉS

Camp avec douves, section A, n° 388 du cadastre. Retranchement triangulaire, avec revêtement de pierres, et douves, à Kernault.

Trouvaille de haches à douille en bronze, faite en 1891, près du Moulin-Blanc.

Villa romaine découverte en 1892, à Kerfeunteniou.

Motte, à Kergoat, à 2 kilomètres Nord-Nord-Ouest du bourg (1).

A l'angle Est du cimetière, à l'extérieur, on voit un lec'h surmonté d'une croix.

A 800 mètres du bourg, à l'Est, on aperçoit, sur une longueur de 200 mètres, les vestiges d'une voie romaine.

NOTABILITÉ

L'ABBÉ JEAN-GUILLAUME HENRY
(1803-1880)

Jean-Guillaume Henry naquit au bourg de Mellac, le 14 Décembre 1803, du mariage de Guillaume et de Anne Gourlaouen (2). Il fut baptisé le lendemain par M. Besnier.

(1) Du Chatellier, *Les Epoques préhistoriques et gauloises du Finistère*, p. 355.

(2) Jeune homme pendant la Révolution, Guillaume Henry faillit s'embarquer pour l'Espagne avec quelques prêtres fugitifs (*Feiz ha Breiz*, 1878).

Il entra au collège de Quimper en Octobre 1817, et s'y fit remarquer, dans les hautes classes, par son goût pour la poésie et la musique (1). Il passait une partie de ses vacances au manoir de Castellou, en Lanvénejen, chez son oncle et parrain, Jacques Henry.

M. de la Villemarqué note à ce propos un souvenir touchant, rappelé par l'abbé Henry lui-même : « La lecture de la *Vie des Saints* achevée, les prières dites, et tous les gens de la maison couchés, mon oncle s'asseyait dans son vieux fauteuil d'un côté du foyer, moi de l'autre sur un escabeau.

» — Or ça, mon neveu, dis-moi quelque chose de ce que tu as appris cette année (2).

» — Mon oncle, nous avons traduit du latin un livre intitulé : *Epitome Historiae Sacrae*, et j'y ai appris beaucoup de belles choses. »

« Alors l'enfant racontait, et le vieil oncle écoutait. La lumière était morte, le feu était éteint que les récits duraient toujours, et le laboureur chrétien ne se lassait pas de les entendre. Pourquoi cela ? C'est que l'enfant racontait la création du monde, l'histoire du Paradis terrestre, la vie d'Abraham, de Jacob, de Joseph, et beaucoup d'histoires aussi belles ou plus belles encore.

» — Bien, mon neveu, tu me fais plaisir.

» — Que serait-ce donc, mon cher oncle, si je vous disais ces choses comme elles sont dans la Bible, écrites sous l'inspiration du Saint-Esprit ? Eh bien ! mon oncle, si je puis jamais devenir prêtre, je les mettrai en breton, afin que vous puissiez les lire vous-même, posément, à loisir, et y songer tant qu'il vous plaira » (3).

(1) Il obtint en Rhétorique le premier accessit en vers français. Comme rang dans la classe, il est second en Septième, premier en Sixième, Cinquième et Quatrième, troisième en Seconde et Rhétorique.

(2) L'élève venait de finir sa Septième.

(3) *La Bretagne contemporaine, Epilogue. La Renaissance Bretonne*, 1865.

Entré au Séminaire de Quimper, en 1824, l'abbé fut promu au sacerdoce le 31 Mai 1828, et nommé vicaire à Lesneven le jour suivant. Sa mauvaise santé ne lui permettant pas de prêcher, Mgr de Poulpiquet l'envoya respirer l'air natal, au début de Mai 1836, puis lui confia l'aumônerie de l'hôpital de Quimperlé le 8 Août suivant. C'est là qu'il passa la plus grande partie de sa vie, entre les malades et les livres. Ceux-là, il avait le talent de les faire sourire jusqu'à la fin par les saillies d'un esprit tout gaulois qui ne vieillissait pas.

Entre temps, il donnait des leçons de chant et de musique à l'Institut Saint-Joseph, dirigé à Quimperlé par l'abbé Bellec, originaire de cette ville, futur recteur de Moëlan.

Dieu le rappela à lui le 12 Février 1880. L'abbé J.-F. Abgrall, vicaire de Sainte-Croix, futur missionnaire, aida à l'ensevelir. « On ne pouvait le regarder, note M. de la Villemarqué, sans verser des larmes, revêtu sur son lit de mort de ses ornements sacerdotaux, serrant entre ses mains la croix, le visage plus calme, plus vénérable et plus beau qu'avant de mourir » (1).

Le défunt fut inhumé à Mellac, près du porche de l'église, et l'on peut lire sur sa tombe l'inscription suivante, qu'il dut composer lui-même de son vivant :

IN PACE

AMAN E GORTOZ AR RESURECTION
 RELEGOU AN AUTROU J. G. HENRY
 BELEK HOSPITAL KEMPERLE EPAD 44 BLOAS
 GANET E MELLAC 14 A GERZU 1803
 MARO E KEMPERLE 12 CHOUEVREER 1880
 BEPRED A GALON D'HE ZOUÉ D'HE DUD
 HA DAR BREZONEK

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 5^e série (tome 47 de la collection) 1880, pp. 165-166.

L'abbé Henry fut un celtisant de première marque. Il savait le breton de Cornouaille, apprit à Lesneven le breton du Léon, et se perfectionna dans la langue à la lecture des travaux de Le Gonidec. A la mort de ce dernier (1838), il devint le chef (*pensturier*) du mouvement breton.

Il fût en relation avec le vicomte Hersart de la Villemarqué. Peu de jours avant de mourir, il lui donnait encore une leçon de breton (1). Il lui apporta certainement son concours dans la rédaction du *Barzaz-Breiz* (2), mais l'on a avancé sans preuve que, d'accord avec l'abbé Guéguen, recteur de Nizon, il en a établi les textes (3). En 1850, l'abbé Henry chanta avec humour, en vers bretons, l'inauguration du nouveau manoir de Keransker (4).

Brizeux se trouvait souvent dans la petite chambre de l'aumônier de l'hôpital, y prenant des leçons de breton (5). D'autre part, l'abbé Henry prodiguait ses conseils à M. Alexandre, secrétaire de l'évêché (6) et poète breton (7) : « Tâche de faire des progrès dans l'orthographe, lui écrivait-il, le 25 Novembre 1844, afin de nous épauler vigoureusement dans nos entreprises bretonnes. Désormais, quand le démon des vers te tirera l'oreille, ne rime plus en des airs français : l'Apollon en *bragou-braz* n'aime pas les rimes mélangées. C'est égal, prends courage, j'élèverai pour toi un taureau : *Pollio et ipse fecit nova carmina, pascite laurum* » (8).

(1) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 5^e série (tome 47 de la collection), 1880, pp. 165-166.

(2) *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*. Paris, Champion, 1926, p. 172.

(3) *Annales de Bretagne*, XVIII, pp. 321-325.

(4) *La Villemarqué...*, pp. 90-92.

(5) *Revue de Bretagne et de Vendée*, *ubi supra*.

(6) A l'Evêché (1829-1847), puis curé de Pleyben, recteur de Saint-Melaine de Morlaix, chanoine titulaire en 1859.

(7) Bon nombre de ses poèmes figurent dans l'ancien *Feiz ha Breiz*.

(8) Archives de l'Evêché.



Chargé par Mgr Graveran de donner une édition officielle de cantiques bretons à l'usage du diocèse, l'abbé Henry se mit à l'œuvre et fit paraître en 1842, chez Prud'homme à Saint-Brieuc, en double tirage, les *Kanaouennou santel dilennet ha reizet evit eskopti Kemper, gant ann toniou war gan-plen-mentet*. L'un de ces tirages contient, sous forme d'*Introduction*, une étude de M. Théodore Hersart de la Villemarqué sur *l'Avenir de la langue bretonne*. Au début de l'autre tirage figure une préface bretonne de l'abbé Henry lui-même, où il nous renseigne sur la façon dont il a procédé dans la composition de l'ouvrage.

« *Beleg ha Breizad, dit-il, mignoun d'am iez ha difennour d'am feiz, em euz c'hoanteet ober vad d'ann eil ha d'eghile, o lakaat e goulou eunn dastum kanaouennou santel, goude beza roet eunn taolik kempenn da lod anezho, ha c'houennet eunn draik bennag ar gheriou gallek diout-ho.* »

L'auteur prévoit les objections. Pourquoi porter ainsi la main sur les vieux cantiques, œuvre de ses devanciers ? N'a-t-il pas voulu faire montre de science ? Et, après tout, son breton est inintelligible.

Il est aisé de répondre à la première difficulté. Quand il connaissait les auteurs des cantiques, l'abbé Henry s'est empressé d'obtenir leur autorisation. Il remercie, à cet égard, les abbés Cabon, curé de Ploudiry, et Rioual, curé de Scaër. Quant aux vieux cantiques, à ceux du Père Maunoir notamment, tant de remaniements y ont été apportés qu'ils diffèrent toujours par quelques côtés dans les diverses éditions. Chaque écrivain a cru pouvoir corriger ses prédécesseurs. Pourquoi refuser ce droit à l'auteur des *Kanaouennou* ? Si celui-ci, du reste, a amélioré le texte

des cantiques bretons, il ne fait qu'entrer dans la voie frayée par l'éminent celtisant qu'était Le Gonidec.

Loin de lui, du reste, la prétention de paraître comme un savant en publiant ses cantiques. Ce qu'il a voulu c'est libérer la langue bretonne des scories qui la défiguraient, et déférer aux désirs de Mgr Graveran, qui voudrait voir l'ensemble de son clergé écrire le breton, d'après la méthode de Le Gonidec.

Quoi qu'on en ait dit, d'ailleurs, le breton des cantiques demeure intelligible. Un prêtre objectait que sa cuisinière ne comprenait rien aux deux phrases suivantes : *Aotreit d'eomp hor goulennou, — Kennigomp holl quitibunan da Zoue ann oferen-man*. « Mon breton, réplique M. Henry, n'est pas du breton de cuisine. Pourquoi hésiter, au surplus, à se perfectionner dans l'idiome de nos ancêtres. Ne sait-on pas que certains mots bretons sont connus dans une région, ignorés dans une autre ? Jamais on ne connaîtra trop bien la langue bretonne. Si quelques termes, du reste, sont difficiles à comprendre, qu'on se donne la peine de chercher leur sens dans le petit lexique que l'auteur a inséré au début de son travail. »

Et voici maintenant l'appel final de la *Préface*, où l'abbé Henry conjure ses confrères du clergé de lui venir en aide :

« *Brema enn eur achui, e pedann ar veleien d'en em lakaat a du ghan-en, ha d'am skoazia en dezo ; rak dreiz-ounn va-unan, n'hellan ober netra. Karout a reont holl iez ho bro ; eur c'han reizet erfat a ra ivez plijadur dez ho ; mad ! ann daou dra-ze a zonch d'in kinnizien d'ezho em levr ; dourn a zoug-hint d'ann daou dra-ze, o studia ho-unan ar c'hanaouennou-ma, hag oc'h ho deski d'ho farosianiz. Ar wisieghez, o vale dre ar bed, e deuz kavet war he hent iez hon tud koz, evel eunn tour-kastel huel meurbed, stard war ar sol ; mes krignet gant ann amzer, ha toulet gant ar pesioz*

mein o koueza, lod drez-ho ho unan, lod all tennet er meaz gand tud diskiant ha divalo. Enn he estlamm hag enn he c'harantez, ar wisiehgez e deuz klasket ar vein talvouduz-ze, dindan ar mann, e-touez ann drez, hag er parkeier tro-war-dro. Kavet int gant-hi, fallout a ra d'ezhi ho lakaat enn dro enn ho leac'h ; piou eo ar Breizad, piou eo ar beleg hag a reusfe rei dourn ha skoazel d'ezhi ? »

Cette première édition de cantiques bretons comprend deux parties : le texte des cantiques, puis les mélodies dont ils s'accompagnent (292 et 72 pages). Les airs sont numérotés de 1 à 112. Une table alphabétique, insérée entre les cantiques et leurs mélodies, permet de trouver aisément la page du cantique et le numéro de sa mélodie.

Les cantiques sont classés de façon assez logique : Prières du matin et du soir, — la messe, — le travail, — règlement de vie, — exercices de la Mission, péché, fin dernière, — confession et communion, — la foi, — la croix, — les péchés capitaux, — la danse, — les sacrements, — la Passion, — la Sainte Vierge...

Les mélodies ont pour titre : *Eunn dibab toniou... Iekeit war gan-plen-mentet*, et l'auteur y ajoute cette invocation :

*Trugar Jezuz, klouar Mari,
Mirit ho iez d'ar Vreizidi.*

Avant de passer aux airs, l'abbé Henry donne, en quelques pages, une leçon de plain-chant ; il y indique la valeur des notes et la façon de battre la mesure. Le système comprend des croches et des doubles croches.

Une première section des mélodies contient les airs bretons ; les airs français sont réservés à la deuxième.

Une nouvelle édition des cantiques de M. Henry parut en 1865, 23 ans après la première. Elle fut imprimée chez Clairet, à Quimperlé, et porte comme

titre : *Kantikou eskopti Kemper ha Leon, choazet ha renket dre ghemenn ann Aotrou 'n Eskop René-Nicolas Sergent.*

Ici encore deux parties : les textes, qui, cette fois, comportent 191 cantiques, et les mélodies, au nombre de 144. 32 airs ont donc été ajoutés à ceux de l'édition de 1842. Entre les deux parties, une table alphabétique.

Un intérêt spécial s'attache à cette seconde édition des cantiques, en raison de sa préface d'abord, puis de son index alphabétique.

Et d'abord sa préface :

« *Diou loden, dit l'auteur, a zo great el levr-ma ; el loden ghenta ema ar c'hantikou a gustumer kana er retrejou, er missionou, ha da baskou ar vugale. Ar c'hantikou koz a zo lezet tost da vad evel m'emaint el levriou all ; falvezet eo bet kement-se d'ann darn vrasa euz ar veleien. En eil loden, great muioc'h hervez ar reiz, ez eus kantikou var ar ghelennadurez gristen... »*

Nous constatons donc que l'édition des *Kanaouen-nou* de 1842, tout en étant très littéraire, et parce que trop littéraire, n'eut aucun succès pratique. Les bons gens avaient en tête et savaient par cœur les vieux cantiques du Père Maunoir et de Le Bris. On ne put les en expulser.

Ce qui empêcha l'œuvre de M. Henry de devenir populaire, note le Père Bourdoulous, c'est qu'il ne sut pas se garder du purisme (1).

Devant l'accueil défavorable fait à son travail par la majorité du clergé, l'auteur s'est résolu à laisser bon nombre de cantiques à leur forme ancienne. Ainsi la première strophe d'un cantique sur la messe :

(1) *Feiz ha Breiz*, 1905, p. 40.

*Kennigomp oll gwitibunan
Da Zoue ann oferen-man ;
Evid adori ann Dreinded,
Hag he drugarekât parfet.*

est devenue la suivante :

*Offromp da Zoue ar zakrifis
N'ez euz netra a gher braz priz
Evel Jezus crucifiet
Enn offeren represantet.*

Sur 342 pages du volume, 142 appartiennent à la première partie, et nous donnent donc les cantiques tels qu'ils étaient traditionnellement avant M. Henry.

La table alphabétique nous informe, cette fois, sur les auteurs des cantiques.

Nous y voyons que l'abbé Henry a mis à contribution les travaux de ses devanciers et de plusieurs de ses contemporains. Signalons, parmi les anciens, les noms de Michel Le Nobletz, le Père Maunoir, l'abbé Le Bris, parmi les contemporains, le *Barzaz-Breiz*, les abbés Cabon, curé de Ploudiry, Riouall, curé de Scaër, Kerneau, recteur de Plougouven, l'abbé Guillome, recteur de Kergrist, Mgr Le Joubioux, chanoine titulaire de Vannes.

Une trentaine d'auteurs ont collaboré avec M. Henry à la composition de son recueil, si bien que l'abbé Quéré, curé de Châteaulin, le représentait, dans une aimable satire, comme portant à son côté un recueil de cantiques et une paire de ciseaux, destinée à faire des coupures.

*Gralon a zoug ouz he goste
Eur pez pikol kleze ;
C'houi 'zougo eur levr kantikou,
Staget out-han ar sizaillon,
Ha spazit gant-ho deiz ha noz
Gwerziou hor barzed koz (1).*

(1) Gwerz du roi Grallon, chantée par M. Quéré, au presbytère de Saint-Michel de Quimperlé.

Il ne faudrait pas croire, pour autant, que l'Aumônier de l'hôpital de Quimperlé fût un simple compilateur. Non content d'emprunter à ses devanciers des morceaux qu'il a toujours retouchés, pour en améliorer la langue, il a voulu composer lui-même un certain nombre de cantiques. J'en compte 26. Six sont consacrés à la Croix ou à la Passion du Sauveur, et il faut noter ici un long chant de 36 strophes, destiné à être exécuté au cours de la messe : *Méditation, var Basion hor Zalver*. Cinq autres cantiques ont trait à la Sainte Vierge, où l'on peut signaler *An Ave Maria : Ni ho salud, o leun a c'hras*, conservé dans le recueil diocésain de 1880.

Quatre de ces cantiques ne sont autre chose que des traductions d'hymnes liturgiques : *Deut, Speret Krouer* (Veni Creator), *Deut, Speret Santel* (Prose Veni Sancte Spiritus), *Setu banniel ar Roue braz* (Vexilla regis).

*Setu banniel ar Roue braz,
Splanat a ra mister ar groaz
Pe ouz hini eo bet staghet
Ann hini en deuz hor c'hrouet...*

Enn he sao, ar Vamm druezus (Stabat Mater).

*Eun he sao, ar Vamm druezus,
Ec'harz ar groaz a ouele druz,
Epad m'oa out-hi Jezuz...*

D'autres cantiques sont fabriqués de toutes pièces par l'abbé Henry : tels, par exemple, les cantiques de Saint Pierre et de Saint Corentin, ou encore celui qui a pour objet le Sacrement de l'Ordre et qui se termine par cette invocation à Jésus :

*Grit ma toughimp ato respet d'hor beleien,
Ha ma heulimp ervad ho skouer hag ho c'helen,
Rag lavaret oc'h euz euz ann dud a iliz :
« Piou bennag ho goapa, am goapa, am dispriz. »*

Parfois le poète se contente de traduire librement en breton un poème français. C'est le cas, par exemple, du joli cantique sur le travail : *Ama, pell diouz an trouz*, traduction du cantique de Fénelon : *Ah ! que ces lieux champêtres* (1). Comparons quelques strophes :

Ah ! que ces lieux champêtres
Parlent bien à mes yeux !
Eloignez-vous, superbes maîtres,
Les campagnes m'instruisent mieux.

Au point du jour, l'abeille
Va ramasser son miel :
Sa diligence me réveille,
Pour recueillir les dons du ciel.

Le ruisseau suit sa route,
Sans s'arrêter aux fleurs :
Plaisirs, faut-il qu'on vous écoute,
Quand le devoir appelle ailleurs ?

Ama pell diouz an trouz,
Ha diouz safar ar bed,
Ar meziou am c'helenn kerkoulz
Hag ann habilla doctored.

Me vel amâ guenan
A zaou da c'houlou de ;
Ma skolia 'reont da ghemer pouan,
Da brofita euz grasou Doue.

Ar dour-red, hep arest,
A bas dre'r bokedou ;
D'am dever e tlean mont prest,
Hep luia er plijaduriou.

Pour ce qui est des mélodies qu'il a notées, M. Henry distingue entre airs bretons et airs français. En réalité, tous ces airs, à peu près tous en majeur, sont des airs français. Il faut en excepter la mélodie : *Pennerez Keroulaz*, empruntée au *Barzaz-Breiz* (2) et appliquée au cantique : *Ar groaz, hent roeal ar Baradoz*.

A la fin de la première édition des cantiques, M. Henry fait part au lecteur du projet qu'il avait d'éditer un certain nombre de *gwerz* :

Marteze divezatoc'h, e kennighin d'ar Vretoned eunn dibab gwerziou euz ar re a weler o redeg ar vro evel merc'hedigou diskabel, pere n'ho deuz izomm nemed euz a eunn taolik kempen evit plijout zo-ken d'ann dud gwisiek.

Ces *gwerz* ne virent jamais le jour. Par contre, Henry composa et publia quelques *soniou* : *Ar bragou moan*, imprimé à Lorient, *ar Bordigou*, et *Diviz evit goulenn eur verc'h da eureuji*, chez Guiffanti-Bre-

(1) Migne, *Encyclopédie théologique*, tome 63, col. 47, 48.

(2) Les airs du *Barzaz-Breiz* ne se retrouvent pas ailleurs. Ils sont donc bien bretons.

ton à Quimperlé, chanté la première fois à l'occasion du mariage de Perrine Boédec, petite nièce de l'abbé Henry (Juillet 1869). Cette dernière pièce est un joyau littéraire et suffirait, à elle seule, pour placer son auteur au premier rang des poètes bretons. On m'assure qu'elle était chantée naguère encore à l'occasion des mariages dans la région de Mellac-Le Trévoux.

En 1858, l'abbé Henry publia *Buez hor Zalver Jezuz-Christ*. E Kemperle. Moulet e ti Guiffanti-Breton. Le manuscrit, examiné à Quimper, deux ans plus tôt, était parvenu à M. Henry « approuvé quant à la doctrine, mais bien épluché quant à l'expression. Le censeur demandait à l'auteur de remplacer tous les mots empruntés à Le Gonidec par des expressions françaises habillées en breton » (1).

Le travail de M. Henry est une concordance évangélique précédée d'un chapitre sur les prophéties messianiques, et suivie d'un tableau indiquant les évangiles des dimanches et fêtes. Sujet à quelques critiques de détail, il a une réelle valeur. C'est ce volume qui valut à son auteur le titre de *Bars an Aviel* : le barde de l'Évangile.

En 1849, M. Henry avait publié un travail intitulé *Skrituriou Sakr Genes pe levr ar c'heneliez, lakeat e brezounek...* E Kemperle, moulet e ti Guiffanti-Breton. C'est la traduction de la Genèse, de l'Exode et des Juges. Dans l'Introduction, l'auteur déclare qu'il tient la promesse faite jadis à son oncle, quand il était au Collège de Quimper, et qu'il dédie son travail à tous les cultivateurs de Basse-Bretagne. « On ne saurait, dit-il, leur faire de plus beau cadeau que de mettre entre leurs mains les Saintes Écritures, ces paroles de Dieu lui-même. — Bons chrétiens, lisez-les avec respect, et méditez-les jour et nuit. »

Une deuxième édition de l'ouvrage parut à Quimperlé chez Clairret, en 1861.

(1) *La Villemarqué...* p. 118.

Au *Feiz ha Breiz*, l'abbé Henry donna, de 1865 à 1868, une série d'articles : *Histor zantel*. Chacune des sections de cette Histoire est terminée par un chant en vers breton, qui est une leçon pratique ; en voici deux spécimens :

D'abord à propos de la mort de Sara.

*Pedi gant an anaoun, d'ho lemel meaz a boan,
Zo eur zonjeson vad, eme ar spered-glan,
Enori ar besiou, gouela hon tud varo,
A zo bet a viskoaz eun dever e peb bro.*

*Tud difeiz a lavar : Dillad du, eur mean be,
Na reont ket calz a vad d'ar c'horf na d'ann ene,
Ma na reont ket a vad d'ann hini zo maro,
E raint vad marteze d'ar re a choum beo.*

*Ar zonz euz ho c'herent, hag euz ho vertusiou,
A roi kalon d'ezho da heulia ho roudou.
Hag evel Abraham, o livirint laouen :
Ne doump var an douar nemet beachourien.*

Voici maintenant quelques strophes qui terminent le récit de la demande en mariage de Rébecca par Eliezer.

*Eunn dudi eo gullet ar zevenidighez
A rén e ti Laban, hag ar binvidighez.
Eliezer d'he dro, n'ankoua ket e vestr koz,
He vadou, he furnez, Doue hag e vennoz.*

*Bet en deuz he c'houlenn, he levezet zo bâr,
Ha da veuli Doue, en 'em strink d'ann douar.
Ma ve great evelse goulennou Breiz-Izel,
Ann eureujou a ve eurus, kaer ha santel.*

*C'houi dreist oll, tud iaouank, var nez da zimizi,
Ma fell d'eo hoc'h e teuffe bennoz d'ho ti,
En 'em likiit abred da bedi, da heulia
Deoliez Izaak, modesti Rebecca.*

(1) *Feiz ha Breiz*, 1865, p. 243.

(2) *Ibid.*, p. 275.

Quand, en 1843, Mgr Graveran fonda, dans son diocèse, les Annales de l'Association de la Foi (*Breueriez ar Feiz*), il en confia la direction à l'abbé Henry « le plus versé, note de la Villemarqué, dans le dialecte attique des Bretons ». Dans cette publication périodique, la forme répondait au fond, le style et l'orthographe y étaient en harmonie. L'Evêque lui donna une approbation absolue : « Nous ne pouvons qu'approuver le plan et les travaux des écrivains bretons de ces Annales. Nous ne croyons pas sans intérêt d'appeler l'attention de nos bien-aimés coopérateurs sur le soin apporté à n'employer, autant que possible, que des mots appartenant à la langue bretonne et à suivre, pour l'orthographe, une méthode rationnelle et arrêtée. Telle est celle que M. Le Gonidec a fait définitivement prévaloir.

» La conservation de notre précieux idiome importe au bien de ce pays ; il y a une intime connexion entre le langage d'un peuple et son caractère, ses habitudes, ses mœurs et ses croyances. » (1)

En 1862, M. Henry fit éditer à Quimperlé, chez Clairet, un recueil anonyme de poésies bretonnes, qu'il avait recueillies d'accord avec un médecin de Château-lin, ami de Laënnec. Il s'agit de *Bleuniou Breiz*. Ces pièces, encore que peu nombreuses, ont été choisies avec intelligence ; il faut toutefois regretter que les rédacteurs de cette collection n'aient pas songé à nous présenter explicitement les auteurs des divers poèmes. Une deuxième édition parut chez Clairet, en 1888.

Luzel, régent de 6^e au Collège de Quimper, entreprit, en 1863, la publication d'un mystère breton : *Sainte Tryphine et le roi Arthur* (2), et il s'associa, comme

(1) *La Bretagne contemporaine, La Renaissance Bretonne, Epilogue*, p. 13 ; *La Villemarqué...* p. 114 ss.

(2) *Sainte Tryphine et le roi Arthur, mystère breton en deux journées et huit actes*, traduit, publié et précédé d'une introduction par F. M. Luzel, texte revu et corrigé, d'après d'anciens manuscrits par l'abbé Henry, Quimperlé, 1863.

collaborateur, l'abbé Henry « le doyen et le chef, avec M. de la Villemarqué, de l'école celtique armoricaine, depuis la mort de M. Le Gonidec » (1). M. Henry épura et retoucha le texte du manuscrit, tout chargé de mots français, et en fit une œuvre esthétique (2).

En 1864, extraite de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, paraissait une plaquette ayant pour titre : *Nouvelles poésies bretonnes*, Nantes, V. Forest et E. Grimaud (3). Nous y trouvons un poème : *Kalon Mari*, avec la signature de M. Henry.

Enfin, notre auteur publia en volume une série d'articles parus dans *Feiz ha Breiz* relativement à Henri V, duc de Bordeaux : *Buez an duk a Vourdel, Herry V*.

**

Une fête religieuse et bretonne eut lieu à Mellac en l'honneur de l'abbé Henry, sous la présidence de S. E. Mgr Duparc, le 14 Août 1930 (4). Par les soins du *Bleun Brug*, une plaque fut apposée sur la maison natale de l'écrivain breton. Elle porte l'inscription suivante :

AMAN EO BET GANET
AN AOTROU YANN WILHOU HERRY
PERSON HOSPITAL KEMPERLE
A LABOURAS KALONEK
DA REIZA HOR BREZONEK
1803 - 1880

(1) *Sainte Tryphine et le roi Arthur*, p. 40.

(2) Anatole Le Braz, *Le théâtre celtique*, p. 165 ss.

(3) Catalogue imprimé de la Bibliothèque Nationale, t. LXX, 872-873.

(4) *Semaine religieuse*, 1930, p. 609-611.



NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE SALUDEN

Né à Landerneau, en 1876, Louis Saluden fit de brillantes études au collège de Saint-Pol de Léon. Prêtre en 1902, il conquiert bientôt à la Faculté de Rennes la licence ès-sciences naturelles et le diplôme d'études supérieures, puis fut nommé, en 1903, professeur au collège de Bon-Secours, à Brest. En 1927, Mgr Duparc le fit chanoine honoraire et lui confia l'aumônerie des Petites Sœurs de l'Assomption. Il continua cependant jusqu'au bout à donner des cours au collège. Brusquement, la mort le frappa dans la nuit du 2 au 3 Juin 1933.

Son activité, sa puissance de travail, sa culture étendue ont été vraiment remarquables. Il fut à la fois aumônier, professeur, journaliste, conférencier, prédicateur. L'histoire locale l'attira, dans la seconde partie de sa carrière, et voici comment il se laissa séduire par elle. Chargé un jour par un ami de faire des recherches aux archives de Landerneau, il lui rendit volontiers ce service. Le dimanche suivant, comme la pluie entravait sa promenade, il s'en fut encore aux archives « histoire, disait-il, de passer le temps ». Il prit goût dès lors aux vieux papiers et ne tarda pas à s'en devenir passionné.

Comme travaux d'histoire diocésaine, il nous a

laissé : *Une figure brestoise du XVIII^e siècle, Claude Laporte (1734-1792)*, Brest, Imprimerie de la rue du Château, 1925, ouvrage couronné par l'Académie Française, et traduit en breton, en 1927, par l'abbé Chapalain, vicaire de Saint-Martin de Brest : *An den eurys Glaoda Laporte* ; — *Jean Péron et le Collège de Léon* (en collaboration avec M. Kerbiriou), Brest, 1927 ; — *Procès et supplice du Confesseur de la Foi, François Le Coz, prêtre*. — *Procès et supplice du Confesseur de la Foi, Jean Le Drévez, vicaire à Recouvrance*. — *Procès et supplice des Confesseurs de la Foi, Tanguy Jacob, Claude Chapalain et Marie Chapalain*, Brest, Presse Libérale, 1928 ; — *La Révolution à Landerneau*, Brest, Le Borgne, 1930. Ce volume groupe plusieurs articles parus au *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, sous le titre *Un Curé constitutionnel, Emmanuel Pillet, curé de Landerneau (1758-1836)*. Il fut couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques ; — *Biographie du vénéré et discret prélat Monseigneur François-Aimé Roull...*, Brest, Derrien 1930.

Au *Bulletin Diocésain*, dont il était l'aimable collaborateur, il donna, avec la longue série d'articles sur *Pillet*, quelques autres études : *Le protégé de Robespierre* ; — *Un Recteur d'autrefois (1928)* ; — *Un difficile mariage (1929)*.

Il avait, dit-on, rassemblé une documentation pleine de saveur sur Brest, et sur Ouessant. La mort, hélas ! l'a empêché d'en tirer parti. Souhaitons que d'autres ouvriers reprennent son œuvre.

H. P.

BIBLIOGRAPHIE

MEILARS-CONFORT, SES MONUMENTS, SON HISTOIRE, par l'Abbé Coërentin PARCHEMINOU. (1)

Meilars ressemblait jusqu'ici aux peuples heureux : il n'avait pas d'histoire. Désormais il en a une, grâce à M. Parcheminou, ancien vicaire de Mahalon, paroisse limitrophe. Or, l'église de Meilars avait une fille, Notre-Dame de Confort, et un jour vint où la fille supplanta la mère : la chapelle devint église paroissiale, et vice-versa. De là le titre bi-nominal de cette plaquette.

Meilars possède une église des 12^e, 13^e et 17^e siècles, dont M. Parcheminou nous fait admirer les intéressants détails. Meilars possède aussi d'anciennes gentilshommières, plus ou moins importantes, plus ou moins survivantes, que l'auteur nous fait visiter. L'une d'entr'elles est menacée de perdre la célébrité qu'elle s'attribuait. Kervénargant prétendait avoir donné asile à quelques Girondins fugitifs, Barbaroux, Pétion, Louvet, Guadet, etc. Or, voici que cet honneur lui est sérieusement contesté, au profit de Kervern, en Pouldavid. M. Parcheminou, tout en reconnaissant que Kervern fut leur demeure ordinaire, est porté à croire qu'ils se cachèrent momentanément à Kervénargant.

La brochure contient des détails sur l'école tenue à Trefrest et à Meilars par M. Rochedreux (grand oncle de M. l'abbé Mélanson par sa mère Mathilde Rochedreux), et sur sa translation définitive aux Ursulines de Pont-Croix, où, après bien des transformations, elle est devenue l'Institution Saint-Vincent.

L'histoire religieuse de Meilars, avant, pendant et depuis la Révolution, est donnée avec les développements désirables, appuyés sur des documents d'archives et sur des traditions recueillies sur place par l'auteur lui-même et par l'ancien recteur M. Rolland.

(1) Prix 5 francs. S'adresser au presbytère de Confort, ou à la librairie Guivare'h, Quimper.

Si Meilars est recommandable surtout par son antiquité, Confort ne l'est pas moins par son caractère artistique, qui y attire de nombreux visiteurs, et par sa dévotion, qui y fait affluer les pèlerins principalement des cantons de Pont-Croix, Douarnenez et Plogastel-Saint-Genmain. M. Parcheminou décrit en parfait connaisseur la chapelle du 16^e siècle, avec sa curieuse roue à carillon, et son calvaire remarquable portant les douze apôtres. Il donne à ses pèlerinages d'antan un souvenir visiblement ému auquel tout Pontécruzien s'associera de tout cœur.

Un vœu en terminant : que M. Parcheminou, qui sait trouver des loisirs et les utiliser, nous donne bientôt une monographie de Cléden-Cap-Sizun, où il est aujourd'hui vicaire.

Dom J.-L. MALGORN.

✱

LA MARTYRE, NOTICE, par M. l'abbé KEROUANTON, Recteur de La Martyre. (1)

De toutes les monographies paroissiales publiées dans le *Bulletin Diocésain*, il n'en est pas de plus intéressante que celle de M. Kerouanton sur La Martyre. C'est fouillé, c'est documenté : un vrai travail de bénédictin.

M. le Recteur de La Martyre a sans doute pensé que la partie historique et anecdotique de son étude intéresserait presque exclusivement les habitants de la paroisse et du proche voisinage. Il en a donc fait tirer à part la partie archéologique, en une plaquette de 40 pages, qui pourra servir de guide aux touristes. M. Kerouanton nous a fait les honneurs de son église avec une clarté, une précision parfaites, et une abondance de détails à laquelle rien n'échappe. Quiconque examinera ces remarquables chefs-d'œuvre d'architecture, guidé par cette notice, pourra se vanter de connaître à fond l'église de La Martyre, avec ses annexes : ossuaire, sacristie, arc de triomphe.

Quelques mots sur les calvaires, la fontaine de Notre-Dame et les antiquités romaines, complètent l'ouvrage. Huit illustrations à pleine page, reproduisant des clichés de M. Abgrall, accompagnent le texte. Excellent travail qui ne demande qu'à être imité : il le sera.

Dom J.-L. MALGORN.

✱

(1) Pour se procurer ce travail, s'adresser à l'auteur. Prix : 3 francs.

SAINT DAY, PATRON OF St DAY IN CORNWALL,
by the Revd Gilbert H. DOBLE, M. A.

« S. Dei est un saint qui malheureusement ne possède pas de vie écrite. Son nom ne figure ni dans les calendriers, ni dans les livres liturgiques d'aucun diocèse de Bretagne. Son culte est purement populaire, non officiel. Il vit dans la tradition populaire; sa fête se fait dans les chapelles qui lui sont dédiées, et son nom est conservé dans la topographie de la Cornouaille. Voilà tout ce que nous avons pour aller de l'avant. » (*Saint Day*, p. 4) Cette étude ne peut donc être que l'étude du culte de S. Dei. L'auteur la donne modestement comme une simple piste pouvant conduire à des découvertes ultérieures.

Le Rév. Doble commence par identifier son personnage. Pour lui, nul doute : S. Day de Cornwall et S. Dei ou They de Cornouaille ne font qu'un. Cela admis d'emblée, il passe en revue tous les lieux où S. They possède une église, une chapelle, une fontaine ou un simple lieu-dit. Il nous fait ainsi visiter Lothey, Saint-Ségal, Poullan, Plouhinec, Cléden-Cap-Sizun, St-Jean-Trolimon, Riec et Lothéa, en Quimperlé, nous signalant partout les monuments religieux et les usages locaux relatifs à notre saint. Pour ce qui est de Lothéa, il faut d'exclure sans hésiter. La prononciation populaire de ce mot est *Lothé*, avec l'accent sur la syllabe finale. Mais dans les mots paroxytons fortement accentués, la dernière syllabe est atone et prend une couleur indéfinie, sans disparaître totalement. Ainsi, dans *Lothé*, une oreille exercée entendra facilement *Lothéa*, mais jamais *Lothéi* — Cf. *azé* = *azéa*, s'asseoir.

Une note finale insinue que S. Evy ou Tévy en St-Jean-Trolimon, pourrait bien être S. Théy. Cela n'est pas impossible : dans la prononciation il a pu se produire une épenthèse du *v*; ce phénomène toutefois n'est pas ordinaire, le peuple ayant une tendance à éliminer, plutôt qu'à ajouter.

Cette étude se termine par une note de quatre pages de M. Henderson, sur la chapelle primitive de S. Day, dans la paroisse de Givennap, en Cornwall, chapelle anciennement très importante, depuis longtemps disparue pour faire place à une chapelle de la Sainte Trinité, disparue à son tour. Il ne reste de S. Day que le village qui porte son nom.

Une plaquette de 20 pages in-12, avec une carte à pleine page et huit gravures : tel est l'aspect matériel de l'ouvrage du savant chanoine de Truro.

D. J.-L. MALGORN.

TABLE DES MATIÈRES
DU
BULLETIN DIOCÉSAIN
POUR L'ANNÉE 1933

	PAGES
H. PÉRENNÈS : <i>Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon :</i>	
La Martyre	1
Meilars	10-49
Melgven	147
Mellac	243
<i>Le maître vitre de l'église de Locronan....</i>	33
<i>« Er boulom ankoc'hus ».....</i>	140
<i>Une brochure adressée à son diocèse par Mgr de La Marche, évêque de Léon.....</i>	218
L. KERBIRIOU : <i>Notre-Dame du Relec, en Plounéour-Ménez (Finistère)</i>	27
<i>Nos confesseurs de la foi guillotins sous la Révolution</i>	115
Abbé GUÉGUEN, recteur du Folgoat : <i>Les prônes d'un recteur de Landunvez, au temps de Louis XIV</i>	38
ANNA-LOUISE DE PARSCAU DU PLESSIS : <i>Extraits de son journal pendant les années 1792-1797 et 1800</i>	121
Abbé HILY : <i>Le Saint-Siège et la Bretagne.....</i>	206
HOMMAGE A LEURS EXCELLENCES NOSSEIGNEURS DUPARC ET COGNEAU.....	145
HOMMAGE A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR MESGUEN	241

	PAGES
NÉCROLOGIE	
M. l'abbé VELLY	142
M. le chanoine SALUDEN	281
BIBLIOGRAPHIE	
P. D'HÉROUVILLE S. J. : <i>Le Vincent Ferrier du XVII^e siècle : Vie du Vénérable P. Julien Maunoir..</i>	46
AN AOTROU JEZEGOU : <i>Buhez Santez Theresa ar Mabig-Jezus, renket evit mis Mari.....</i>	48
G.-H. DOBLE ET L. KERBIRIOU : <i>Les Saints Bretons</i>	143
R. DOM GERMAIN COZIEN, Abbé de Solesmes : <i>L'œuvre de Dom Guéranger.....</i>	239
C. PARCHEMINOÛ : <i>Meilars-Confort, ses Monuments, son Histoire</i>	283
F. KEROUANTON : <i>La Martyre, notice.....</i>	284
G.-H. DOBLE : <i>Saint Day, Patron of St Day in Cornwall</i>	285

==== **AVIS** ====

Le « Bulletin Diocésain » paraîtra désormais tous les quatre mois. Les publications en seront ainsi
==== moins fragmentaires. ====